

Province de Québec  
 Municipalité de St. Jean  
 De l'Île aux Bois de Chauzland

Une assemblée officielle  
 du conseil de St. Jean de l'Île aux Bois  
 dans le comté de Chauzland  
 tenue au lieu ordinaire de  
 ses séances (mercredi le 13  
 décembre 1922 à une heure  
 de l'après-midi) à laquelle  
 assemblée sont présents me  
 Sieur les conseillers Eugène  
 De Montigny, Frédéric Félix  
 Philippe Pago et le maire  
 Omel Savoie. Jérôme  
 Le Jeune étant le président  
 de la dernière.

Les procédés de la dernière  
 assemblée sont les suivants:  
 1<sup>er</sup> Il est fait le présent  
 règlement statut et ordonne qu'il soit  
 fait le présent règlement statut et  
 ordonne sur motion des con-  
 seillers Eugène De Montigny  
 secondé par le conseiller Daniel  
 Félix que tout chevalier  
 de charge travaillant dans  
 la municipalité devra paiper  
 deux grastres pour lui et deux  
 chevaux ou sept grastres  
 pour lui et un cheval par an-  
 née, à il ne réside pas dans  
 la municipalité s'il y réside  
 et que il ne paie pas de taxes  
 il devra paiper cinq grastres  
 pour lui et deux chevaux ou  
 trois grastres pour lui et un

cheval; s'il réside dans la municipalité et s'il paie taxes il devra payer quatre brasées pour lui et deux chevaux ou deux brasées pour lui et un cheval; que tout travailleur <sup>adulte</sup> qui n'a pas résidé pas dans la municipalité devra payer trois brasées par année et ait ou non résidé et que il ne paie pas de taxes il devra payer une brasée par année. Ces paiements devront être faits par chaque intéressé à un homme officiellement nommé par le conseil à cet effet.

Ce règlement prendra force le premier jour du février mil neuf cent vingt trois années de l'anno Jésus Christ.

C'est proposé par le conseiller Philippe Page secondé par le conseiller Légerin De Montigny que M<sup>r</sup> Johnny Lebel soit nommé pour collecter ces fonds.

C'est proposé par le conseiller Guillaume Henry secondé par le conseiller Philippe Page que William Lavoie soit nommé pour faire faire des cartes sur les glacières pour les travailleurs d'arrondissement mais Mr Marchand fait partie

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de  
Prisme le de Champlain

À une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de St-Louis de Prisme dans le comté de Champlain tenue au lieu ordinaire des séances mercredi le dixième jour de janvier mil neuf cent vingt trois à dix heures de l'après-midi sous la présidence de M<sup>r</sup>. Marchand et de Eugène De Mongeau député, comme secrétaires conformément au code municipal de la province de Québec et à l'avis préalablement donné par M<sup>r</sup>. Marchand secrétaire et président d'élection le trente-decembre mil neuf cent quatre-vingt deux.

Le président ouvre la délibérée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qui ils veulent élire conseillers en remplacement de Messieurs Fénière, Bellemare, Wilfrid Bissert et le Maire M<sup>r</sup>. Omer Faustino.

Il est proposé par le sieur Lucien Morin, secondé par le sieur Philippe Page que M<sup>r</sup>. Joseph Page soit élu à la charge de conseiller du village de St-Louis de Prisme.

Il est proposé par le sieur David Ducharme, secondé par le sieur Johnny Laprade que Mr

Omer Germain cultivateur  
de St. Louis de France soit  
élu à la charge de conseiller.

Il est proposé par le sieur  
David Ducharme secondé  
par le sieur Omer Germain que  
M<sup>r</sup> Pancréide Félix cultiva-  
teur de St. Louis de France soit  
élu à la charge de conseiller.

Il est proposé par le sieur  
David Ducharme secondé  
par le sieur Omer Germain que  
M<sup>r</sup> Omer Germain com-  
mercant de bois de St. Louis  
de France soit élu à la charge  
de maire.

Il est proposé par le sieur  
Lucien Morin secondé par  
le sieur Joanny Lebel que  
M<sup>r</sup> Joseph Lamotte cultiva-  
teur de St. Louis de France soit  
élu à la charge de conseiller.

M<sup>r</sup> Pancréide Félix  
ayant renoncé à la charge de  
conseiller et n'ayant pas  
le nombre voulu de con-  
seillers et au m<sup>e</sup> maire, après  
deux heures écoulées dans  
qu'il n'y ait aucune autre  
opposition à celles ci fait  
parties. Par ma déclaration de pré-  
sident de l'élection je proclame  
élu conseiller, M<sup>r</sup> Joseph  
Lamotte, Joseph Pierre Page, Omer  
Germain et maire M<sup>r</sup> Omer Lamotte

A. Marchand Duray

Promesse de Québec  
Municipalité de St. Louis  
et France bâti de Champlain

Mon soussigné Joseph Lamotte, Joseph Preve Page,  
Omer Germain ayant été demandé  
monseigneur conseiller de cette ville  
municipale faisons devant que  
nos renounions bien et fidèlement  
ment les devoirs de ma charge  
et cela au meilleur de nos capa-  
cités et jugement, ainsi que  
Dieu nous soit en aide.

Omer Germain  
Joseph Preve Page  
Joseph Preve Page

Assentement devant moi  
à St. Louis de France et  
Jenue 1923.

Jed. Marchand Seign.

Promesse de Québec  
Municipalité de St. Louis  
et France bâti de Champlain

Le soussigné Omer  
Lamotte ayant été demandé mon  
me conseiller de cette ville  
municipale faisons devant que je  
renouions bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela  
au meilleur de mes capacités  
et jugement, ainsi que Dieu  
me soit en aide.

Joseph Lamotte  
Assentement devant moi  
à St. Louis de France et

Jenue 1923

Jed. Marchand  
Seign.

Province de Québec  
 Municipalité de St.  
 Louis de la Baie de Chambly

Une assemblée du  
 conseil municipal  
 de la paroisse de St. Louis  
 de la Baie dans le comté  
 de Chambly, tenue au  
 hui ordinaire le deuxième  
 lundi de Février 1723  
 à neuf heures de l'après  
 midi à laquelle assemblée  
 sont présents Messieurs  
 les conseillers Joseph Landry  
 Philippe Page, Joseph Prieur  
 Page, Michel Germain, Ben-  
 jamin De Montigny et le maire  
 M<sup>r</sup> Michel Saugott. For-  
 meut le quorum pour  
 la présence de ce déni

Les procédés de la dernière  
 assemblée sont les ap-  
 proximales :

Il est proposé par le conseil  
 le Eugenius De Montigny que  
 le faire le conseiller Joseph  
 Prieur Page que M<sup>r</sup> Maguire  
 soit nommé inspecteur  
 de voie au rempla-  
 cement de M<sup>r</sup> Michel Germain.

Il est proposé par le con-  
 seiller Philippe Page, secondé  
 par le conseiller Eugenius De  
 Montigny que la M<sup>r</sup> Maguire  
 soit exemptée de taxe  
 à l'avenir pour cinq années  
 à la conditions que l'on lui

faire les gens de la place de po-  
 pulaire à tout étranger étant  
 formé que les gens de la paroisse  
 de emplois devant faire leur  
 devoir. Si les gens de la paroisse  
 de préfèrent se ne sont pas emplois et en  
 renonçant leur devoir  
 cette exemption de taxes tom-  
 bera avant le délai. excepté  
 cette exemption de taxes de la Sté-  
 Paroisse Lire n'aura effet que  
 pour les taxes de la propriété

Mme Lagatthe Main  
 Ed. Marchand.

Promis de Juéber  
 Municipalité de St. Louis  
 France Godchaux place

A une assemblée  
 spéciale mensuelle du conseil munici-  
 pial de la paroisse de St. Louis  
 de France dans le comté de  
 Chauvigny tenu au huior-  
 dinair de ses séances) lundi  
 le 26 de Mars 1923 à neuf heure  
 de l'après-midi à laquelle as-  
 semblée sont présents Messieurs  
 les conseillers Joseph Pierre Pa-  
 ge, Paul Germain, Eugenie De  
 Montigny, Joseph Lamontagne, Phi-  
 lippe Page et C. Orsac M<sup>r</sup> Mel-  
 lamontagne formeait le quorum  
 pour la validité de ce décret.  
 Les procédés de la dernière  
 assemblée sont lus et approu-  
 vés.

Il est proposé par le conseil  
 les Joseph Fauretto le second  
 Paul Cormeille Philippe  
 Pasque M<sup>r</sup> Ernest Mar-  
 chand soit nommé ins-  
 pecteur de voirie pour le  
 rang St Jean en rempla-  
 cement de M<sup>r</sup> Elzéar Marchand  
 sortant de charge, que M<sup>r</sup> Dr  
 Rat Rivard soit nommé de  
 nouveau inspecteur de voirie  
 pour le rang St Félix que  
 M<sup>r</sup> Auguste Tessier soit  
 nommé de nouveau inspecteur  
 de voirie pour le rang Marais  
 des Plaines, que M<sup>r</sup> Lucien  
 Duvet soit nommé inspec-  
 teur de voirie pour le rang  
 Petit St Marguerite en rem-  
 placement de M<sup>r</sup> Adélaïd Gi-  
 bard, que M<sup>r</sup> Zéphirin Lé-  
 seur soit nommé inspec-  
 teur de voirie pour le rang  
 St Marguerite en remplace-  
 ment de M<sup>r</sup> Lucien Monni-  
 que Materna laissant  
 soit nommé inspecteur  
 de voirie pour le rang des  
 Cheneaux en remplace-  
 ment de M<sup>r</sup> Jos Théodore  
 Il est proposé par le conseil  
 les Eugenie De Montigny  
 secondé par le conseiller Omer  
 Germaine que M<sup>r</sup> Alexandre  
 Boulard soit nommé inspec-  
 teur agraire pour le rang Marais  
 des Plaines en remplacement  
 de M<sup>r</sup> Joseph Beaumier que

elle voulé des  
Pris.

M<sup>r</sup> Arthur Martin soit nommé inspecteur agricole remplacé par le nom de M<sup>r</sup> Eugène Lefebvre pour le rang et l'échelon que M<sup>r</sup> Félix Marchand soit nommé inspecteur agricole pour le rang des chevauchés au remplacement de M<sup>r</sup> Charles Piquin que M<sup>r</sup> Joseph Guérard soit nommé inspecteur agricole pour le rang de Jean au remplacement de M<sup>r</sup> Emery Sawyer que M<sup>r</sup> Johnny Morin soit nommé inspecteur agricole pour le rang petit du Marguerille au remplacement de M<sup>r</sup> Louis Gilbert que M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Joseph Charles Page soit nommé inspecteur agricole pour le rang de Marguerite au remplacement de M<sup>r</sup> Schille Desilets.

Il est proposé par le conseil  
les Messrs Pierre Page, second  
bailli conseiller André Germanus  
que Messrs Joseph Longpré  
Joseph Boivin, Johnnay R.  
Elbow soient nommés administrateurs.

Il est proposé par le conseil  
les Messrs Eugène De Montigny, second  
bailli conseiller Philippe Page que  
Messrs Thomas Rivard, ancien  
tribe; Philippe Béïouf soient  
nommés administrateurs.

Il est proposé par le conseil  
les Messrs Faurette secondé  
par le conseiller Philippe Page  
que M<sup>r</sup> Camille Bourassa

soit Mommie conseiller  
en remplacement de Mr.  
Omer Germani étant sorti de  
charge par absence.

Il est proposé par le conseil  
le Eugène De Montigny se-  
conde par le conseiller Omer  
Germani que Mr le curé Lessard  
soit nommé auditeur.

Il est proposé par le conseil  
le Omer Germani secondé  
par le conseiller Philippe Daigle  
que le Dr Il Marchand soit  
engagé pour faire le rôle  
d'évaluation au prix de  
\$25,00 ~~enfants~~ pris à la place.

Il est proposé par le con-  
seiller Joseph Piché Daigle, secondé  
par le conseiller Omer Germani  
que personne dans ce village  
et son environs de France n'ait  
droit de changer leur bâtiment  
avec des tuyaux sortant au dehors  
des tuyaux devront être remplacés  
par des chevrières, & tuyau  
sur la bouligne de Mr. M. Dr.  
Léon Lévesque et d'un autre  
Mr George Marchand est dom-  
mard pour faire observer cette  
résolution du conseil.

Il est proposé par le conseil  
le Eugène De Montigny, secondé  
par le conseiller Omer Germani  
que le sieur J. envoie de lettres  
enregistrées à tous aux guides  
not d'après le règlement pour  
la taxe de travailleurs et des  
chercheurs leur donnant ordre

d'aller faire à Mr Johnny Dufour  
dans le délai de 1<sup>er</sup> juillet.  
Il est proposé par le conseiller Philippe  
Page, secondé par le conseiller  
Joseph Pierre Page que cette ré-  
solution ne soit pas acceptée.

Mr le conseiller Joseph Samouche  
voti pour maintenir la résolu-  
tion de M<sup>me</sup> Eugénie de Mont-  
moy & Ernest Germain et cette  
résolution est renvoyée et main-  
tenu par une voix de majorité.

Orne Samouche Marie  
Ed Marchand Léon  
Promis de Quebec  
Municipalité de St Louis  
Orne le 6 de Chauplain

Une assemblée ouverte  
du conseil municipal  
d'Orne dans le conseil de  
Chauplain, tenue au bureau  
d'Orne le 6 de Chauplain  
le 3 avril 1923 la première  
étant faillit l'égal à laquelle  
personne n'a été présent. M<sup>me</sup> Josephine  
les conseillers Eugène Démon-  
tigny, Joseph Pierre Page,  
Ernest Germain et le maire  
Orne Samouche forment le  
quorum sous la présidence  
de ce dernier.

Les procédés de la dernière  
assemblée sont les et approu-  
vés à l'exception de la nomination  
de M<sup>me</sup> Camille Bourque et celle de

Gouvernement, et la résolution qui l'obligeait à envoyer des lettres améristées.

Il est proposé par le conseiller Joseph-Pierre Page, secondé par le conseiller Olivier Germain que M<sup>r</sup> Julieau Lamothe soit nommé conseiller en remplacement du conseiller Olivier Morin étant sorti de charge par absence.

Il est proposé par le conseiller Olivier Germain secondé par le conseiller Joseph-Pierre Page que M<sup>r</sup> Louis Gilbert soit nommé inspecteur de police pour le rang Petit St-Marguerite en remplacement de M<sup>r</sup> Lucien Desautel.

Il est proposé par le conseiller Joseph-Pierre Page, secondé par le conseiller Eugène De Montigny que l'avis de motion soit donné que le conseil à la séance régulière de mai prochain annulerait ou non le règlement de l'imposition des taxes pour les charretiers et les travailleurs et qu'à l'avis public soit donné à ce sujet.

Il est proposé par le conseiller Joseph-Pierre Page, secondé par le conseiller Olivier Germain que les terrains de M<sup>r</sup> Adrien De Montigny soient cédés au nom de M<sup>r</sup> Eugène De Montigny.

Puisque les contrats donnaient  
ces terrains à M<sup>r</sup> Eugène De Montigny

Ormes Lamotte fils Jld Marchand fils  
Province de Québec  
Municipalité de St Louis  
Etat d'Anse du Champflair

Je consigne ci-dessous la  
suite d'actes qui démontrent mon  
intervention dans cette municipalité  
qui fut demandé que je remplis-  
sais et fidèlement ces devoirs  
de ma charge et cela avec une  
confiance dans le succès que soit  
réalisé. Julien Lamotte

Assentement devant moi  
à St Louis de l'Anse du lac

Joule Mai 1923  
Jld Marchand fils,

Une assemblée munici-  
pale du conseil municipal  
de la paroisse de St. Louis du  
Préau dans le canton de  
Champflair, tenu au huijot-  
tuaire de ses séances lundi  
le trente-trois mai de 1923  
a adopté toutes les résolutions  
dans l'assemblée dont fait  
partie mesme les conseillers  
Joseph Poirier Page, Ormes Ber-  
trand, Eugène De Montigny  
Philippe Page, Joseph Lamotte  
Julien Lamotte et le maire  
Lamotte portant le nom  
comme la résidence de ce dernier  
les procès de la dernière

assemblée dont l'us et ap-  
provis.

Il est proposé par le con-  
seiller Philipp Page, secondé  
par le conseiller Joseph Faurot  
que il soit payé au conseiller  
compte dépendant à trois francs - 45.  
ff 233.45

Il est proposé par le conseil  
les Ormes Germains se-  
condeé par le conseiller  
Joseph Faurot que M<sup>r</sup>  
Bé Fourger soit autorisé  
d'aller dans le fo-  
t de l'épau de du chemin devant sa pro-  
prieté et à dans le délai de  
O L trois jours après ce délai de-  
lais le bûcher Maichard est  
autorisé à couper ce dit bout  
et à déparer le dit chemin, et à  
charger le tout à M<sup>r</sup> Bé Four-  
ger. S'il survient des frais  
il sera et supporté par  
les intérêssés au service  
verbal du dit conseil d'au-

rigle établi  
et ordonne  
et il est fait le  
septième état  
et ordonne

Il est proposé par le conseil  
les Ormes Germains secondé  
par le conseiller Joseph Faurot  
que il ne soit rien charge  
à l'imposition des taxes  
des charreteries et des travail-  
lants que tout charretier de  
charge travaillant dans la  
municipalité de la paroisse  
des frastres pour lui et  
deux chevaux ou sept per-  
sonnes pour lui et un cheval  
par année & il ne résiste pas

dans la municipalité, q'il  
y réside et que il ne paie pas  
de taxes il devra payer cinq  
piastres pour lui et deux  
chevaux ou trois piastres  
pour lui et un cheval, s'il  
réside dans la municipalité  
et q'il paie taxes il devra payer  
quatre piastres pour lui et  
deux chevaux ou deux piastres  
pour lui et un cheval; que tout  
travaillant à solaire & il ne  
réside pas dans la municipalité  
il devra payer trois piastres  
par année et q'il ne paie pas  
de taxes il devra payer une piaste  
par année.

Ces paiements devront être  
faits par chaque intéressé à  
un homme officiellement  
nommé par le conseil à cet  
effet.

Yves Lamotte Oraine

Et Marchand Teste,  
Présent de Quebec  
Municipalité de  
Pointe de François le  
Champlain

A une assemblée  
mensuelle du conseil munici-  
pial de la paroisse de St Louis  
de Champlain dans le comté de Cham-  
plain, tenue au lieu ordinaire  
de ses séances Mardi le  
vingt juillet à sept heures de  
l'après midi l'an mil  
mille neuf cent vingt trois le  
premier lundi d'août de l'église

Joseph Petit  
Page  
OL

à laquelle session sont  
présents Messieurs les  
conseillers Joseph Lamothe,  
Eugène De Montigny, Omer  
Germain et le maire Mr  
Omer Lamothe formant  
le quorum pour la juri-  
euse de ce décret.

Le conseiller Philippe Page  
arrivait à ce moment  
prend son siège.

Les procédures de la dernière  
assemblée sont les ap-  
prouvées.

Le conseiller Joseph Lamothe  
arrivait à ce moment  
prend son siège.

Il est proposé par le conseil  
les Omer Germain, secondé  
par le conseiller Eugène De-  
Montigny qu'il suffise à M<sup>r</sup>  
Armand Jacquin pour  
Joseph Lamothe \$ 2.50 pour la  
route et \$ 10.00 pour le cor-  
don, pour Wilfrid Boisvert  
\$ 3.25 pour le conseil que ces  
importants travail char-  
gés à ces derniers avec  
leur tape.

Il est proposé par le con-  
seiller Joseph Lamothe se-  
condé par le conseiller Jules  
Lamothe qu'il soit payé à  
M<sup>r</sup> Donald Rivard pour Sabrech  
\$ 4.75 dont \$ 2.25 pour la route  
\$ 2.50 pour le cordon Georges & Pa-  
chelaar \$ 1.40 pour le cordon  
William Ritchie \$ 15.99. dont

À 7.99 pour la roule dont 988.00  
pour le cordon Georges Muzzarelli  
\$10.25 pour le cordon, René Roche.  
Total \$ 1.49 pour la roule Mar-  
ticotte & Frères \$ 0.63 pour la  
roule et que ces montants  
soient chargés à ces derniers  
avec leurs taxes.

M<sup>t</sup> Joseph De Montigny  
fait une réclamation au con-  
seil de St-Hippolyte (dommages) d'auto-  
sur le macadam dans la  
route de St-Hippolyte il est propre  
au conseiller Philippe Page,  
secondé par le conseiller Joseph  
Prieur Page que cette réclama-  
tion soit prise en considé-  
ration.

Mme Lamotte maire  
et Marchand de la  
Province de Québec  
Municipalité est  
Loyola & Ramboelle  
Champlain

A une assemblée  
municipale du conseil mu-  
nicipal de la paroisse de St-Jean  
de Ramboeille dans le comté de  
Champlain tenue au tiers  
ordinaire de ses séances  
lundi le vingt juillet 1923 about  
1923 à deux heures de l'après  
midi à laquelle assemblée  
dont présenta Messieurs  
les conseillers Joseph Prieur  
Page, Mme Germain, Julie  
Lamotte, Philippe Page et le  
maire M<sup>t</sup> Mme Lamotte formant

Le deuxième sous à pre-  
sident de la dernière.

Les procédés de la dernière  
assemblée sont les suivants.

Le secrétaire trésorier  
fait lecture du rapport de  
l'audition des corps  
et il est proposé par le conseil  
les Dames Germains, se-  
condé par le conseiller  
Joseph Pierre Page que ce rap-  
port soit accepté comme  
tel.

Il est proposé par le con-  
seiller Julien Lamothé,  
secondé par le conseil  
le Philippot Page que une  
démission d'Antoine Bratte  
que les inspecteurs agraires  
d'un arrondissement de  
Jean et de St Péris <sup>soyons protégés</sup>  
soyez créuser les deux dé-  
charges d'un quinze long  
coures de fondement au  
St Jean et St Péris.

Le secrétaire trésorier  
fait faire une réclamation  
pour dommages subis  
dans la côté Grandez  
et il est proposé par le con-  
seiller Dame Germain, se-  
condé par le conseiller Joseph  
Pierre Page que cette réclama-  
tion de dommages Brasté soit  
payé par les galeries à la  
dite côté que M<sup>r</sup> Bernard  
Lacroix n'a pas été dé-  
claré.

collectés le dit montant de  
intérêts et sera placé dans  
la côte et le port suivant la loi  
Il est proposé par le conseiller  
Julien Lamotte secondé par  
le conseiller Philippe Page  
qu'il soit placé à 12.00 pour  
les Juies,  
Julien Lamotte  
Ordonné Marchand de la  
ville de Québec

Promis à Québec  
Municipalité de St-Henri  
Code Champlain

Une assemblée  
publique du conseil mu-  
nicipal de la paroisse de St  
Henri de France dans le comté  
de Champlain tenu au lieu  
ordinaire de ses séances ~~mais~~  
le 4 septembre 1923 excepté huit  
de l'après-midi, hundi étant  
jeté légal à laquelle se sont  
portés présents messieurs  
les conseillers (en brigadier)  
de Montigny, Joseph Pierre  
Page, Julien Lamotte, Omer  
Germain formant le quorum  
sans la présence de M.  
Lamotte nommé pour  
présider la séance il a été  
en l'absence des maîtres.

Les procédures de la dernière  
assemblée sont lus et approuvés  
Il est proposé par le conseiller  
Eugène De Montigny secondé  
par le conseiller Joseph Pierre Page

qui il soit payé à l'ouvrage  
plaqué à Choix de la morte  
pour dommages subis dans  
la côte de Dieppe & à Rouen  
M. Ernest Germain conseiller  
d'arrondissement M. Armand  
Lacour et le breselle en forma  
tion pour faire à qui châge  
l'etat montant à 142.00 et il  
devra commander M. Gagny  
de se vendre à la révolution  
du conseil à ce sujet au das  
de 6 d'abord dernier. Adop.

Il est proposé par le conseil  
le breselle de Montigny  
secondé par le conseiller  
d'arrondissement M. Ernest  
Lacour que l'arrondissement  
soit vendu comme tel, Adop.

Le secrétaire des finances  
fait lecture d'une réclama  
tion du gouvernement  
pour électricité du chemin  
au montant à 364.30  
et il est proposé par le  
conseiller d'arrondissement  
M. Gagny de l'ouvrir pour  
l'arrondissement par le conseil  
de la ville de Montigny  
secondé par le conseiller  
d'arrondissement M. Ernest  
Lacour que l'arrondissement  
soit payé à M. Louis Gillet et  
pour Ernest Moreau à 2.20.  
pour Arthur Delorme à 2.00  
pour maîtrise du cordon Châ  
ver dernier et à M. le docteur

Tous soient chargés à ces  
derniers avec leurs taxes  
Adopté. Il est proposé par le con-  
seiller Omes Germanus secondé  
par le conseiller Joseph Decelle  
Page que les taxes de cette  
année soient fixées de 15<sup>fr</sup> par  
autre bâche, Adopté.

Il est proposé par le  
conseiller Eugène De Mont-  
Carrel secondé par le conseiller  
Omes Germanus que le secrétaire  
trésorier soit engagé pour  
un an aux mêmes conditions  
fixé par le passé. Adopté.

Le secrétaire trésorier fait  
lecture d'une lettre du conseil  
du Mont-Carmel qui il envoie  
dit se servir de la loi pour faire  
entretenir les chemins en voie  
d'accès dans les limites de cette  
municipalité.

Omer Lamotte maire.  
Ed. Marchand adjoint.

Promesse de Québec  
Officinalité de et  
Tout de grande bonté  
Champlain

Une assemblée  
officielle des conseillers mun-  
icipal de la paroisse de  
St Louis de l'Isle dans  
le comté de Champlain  
tenue au lieu ordinaire  
de ses séances vendredi  
le 16 ence Juin de l'an mille  
quatre cent trente trois à l'heure de  
l'après-midi après avoir  
éspeciallement dans le  
lai roulu par le secrétaire  
moult à laquelle se sont  
porté présents Messieurs  
les conseillers Joseph  
Dieu, Page, Joseph Lamothé,  
Julien Lamothé, Philippe  
Page, Odile Germaine  
Formant quorum; les  
conseillers absents étant  
mais ayant donné  
recu avis de convoca-  
tion de la présente assemblée.

Il est proposé par le con-  
seiller Julien Lamothé  
secondé par le conseiller  
Philippe Page que Mme  
Germaine soit nommée  
présidente de la délibéra-  
ble. Adopté unanimement.

Il est proposé par  
le conseiller Julien La-  
mothe secondé par le  
conseiller Joseph Dieu

Puisque Mr Philippe Pazi  
 soit autorisé à signer le  
 plan de la Legis d'embra-  
 chement du Canadien Paci-  
 fique se réendant aux foinsmap  
 de la St Maurice faire dans  
 cette paroisse pour faire son  
 du conseil de St Louis de  
 France. Adopté au démiss  
 de quatre voix sur,

Omer Germain  
 M. Marchand Secrétaire

Province de Québec  
 Municipalité de St  
 Louis de France  
 Le Chauzlain

à une assemblée  
 mensuelle du conseil mu-  
 nicipal de la paroisse de St  
 Louis de France dans le conde-  
 le Chauzlain tenue au hie  
 ordinaire de ses séances hu-  
 di le trois de décembre ont  
 été édictés cinq trois à neuf  
 heures de l'après-midi. Mardi  
 à laquelle session portent  
 deux messieurs les conseillers  
 Omer Germain, Jules Lamothe,  
 Philippe Pazi, Joseph Lamothe  
 et le maire M. Omer Lamothe  
 forment le quorum pour la  
 présidence de ce dernier.  
 Les brodeurs des deux assemblées  
 résident sont les et approu-  
 vés :

Marchand  
Major parish St Maurice

La Prairie nov 15/73

La signature du plan de la voie ferrée de St Maurice  
ce jour est supplément à votre permission  
construction d'une voie en traversant  
chemins publics et s'engage à faire  
garde d'aucune responsabilité ni de dépense

W. B. Harper —  
Dir. Engr. CPR

D) Marchand

Major parish of Maurice

La Perade Nov 15/23

La signature du plan de la voie ferrée de St Maurice  
l'heure est simplement votre permission  
de construire d'une voie qui traverse  
les chemins publics et s'engage sous  
paravise d'aucune responsabilité ni de dépense.

W.P. Harper —  
Dir. Engr. CPR



CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY.  
RAILWAY TELEGRAM

215 PM

J. McMillan, General Manager of Telegraphs.

St. Maure Nov 15 / 73

Dr Marchand  
Major parish St. Iamis de France  
St. Maure

The signing of plan of St. Maure line so far  
is merely fact permit to allow us to cross the  
public roads with the track and does not involve  
any other responsibility or any expense on the  
part of your parish

W. B. Harper  
Division Engrs CP

Il est proposé par le conseil  
 M. Vallee Lamothe secondé  
 par le conseiller Phillippe Regis  
 que tous ceux qui sont  
 arrivés de plus d'un l'an  
 courant que les montants  
 soient envoyés au conseil  
 de comté si ces comptes ne sont  
 pas faits avant le 1<sup>er</sup> de decem-  
 bre courant. Adopté immédiatement

Il est proposé par le conseil  
 M. Omer Germain secondé  
 par le conseiller Joseph Lamothe  
 qu'il soit établi à 5% la somme  
 d'assèrage sur les tenures de Paul  
 Laprise et sur la même po-  
 sition qu'il soit envoyé des  
 lettres enregistrées aux Po-  
 right &c si il n'a pas payé  
 d'ici au 1<sup>er</sup> de décembre cor-  
 riant le montant complet  
 de cette obligation. Adopté  
 immédiatement M. Omer Germain  
 Ad. Marchand <sup>secrétaire</sup>

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis  
de France le de Chauzlain

La ville d'assembles  
des élécteurs municipaux  
de la paroisse de St-Louis de  
France dans le comté de  
Chauzlain tient au sein  
ordinaire de ses séances  
mercredi le mercredi pour  
le janvier 1924 à des tems  
défavorable évidemment conformé-  
ment au code municipal  
et à l'avis préalablement  
donné par J. Marchand de  
nia, et président de l'élection  
le vendredi 1er de décembre  
1923 sous la présidence  
de J. Marchand de nia.

Le président ouvre la sé-  
cession et requiert les élé-  
cteurs présents de proposer les  
personnes qui devraient  
être conseillées en rempla-  
cement de M<sup>e</sup> Eugène  
de Montigny, Philippe Pige  
et Julien Lamothe sortant  
et chargé.

Il y a une proposition signé  
par M<sup>e</sup> J. R. Desilets, Odile  
Beurin, Johnny Heroux, Joseph  
Leratour, Philippe Landry,  
Louis Guérin, Henri Gervais soit  
élu conseiller. Comme précédent  
il a rejeté cette proposition parce  
que M<sup>e</sup> Beurin Heroux n'a pas  
pas justifiée et que aucun  
signataire de la dite proposition

Il est présent.

Il est proposé par les sieurs Théophile Page; David Savard; Joseph Boivin que M<sup>r</sup> Léon Morin soit élu à la charge de conseiller.

Il est proposé par les sieurs Arthur Lamontagne, Camille Bourque, J<sup>e</sup> Morin que M<sup>r</sup> Donat Landry soit élu à la charge de conseiller.

Il est proposé par les sieurs Eugène De Montigny, David Savard; Lucien Morin que M<sup>r</sup> Majonie Dubé <sup>élu au scrutin</sup> soit élu à la charge de conseiller.  
N'ayant que le nombre voulu de conseillers en ma qualité d'<sup>l'</sup>éminent et éminent d'élection Je proclame les sieurs Majonie Dubé; Donat Lamontagne Morin élus à la charge de conseillers.

Attest  
J. J. Marchand  
J. J. Lamontagne

Province de Québec  
Municipalité de St. Louis  
de France le 26 octobre 1881

Nous soussignés ayant été  
élus par nos concitoyens  
de cette municipalité - faisons  
serment chacun pour soi  
que sous nos signatures bien  
et fidèlement les termes de  
notre charge et cela au nom  
de nos capacités et fra-  
gument.

Savoir que Dieu nous soit  
en aide.

Donat Laroche.  
Lucien Morin  
Alphonse Dubé

Attestement devant  
Muni de St. Louis de  
France à l'école publique  
le ferrier 19 24  
F. Et. Marchand

Province de Québec  
Municipalité de St-Jean  
Et France lès de Chauzlain

A une assemblée

Municipalité du conseil du  
village de la paroisse de St-  
Jean de Grand-Bonnet il  
Chauzlain tenu au lieu  
ordinaire des séances  
lundi le 4 cette ville de Février  
1924 à neuf heures de l'a-  
vant-midi; à laquelle  
assemblée sont présents  
Messieurs les conseillers  
Lucien Broin, André Ger-  
main, Joseph Lamothe, petit  
Pierre Page, Donat Lamothe  
formant quorum et proposé par le conseil.

Ces Joseph Lamothe, secondé  
par le conseiller Joseph R. Piercy  
Page que M. Cicer Bernier  
soit nommé pro Président et pré-  
sident de la Ville assemblée  
Accepté unanimement.

Les procédés de la dernière as-  
semblée sont lis et approu-  
vés.

M<sup>r</sup> Lapine Dubé a inscrit  
à ce moment faire son siège  
Le secrétaire régional  
fait lecture d'un état de compt  
pour travail de chemin fer  
William Hitchie au montant  
de \$29.75 se distribuant  
comme suit \$18.75 à Eugène  
de Montigny, \$9.00 à René  
Gauthier, \$0.00 à Ernest Bell  
ville, \$6.00 à Anatole Brard.

et il est proposé par le conseiller  
Lucien Morris, secondé par le  
conseiller Joseph Lamotte que ces  
montants soient payés à qui de  
droit et que le montant de \$ 19.75  
soit chargé à William Pittthe  
le montant de \$ 20.00 lui ayant  
déjà été chargé. Adopté immédiatement.  
Est proposé par le conseiller  
Majorie Dubé secondé par le  
conseiller Lucien Morris  
que la secrétaire trésorière  
peut faire les envois pour  
collecter le complément demandé  
chezau à la condition que la  
municipalité fait venir à  
Lébourgues.

Adopté immédiatement

Omer Lamotte Maire  
Ed. Marchand Secrétaire  
Promesse de Lieber  
Municipalité de St  
Louis de France & de  
Champlain

A une assemblée  
mensuelle du conseil mu-  
nicipal de la paroisse de St  
Louis de France dans le comté  
de Champlain tenue au  
lieu ordinaire de ses séances  
lundi le sept d'Avril 1924  
à neuf heures de l'après-  
midi à laquelle assiste  
Dont présents Messieurs  
Guillierme Durieu Morris, Joseph  
Pierre Page, Omer Levesque,  
Donald Lamotte, Joseph Lamotte  
le Majorie Dubé et le maire

M<sup>r</sup> Orme l'auroit fait faire  
dans le discours sous la  
présidence de ce dernier.

Les procédures de la dernière  
assemblée sont les et approuvées.

Il est proposé par le conseil,  
les fonds Brûlé Page, secon-  
de par le conseiller Orme  
Germain qu'il soit payé  
\$ 259.39 au conseil de  
comté dont \$ 100.00 pour André  
Nelot Gendron, et \$ 100.00 pour  
Caleda l'auroit fait et \$ 59.39  
pour la taxe ordinaire du au  
conseil de comté. M<sup>r</sup> Arthur  
Lamontagne qui doit payer justement  
sa fille Caleda aura une rémun-  
ération.

Orme Germain  
Aud. Marchand Secrétaire

Promis de l'haber  
Municipalité de St  
Louis de France bde Champlain

Une session supplémentaire  
du conseil Municipal de  
la paroisse de St Louis de  
France dans le comté de  
Champlain tenue au lieu  
ordinaire de ses séances  
mardi le 5 de Mai 1924 à  
sept heures de l'après-midi  
à laquelle session sont présents  
peut-être Messieurs les con-

seules deuxièmement Monseigneur Joseph  
Pierre Page, Donat Lamothe, M.  
Majorie Dubé, Joseph Lamothe,  
Mme Germaine Lamothe qui  
récit.

Il est proposé par le conseil  
de Donat Lamothe secondé  
par le conseiller Joseph Lamothe  
que M<sup>r</sup> Mme Germaine soit  
nommé président de la déli-  
Assemblée en l'absence du maire  
Les procédures de la dernière  
assemblée sont lues et approu-  
vées.

Il est proposé par le con-  
seiller Donat Lamothe secondé  
par le conseiller Majorie Dubé  
que considérant que il serait  
très important pour le progrès  
de notre région que la route bri-  
gant la ville et Maurice déjà  
projetée et au bonheur cons-  
truite que doit relier depuis  
la ligne à Grandes-Piles et de là à  
la route provinciale.

Le conseil de cette municipalité  
en conseillera demande  
au conseil de ce district de bien  
veiller approuver et appuyer  
potentiellement lors d'une session du  
conseil de conseil qui sera tenue  
le 11 de juillet prochain le projet  
et tracer de cette route déjà appu-  
ié par les villes de la Haute-Gaspésie  
Miquelon, Sharenegau, Tadoussac et trois  
villes et considérée comme une  
des utilités suffisantes les plus importantes  
que copie de la présente résolu-

tin soit adressé au conseil de comté.

Il est proposé par le conseiller Lucien Morin, secondé par le conseiller Joseph Pierre Page que il soit demandé au député provincial M<sup>me</sup> le Dr Boudreault un octroi pour la construction du pont chez Mr Omer Germain. Le coût de cette construction devrait s'élever à environ \$ 500.00

Le secrétaire trésorier fait lecture d'un compte fait pour l'amt de \$ 564.30 pour l'entretien de la route trois quarts grand meie. Il est proposé par le conseiller Joseph Lamothe, secondé par le conseiller Maguire Dubé que ce compte ne soit pas payé.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pierre Page, secondé par le conseiller Lucien Morin que il soit payé à M<sup>me</sup> Donat Dusseault son dépôt de \$ 8.12 pour chemin de fer à Mignoli Laberge, William Ritchie, Georges Bachelet, et que ce montant soit collecté sur chacun de ces particuliers en raison de la superficie de leur terrain. Sur la même proposition que le compte de M<sup>me</sup> Mignoli Lépine soit accepté par le conseil comme étant exact. Le conseil ne paiera pas ce compte.

mais il sera collecté par le  
seur lui-même sur chaque  
interesse.

Il est proposé par le conseiller  
Joseph Lamotte secondé par le  
conseiller Donat Lamotte que  
soit donné un avis de motion  
comme suit que le conseil à sa  
séance régulière du mois  
de juillet prochain fassera un  
règlement pour installer  
les chemins croches dans  
la paroisse.

Il est proposé par le conseiller  
Joseph Pierre Page, secondé par  
le conseiller Lucien Morin qu'il  
ne soit pas donné d'avis de  
motion pour l'installation  
des chemins croches dans la  
paroisse. Volant pour la motion  
principale Joseph Lamotte, Do-  
nat Lamotte, Maguire Dubé  
pour l'amendement Joseph  
Pierre Page, Lucien Morin, la mo-  
tion première est gagné par  
une voix.

Le secrétaire trésorier  
fait lecture de la démission  
du maire M<sup>r</sup> Omer Lacombe  
et il est proposé par le conseiller  
Donat Lamotte secondé par le  
conseiller Maguire Dubé que  
cette démission soit acceptée  
et que il y aura une séance  
spéciale pour la nomination  
d'un maire lundi le 12 de mai  
courant à sept heures de l'après-  
midi; Omer Léger maire  
Ad Marchand

Promulgation  
Municipalité de St-  
Louis de l'île de Béthanie

Nous assemblée spéciale du conseil municipal de la paroisse de St Louis de l'île dans le comté de Béthanie au lieu ordinaire de ses séances lundi le dix-sept de mai 1924 à l'heure de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents M<sup>s</sup> les conseillers Lucien Morin Joseph Pierre Page, Majorie Dubois, Donat Lamontagne Joseph Lamontagne formant donc cette assemblée ayant été spécialement convoquée pour la nomination d'un maire en remplacement de M<sup>r</sup> Omer Lamontagne ayant démissionné.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pierre, secondé par le conseiller Lucien Morin que M<sup>r</sup> Majorie Dubois soit nommé président de la dite assemblée.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pierre Page, secondé par le conseiller Lucien Morin que M<sup>r</sup> Lomer Marchand soit nommé maire en remplacement de M<sup>r</sup> Omer Lamontagne.

Il est proposé au arrondissement à la proposition, il faut

fait par le conseiller Joseph  
 Lamotte secondé par le conseil  
 ler. Donat Lamotte que M<sup>r</sup>  
 Octave Héon soit nommé maire  
 au remplacement de M<sup>r</sup> André  
 Lamotte  
 voté pour la motion de M<sup>r</sup>  
 Joseph Pierre, Joseph Poirier,  
 Pige, Lucien Morin,  
 voté pour l'amendement  
 de M<sup>r</sup> Joseph Lamotte, Joseph  
 Lamotte, Donat Lamotte,  
 ayant partage égale de voix  
 le président M<sup>r</sup> Majorie Dubé  
 donne son vote en faveur de  
 l'amendement et l'amend-  
 ment est gagné par une voix.  
 M<sup>r</sup> Octave Héon est donc nommé  
 maire pour finir le terme de  
 M<sup>r</sup> André Lamotte.

Majorie Dubé président  
 Ad. Marchand secrétaire

Province de Québec

Municipalité et

Town de Dranébo des Hauts.

Je soussigné Octave Héon jas-  
 sentlement que je remplisai bien  
 et fidèlement les devoirs  
 de ma charge et cela au meil-  
 leur de mes capacités et juge-  
 ment. Ainsi que M<sup>r</sup> André Lamotte soit  
 en aide. Octave Héon

Assenté devant  
 M<sup>r</sup> à St Louis de Dranébo  
 le 26 au matin de Mai 1924  
 Félix Marchand

Province de Québec  
 Municipalité de St  
 Louis l'Île de Beauharnois

A une assemblée  
 mensuelle du conseil mu-  
 nicipal de la paroisse de St  
 Louis de France dans  
 le comté de Beauharnois  
 tenue au lieu ordinaire  
 des séances midi le day  
 de juillet 1924 à sept heures  
 de l'après midi à laquelle  
 assemblée sont présents  
 Messieurs les conseillers Joseph  
 Pierre Page, Paul Germain,  
 Lucien Morin n'ayant que  
 trois conseillers présents  
 le conseil ne peut siéger.

Il est proposé par le  
 conseiller Joseph Pierre  
 Page secondé par le con-  
 seiller Lucien Morin que  
 l'assemblée du conseil soit  
 ajournée à midi le mardi  
 juillet courant à sept heures  
 de l'après midi et que les  
 conseillers et le maire absents  
 soit cotisés. Octave Léon  
 Old marchand <sup>maire</sup> ~~secrétaire~~

Province de Québec  
Municipalité d'et  
Taxis de François de Champlain

À l'Assemblée  
mensuelle du conseil mu-  
nicipal de la paroisse de  
St-Louis-de-Blandford dans  
le comté de Boucherville étant  
un ajournement de la séance  
du deux de juin concue et  
tenue lundi le vingt de juin  
1924 à sept heures de l'après-  
midi à laquelle assemblée  
sont présents Messieurs les  
conseillers Donald Lamothe,  
Joseph Lamothe, Lucien Monni-  
quer Germain, Joseph Prieur  
Page, et le maire M<sup>r</sup> Octave  
Bégin formant le quorum  
dans la paroisse de ce dernier.  
Les procédés des deux assem-  
blées précédentes sont lus et appu-  
iés.

Il est proposé par le con-  
seiller Amer Germain secondé  
par le conseiller Joseph Prieur Page  
qu'il soit remboursé à M<sup>r</sup> le  
bûcheron Léonard la somme  
de \$25.00 pour aigut déba-  
tou ambi fait chasser une fa-  
mille de canards dans la  
paroisse.

Il est proposé par le conseil  
les Joseph Prieur Page, secondé  
par le conseiller Joseph Lamothe  
qu'ainsi de mention soit donné  
à l'ordre que le conseil à sa séance  
équivalente du mois de juillet

corrant passerai un règlement pour établir la vaccination obligatoire dans la paroisse et que avis public soit donné à ce sujet.

Le secrétaire trésorier fait lecture d'un état de compte de M<sup>t</sup> Anguinal Léonie

Il est proposé par le conseiller Donat Lamontagne secondé par le conseiller Joseph Lamontagne que cet état de compte soit remis à une autre séance.

Sur la même proposition que il soit payé à

M<sup>t</sup> Cormane Faure pour la route des chevaux \$ 5.00 pour M<sup>t</sup> Joseph Poirier, \$ 1.50 et M<sup>t</sup> Maurice Guimond

pour ce pour un pont chez Poliquin père. Godefroid doré est \$ 2.00 pour le pont de Blouzy Marchand \$ 1.20 pour St Maurice Number \$ 0.60 pour Joseph Faure

\$ 1.20 qui il doit payer à Mr Gauthier Grasset pour St Maurice fine \$ 1.42 et \$ 1.26 pour M<sup>t</sup> Lorme \$ 0.95 et \$ 0.84 pour la route de St Marguerite pour deux années qui il doit payer à M<sup>t</sup> Donat Dubé pour

Joseph Léonard Fourrier \$ 1.01 pour son poche pris \$ 0.92 pour Massicotte fine

\$ 2.16 pour William Fletcher \$ 11.62 pour la route de St Félix pour chercher de l'ordre pour William Fletcher \$ 1.48 pour

Prise Loranger No 65 et que  
les montants soient très char-  
ges aux intérêses avec ces  
taxes.

M<sup>r</sup> Joseph Lamothe déclare  
dans une motion pour l'ins-  
tallation des chevaux cro-  
ches dans la paroisse et le  
conseil décide de ne pas  
procéder sur cet avis de mo-  
tion.

Le secrétaire paroissial fait  
lecture d'un avis signé par le  
messire Philippe Page demandant  
d'après l'article 229<sup>e</sup> que  
M<sup>r</sup> Maguire Dubé agissant  
présentement comme membre  
du rôle honorable conseil soit  
mis en demeure d'établir  
dans huit jours de cette  
date son sens d'éligibilité  
à la charge de conseiller de la  
paroisse. Il est proposé par le  
conseiller Lucien Morin, se-  
condé par le conseiller Joseph  
Perron Page que M<sup>r</sup> Dubé Magui-  
re fournit dans le délai  
de huit jours à compter de la  
seance de ce jour son sens  
d'éligibilité pour être conseil-  
ler de cette paroisse conformément  
à l'article 229 du code  
municipal.

Il est proposé par le conseil  
le Joseph Lamothe, secondé  
par le conseiller Donat Lamothe  
que M<sup>r</sup> Maguire Dubé soit nom-  
mé sur le rôle d'évaluation

comme propriétaire des lots n°  
475 conserve l'indigne  
son contrat Journe au bureau  
de la corporation.

Il est proposé par le con-  
seiller Joseph Lacombe secondé  
par le conseiller Louis Ger-  
main que M<sup>r</sup> Edmond Mar-  
chain soit nommé ~~inspecteur honoraire~~  
en remplacement de  
M<sup>r</sup> Edmund Harriss pour le  
rang des Chevaliers et que  
M<sup>r</sup> Fauciéde Chabot soit  
nommé inspecteur de moins  
pour le rang de St. Margue-  
rite en remplacement de  
M<sup>r</sup> Louis Gilbert.

Il est proposé par le conseil  
les Joseph Pierre Page, secondé  
par le conseiller Lucie Lomie  
que les lots 475 appartenant au  
chevalier du Magonie Trichet soit évalué  
à \$300.00 au lieu de \$100.  
que les lots 299, 301 appartenant  
au notaire J. Forest soit évalué  
à \$300.00 au lieu de \$800. que  
le G.P. du chevalier Trichet qui connaît  
la St. Marguerite Line soit évalué  
à \$50.00 de l'apprécier ce qui fait  
un montant

Il est proposé par le con-  
seiller Joseph Pierre Page secondé  
par le conseiller Joseph Lacombe  
que M<sup>r</sup> le bûcheron Léonard  
soit nommé auditeur et qu'il  
audite les comptes que la cor-  
poration au cours de l'ultimo pro-  
chain

Province de Québec  
 Municipalité de St Louis  
 Le François le de Champlain

Il est assuré  
 que l'assemblée  
 municipale, du conseil municipal  
 de la paroisse de St Denis  
 le François dans le comté de  
 Champlain tenu au lieu or-  
 dinaire de ses séances mu-  
 di le 7 de juillet 1920 à sept  
 heures de l'après-midi à  
 laquelle session sont pre-  
 sentes messieurs les con-  
 seillers Secrétaires Morin, Joseph  
 Prieur Page, Omer Germain, Du-  
 nat Gauvreau, Majorie Dub-  
 le, Joseph Gauvreau et le maire  
 M. Octave Bevin formant  
 le quorum sous la présidence  
 de ce dernier.

Les procédés de la des-  
 mier assemblée sont les  
 suivants :

Il est proposé par le con-  
 seiller Majorie Duble, secondé  
 par le conseiller Omer Germain  
 qu'il soit pas passé de re-  
 gllement pour la raccia-  
 tion dans la paroisse.

Il est proposé par le conseil  
 les Joseph Prieur Page, secondé  
 par le conseiller Secrétaire monsieur  
 Joseph Prieur Page à M. Paul Gauvreau  
 Bevin pour l'établissement du  
 chemin de front d'abt Delorme  
 \$ 2.00 à D. David Duble, \$ 8.00  
 de Paul Larivière & J. Dolquin \$ 2.00  
 d'Auguste Pronovost \$ 1.00 et \$ 1.

rest Moreau à 1.00 pour faire  
de la vole de Beau pour Paul  
Lapiniere à 2.07, pour Ernest  
Moreau à 1.38, pour Napoleon  
Fourdaine à 1.38, pour Jean Daniel  
Dubreil à 9.20. Et que ces mon-  
taut soient chargés à ces  
derniers avec leurs taxes.

Il est proposé par le  
Docteur Lanthier secondé par  
le conseiller Joseph Lanthier  
que M<sup>r</sup> Aragnolé-Pinon soit  
notifié de venir à collecter  
dans le délai de 8 jours  
l'argent dû et du pour la  
route des Pins le conseil  
approvait l'état de compte  
déjà produit.

M<sup>r</sup> Majoui Dubreil donne  
avis de motion que le conseil  
à sa séance régulière du  
conseil du mois d'avril pro-  
chain passerai un règle-  
ment pour élargir l'élu-  
ment des chemins d'hiver ou  
pour passer, qui régleront  
jusqu'à installer les chemins  
croches dans la paroisse.

Voté le 8 juillet 1841  
M<sup>r</sup> Marchand Secrétaire

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis  
Et Traine Lé de Chauzier

Il y a une assem-  
blee mensuelle du conseil  
municipal de la par-  
ticularité de St Louis de Tracy  
dans le comté de Beau-  
harnois tenu au lieu ordi-  
naire de ses séances lundi  
le 4 de juillet courant à  
sept heures de l'après-midi  
d'ici mil neuf cent cinquante  
quatre à laquelle session  
ont présidé M. le con-  
seiller Lucien Morin, Joseph  
Pierre Page; Mme Germaine  
Donat Lamontagne, Majorie Du-  
ché, Joseph Lamontagne, le maire  
M. Octave Ibéon, formant  
la quorum sous la prési-  
dence de ce dernier.

Les procédés de la dernière  
assemblée sont les suivants :

Il est proposé par le con-  
seiller Lucie Germaine spon-  
sorié par le conseiller Majorie  
Duchê que le conseil de St  
Louis de Tracy fasse une  
instant l'honorables fra-  
mes Minville et procureur  
général de la province  
de Québec de prendre les  
mesures nécessaires pour  
protéger la famille et la  
société en cette province en y  
façant observer l'application des

dimanche et que le secrétaire trésorier envoie une copie de celle résolution au premier ministre la prochain.

Il est proposé par le conseiller Donat Samouche secondé par le conseiller Majorie Dubé que le service paie le montant de \$ 12.00 aux Juifs.

Il est proposé par le conseiller Léonie Morin secondé par le conseiller Joseph Samouche que le Rens. cours d'eau multiforme dans la demande de Mr. Antonin Pratte soit creusé comme demandé à l'Assemblée. Cet agrandissement doit être fait dans l'ouvrage.

Le secrétaire trésorier fait lecture d'une lettre du Service provincial d'Hôpital espérant la communiquabilité à \$ 25.00 d'après que pour son travail il faut couler édredes. Ce document de la vaccination obligatoire et il est proposé par le conseiller Orme Germain secondé par le conseiller Joseph Samouche que le conseil ne fasse rien à ce sujet.

Le secrétaire trésorier fait lecture d'un compte au montant de \$ 564.50. Il y a été fait de la route Gross Pointe Sharenegau et il est proposé

par le conseiller Joseph Pierre Pa-  
ge, secondé par le conseiller  
Majorie Dubois que cette question  
soit trahis à une autre séance  
Le secrétaire résumée fait  
lecture du rapport de l'audi-  
tion des témoins et il est pro-  
posé par le conseiller Oscar Ger-  
main, secondé par le conseil-  
ler Majorie Dubois que ce rap-  
port soit accepté comme  
tel.

Il est proposé par le con-  
seiller Oscar Germain, secondé  
par le conseiller Joseph Pierre  
Page que soit payé à M<sup>r</sup> Adrien Martine pour ouvrage  
fait dans le cordon de St-Malo  
et que ce montant soit chargé  
à tout le cordon de St-Malo  
Ouest et Sud partant d'un côté  
de la tête de Napoléon Bacon et de  
l'autre côté la tête de Majorie  
Dubois l'ancien île de la Lanterne  
à la condition qu'il sera collecté sur  
que les deux  
du côté du sud la superficie des terrains et sur  
paye seule- la même proportion que l'île  
ment que pour  
les 4300 francs ici  
payé à Mr. Léonard Léonard George \$ 2.37 pour  
Joseph Beaumier \$ 895 pour  
la roule des pins et ce fonds est  
que ces montants soient char-  
gés à ces derniers avec leurs  
tais.

Il est proposé par le con-  
seiller Oscar Germain secondé  
par le conseiller Joseph Pierre Page  
que Mr. Thomas Giraud soit

avons été rappelés à voie  
pour le rang St-Marc en vertu  
d'avisement de Mr Donat Ri-  
ard.

Il est proposé par le conseil  
les Joseph Lamontagne secondé  
par le conseiller Donat Lanthier  
que le conseil passera une ordon-  
nance réglementant l'assainisse-  
ment régulier de septembre pour  
l'installation des chemins  
croches dans la paroisse ou pour  
largir l'embranchement des chemins.  
A hiver en cherçant droit.

Il est proposé par le  
conseiller Ernest Germain  
secondé par le conseiller  
Lucien Morin que la taxe  
de cette année soit de 15 francs  
par hectare.

Olympe Léon Maire,  
Ad. Blanchard secrétaire,

Promesse d'Assemblée  
Municipalité de St. Louis  
de l'Île aux Chênes à la Champsaur

À une assemblée annuelle du conseil municipal  
de la paroisse de St. Louis de  
France dans le comté de Champsaur  
tenu au lieu ordinaire  
de ses séances à la saidi le deux  
de septembre 1927 et à sept heures  
de l'après midi à laquelle se-  
rion sont présents M<sup>r</sup> les  
conseillers Lucien Morin, Pierre  
Pagné, Mme Lemaire, B.  
Donat Lamothé, Joseph Lamothé,  
Raymond Dubreuil le maire  
Octave Kéon formant le quorum  
sous la présidence de M<sup>r</sup> des-  
Griez.

Les procès-verbaux de la dernière  
assemblée sont lus et approuvés.  
Il est proposé par le  
conseiller Joseph Pagné;  
secondé par le conseiller  
Joseph Lamothé que le terrain  
du moulin de M<sup>r</sup> Illi à Mon-  
tigny soit évalué à \$ 100.00  
l'échangeur et les balises  
de M<sup>r</sup> Des Lamothe à \$ 900.00  
et le solde à l'humus qui appartient  
à M<sup>r</sup> Ernest Daigis à \$ 1200.00  
sur la même proposition que  
la propriété de la St. Maurice  
l'une l'autre maison & bûcheron  
d'Octave Kéon soit évalué à \$ 1500.00  
la maison de la compagnie à \$ 1500.00  
les autres balises d'Octave  
évalué à \$ 1500.00 et que ces trois

Province de Québec  
 Municipalité de St.Louis  
de France et de Champlain

PROVINCE DE QUEBEC,  
 Municipalité de.  
 St.Louis de France,  
 Comté de Champlain.

Je, J. CYPRIEN SAWYER, ayant été dûment nommé Secrétaire-Trésorier de cette Municipalité, fais serment que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

*J. C. Sawyer*

Assermenté, à St.Louis de France  
 ce huitième jour du mois de  
 Septembre, Mil neuf cent vingt-quatre,  
 devant moi, le soussigné maire, pour  
 la susdite paroisse -

Octave Héon, j.P. ex off.

Maire

PROVINCE DE QUEBEC,  
DISTRICT DES TROIS-RIVIERES,  
COMTE DE CHAMPLAIN.

ATTENDU que moi, J.CYPRIEN SAWYER, ai été nommé Secrétaire-Trésorier de la Corporation Municipale de la paroisse de St.Louis de France, dans le District des Trois-Rivières, dans le Comté de Champlain, et ATTENDU que, conformément aux dispositions du Code Municipal de Québec, nous, EMERY SAWYER, cultivateur de la dite paroisse de St.Louis de France, avons été approuvé et accepté comme caution dudit J.Cyprien Sawyer, pour le paiement de toute somme de deniers dont il, ledit J.Cyprien Sawyer, peut, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier par lui-même ou par toute personne dont il est responsable, être comptable envers la corporation de ladite paroisse de St.Louis de France ou toute autre personne, tant en capital, intérêts et frais qu'en amendes, dommages et intérêts, encourus durant l'exercice de sa charge.

SACHEZ par ces présentes, que nous, Emery Sawyer nous nous reconnaissions solidairement obligé à payer et à rembourser à la Corporation de la dite paroisse de St.Louis de France toute somme que ledit J.Cyprien Sawyer, par lui-même ou par toute personne dont il est responsable peut, dans l'exercice de sa charge, devenir comptable envers la corporation ou toute autre personne, en capital, intérêts, frais, amendes ou dommages et intérêts; et,

LA CONDITION de ce cautionnement est que si J.Cyprien Sawyer remplit bien et fidèlement en tout temps les fonctions et les devoirs de la charge de Secrétaire-Trésorier à laquelle il a été nommé, et rend compte, paye ou remet à ladite Corporation ou à toute personne, toute somme de deniers dont il deviendra redevable, lui et toute autre personne, durant l'exercice de sa charge envers telle Corporation ou personne, en capital, intérêts, frais et amendes ou dommages-intérêts, alors ce cautionnement sera nul; autrement il demeurera dans toute sa vigueur.

ET nous avons signé les présentes à St.Louis de France, Comté de Champlain, ce septième jour du mois de Septembre, Mil neuf cent vingt-quatre.

J. C. Sawyer  
SECRETAIRE / TRESORIER

Emery Sawyer  
CAUTION

TEMOINS:

Gabriel Marchand  
Napoléon Marchand

ACCEPTE, à St.Louis de France, ce septième jour de Septembre, Mil neuf cent vingt-quatre, par moi le soussigné, Maire de ladite paroisse.

A. Léon  
MAIRE

CAUTION MUNICIPALE

-de-

J. C . SAWYER,  
Secrétaire-Trésorier de  
la Municipalité de  
St.Louis de France.  
EN DATE DU 7 SEPTEMBRE, 1924.

(ORIGINAL)

évaluations soit chargée à la  
Mairie finie.

Il est proposé par le  
conseiller Joseph Pierre Page,  
secondé par le conseiller  
Léonie Morin que l'assemblée  
soit engagé pour le budget  
du conseil au prix de \$60.00  
par année pour remplir la  
charge de Secrétaire trésorier  
de la Municipalité. Adopté.

Il est proposé par le con-  
seiller Maguire Dubé, secondé  
par le conseiller Joseph Faustine  
que il soit par le présent règle  
statut et ordonne et il est par  
le présent règle statut et ordon-  
né, que les chemins crochets  
c'est à dire en Voie Lombard  
soient entretenu dans la pa-  
rouse pour les chemins d'hi-  
ver et que le prochain règlement  
subira au voile après approv-  
ation. Adopté.

Octave Séguin  
Gd. Marchand Seign.

Province de Québec,  
Municipalité de la paroisse  
de St. Louis de Frontenac, Co. Chambly.

Une assemblée mensuelle  
de la Mme Conseil de la Municipalité  
de la paroisse de St. Louis de Frontenac,  
Comté de Chambly, tenue au tel  
ordinaire de ses séances, lundi le  
sixième jour d'Octobre, Mil neuf  
cent vingt quatre, à l'appelé assemblée,

Municipalité St-Louis de France

COMTÉ CHAMPLAIN, P.Q.

JE, soussigné, DIONIS COURTEAU, ayant été  
nommé Inspecteur de voirie pour le Rang  
St.Alexis, par les présentes, fais serment  
de remplir les devoir de ma charge au  
meilleur de mes connaissance et croyance.  
Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTÉ devant moi  
à Trois-Rivières, ce  
cinquième jour du  
mois de Décembre,  
Mil neuf cent trente-un.

Dionis Courteau

J.B. Sawyer M.P.

St. Louis de France

le 29 oct. 1931

La Municipalité de St. Louis Frane

Les cultivateurs du rang des cheneaux demande. \$300.00 pour arranger la routes des cheneaux a partir de la côte de ben à la côte de roche pour l'arrondir réparer les côtes <sup>du minéau</sup> et l'élargir. et mettre de la poussière de pierre dans la côte de roche.

Et. \$100.00 pour les côtes chez Mr  
Omer Germain pour avoir de la pierre  
et de la poussière.

Omer Germain

Joseph Dugré

Edmond Marchand

Napoléon Marchand

Paul Larasseur

D. J. Rafter, P. H. /

Alphonse Marchand

Lelia Marchand

Alfred Boisvert

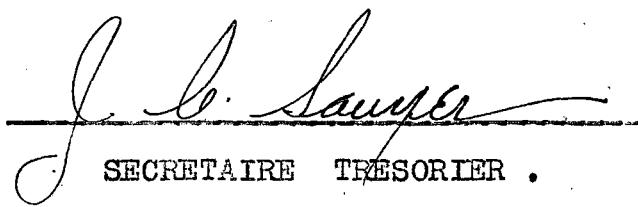
Hyacinthe Barette

Alfred Belliveau

PROVINCE DE QUEBEC,  
Municipalite de la paroisse  
de St.Louis de France.

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné que Monsieur Omer Germain, Conseiller, a donné AVIS DE MOTION, à la dernière assemblée des Conseillers de ladite Municipalité, tenue Lundi le 6 du mois courant, aux fins de proposer à la Cession régulière du mois de Novembre, prochain, un règlement devant annuler le règlement passé et adopté, ayant établi les chemins croches, c'est-à-dire en ~~voie double~~ <sup>voie double</sup> dans les limites de ladite Municipalité.

DONNE à St.Louis de France, ce huitième jour du mois d'Octobre, Mil neuf cent vingt-quatre.

  
J.C. Sawyer  
SECRETAIRE TRÉSORIER .

JE, J.C. SAWYER, Sécrétaire-Trésorier, de ladite Municipalité, certifie, par les présentes, avoir donné lecture du présent avis, à la porte de l'église paroissiale de St.Louis de France, à l'issue de l'Office Divin, Dimanche le 12 Octobre, 1924, après avoir affiché deux copies du même avis, à deux endroits différents de la paroisse.

PROVINCE DE QUEBEC,

MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DE ST.LOUIS DE FRANCE.

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST.LOUIS DE FRANCE:

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par J:Cyprien Sawyer, Sécrétaire-Trésorier, que le Conseil de cette Municipalité, à sa cession du deux Septembre, courant, a passé un règlement établissant les "chemins croches", dans les limites de cette Municipalité; et que ce règlement rentrera en vigueur après quinze jours de la date de cet avis.

Tout intéressé pourra prendre communication dudit règlement chez le Sécrétaire-Trésorier.

DONNE à St.Louis de Franée,  
ce dixième - jour de Sep-  
tembre, Mil neuf cent vingt-quatre.

J. C. Sawyer

Sec-Tre

Le, soussigné, J. C. Sawyer, Secrétaire Trésorier,  
certifie avoir apposé deux copies du présent avis, à deux  
endroits différents de la Municipalité, et ainsi donné lecture  
publique de cet original à la porte de l'Eglise paroissiale le  
mardi, 14 Septembre, 1824 J. C. Sawyer. Sec-Tre

sont présents: Son honneur le Maire,  
M. Octave Heiri, M. M. les Conseillers  
Omer Lemain, Joseph Pierre Page, Lucie  
Moine et Majorie Hurlé, formant quorum,  
sous la Présidence de Son Honneur  
le Maire.

Le. procéde de la sécession  
cession sans lus et approuvées.  
Il est proposé par le Conseille  
Omer Lemain, secondé par le Conseille  
Joseph Pierre Page que les deux enfants  
enfants, comme électeurs, comme fils  
de citoyens: MM. Georges Lecouir,  
Charles-Edouard Lamotte, Ernest  
Hurlé; Emile Brassier; Philippe  
Lamari; Marcel Ducharme; Alphonse  
Pageau, Antonio Pefebre.

Il est proposé par le Conseille  
Joseph Pierre Page que le Secrétaire  
Général soit autorisé à envoier des  
avis de sécession à tous ceux qui  
ont de l'avis fait pour le Mu-  
nicipal que leur le scolarité (Adopté)

Il est proposé par le Conseille  
Omer Lemain secondé par le Conseille  
Lucien Moine, que le Conseil a  
sa prochaine séance du mois de  
Novembre, prochain, passer en règle-  
ment aux fins d'annuler le règle-  
ment ayant établi les chemins  
crochés, c'est à dire en voies doublées  
dans les limites de la paroisse. Cette  
proposition sera s'intendre comme  
avis de motion, donné par ledit Omer  
Lemain. (Adopté)

Il est proposé par le Conseille  
Majorie Hurlé, secondé par le Conseille

Lucien Morin, fut le frusteleur du  
 Rang St. Alexi, <sup>sous</sup> volet faire ce faire  
 ledendroit, dans lequel dans cette  
 partie de la route, appelle "Petit  
 Rant". (Adopté) (Vu et approuvé)

Omer Germain, P.-M.  
 J. L. Lacoste - Sec. Trés.

Province de Québec,  
 Municipalité de la paroisse  
 de St. Louis de Franche -

A une assemblée mensuelle du  
 conseil de la susdite municipalité,  
 tenue au lieu ordinaire de ses réunions,  
 lundi le troisième jour du mois de  
 Novembre, Mil neuf cent - vingt - quatre,  
 à laquelle étaient présents sur  
 l'assassin le Maire M. Octave Héon,  
 mes Conseillers: Omer Germain et  
 Majorique Blute.

La député de prison, le  
lundi 10 novembre

Une pinte s'étant répandue,  
 sans que d'autres conseillers se soient  
 joints, pour faire gommement, à  
 la demande des Conseillers Omer Ge-  
 main et Majorique Blute, la réunion  
 s'ajourne à lundi, le dixième jour  
 de Novembre, Mil neuf cent vingt  
 quatre, et le Secrétaire-Tresorier est  
 autorisé à dénier les avis requis par  
 le Code Municipal, lequel cas  
 (Vu et approuvé) Omer Germain P.-M.  
 J. L. Lacoste - Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC,  
MUNICIPALITE DE ST.LOUIS  
DE FRANCE,dans le Comté  
de Champlain.

AVIS PUBLIC est,par les présentes,donné  
à tous les contribuables de la susdite Municipalité,  
que Monsieur David Saurier ~,cultivateur de  
ladite paroisse,fut nommé Conseiller,en remplacement  
de Monsieur Rodolphe Ducharme,Conseiller,démissionnaire,  
par le Conseil de St.Louis susdit,à la session spé-  
cialement tenue,à cette fin,en date du 18 Avril,cou-  
rant,

Donné à St.Louis de Champlain,ce  
dix-neuvième jour du mois d'Avril,  
Mil neuf cent vingt-cinq.

J. C. Sawyer  
SECRETAIRE TRESORIER.

JE,soussigné,J.C.Sawyer,Sécrétairer Trésorier de la  
suspida Municipalité,par lew présentes,certifie avoir  
donné lecture de l'avis ci-dessus,à l'issu de l'Office  
Divim,à la porte de l'eglise de St.Louis de France,  
après avoir affiché deux copies du présent avis,à  
deux endroits différents de la Municipalité,en date  
du 19 Avril,1925.

J. C. Sawyer  
SECRETAIRE TRESORIER.

PROVINCE DE QUEBEC,  
MUNICIPALITE DE ST.LOUIS  
DE FRANCE,  
COMTE DE CHAMPLAIN.

A SON HONNEUR LE MAIRE:-

F.X.Marchand,

A MM. LES CONSEILLERS:-

Edmond Marchand,

Majorique Dubé,

Lucien Morin,

Donat Lamothe,

Omer Morin

AVIS vous est, par les présentes, donné qu'il se tiendra une assemblée spéciale du Conseil de la susdite Municipalité, au lieu ordinaire de ses sessions, samedi le dix-huitième jour d'Avril, courant, à sept heures du soir, aux fins de nommer un Conseiller, en remplacement de Monsieur Rodolphe Ducharme, Conseiller démissionnaire.

DONNE à St.Louis de France, ce  
Avril, 1925.

  
\_\_\_\_\_  
SÉCRÉTAIRE TRÉSORIER.

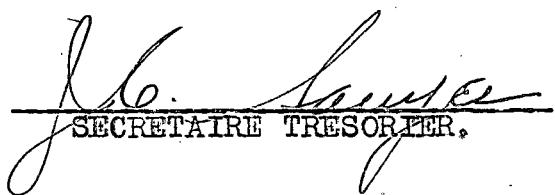
Je, soussigné, J.C. Sawyer, Sécrétairer Trésorier de la susdite Municipalité, certifie, par les présentes, avoir signifié copies de l'avis ci-dessus à chacun des membres composant le Conseil de la dite Municipalité.

  
\_\_\_\_\_  
SÉCRÉTAIRE TRÉSORIER.

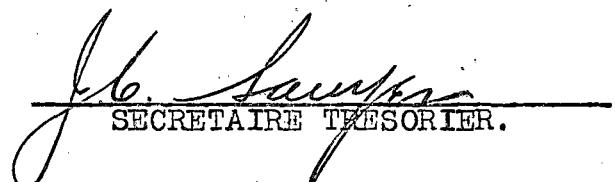
PROVINCE DE QUEBEC,  
MUNICIPALITE DE ST.LOUIS  
DE FRANCE, COMTE DE CHAMPLAIN.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné  
à tous les électeurs de la susdite municipalité, que  
lundi, le dix-neuf du mois courant, un poll sera tenu  
à la salle paroissiale de cette paroisse, de huit heures  
du matin à six heures de l'après-midi, aux fins d'éli-  
re un Maire; les candidats en présence sont MM.Xa-  
vier Marchand, cultivateur et Octave Heon, aussi culti-  
vateur, tous deux de la paroisse de St.Louis, susdit.

Donné à St.Louis de France, ce dix-  
huitième jour de Janvier, 1925.

  
J.C. Sawyer  
SECRETAIRE TRESORIER.

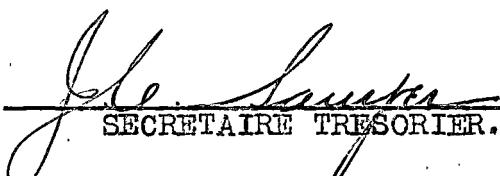
J.E., J.C. Sawyer, Secrétaire Trésorier de la sudite  
Municipalité, certifie, par les présentes, avoir donné  
lecture du présent avis, à l'issu de l'Office Divin,  
Dimanche le 18 Janvier, 1925.

  
J.C. Sawyer  
SECRETAIRE TRESORIER.

PROVINCE DE QUEBEC,  
Municipalité de St.Louis  
de France, Comté de Champlain.

Avis Public, est par les présentes donné à tous les contribuables de St.Louis de France, que les suivants ont été faits Conseillers de la susdite Municipalité, par les électeurs, de ladite paroisse, suivant nomination qui a lieu, Mercredi, le quatorze du courant, suivant avis public précédemment donné à cette fin, savoir: MM. ELZEAR MARCHAND, EDMOND MARCHAND, et RODOLPHE DUCHARME.

Donné à St.Louis de France ce dix-huitième jour de Janvier, Mil neuf cent vingt-cinq.

  
\_\_\_\_\_  
SECRETAIRE TRESORIER.

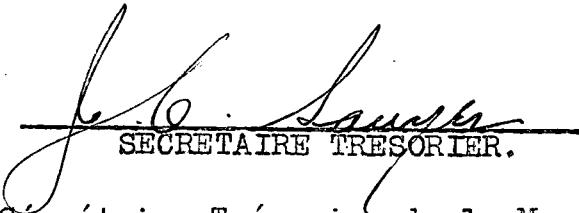
Je, J.C. Sawyer, Sécrétaires-Trésorier de la sus-dite Municipalité certifie, par les présentes, avoir donné lecture de l'avis ci-dessus, à l'issu de l'Office Divin, dimanche le 18 Janvier, 1925.

  
\_\_\_\_\_  
SECRETAIRE TRESORIER.

Province de Québec,  
Municipalité de St.Louis de  
France, Comté de Champlain.

Avis Public est, par les présentes,  
donné à tous les contribuables de la sudite Municipalité  
que Monsieur F.Xavier Marchand, cultivateur, demeurant  
en la susdite Municipalité, a été élu Maire de ladite  
paroisse, par les électeurs à la votation qui eut lieu  
lundi, le dix-neuvième jour du mois courant.

Donné à St.Louis de France, ce  
vingt-cinquième jour du mois  
de Janvier, 1925,

  
\_\_\_\_\_  
Sécrétaire Trésorier.

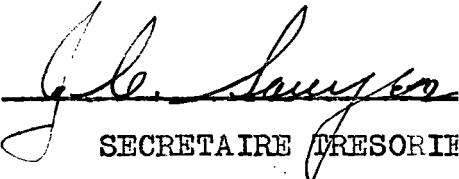
Je, J.C.Sawyer, Sécrétaire-Trésorier de la Municipalité de St.Louis de France, dans le Comté de Champlain, certifie par les présentes avoir donné lecture de l'avis ci-dessus, à l'issu de l'Office Divin, Dimanche le vingt-cinquième jour du mois de Janvier, 1925, et avoir affiché deux copies dudit avis à deux endroits différents de notre municipalité.

  
\_\_\_\_\_  
Sécrétaire Trésorier.

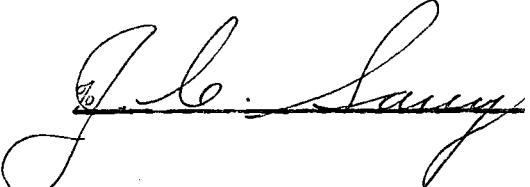
PROVINCE DE QUEBEC,  
MUNICIPALIT DE ST.LOUIS  
DE FRANCE, Comté de  
Champlain.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous  
les Contribuables de la paroisse de St.Louis de Champl  
que le Conseil à sa séance du dix du mois courant a  
passé un règlement, annulant un règlement précédent  
ayant établi les "chemins croches c'est-à-dire en voie  
double" dans les limites de notre Municipalité.

Donné à St.Louis de France,  
ce seizième jour de Novembre,  
Mil neuf cent vingt-quatre.

  
J.C. Sawyer  
SECRETAIRE TRESORIER

JE, J.C.SAWYER, Sécrétaire-Trésorier de la Municip  
lité de St.Louis de France, dans le Comté de Champlain,  
certitife, par les présentes, avoir donné lecture de l'a  
ci-dessus, à la porte de l'eglise paroissiale de St.Lou  
susdit, à l'issu de l'Officie Divin, Dimanche le seizièm  
jour du mois de Novembre, courant.

  
J.C. Sawyer

Provost de Charette,  
Municipalité de la paroisse  
de St. Louis du Franck.

A une assemblée spéciale d'assem-  
blément de la dernière assemblée mensuelle,  
éprouve qui avait dû être tenue  
lundi, le 3 Novembre 1924, et qui a été  
ajournée à la demande des conseillers  
Omer Germain et Magogien Hébert,  
à l'époque, durant le dixième jour du mois  
de Novembre. Mais neuf tent réagit  
qualité, tel que constaté par les deux  
cassis originaux, et produits et signifiés  
aux membres absents à la dernière as-  
semblée, à laquelle dits membres  
d'appartement sont présents.

M. Omer Germain, prs-Maire,  
M. Magogien Hébert, Joseph Lamothe,  
Norval Lamothe, Joseph Page, Lucien  
Morin, formant quorum sous la prési-  
dence de M. Omer Germain, prs-Maire.

Les procès de dernières assem-  
blées sont lus et approuvés.

Il est proposé par Omer Ger-  
main, secondé par M. Joseph Page,  
qu'il soit fait à l'ordre du jour  
d'établir et statuer et ordonne que le  
règlement ayant établi les chemins  
croches, c'est-à-dire sur "voie d'autre lieu"  
les limites de la Municipalité de  
St. Louis, soit étendu par les personnes  
convenables, et que ce règlement prenne  
en force, quinze jours après sa promulgation.

Omer Germain prs-Maire  
J. L. Soucy - Témoignage  
Sec.-Préf.

Le compte de M. Faure de Kervaux,  
au montant de \$ 3.<sup>00</sup> pour travaux  
de charpente, est adopté, et sera  
été chargé à M. Paul Léonard Blute.

M. Majorique Blute, dans  
un décret de motion fait à la prochaine  
séance mensuelle, de ce conseil, et  
proposera un règlement établissant  
la vaccination dans les limites de  
la paroisse, conformément aux  
exigences du Bureau d'Hygiène  
de la Province de Québec.

Il est proposé par le conseiller  
Joseph Bayet, secondé par le  
conseiller Lucien Morel, que les cautions  
pour les entreprises de vente d'huile  
soient d'un montant égal aux  
frais de vente desdits marchés, et  
que les entrepreneurs soient responsa-  
bles de tous accidents ou dommages  
causés ou advenant dans lesdits  
marchés; si l'est prouvé que cesdits  
accidents ou dommages sont le résultat  
de négligence ou de mauvaise intention  
de la part de l'entrepreneur.

Il est proposé par le conseiller  
Joseph Lignotier, secondé par le conseiller  
Walter Lamotte, que le Secrétaire-  
Trésorier soit autorisé à profiter  
de la Corporation de Cap de la Madeleine  
qu'il ait cédé l'exploitation de la  
route Trois-Rivières à un homme  
compétent, et pour raison d'affaires,  
de leur rappeler l'incapacité de  
l'entrepreneur de l'an dernier.

Adopté:

Omer Germain  
J. L. Sauret - Sec. Tr.

Province de Quebec,  
Municipalité de la  
Paroisse de St. Louis de France.

A une assemblée extraordinaire et  
régulière des Conseillers de la dite Munici-  
palité, tenue en lieu ordinaire de ses  
mairies, lundi le premier pour le  
mois de Novembre, M. et mesdames juges équites,  
à laquelle assemblée sont présents  
M. M. les conseillers Omer Germain,  
Joseph Page, Majorique Dubé,  
Lucien Marin, formant quorum, sous  
la présidence de M. Omer Ger-  
main, Pro. Marin.

J. B.

Les procès de la dernière  
semaine sont pris et approuvés.

Il est proposé par le conseiller  
Majorique Dubé, secondé par le Con-  
seiller Joseph Page que il soit dé-  
cisé. Par les plaidoiries, statue établie  
que «telle que l'on réglement establi soit  
la succession», telles que vont par  
le Bureau d'Appel de la Province  
de Québec, soit établi dans les  
limites de notre Municipalité et  
que ce réglement rentre en force  
quarante jours après sa promulgation.

Omer Germain, Pro. Marin

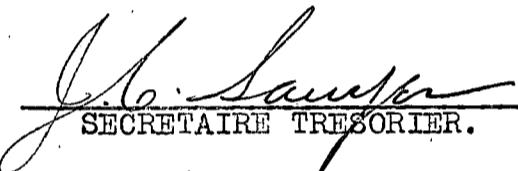
J. C. Saenger - Léon Gosselin  
Il est proposé par le conseiller  
Majorique Dubé, secondé par le  
conseiller Lucien Marin, que les  
cavalières suivantes soient il soit accepté,  
pour les entretiens des routes et rues  
Savini, Honoré Marchand, pour William H.

PROVINCE DE QUEBEC,  
Municipalite de St.Louis de  
France, Comté de Champlain,

Avis Public est, par les présentes, donné  
à tous les Contribuables de la susdite Municipalité,  
que la présentation aux charges de conseillers et  
de maire, en remplacement de Son Honneur le Maire ac-  
tuel, M. Octave Heon, et de MM. les Conseillers, Omer  
Germain, Joseph Lamothe et Joseph Pagé, tous sortant de  
charge, aura lieu, Mercredi, le quatorzième jour de Jan-  
vier, Mil neuf cent vingt-cinq, à la salle paroissiale  
de St. Louis de Champlain, de dix heures de l'avant-midi  
à midi, et que la votation, s'il y a lieu, sera tenue le  
jour suivant, ou le lundi suivant, si elle doit  
être aux scrutins secrets.

Je nomme M.J.Achille Désilets comme  
Sécrétaire d'élection.

Donné à st.Louis de France, ce dix-neuvième jour du  
mois de Décembre, Mil neuf cent vingt-cinq.

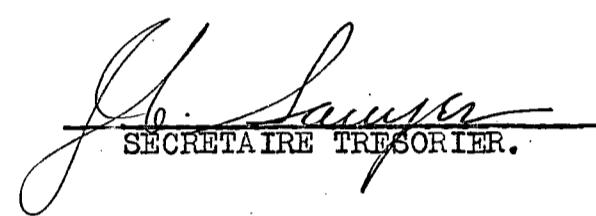
  
J.C. Sawyer  
SECRÉTAIRE TRÉSORIER.

Je, J.C. Sawyer, Sécrétaire-Trésorier de la sus-  
dite Municipalité, certifie par les présentes avoir  
donné lecture du présent avis, à l'issu de l'Office  
Divin, Dimanche le premier jour du mois de Jan-  
vier, 1925, après en avoir affiché deux copies, à deux  
endroits differends de la susdite paroisse.

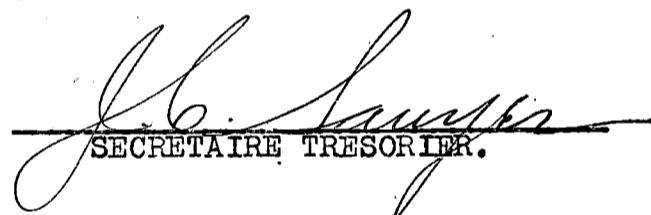
PROVINCE DE QUEBEC,  
MUNICIPALITE DE ST?LOUIS  
DE FRANCE, COMTE DE CHAMPLAIN.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à  
tous les contribuables de la Municipalité de St.Louis de  
France, dans le Comté de Champlain, que le Conseil de la sus-  
dite Municipalité, à sa dernière Séance passé un Règlement  
établissant la Vaccination dans les limites de la dite  
Municipalité conformément aux exigences du Bureau d'Hygiène  
de la Province de Québec.

Donné à St.Louis de France,  
ce septième jour de Décembre,  
Mil neuf cent vingt-quatre.

  
\_\_\_\_\_  
SECRETAIRE TRESORIER.

JE, J. G. SAWYER, Secrétaire-Trésorier de la sudite  
Municipalité, certifie par les présentes avoir donné lecture  
du susdit avis, à la porte de l'église paroissiale de  
St.Louis de France, à l'issu de l'Office Divin, Dimanche la  
Septième jour de Décembre, 1924.

  
\_\_\_\_\_  
SECRETAIRE TRESORIER.

Marchand, montant \$10.00. Adolphe  
 Martin, pour Arthur, montant \$130.00.  
 Il est proposé par le  
 Conseiller Lucie Morin, secondé par  
 le Conseiller Joseph Lamontagne, que  
 l'Inspecteur Thomas Renaud soit  
 autorisé à pourvoir à l'entretien des  
 bords St-Alexis, au prix des routes,  
 s'il ne peut envoi d'entrepreneur  
 à moins de ce prix, ou que les  
 propriétaires ne se préoccupent pas  
 de l'entretien (Adopté) (Unanimement)

Léopold Bergeron, Maire  
 J. C. Saurel - Sec.-Tréz.

Province de Québec,  
 Municipalité de St-Louis  
 de Frontenac, Co. Chambly

A une assemblée des  
 électeurs municipaux de la paroisse de  
 St-Louis de Frontenac, dans le Comté de  
 Chambly, tenue ce hui midi ordinaire des  
 séances, Mercredi, le quatorzième  
 jour de Janvier, Mil neuf cent vingt  
 et cinq, conformément à l'article 345 du  
 Code Municipal de la Province de Québec,  
 et aussi devant avis public, le dé  
 effectué le 38 du mois de Décembre, 1924,  
 donné par J. C. Saurel, Secrétaire-Tresorier  
 Et président d'élections, sous la Pre  
 sidence de ce deigneur.

Le président ayant ouvert  
 la séance, à dix (10) heures de l'après  
 midi, reçut les électeurs de propor  
 tion, Maitre, en remplacement de son  
 Nommeur de Maitre, actuel, M. Octave

Han, et trois Conseillers, en remplace-  
ment des Conseillers : Ulysse Léonard,  
Joseph Pagni et Joseph Lamothé  
Portant de l'opinion -

Il est proposé par MM.

Philippe Pagni; Lucien Marin, Jos. Boivin,  
Schille Desilets, Jos. F. Tessier que  
M. Rodolphe Ducharme, soit nommé  
Conseiller en remplacement M. Joseph  
Pagni; M. Félix Marchand. En rem-  
placement M. Joseph Lamothé; M. Edmond  
Marchand. En remplacement, M. Daniel  
Lemire; après examen des bulletins  
de présentation, par le President,  
ces bulletins sont déclarés admis-

Il est proposé par M. M.

Philippe Pagni; Lucien Marin, Raymond  
Marchand, Jos. Boivin, Schille  
Desilets, que M. Joseph F. Tessier  
soit nommé Maire de la所述  
Municipalité, en remplacement  
M. Octave Han; après examen,  
comme il a été fait dit, le bulletin  
est admis -

Il est proposé par M. William

Marchand, secondé par M. Honoré Ma-  
chand que M. Daniel Marchand  
soit nommé Maire en remplacement  
de M. Octave Han, après examen,  
bulletin admis -

Il est proposé par M. Stephan

Dumont, secondé par Eugène Lamothé,  
que M. Elzear Marchand, soit  
nommé Conseiller, en remplacement  
M. Joseph Lamothé, et Félix  
Marchand, maire, proposé à la  
charge de Maire.

M. Xavier Marchand, retire sa candidature à la Chambre de Comptes.

C'est proposé par M. Norbert Bégin, cultivateur à St. Léonard, membre, que M. Octave Héon, soi-disant membre de la Municipalité de St. Léon, ayez l'honneur de bulletin il est déclaré, admis -

M. J. G. Leray, nommé candidat à la Municipalité, le retire, par écrit, suivant l'article du Code Civil, art. 262, au profit de MM. Xavier Marchand et Octave Héon -

Il midi précis, n'ayant que le nombre souhaité de candidats nommés Conseillers, je proclame MM.

Xavier Marchand, Rodolphe Kirschbaum, et Edmond Marchand conseillers de la saidite Municipalité, by remerciant de MM. Joseph Lavoie, Joseph Pigeot, Paul Lemoine -

Restant deux candidats à la Municipalité M. Octave Héon et M. Xavier Marchand, je proclame élection pour lundi le 1925, aux bulletins seuls, suivant le droit des candidats, et fais donner

J. L. Savoie - Président  
J. A. Desilets Sec. d'élection

Province de Quebec,  
Municipalité de St. Louis de France.

Nous signes, Alzear Marchand,  
Rodolphe Ducharme et Edmond Marchand,  
tous de St. Louis de France, ayant été  
deuxement nommés Commissaires de la Municipalité  
de St. Louis de France, prions que  
nous remplissions fidèlement nos devoirs  
et obligations.

Ainsi que Dieu nous suit  
En témoignage.

Béreard marchand  
Rodolphe Ducharme  
Edmond Marchand

Assentement devant moi:  
le 25<sup>e</sup> jour de Janvier  
Mil neuf cent vingt-  
cinq J. L. Sawyer Sec-Tre'  
Province de Quebec,  
Municipalité de St. Louis de France,

Je soussigné, T. Xavier Marchand,  
ayant été nommé Maire de la Municipalité  
de St. Louis, par le conseil des la Soudière  
Municipalité, à la rotation qui rétablit  
l'ordre. Le dix-neuvième jour de Janvier, 1925,  
fais serment que je remplirai fidèle-  
ment les devoirs de mes obligations de ma  
charge.

Ainsi que Dieu me soutient Ainsi.  
T. Xavier Marchand  
Assentement devant moi:  
le 25<sup>e</sup> jour de Janvier, 1925  
J. L. Sawyer  
Sec-Tre'

Province de Québec,  
Municipalité de St. Louis  
de Frontenac, Comté de Champlain

Il est assuré que l'assemblée générale du  
conseil de la municipalité de St. Louis de Frontenac, dans le comté  
de Champlain, tenue ce jour à l'administration  
de ses affaires, lundi le 2 Janvier  
Mil neuf cent vingt-sept, à 7  
heures de l'après-midi, laquelle  
assemblée fut présidée par M. M. les con-  
seillers Edmond Marchand, Lucien Morin,  
Majorique Bluteau, André Lamontagne et  
Son Honoré le Maire J. Marie Mar-  
chand, sous la présidence de M. des  
villes.

Les procédures de la dernière  
assemblée sont lues et approuvées.

Il est proposé par le conseiller  
Edmond Marchand, secondé par le conseiller  
Majorique Bluteau, que l'évaluation des pro-  
jetos de M. Paul Gaudreault soit  
diminuée de \$ 300.00 - (adopte.)

La lettre de M. Maxime Gérin,  
Demandant ~~l'annulation~~<sup>diminution</sup> de taxes, est  
mise en considération par le conseil.

La démission de M. Elzéar  
Marchand, comme conseiller, est  
acceptée. (adopte.)

La démission de M. Edmond  
Marchand, comme inspecteur <sup>de police</sup>, est  
acceptée. (Adopté.)

Il est proposé par le conseiller  
Lucien Morin, secondé par le conseiller  
Majorique Bluteau que M. H. ~~H. J.~~  
Gauthier

Poliquin, soit nommé Inspecteur temporaire de Voirie, pour remplacer M.

Edmond Marchand, démissionnaire, pour le mois de Février; (adopté)

Il est proposé par le conseil, Majorique Dubé, secondé par le conseiller Félix Moral Lamotte, que M. Edouard Boudreau, soit nommé Inspecteur de Voirie, temporairement, de que devra l'absence de Auguste Lemire, inspecteur en charge, mais absent actuellement.

Il est proposé par M. Majorique Dubé, secondé par M. Félix Moral Lamotte que M. Lucien Morin, soit nommé Vice-Voirier de la Municipalité, pour l'année 1925. (adopté)

Il est proposé par le conseil, Edmond Marchand, secondé par le conseil, Lucien Morin, que l'Inspecteur du Musée des Sciences soit autorisé à appeler, à M. Léonide Blanquier, entrepreneur de Chemin, les règlements du Conseil, touchant l'entretien des routes, et ce aux fins que les chemins ou routes soient tenus au bon état. (Quoique sujet au vote.)

Le Voirier Marchand, Marie J. C. Sauve - Sec - Sec'

Premier de Boulaud,  
Municipalité de St. Louis  
de France, dans le Comté  
de Chambly.

Le soussigné, Edouard  
Boulaud, cultivateur de St. Louis de  
France, dans le Comté de Cham-  
by, ayant été demandé nommé  
Inspecteur de Vins, Amandeaux -  
marie, fais devant juge, je  
renouvelai fidèlement fidèlement  
le devis de ma charge.

Ainsi que cela me soit en droit.  
Edouard Boulaud

Assentement devant moi:  
et à Freluy, 1825.

J. C. Saugy - Sec. Pte'

Municipalité de  
St. Louis de France,  
Comté de Chambly.

Il fut assuré spéciale  
des législatifs de la Municipalité de  
St. Louis de France, dans le Comté  
de Chambly, tenue au lieu ordinaire  
de ses séances, samedi le quatorzième  
jour de Février. M. le maire, sing-  
lant, ~~s'assentit~~ à sept heures de  
l'après-midi; aux fins de nommer  
un Conseiller en remplacement de  
M. Léonard Marchand, Conseiller  
démissoire, suivant avis spéciaux  
dument signifiés et affichés. Suivit

les Lois Municipales, et dont en l'original demande annexe à la liste des ministres.

Il est proposé par le conseiller Edmond Marchand, secondé par le Conseiller Lucien Morin que M. Ernest Morin, cultivateur du dit lieu de St. Louis de France, soit nommé borgne en remplacement de M. Elzéar Marchand, démissionnaire.

En approuvement à la proposition ci-dessus il est proposé par le Conseiller Majorique Weeks, secondé par le Conseiller ~~D~~ Anatole Lanothe que M. Maxime Grenier soit nommé borgne en remplacement de M. Elzéar Marchand, démissionnaire.

Par suite de l'amendement ci-dessus, le vote a été pris, et le résultat a été comme suit à savoir : Pour les résolutions : M.M. Edmond Marchand, Lucien Morin.

Contre : Majorique Weeks, Anatole Lanothe - Anatole Lanothe : deux à deux.

Le vote préordinaire de San Francisco le Matin, étant égal, il vote pour la résolution. M. Ernest Morin est donc nommé borgne en remplacement de M. Elzéar Marchand.

Le Barrièr Marchand, Marin  
J. G. Saenger Sec. Tie

Province de Québec,  
St. Louis de France.

J. S. soussigné: Omer Marin  
bourgeois de la susdite paroisse, fais  
sagement que je remplace fidèlement  
les devoirs et obligations de la charge de  
conseiller, à laquelle j'ai été nommé  
par les Conseillers de la  
susdite paroisse.

Omer Marin  
Assentement devant moi:

26 & 27me juin de l'an  
1925.

J. le Saenger Sec. Tré.

Province de Québec.  
Municipalité de St. Louis  
de France, dans le Comté de Beauce.

Une assemblée mensuelle  
du conseil de la susdite Municipalité  
fut au lieu ordinaire de ses séances,  
lundi, le deuxième jour de Mars. Il  
n'y eut pas d'ordre du jour, à laquelle assem-  
blée sort l'ordre: Son Honorabilité le  
Maire F. R. Xavier Marchand, M. M. les  
Conseillers: Lucien Marin, Edmond Marchand,  
Omer Marin.

Formant le quorum  
sous la présidence de Son Honorabilité le Maire.  
Des procès de dernière session  
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller  
Lucien Marin, secondé par le Conseiller  
Edmond Marchand que M. Ernest Mar-  
chand soit nommé inspecteur de

miss pour le Rang St. Jean.

Il est nommé M. Majorique Huk  
Conseiller, prend son siège.

Il est proposé par le conseiller  
Lucien Moisin, secondé par le conseiller  
Majorique Huk que MM. George Robert  
soit nommé Inspecteur de  
Voirie, en remplacement de M. Daniel Rioux  
pour le Rang St. Aloys - (adopte)

Il est proposé par le conseiller  
Edmond Marchand, secondé par le  
conseiller Lucien Moisin que M. Louis  
Beaumais, soit nommé Inspecteur  
de Voirie, en remplacement de M.  
Auguste Poulin, pour le Rang du Marin  
des plaines et la baie des Pins. (adopte)

Il est proposé par le conseiller  
Majorique Huk, secondé par le conseiller  
Lucien Moisin que M. Ducein Planche,  
de nouveau, soit nommé Inspecteur de  
Voirie, ~~en remplacement de M.~~ pour le  
le Rang St. Maguerit (adopte).

Il est proposé par le conseiller  
Lucien Moisin, secondé par le conseiller  
Edmond Marchand que M. Fancette  
Lévesque soit nommé Inspecteur de Voirie  
en remplacement de M. il Jeppier Germain,  
pour le Rang St. Maguerit. (adopte.)

Il est proposé par M. Edmond  
Marchand, secondé par le conseiller Lucien  
Moisin, que M. Charles Bogaert, soit  
nommé Inspecteur de Voirie, en rempla-  
cement de M. Edmond Marchand,  
pour le Rang des Cheneaux - (adopte)

Il est proposé par le conseiller  
Majorique Huk, secondé par le conseiller

Lucien  
Moisin

J.-B.S.

St. Louis de Champlain  
2 Février 1925

M. le sénéchal, M. Jean Marchand,  
en qualité de ses qualités requises pour  
être l'ambassadeur, par les personnes, donne  
une démission comme tel. Et j'en  
le sens et de ma volonté N'accorde  
ébear marchand

Mr. Louis de Champlain,  
2 Février, 1925.

M. soussigné, Edmund Marchand,  
donne ma démission comme Inspecteur  
de police, pour le Rang des Générals,  
et que le Conseiller de la Couronne  
l'accepte. Edmund d'Marchand

Edmond Mackand, que M. Joseph Beaumier soit nommé inspecteur d'agriculture, en remplacement de M. Arthur des Rempires, pour le rang de Marais des Plaines. (adopté)

Il est proposé par le conseiller Ordre D'Orville, secondé par le conseiller Lucien Morin, que M. Eugène Lepechre, soit nommé inspecteur d'agriculture, en remplacement de M. Arthur Martin, pour le rang St. Joseph. (adopté)

Il est proposé par le conseiller Edmond Mackand, secondé par le conseiller Ordre Morin que M. Félix V. Mackand soit nommé inspecteur d'agriculture, inspecteur d'agriculture pour le rang des Cheneaux. (adopté)

X Il est proposé par le conseiller Lucien Morin, secondé par le conseiller M. Eugène Mackand que M. Lucien Mackand soit nommé inspecteur d'agriculture, en remplacement de M. Joseph Gauthier, pour le rang St. Jean. (adopté.)

Il est proposé par le conseiller Ordre Morin, que M. Freddy Lemire soit nommé inspecteur d'agriculture, pour les rangs Petit St. Maguire et St. Maguire, en remplacement de M. M. Domineau et Joseph Léonard. (adopté.)

X Il est proposé par le conseiller Edmond Mackand, secondé par le conseiller Lucien Morin, que M. M. Sylvain Bussières, Ernest Lavoie, Auguste Lemire, soit nommé gardien d'école. (adopté)

Il est proposé par le Conseiller  
Omer Morin, secondé par le Conseiller  
Majorique Hult, que MM. Joseph Le-  
nassier, Joseph Babin, Johnny Leclair  
soient nommés Estimateurs. (adopté)

Il est proposé par le Conseiller Edmund  
Marchand, secondé par le Conseiller Lucien  
Morin, que M. René de Cobet, Comptable  
Écl. des Trois-Rivières, soit nommé  
Auditeur des Finances du Conseil de ladite  
Municipalité; et cela au prix de \$ 42.<sup>50</sup> (adopté)

Il est proposé par le Conseiller Omer  
Morin, secondé par le Conseiller Majorique  
Hult, que les comptes suivants soient  
acceptés: \$ 4.<sup>00</sup> pour le Secrétaire  
d'Assemblée, \$ 6.<sup>00</sup> pour le President  
d'élection, et \$ 3.<sup>00</sup> pour préparation  
des listes. (adopté)

Il est proposé par le Conseiller Mayo-  
rique Hult, secondé par le Conseiller  
Edmund Marchand, que le Secrétaire  
Trésorier, soit autorisé à acheter un gros  
code Municipal devant être à l'usage  
de M. le Maire et MM. les Conseillers  
de la dite Municipalité. (adopté)  
(Augmentation moy. 100.)

J. Barrer Marchand, Maire.

J. C. Lamy - Sec. Tré.

Gouverneur de Québec.

J. Louis de Flancourt -

Co. Chambellan.

Bien à assister mon-  
seille et réguliers des Conseillers de la  
saidite Municipalité, étant qu'il leur  
ordonnera de l'assister. Lundi le dixième  
jour d'Avril, Mil neuf cent vingt-cinq,  
à neuf heures de l'après-midi. D'autant moins

S. J. M. S. J. M.  
Le Maire Fr. D. H. M. Marchand.  
MM. les Conseillers Lucien Moyn.  
Edmond Marchand.

Faut de quorum, à la demande de Son Honneur le Maire et de M. le Conseiller Lucien Moyn. L'assemblée est adjointe à ce qu'il n'y ait pas de débat de questions autres bonnes pour faire quorum.

Il s'heure fait pour l'ouverture de l'assemblée. M. le Conseiller Donat Lamotte, prend son siège formant alors quorum, suivant l'ordre de Son Honneur le Maire.

Les procès de la dernière session sont tous approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Donat Lamotte, secondé par le Conseiller Lucien Moyn que le Secrétaire Financier soit autorisé à payer la somme de \$290. 52, au Conseil des Comptes;

comme part due par notre Comité pour éléve à Antonette Blanck, \$100.00 Valida Lamotte, \$50.00, Joseph Martel \$54.53, répartition \$36.00 (adopté)

Il est proposé par le Conseiller Edmond Marchand, secondé par le Conseiller Lucien Moyn, que la demeure de M. Rodolphe Ruckaum comme Conseiller, soit accepté (adopté)

Il est proposé par le Conseiller Donat Lamotte secondé par le Conseiller Edmond Marchand que la demeure de M. Fancide Kline, comme inspecteur de

St. Louis France 5 April 1925

Monsieur le Secrétaire  
Le Maire et les Conseillers  
de la Municipalité de  
St Louis France.

Comme j'ai été  
nommé conseiller, je doyse  
ma démission pour le  
moment pour affaires per-  
sonnelles.

Rodolphe Ducharme

St Louis 5 avril 1925

Cher Monsieur

En réponse à  
votre carte du 6 mars. je crois  
bon de vous avouer que je me  
trouve dans l'impossibilité d'ac-  
cepter la charge qui m'a été im-  
posée parce qu'au temps où  
les travaux doivent se faire je  
suis engagé à travailler hors

de chez moi. Et de plus  
ne pourrai me rendre au  
conseil qui devrait avoir lieu  
demain parce que je suis obligé  
de me tenir presque continuell-  
lement chez moi. Je serai gravement  
malade - je vous demanderez  
de présenter cette lettre à Mons. le  
Maire et les conseillers pour  
pouvoir me trouver un rem-  
placant à la charge d'Inspecteur  
de police -

Je demeure donc

Votre très oblige

Geo Robert.

Voice soit refusé.

Il est proposé par le Conseiller Lucien

Secondé par M. Léon, que la démission de M. Georges  
Le conseiller Robert, comme Inspecteur de l'Asie,  
Yvan Lamotte, soit accepté et que M. Louis Courteau -  
G. Le M. soit nommé Inspecteur en remplacement  
de M. Georges Robert, démissionnaire.  
(adopté)

Il est proposé par le Conseiller  
Edmond Marchand. Secondé par le  
Conseiller M. Léon, que le Conseil  
de Notre Municipalité s'ajoute au  
mouvement du Comité Fédéral de que  
la St. Jean-Baptiste soit fait "legal"  
dans le Canada. Et qu'une copie  
de la présente résolution soit envoyée  
au Comité d'organisation.

Il est proposé par le Conseiller  
Yvan Lamotte Secondé par le Conseiller  
Lucien Morin, que le Secrétaire-Tre-  
sorier soit autorisé à notifier M. Georges  
Marchand, gardien des chemins de fer, qu'il  
ait à notifier les ~~occupants~~ dépossédés qui ils  
aient à se soumettre à résolutions passées  
en mars, 1923, défendant les terres  
comme chemins, et de la réparation  
des chemins en ordre.

St. J. D. (adopté) (Ne pas envoi aux mag. loc.)

M. Marchand - March

J. C. Lavoie. Sec. Tré.

Province de Québec,  
Municipalité de St. Louis  
et Thivierge, dans le Comté  
de Champlain.

Il une assemblée spéciale convoquée

aux fins de nommer un Conseiller en remplacement de M. Rodolphe Duchaine,  
Conseiller démissionnaire, tenu au sein  
ordinaire des séances du Conseil de la  
saidite Municipalité, samedi le  
dix-huitième jour de mois d'août,  
Mil neuf cent cinquante-sept, à sept heures  
de l'après-midi, à laquelle séance  
sont présents MM. les Conseillers  
Lucien Morin, Majorique Dubé, Omer  
Morin, Edmond Marchand, ~~et~~  
Sandrine le Maire F. X. Marchand,  
sous la présidence de ce dernier.

Il est proposé par le Conseiller  
Omer Morin, secondé par le Conseiller Edmond  
Marchand, que M. David Savary, soit  
nommé Conseiller en remplacement de  
M. Rodolphe Duchaine Conseiller  
Démissionnaire. (adopté)

J. B. Marchand  
J. P. Savary - sis. Tis:

Promise de Quebec,  
St. Louis de Champlain.

Je soussigné David Savary,  
ayant été nommé Conseiller de la  
saidite paroisse, fais serment de remplir  
en entier et fidèlement le devoir et obligation  
de ma charge.

Ainsi que il me sera soit en aisé.  
David Savary

Promise de Quebec  
Municipalité de St. Louis  
de France, Comté de Champlain.

A une assentue régulière

Et mensuelle des Conseillers de la sus-dite Municipalité, tenue au plus ordinaire de ses sessions, lundi, le quatrième jour du mois de Mai, Mil neuf cent vingt-cinq, à sept heures de l'après-midi à laquelle étaient sorti présents MM. les Conseillers Edmond Mackand, Lucien Moir, Majorique Hult, David Savoie et Son Honneur le Maire F. J. Marchand, sous la Présidence de M. Henri J.

Les procès de la dernière séance sont levé et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Lucien Moir, secondé par le Conseiller David Savoie que la nomination de M. Léonide Plourde, comme Inspecteur de Voie, soit accueillie. (Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Edmond Mackand, secondé par le Conseiller Majorique Hult que M. Théophile Michaud soit nommé Inspecteur de Voie pour le rang de Maguette, en remplacement de M. Léonide Plourde, Inspecteur démissionnaire. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller David Savoie, secondé par le Conseiller Lucien Moir que le rôle d'évaluation, cette année, soit fait au commencement de Juillet. (Adopté)

~~Il est proposé par le Conseiller~~  
 Edmond Mackand, secondé par le Conseiller Lucien Moir, que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à payer M. Charles Poliquin, Inspecteur de Voie des Chemins

Les factures d'entreteniements suivants : Paul  
Gaudry, ~~les~~ Hocle (fact de monte \$ 3.00);  
Joseph Hocle, (fact de monte \$ 2.70; En-  
tretien de chaudiere de ferme \$ 1.50);  
Charles Beaulieu, (fact de monte \$ 0.75);  
Hermance Charbonneau (fact de monte  
\$ 5.00), Total # 21.45), tel que  
ces sommes soient ajoutées aux  
sades de 1925-26, à ajouter Wilfrid  
Boisvert \$ 3.00, total # 24.45 - (Adoffi)  
L. Gédier Marchand

J. L. Saenger Sec. Tré -  
Province de Quebec,  
St. Louis de Champlain,

Et, soussigné, Théophile  
Lachance, ayant été l'agent nommé  
Inspecteur de Vieux, faisantment de  
remplir bien fidèlement ses devoirs et  
obligation de ma charge -

Bien que n'ayant pas le temps.

Theophile Lachance

Attestement devant moi :

Le dixième jour de Mai,

Mil neuf cent vingt-cinq.

J. L. Saenger Sec. Tré -

Province de Quebec,  
Municipalité de St. Louis  
de Champlain -

Il a été asssemblée mensuelle  
l'assemblée du Conseil de la前述  
Municipalité, tenus au lieu ordinaire  
de ses séances, lundi le premier fois  
du mois de Juin, Mil neuf cent  
vingt-cinq, à sept heures du soir.  
Lesquelles séances sont présentes.

Sur l'nomme de Mairie, P. J. Marchand,  
 MM. les conseillers Lucien Morin,  
Marchand Edmond, René Morin, Daniel  
Sarrazin, Paul Lamotte, Majorique Blie, ~~soixante deux en~~  
soixante quatre  
les procédés de la séance  
sont écrits dans cet apposito.

Il est proposé par le conseiller  
 Lucien Morin, secondé par le conseiller  
 Majorique Blie, que le secrétaire gre-  
 sora soit autorisé à payer les compta-  
 gements, échales charges autres que celles du  
 mandat 1935-36, M. Pierre Berger  
 \$ 3.33. ~~J. J. Beauchamp \$ 6.00~~, Paul  
 LaRivière <sup>\$ 3.00</sup>, Napoléon Goudreau \$ 2.50.-

X Il est proposé par le conseiller  
 Edmond Marchand, secondé par le con-  
 seiller Paul Lamotte, que l'assem-  
 blée soit autorisée à faire ou faire faire  
 les travaux nécessaires dans le chemin  
 du Rang St. Magneult, aux fins que  
 le citoyen soit convenable. (Adopté)  
 (un certain moyen. km.)

Luzier Morin Pro. Mair.  
 J. L. Sauret Sec. Pre:  
 Province de Québec  
 Municipalité des St. Louis,  
 Comté de L'Isle-Verte

Une assemblée mensuelle et  
 régulière du conseil de la susdite Municipa-  
 lité tenu, au lieu ordinaire des réunions  
 du conseil, lundi le dixième jour du mois  
 de Juillet, Mil neuf cent - soixante - cinq,  
 à sept heures du soir, à l'agence Banque  
 Saint-Pierre MM. les conseillers  
 Edmond Marchand, René Morin,  
 Daniel Sarrazin et Lucien Morin.

En l'absence de son Maire,  
le Maire, la seance est sous la  
présidence de M. Lucien Moyn.  
Puis Maire.

Les procédures de la dernière séance  
sont les mêmes et approuvées.

Il est proposé par le Conseiller  
Edmond Marchand, secondé par  
David Larivière, que le Secrétaire-Tresorier  
soit autorisé à payer la somme de  
\$12.00 pour contribution au fonds  
de Bâtisse et des Fours - (Adopté)

À ce moment son Maire le  
Maire prend son siège.

Il est proposé par le Conseiller  
Lucien Moyn, secondé par le Conseiller  
Omer Moyn, que le Secrétaire-Tresorier  
soit autorisé à empêcher le  
avis de paiement pour ceux qui  
n'avaient pas encore acquitté leurs taxes.

À ce moment le Conseiller Majori-  
tique Dubois prend son siège.

Il est proposé par le Conseiller  
Edmond Marchand, secondé par  
le Conseiller Majoritaire Dubois, que  
son Maire le Maire et le Secré-  
taire-Tresorier soit autorisé à faire  
l'acquisition du bateau Fort, de l'île  
Chagnon, et de l'acheter si les  
conditions conviennent.

Il est proposé par le Conseiller  
Lucien Moyn, secondé par le Con-  
seiller David Larivière que le Secrétaire  
Tresorier, soit autorisé à payer à M. Arthur  
Martin la somme de \$12.00, le  
montant devant être payé chargé  
à M. William Ruckel, mais

à la condition de son réception, dudit  
compte en détail et son adoption par  
le Conseil le Maire.

Il est proposé par le Con-  
seiller Majorique Nault, secondé  
par le Conseiller Edmond Marchand  
que M. Joseph Belliveau soit  
nommé Juge de paix pour la  
dite Municipalité. (adopté)

(Un mois en arrière. 11.)

Pr. Xavier J. Marchand, Maire,  
J. C. Saenger - Sec. Tré.

Province de Québec

Municipalité de St. Louis de France,  
Comté de Chambly

Une assemblée mensuelle  
et régulière du Conseil de la dite Munici-  
palité, tenue au lieu ordinaire des séances  
du Conseil, lundi et troisième jour de mois  
d'août, Mil neuf cent quatre-vingt-cinq, à  
sept heures du soir, à laquelle étaient  
présents MM. les Conseillers  
David Savard; Lucien Morin; Edmond Marchand,  
Majorique Nault

Et par l'unanimité Maire J. J. Marchand,  
sous la présidence de M. Denis, jurent juram-  
ent procès de la dernière séance  
soit lire et approuvé.

Il est proposé par le Conseiller  
Majorique Nault, secondé par le  
Conseiller Edmond Marchand que le Secrétaire  
Trésorier soit autorisé à payer à J. A. Vassal  
Chagnon, Notaire, la somme de \$ 55<sup>00</sup>, comme  
part du Conseil dans l'achat d'une coffee-  
pot, plus les frais de transport, la proportion  
de la somme ci-dessus établie.

Il est proposé par le conseiller David Savard, secondé par le conseiller Lucien Morin -, que le Secrétaire-Tresorier soit autorisé à payer la somme de \$12.50, ~~pour~~ au Notaire J. Forest, pour audience des lettres concernant Lipans, pour l'année 1925. (adopté)

Le Secrétaire-Tresorier ayant fait lecture du rapport de l'audition des lettres de ladite Municipalité, il est proposé par le conseiller David Savard, secondé par le conseiller Edmond Marchand que ce rapport soit accepté comme tel.

Il est proposé par le conseiller Lucien Morin, secondé par le conseiller Majorique Dubé que le taux de cette année soit de 10 cents (\$0.10) pour tout prêche (\$100<sup>00</sup>), (adopté)

Il est proposé par le conseiller Majorique Dubé, secondé par le conseiller qui il soit payé la somme de \$10.00 \$20.<sup>xx</sup>, pour correction du rôle d'immatriculation pour l'année \$25. - (adopté).

Il est proposé par le conseiller Lucien Morin, secondé par le conseiller David Savard, que Secrétaire-Tresorier soit autorisé à payer au Notaire J. H. Gregoire, la somme de \$1.<sup>xx</sup> pour établissement de procès-verbal devant M. Magnante.

Il est proposé par le conseiller Lucien Morin, secondé par le conseiller Majorique Dubé que le Secrétaire-Tresorier soit autorisé à payer à M. Philippe Payet

Edmond  
Marchand  
L. X. P.  
J. S.

X La somme de \$4.<sup>00</sup> pour réparation dans  
la part de ~~chemin~~<sup>cheminage</sup> de l'anc. Etudiant Petit,  
et montant devant être collecté avec les  
taxes.

Il est proposé par le Conseiller Edmund  
Macchand, secondé par le Conseiller Hervé  
Sarrazin, que le Secrétaire-Tresorier actuel  
M. J. R. Saenger, soit remplacé dans  
mêmes conditions que l'année précédente.

Il est proposé par le Conseiller Lucien  
Morin, secondé par le Conseiller Majorique  
Dube, que M. l'Inspecteur de Voies soit  
autorisé à faire faire les travaux nécessaires  
dans le corridor dit du Côté St. Marguerite,  
afin d'en finir de rendre ce chemin passe-  
able, et à charge les frais entraînés par  
ces travaux aux propriétaires des terrains  
adjacentes. (Voir résolution en marge droite.)

J. R. Macchand  
J. R. Saenger Sec. Trs.

Promesse de Guibbe,  
Municipalité de St. Louis -  
Comité de Champs-

Une assemblée régulière du conseil  
de la Municipalité de St. Louis de Freycinet,  
fut au terme ordinaire de ses séances,  
~~lundi~~ lundi, le huitième jour du  
mois de Septembre, 1871, réunie  
un peu plus cinq à sept heures du soir,

Paul G. Legault second fut présent, sa  
motive, et l'ancien St. Louis, M. Fr. V. Macchand,  
Hervé Sarrazin, M. M. les Conseillers Edmund Ma-  
chand, Lucien Morin, Lucie ~~Premier~~,  
M. Morin, Majorique Dube, Alphonse Soucy  
le président de l'anc. Bureau de l'anc. St. Louis.

J. R. S.

Les procédures de la Banque Standard sont les suivantes:

~~H~~ est proposé par le conseiller Edmond Marchand, secondé par le conseiller Georges Majoune. Il est adopté par le conseil d'administration soit approuvé comme suit: —

~~H~~ est proposé par le conseiller Oscar Morin, secondé par le conseiller Edmond Marchand que le dépôt de juillet soit accapteé tel que proposé par le secrétaire-trésorier. (adopté)

~~H~~ est proposé par le conseiller Oscar Morin, secondé par le conseiller Paul Savoie que les comptes suivants soient acceptés et payés à M. Léonide Fleury, et à son charge avec les taxes de l'année 1925-26, soit: — M. Paul Lefebvre \$ 3.<sup>xx</sup>; M. Adolphe Jourdain \$ 5.<sup>xx</sup>; Mme Aimé Marchand \$ 4.<sup>xx</sup>; Mme Houlet \$ 2.<sup>xx</sup>; Mme David Reiki \$ 17.50. (adopté)

~~H~~ est proposé par le conseiller Horat Lamotte, secondé par le conseiller Edmond Marchand que le secrétaire-trésorier soit autorisé à verser des avis à tous les gars de l'exploitation qui devront faire faire, et à tous ceux qui ont de l'argent à changer ces avis à leur débours. (adopté)

~~H~~ est proposé par le conseiller Oscar Morin, secondé par le conseiller Paul Savoie que il soit fait une paix à l'avenir la somme de \$ 4.<sup>xx</sup> au président de l'élection des conseillers.

~~H~~ est proposé par le conseiller Georges Majoune

pour être  
sujet d'élection

Rec. Intérêts  
 de Banque  
 et d'  
 Assurance  
 Vie  
 Spéciale

Il est proposé par le Conseiller René Lamotte que l'intérêt de toutes sommes en Banques soit fixé au profit du Secrétaire-Tresorier, tel qu'il se complit de la dernière émission. Et que la rémunération pour toute assemblée spéciale soit de cinq francs (\$ 5.  $\frac{00}{xx}$ ), y compris la régularisation des avis et dépenses. (Adopté.)

Il est proposé par le conseiller René Savard, secondé par le conseiller Ernest Marin que les évaluations suivantes soient changées, savoir : —

celle de M. Adrien Lamotte diminuée de \$ 3.  $\frac{00}{xx}$ ; celle de M. Ulric de Montigny diminuée de \$ 100.  $\frac{00}{xx}$ ; celle de M. Ernest MacLachland, diminuée de \$ 100.  $\frac{00}{xx}$ ; celle de M. Emery Saenger diminuée de \$ 200.  $\frac{00}{xx}$ , sur le lot touchant le lot de M. Ulric de Montigny, et augmentée de \$ 100.  $\frac{00}{xx}$  sur la partie de la maison.

Il est proposé par le conseiller Edmond MacLachland, secondé par le conseiller Ernest Marin que une exemption de taxes soit accordée à la compagnie d'Acqueduc du Village et cela pour la durée de l'espace de cinq années consécutives. (Adopté.) (Un amendement, non.)

Il est proposé par le conseiller René Lamotte, secondé par le conseiller Maurice Rigaud que les cotés d'évaluation pour l'année 1925 soit accepté et homologué tel qu'il est avec les amendements ci-dessous mentionnés, touchant les taxes de MM. Adrien Lamotte, Emery Saenger, Ernest MacLachland, et Ulric de Montigny. (Adopté.) (Un autre amendement, non.) J. L. Bobb

J. L. Saenger - Secrétaire

Amendement pour la  
 compagnie d'  
 Acqueduc

Commune de Boucherville  
Municipalité de St. Louis de Témiscouata,  
Comté de Champlain.

Il une assemblée municipale  
d'élections du Conseil de la dite Muni-  
cipalité. Tenue par l'ordre ordinaire des séances  
du Conseil, lundi 1<sup>er</sup> octobre dernière, à  
l'heure de midi, à laquelle il y eut  
six présents : MM. le conseiller  
Omer Morin, Lucien Morin, Edmond  
MacKend, David Savard, et son  
frère le Maire, F. J. MacKend, sous  
la Présidence de ce dernier. À ce moment  
le conseiller Majorique Dubé, prend  
son siège.

Les procès de la dernière séance  
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Con-  
seiller Lucien Morin, secondé par le Con-  
seiller Majorique Dubé que le rôle de  
l'exception pour 1925-26 soit accepté  
tel que présenté par le Secrétaire-  
Trésorier. (adopté.)

En cette résolution il y a une er-  
rure contenant, touchant l'intérêt sur  
les emprunts de l'État. Il est proposé par  
le conseiller Edmond MacKend, se-  
condé par le conseiller Omer Morin  
que l'intérêt sur toutes les munici-  
palités non assujetties au franc francs  
de chaque année court à compter du 1<sup>er</sup>  
janvier jusqu'à l'anniversaire de la  
fin d'un an. Il sera adopté, à  
8% sur l'an de 6%. (adopté.)

Il est proposé par le conseiller  
David Savard, secondé par le conseiller

Lucien Morin que les suivants soient  
 inscrits comme électeurs, assuré : - Alphonse  
 Daniel; Romeo Page; Ernest Sicard,  
 Walter Lemoine; Leon Chauvines,  
 Hormidas Joyal; Charles Tremblay.  
 Il est proposé par le conseiller  
 Omer Morin, secondé par le conseiller Ma-  
 joique, l'adjoint des finances de Mais  
 J.-X. Marchand, et le Secrétaire  
 Trésorier : - J. L. Saenger soient autorisés  
 à signer un acte de vente de parties  
 du lot No. 589, fait à la Municipalité  
 de St. Louis de France par M. de Blain  
 Vassarre en représentant, en considé-  
 ration des honoraires fournis dans  
 (adopté)

Il est proposé par le conseiller  
 Paul Savoie, secondé par le conseiller  
 Edmond Marchand qu'il soit versé la  
 somme de \$1.32 à M. Auguste Léveillé,  
 montant collecté par l'ordre le 30 juillet  
 1923, et qu'il soit payé la somme  
 de \$19.50 à M. le curé S. Lessard  
 pour l'achat de la belle fêtuque ainsi que de la  
 lampe.

M. le conseiller Majoique nous donne  
 avis de motion qui à la prochaine séance il  
 proposera en conséquence, aux fins que la  
 rotation pour élire les Maîtres, les conseillers  
 ou autres officiers municipaux se fasse  
 aux bulletins secrets à l'issue, dans  
 les limites de notre Municipalité.

Il est proposé par le conseiller Omer Morin,  
 secondé par le conseiller Paul Savoie que la liste  
 électorale pour 1925-31 soit acceptée telle que présentée  
 par le secrétaire Trésorier, avec les amendements ci-dessus-

J. L. Saenger - Sec. Tr.

Gouverneur de Québec,  
Municipalité de St. Louis de Frontenac,  
Comté de Lachapelle.

Il est assuré régulier et  
mensuelle du Comité de la saidéte  
Municipalité, tenu au lieu ordinaire de  
ses séances, lundi, le deuxième jour de  
Novembre. Mais en ce n'est pas - cinq,  
à neuf de l'après-midi, à laquelle  
heure sont assurés MM. les  
conseillers Donald Lamotte, Lucien  
Morin, Lemire, Morin, Maguire  
Dule, Edmund Marchand, Ward  
Sarrazin, et son Honneur le Maire  
P. X. Marchand, sous la pres-  
idence de M. le maire.

Les procès-de-le-  
mies sont pris et approuvés.

Il est proposé par le  
conseiller Lucien Morin, secondé  
par le conseiller Donald Lamotte que  
l'évaluation du Canadian Pacific  
Railway soit baissée à trois mille  
francs (\$ 3,000.00) (adopté.)

Il est proposé par M. Ma-  
guire Dule, Conseiller, pour faire  
suite à son avis de motion précédent  
à la séance du mois d'Octobre, démis  
secondé et accepté par le con-  
seil à l'unanimité, que la notation  
à l'avenir, s'il y a lieu, se fera  
au bulletin secret dans les limi-  
tés de notre municipalité, et il  
est par les présentes statué et  
réglémenté ainsi que ci-dessous. (adopté.)

M. P. Marchand,

J. le. Sanger Sec.-Tré.

rotation  
annuelle  
bulletins  
secrets.

D'est proposé par le conseiller Edmond Marchand, secondé par le conseiller M. à Joigne Blute que le Secrétaire-Tresorier soit autorisé à répondre à Royal Automobile Club of Canada et qu'il les avise que le Conseil de notre Municipalité n'est pas favorable à leur projet touchant les lumières des auto-voitures. (adopté.)

D'est proposé par le conseiller James Morris, secondé par le conseiller David Sarais que le Secrétaire-Tresorier avise D.D.O. Morris que nous ne fournissons actuellement aucun document municipal que soient utiles ou que nous les avons sur mains. (adopté)

M. David Sarais donne avis de motion qu'à la prochaine séance du mois de décembre, prochain, il proposera un règlement touchant la profession de ~~peintre~~ tout peintre vendu dans le territoire de notre Municipalité.

Lt. K. Marchand,  
J. C. Saugé - Sec. Tres.

Gouverneur du Quebec  
Municipalité de St. Louis  
St. Francis, dans le comté  
de Beauce.

Une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la saidite Municipalité, tenu au lieu ordinaire de ses séances, lundi le dix-septième jour

Le mois de Décembre. M. le maire est  
rentré à neuf heures du matin,  
à laquelle heure sont arrivés :  
Les Hommes de Main : - T. H. Mackand,  
M. le Conseiller : - Omer Morin -  
Majorique Dubé ;  
Lucien Morin ;  
David Savoie -  
Edmond Mackand

Sous la présidence de son Homme de  
Main.

Les procédures de la dernière  
seance sont largement approuvées.  
Il est proposé par le Con-  
seiller Lucien Morin, secondé par  
le Conseiller Edmond Mackand  
que le Secrétaire-Tresorier soit au-  
torisé à payer à M. C. V. Agotte  
86 \$ pour divers fournitures à  
la Municipalité. (Adopté.)

Il est proposé par le Con-  
seiller Majorique Dubé, secondé par  
le Conseiller Omer Morin que le  
Secrétaire-Tresorier soit autorisé à  
payer M. Auguste Labregue Laroche  
à communiquer avec M. J. Boniface  
Hogaire, à propos de sa réclamation  
au montant de \$ 11.00, par suite  
d'accident à sa machine, dû  
au mauvais état des chemins.  
Signe le Rang St-Alexis, dans  
la partie de chemins appartenant  
au dit Auguste Labregue. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller

David Savoie, secondé par le conseiller Lucien Morin que le Secrétaire - Trésorier soit autorisé à emprunter des amis de l'assemblée des citoyens de la ville de Lévis pour le paiement des taxes à tous le gens de l'extérieur et à charge des amis aux débours de l'assemblée. (adopté.)

Il est proposé par le conseiller Lucien Morin, secondé par le conseiller David Savoie que le Secrétaire - Trésorier soit autorisé à signer tous les chèques payant diverses dépenses attribuées à la Municipalité. (adopté.)

Il est proposé par le conseiller Edmond Marchand, secondé par le conseiller Lucien que la tenue d'aujourd'hui No. C. 5-39, appartenant au conseil, soit rendue à l'assemblée, ~~publique~~, lundi, le 14 octobre, courant, sous un peu de temps pluvieux, condition de vent : fairement comptant, et que son Honneur le Maire F. X. Marchand, et le Secrétaire - Trésorier J. C. Savoie, soient autorisés à signer les actes de vente. (adopté.)

~~Il est proposé par le conseiller David Savoie, secondé par le conseiller Lucien Morin, que le Secrétaire - Trésorier soit autorisé à remettre à M. Adolphe Lemire, le versement de \$ 150. (Vingt-cinq dollars canadiens; un cent de moins, bon.)~~

J. Xavier Marchand  
J. C. Savoie  
Sec. Tré.

Conseil de L'Isle,  
Municipalité de St. Louis de France,  
Comté de Chambly.

Il est assuré  
spéciale du Conseil de la saidte mun-  
icipalité, tenue, suivant avis spéciaux  
dument signifiés à son Maire et à M. le  
Conseiller, le jour à quelqu'heure  
et dans l'ordre établi aux meetings  
lundi et quatorze jours de ~~semaine~~ weeks.  
Qui se tient vingt-cinq, au lieu  
ordinaire des réunions du Conseil, à  
neuf heures du matin, à laquelle  
seules sont présentes : -

son Maire et Maire : - F. J. MacLaren,  
M. le conseiller : - Majorique Hult,

Epinard MacLaren,

Jacques Hult;

Lucie Hult;

Pauline Savard,

sous la présidence de son Maire le  
Maire F. J. MacLaren.

Cette assemblée ayant été  
spécialement convoquée aux fins  
d'accepter les cautions des entrepreneurs  
de chemins ou routes d'usage, il est  
proposé par le conseiller Lucie Hult,  
secondé par le conseiller Edmond  
MacLaren que la caution d'Alphonse  
Jarron soit concordé à l'entrepreneur  
Noel Berard pour la route dit. Ms.  
que ce soit effectué. (adopté.)

Il est proposé par le con-  
seiller Majorique Hult, secondé par le  
conseiller Omer Hult que la caution  
de Mr. Jean Stevans soit faire de

M. Joseph F. Lévesque soit accepté.  
(Adopté.)

Il est proposé par le conseiller  
Donald Savoie, secondé par le conseiller  
Edmond Marchand que la section  
Majorique Ville, au furur de M. Wayat  
Ville, entretien des routes Ville et  
Marie soit acceptée. (Adopté.)

Il est proposé par le conseiller  
Lucien Morin, secondé par le conseiller  
Edmond Marchand que la route  
St. Jean, l'entretien, n'ayant pas  
fourni la section exigée, soit rendue,  
mais qu'après avis de celle ci  
audit Donald Savoie, et  
après son consentement, s'définit  
le tel consentement donné à l'ex-  
écution compétent toutes procédures  
nécessaires soient prises contre ledit  
Donald Savoie aux fins de lui faire  
entretien ladite route. (adopté.)

L. Karier Marchand  
J. L. Lamy - Sec. Fin.

1926 -

- 1926 -

Ville de Périssé,  
Municipalité de St-Louis de France,  
Comté de l'Île d'Orléans.

A une assemblée des  
électeurs municipaux de la saido  
Municipalité, tenue au sein ordinaire  
des salles du conseil, Mardi, le  
treizième jour de Janvier, Mil neuf  
cent vingt-six, à dix heures de  
l'après-midi, conformément à l'article  
345 de la Loi Municipale de la Pro-  
vince de Québec et aussi devant  
les Publics, y a propos, le et appri-  
chi le 3 du mois de Janvier courant,  
par le Secrétaire-Tresorier, J.-L. Lavoie,  
et Président d'élection, l'assemblée  
les éligue pour la saido Municipalité,  
sous la Présidence de ce dernier.

Le Président saidit  
ayant ouvert la séance à dix-  
heures de l'après-midi, reçueut  
les électeurs présents de proposer  
trois conseillers en remplacement  
de MM. Norbert Lamotte, Mag-  
nus Rude et Lucien Martel,  
Conseillers sortant de charge.

Il est proposé par MM.  
Les électeurs Théophile Belanger,  
Pancrace Neron, que M. Victor Ma-  
cham, cultivateur de la saido Mu-  
nicipalité, soit nommé Conseiller  
en remplacement de M. Lucien Martel.  
Il est proposé par MM.  
Les électeurs Joseph Barnet, Joseph

Bellman, le Louis Léon que M.  
Mme de Montigny, membre de la  
sûrdité Municipalité, soit nommée Con-  
seiller en remplacement de M. Horal.  
Pomoth.

Après examen des deux bulletins  
de présentation susdit, le Président  
les déclare acceptés.

Il est proposé par MM. le  
sécrétaire Louis Saurin, le philosophe Charles et  
Charles Truday pour conseillers de la  
sûrdité Municipalité, que M. Joseph  
Dongrat du Rang St. Omer soit  
nommé Conseiller en remplacement de  
M. Majorique Hulte, sortant de  
charge.

Après examen du susdit  
bulletin, il est accepté par le  
Président.

Deux heures s'étant écoulées,  
à midi précis, en l'absent que le  
nombre de candidats n'ait pas la  
charge de Conseiller, le Président  
procéda M. M. Vitz-Huckeby,  
Mme de Montigny et Joseph Dongrat  
Conseillers de la sûrdité Municipalité  
en remplacement de M. Majorique  
Hulte, Lucien Morin et Paul  
Pomoth sortant de charge.

Omer Morin,

J. C. Saurin Secrétaire d'Élection  
Président d'Élection.

Province de Québec,  
Municipalité de St. Louis de Frontenac,  
Comté de Champlain.

Eh  
Wie de  
Mortijnen  
V.D.  
W.O.  
J.S.

Compte de Comptable.  
Mon soussigné Joseph  
Pingrat, et Michel Blachère, agent des  
demanter immobiliers Conseiller de la  
sundit Municipalité, pour les élections  
de la sundit Municipalité, faisant  
souvent de bien et devant confis  
les charges obligatoires et tenir de  
nos charges.

Thus you will now wait no longer.

Joseph Longval  
Victor Ducharme  
Mme R. Mante Gray

Assentments a St. Louis  
de France, le vingt-troisme  
jour de Janvier, Mil  
sept cent vingt-neuf - A.D.

J. L. Samp - Sec. Tis.

Province de Quebec,  
Municipalité de St. Louis de Francs,  
Comté de Lévis -

Une assemblée mensuelle  
et régulière du conseil de la Municipalité  
de St. Louis de French, tenu au lieu  
ordinaire des séances du conseil, lundi  
le premier jour de Mars, M. fit venir  
cinq - vingt - six, à une heure de  
l'après-midi, à laquelle étaient tout  
présent, Savoie,

present, Sarai:-  
Son Kangerukto Maii: T. V. Mackend.  
M.M. Lonsdale: - David Sarai,  
Mrs. M. M.

Edmond Marchand,  
Victor Beauchamp,  
sous la Présidence de son Honneur le  
Maire.

Le procès de la dernière Marche  
sont les épaisses.

Le Secrétaire - Procure fait lecture  
de la démission de M. Huie de Montigny,  
comme Conseiller de la saidte Muni-  
cipalité.

Il est proposé par le conseiller  
Edmond Marchand, Secrétaire du conseil,  
Victor Beauchamp, et accepté par le  
conseil à l'unanimité que la démission  
de M. Huie de Montigny, soit refusée.  
(Adopté.)

Le 26 Marchandot, Mars  
J. C. Lamy - Sec. Proc.

Province de Québec,  
Municipalité de Champlain;  
Comté de Champlain Q.C.

Une assemblée municipale et  
élective du conseil de la Municipalité de  
St. Paul de Tronçais, Comté de Champlain;  
Tenue au lieu ordinaire des assemblées,  
mardi le sixième jour d'août, Mil  
neuf cent vingt-six, à neuf heures  
et quart-midi; à l'agence St. Paul  
tient lieu de séance, sans :-

Sur l'assent de Maires:- F. X. Marchand.  
Sur l'assent des conseillers:- Joseph Langlois,  
Robert Larivière

(suite)

M.R.

Edmond Marchand,  
Victor Duckham.

formant quorum, sous la  
présidence de son frère le Marquis.

Les procès de la dernière  
seance sont systématiquement approuvés.

Le Secrétaire Trésorier ayant  
donné lecture du compte du conseil  
de Compte, lequel compte est reporté  
comme suit:

Antoine Gendre : -	\$ 100. -
Yakob Samotte : -	100. "
Joseph Martin : -	22. 19
M. Galtat : -	39. 72
Donnant un total de	\$ 261. 91

Il est proposé  
par le conseiller Joseph Légerat,  
secondé par le conseiller Edmond, et  
que le Secrétaire Trésorier soit autorisé  
à payer tel compte. Et à ceux qui  
M. Légerat D'Artin, fait de  
M. Joseph Martin, secondé, avec  
l'avis de lui remettre la partie de \$ 22. 19,  
payable pour son fils. (adopté)

Il est proposé par le conseiller  
David Lazarus, secondé par le conseiller  
Victor Duckham que il soit payé la  
somme de une poche (\$ 100) à M.  
Tancrède Hébert, pour réparation  
du chameau de peau de M. Alphonse Galtat.  
Et que ce montant soit chargé au débit  
Alphonse Galtat. (Adopté) \$ 100. " J.H. Guion

Marchand -  
L. D. M.  
D. J.

M. le conseiller Joseph Langat  
dame alors Avis de Motion qui a la pro-  
chaine séance du Conseil, devrait être  
tenu, lundi, le 3 Mai prochain, et  
proposera un règlement aux fins sui-  
vantes, savoir:-

AVIS 1<sup>e</sup> Il imposera une taxe à tout  
travailleur, étrangers ou domiciliés dans  
les limites de la sole Municipalité,  
aussi, menuisier, meunier, et  
MOTION un droit à celui professant un corps  
de métiers quelconque, comme à tout  
travailleur journalier, travaillant à toute  
usine ou manufacture située  
dans les limites de la saidite  
Municipalité, ainsi qu'à tout  
charpentier de charpente à l'emploi des  
supdites usines ou manufactures ou  
charroyant pour elles, soit avec ou  
des charriots, soit avec véhicules moteurs  
tels : camions ~~automobiles~~, les produits  
désidés usine ou manufacture ou  
toute matière nécessaire à son ou  
leur fonctionnement -

2<sup>e</sup> Il fixera la taxe de supdites  
taxes devant être payées par les différentes  
classes de travailleurs ou de charroyeurs;

3<sup>e</sup> Il déterminera le montant de  
l'amende pour toute infraction àudit  
Règlement. —

M. le conseiller Edmond  
Marchand dame Avis de Motion qui a la  
prochaine séance du 3 Mai prochain, et  
proposera un Règlement aux fins suivantes,-  
savoir:-

## AVIS

## MOTION.

Re: Taxe des  
boulangeries et  
confiseurs.

- 1<sup>e</sup>: Il impose une taxe sur les denrées de vente à tout boulanger, boulanger et tous autres confiseurs ou vendeurs étrangers ou non.
- 2<sup>e</sup>: Il fixe la ou les taxes de telles taxes ou taxes de ventes.
- 3<sup>e</sup>: Il détermine l'assimile ou indemnité pour toute infraction à tel Réglement. (Adopté.)

L. G. Marchand, Maire  
J. C. Saury - Sec. Tr.

Projet de Loi  
Municipalité de St. Louis de France,  
Comté de Champlain.

C'est assemblée spéciale.  
Tenue au lieu ordinaire des séances du  
Conseil. Samedi le vingt-quatrième -  
juin d'Anno Mil neuf cent - vingt - six,  
à sept heures du soir, suivant avis  
spécial, dont copie a été donnée  
significative à tous les conseillers et Maire.  
Et dans l'original est demandé à l'assem-  
blée spéciale d'être consacrée aux fins  
de nommer un conseiller en remplace-  
ment de M. Urie de Montigny.  
Conseiller dimissionnaire, à laquelle  
séance sont présents,  
Les Conseillers Maire - F. J. Marchand,  
MM. les Conseillers : - Josse Morin,  
André Saury -  
Joseph Légaré -  
Lambert Gendron -  
Agos le président de la. R. mme -  
Le Maire F. J. Marchand -  
Il est proposé par le  
conseiller Josse Morin, secondé

par le conseiller Joseph Longat -  
que M. Arthur Lomotte  
soit nommé conseiller, au rang d'assesseur  
du conseil de M. le chevalier de Montigny,  
sordid. (Adopté).

J. B. Maizorard, Mayr.  
J. B. Sawyer - Sec. Tré.

Le soussigné, Arthur Lomotte -  
ayant été démis nommé conseiller par  
les conseillers de la Municipalité de  
St. Louis de Francs, Comté de Champlain;  
faiblement de force et démis remplis  
les devoirs de ma charge, au meilleur  
de mes connaissances et renommement;  
ainsi que ille me soit en aide.

Arthur Lomotte

Asslement devant moi;

le 24 Avril, 1926 -

à St. Louis de Francs.

J. B. Sawyer - Sec. Tré,

Province de Québec,  
Municipalité de St. Louis de Francs,  
Comté de Champlain.

A une assemblée mensuelle  
et régulière du conseil de la Recette  
Municipale, tenue au lieu ordinaire des  
séances du Conseil, lundi, le troisième  
jour du mois de Mai; M. le maire élud  
trente-six, à sept heures du soir; a  
agréé la demande, fait par le conseiller, Lomotte.

Les Hommes de Mais : P. J. Marchand,  
 MM. les conseillers : Victor Huchamé,  
 Odile Morin,  
 Paul Savy -  
 Arthur Lamotte -

Suivant quorum, sous la Présidence  
 de Les Hommes de Mais.

Les procès-de-jo  
 demain matin sont pris et approuvés.  
 Le Secrétaire-President ayant  
 donné lecture de la démission de  
 M. Lucien Blanct - il est proposé  
 par M. le conseiller Odile Morin -  
 , à seconde par le conseiller  
 Victor Huchamé — que cette  
 démission soit acceptée,  
 et que M. Lancide Heroux,  
 culturiste, soit nommé Projeteur  
 au remplacement de M. Lucien Blanct -  
 (Adopté.)

Pour faire suite à la requête  
 présentée par M. Lancide Heroux,  
 touchant l'interdiction d'un port sur  
 son chemin de fer, il est proposé  
 par M. le conseiller Arthur Lamotte,  
 secondé par le conseiller Victor  
 Huchamé que MM. Philipp Page,  
 et Freddy Denis, tous deux culturistes —  
 soient nommés arbitres devant faire  
 l'enquête des deux, et dans  
 toute la proportion des travaux devant  
 être effectués par chacun des intéressés : -  
 MM. Lancide Heroux et Joseph  
 Page. Les sondes arbitrales devront

fourmis rapport de leurs impressions,  
l'urant dégout rapport le conseil  
paroisse en reglement devant  
repartis la part des travaux devant  
eté fournis par chacun des intérêts.  
(Adopté.)

Il est proposé par le Conseil  
Oppe Mozi. Seconde par le Conseil  
Land Saray que le réglement présentée  
par les intérêts du Rang dit Petit-  
St. Maguerit, demandent l'appui  
du Conseil aux fins d'obtenir de  
l'agent du Gouvernement, pour  
l'usage de rechauffement du chemin  
de Sainte-Suzanne Rang Petit. St. Ma-  
querit, soit accepté, et que ledit  
Conseil fera tout ce qui sera possible  
pour obtenir son résultat. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil  
Hector Ducharme, Seconde par le Con-  
seil, Arthur Lamotte que il soit statué,  
Réglement réglé et admis. Et il est par le pré-  
sident statué, règle et admis qu'une  
Taxe des Taxe soit imposée à tout travailleur,  
travaillant changez ou roulis, ouvrires, menuisiers,  
et meublier, ou un autre ouvrier fin-  
dr. charognes faisant un corps de marche ou simple  
ouvrage, travaillant à toute usine  
ou manufacture située dans le territoire  
de la susdite Municipalité, ainsi  
qu'à tout charretier de charge ou l'emploi  
des susdits usines ou manufactures  
ou charognes pour elle, soit  
arborer ou des charay, soit avec  
véhicules mobiles, telles que:- camion

~~San Francisco le 11 Mars, T. V. MacEachan,  
M.M. Co. Commissaire.~~

Les franchises de la devant  
Standard Oil Company of California  
 automobile ("trucks"), des produits  
 diverses resine ou manufacture  
 ou toute matière nécessaire à  
 son ou leur fonctionnement. Celle  
 tâche étant répartie comme suit, savoir : -  
 à tout travailleur domicilié dans  
 les limites de Notre Municipalité : \$1.75  
 la tâche sera de une fraîche par  
 tête par annuité ; -  
 A tout travailleur étranger, la tâche  
 sera de cinq fraîches, par tête, par  
 annuité ; \$5.00  
 à tout charretier de charge char-  
 roisant avec un seul cheval (simple).  
 Il étant domicilié à St. Louis. \$2.00  
 à tout travailleur domicilié à St. Louis  
 mais pas à St. Louis, par annuité, et  
 trois fraîches par fraîche de che-  
 veaux (double). La annuité - \$2.00  
 à tout charretier de charge char-  
 ge ou non domicilié dans les  
 limites de notre Municipalité,  
 cinq fraîches, par annuité, pour \$5.00  
 un seul cheval (simple) :  
 Et dix fraîches pour deux  
 chevaux (\$10.00) par annuité. \$10.00  
 Pour charreurs extra-domicilié

Dans les limites de Notre Municipalité, pour un camion automobile (truck) - cinq piastres par anuit : \$ 5.00 -  
 Pour tout chrysophore non domicilié dans notre Municipalité, quinze piastres — pour \$ 15.00  
 en camion automobile (truck).  
 Et que tout défaillant n'a aucun des articles  
 du présent règlement sera puni  
 d'une amende de pas de dix piastres  
 et de pas plus de huit mois (8.10.00-8.10.00)  
 Et à défaut de paiement de ladite  
 amende, sera privée d'impres-  
 sionment — (~~Adoption~~) (Huit mois  
 rejetés sans marge, fin.)  
 Et que tel règlement prendra place et effet  
 quinze jours après sa promulgation.  
 (Adopté) (huit-deux motocyclos, muni-  
 en cours de marge, fin.)

Dr K. Wardlaw Mac.

Mr. E. Saenger - Sec. Tr.

M. le Conseiller Adrien Lamotte -  
 domine Annie de Motte qui à la prochaine  
 séance devant être tenue en date du  
 7 Juin prochain, il proposera un  
 règlement aux fins de l'autorisation  
 de part des chemins divers de être  
 entretenu par M. M. Adrien Lamotte  
 et Emery Saenger, dans leur chemins  
 de front, tel quel chemin n'a pas  
 encore été divisé, et que tel règlement  
 de division sera pris sur le rapport  
 fait par le ou les arbitres y effectués  
 nommés par le conseil.

Il est proposé par le Conseiller

avis de  
Motte

Re: Réglement  
des barques

pour un port

entre Lemoyne -

et Saenger -

et

Adrien Lamotte.

Victor Ducharme, second fils de  
Consuelo Odile Morin, fée M.  
Ernest Marchand soit nommé  
Albert, avec, pour la fille la  
division des terres et biens de père  
(Adopté) de M. M. Adolphe Lemire  
Et Emery Saurey (Adopté)  
(Au moins deux.)

J. G. Marchand  
J. C. Saurey - Sic. Fis.

Promesse de Fiske -

Je suis souvenu que Philippe  
Page et Frédéric Lemire, ayant été nommés  
successeurs établis pour la division des  
biens à être faits sur le fond et com-  
mencé sur la terre de M. François Heurtel,  
soit dit François Heurtel et Joseph  
Page, faisons serment de faire et  
fidèlement remplir la devise de nos  
charges, au meilleur de nos connaissances  
sociales -

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Philippe Page

Frédéric Lemire

Promesse de Fiske.

Je suis souvenu Ernest Marchand,  
ayant été nommé expert, aux fins de  
partager la partie du chemin devant  
être entretenue par M. M. Adolphe Lemire  
et Emery Saurey, dans le  
chemin de fer, de ces derniers, fair  
serment de bien et fidèlement rem-  
plir les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Ernest Marchand

J. C. Saurey - Sic. Fis.

Province de Québec,  
Municipalité de St. Louis de Trionne,  
Comté de Chambly.

Une assemblée mun-  
icipale régulière du Conseil de la  
municipalité, tenue au lieu  
ordinaire des séances, lundi le  
Septembre trois de mois de Juin,  
Mil neuf cent vingt-trois, à  
sept heures du matin, à laquelle  
se sont faitz présents,

M. M. les Conseillers -

André Larivière - Victor Marchand

Edmond Marchand,

Amédée Morin, et Gustave Martel

son frère le Maire F. J. Martel  
sous la Présidence de M. Dennis  
Le Président de la Seine  
Blanche a été élu et approuvé. —

M. M. Philippe Page et  
Freddy Léonie, ayant été nommés experts  
par le Conseil de la Seine Blanche,  
du mois de Juin Mai, Dennis, aux  
fins de faire la distribution des trésors  
devant être fait par le intérêts  
l'ancien Heroux et Joseph Page.  
ont fait rapport comme suit : —  
Le tableau devant être fait par le den-  
nis de Marans Blanche à la charge  
dudit l'ancien Heroux, et l'autre  
qui à la charge dudit Joseph P.  
Page. (Adopté).

Le tableau ci-dessous  
donné par le Comité du Marans Blanche  
est fait par le intérêts de Dennis  
pour faire la distribution des trésors

Not

Geographic  
Selections  
for  
various  
uses

Il est proposé par le Conseil  
que M. M. seconde par le Conseil  
Paul Savary que le Secrétaire-Tre-  
sorier soit autorisé à envoyer référée  
à l'avocat Bourgeois, faisant suite  
à sa lettre du 28 mai, dénié, et  
l'accompagnez de l'intervention  
Brossard et Lemotte, refusent de  
payer \$ 5.2 pour faire la ladite  
lettre, dans les termes en  
bon état (adopté).

Monsieur Ernest Marchand,  
ayant été dément nommé expert  
ou avocat aux fins de dresser le  
chemin de fer appartenant à  
Emery Savary et Adonai Lemotte,  
situé dans le rang Haut St. Jean.  
fait son rapport comme suit.

Savoir : - La première partie, c'est à dire  
l'agent et l'env. la compagnie de la  
cloche du chemin de fer qui  
entretenue par M. Emery Savary,  
l'autre appartient à M. Adonai  
Lemotte, et le pont sur ce chemin  
par les deux entretiens, c'est à dire  
le pont situé dans le fait attribué  
à M. Adonai Lemotte, l'autre  
pont situé dans le fait de chemins  
de M. Emery Savary restera à la  
charge de M. M. Emery Savary,  
Adonai Lemotte, Lucien Marchand,  
et le Trésorier de St. Luce de  
France.

Pour faire suite à l'avis  
de motions données par M. le Conseil,

Résumé

Arthur Lamotte, il est proposé par  
le 1<sup>er</sup> Arthur Lamotte, secondé par  
le Conseiller Véto Bluchame,  
que il soit réglé adans le  
Statut, et établit par le pré-  
sident régler statut et adans  
les termes de l'avis de front, dans  
le Parc St. Jean, devant le  
cloître du cimetière, chose con-  
tenant trois arbres, soit  
ainsi comme suit, savoir : -  
Le premier arbre, c'est un  
des arbres et demi, à la partie  
du cloître du cimetière St. Jean  
à la charge de M. Emery Saury,  
et l'autre arbre est dans la  
Admiral Saurois. Le fort arbre  
dans la partie de M. Adonis La-  
motte St. Jean à la charge des deux  
infirmiers, et l'autre fort arbre  
dans la partie de M. Emery Saury,  
rue de la Chambre de Commerce  
de M. M. Emery Saury, Adonis  
Lamotte, Lucien Macdonald et  
la fabrique de St. Louis de France  
Et Gariez Marotyand. Mais  
M. Saury - Sic. Fr.

Il est proposé par le Con-  
seiller Véto Moin, secondé par le Con-  
seiller Edmond Macdonald, que le  
Secrétaire-Trésorier soit autorisé à  
payer le complément annuel, et à le  
charger avec la taxe, à qui de droit,  
savoir : -

Les comptes présentés par l'Inspecteur  
Tenuille Henry:

Paul Laffosse - \$3.10  
Walter O'Connor - 13.50

Ch. Ed. Poliquin : -

Paul Gendy.	2.90
Mde Jos. Houle.	3.00
do.	11.00 { front
Mde Eugénie Bisson.	0.75
Md. H. Charbonneau.	5.00
Wilfrid Boisvert	4.50

Lucien Beaumis : -

Pierre Léonie	3.60
Alfred Beaumis	0.96
Prossier	0.50
<sup>copie de la facture</sup> 15/12/1926 - Maxime Dubé	5.22

Il est proposé par le Conseil  
Edmond Marchand, seconde par le  
Conseil Victor Michaud que  
MM. Lucien Léon et George Bus-  
sier soient les deux monsignes abbés,  
aux fins de répartition qui doit  
la construction des deux ponts,  
ainsi que leur entretien à l'avenir.  
Les deux ponts sont situés dans  
le Rang St. Jean, dans les  
parts de chemins appartenant  
à MM. Joseph Hamel,  
Barone, Thibault Et Joseph  
Bouchard. Les dits abbés  
devront faire rapport de leurs vœux  
et décisions. —

M. le Conseiller Edmond Marchand donne avis de Motions, qui à prochaine séance du Conseil devrait être tenue le 5 Juillet, prochain, il proposera un Règlement aux fins de répartir la part des travaux devant être faits (tous) par M. M. Tancie de Heins, et Joseph E. Page, tant dans la construction que dans l'entretien d'un pont, situé dans la partie de la Terre de M. Tancie de Heins, dans le Baie Ste. Maguerite, vis-à-vis la Terre de M. Romeo Page; tel quel Pont, le foie devant être égoutté la Terre dudit Joseph E. Page, sans part, et d'autre part, les deux autres tiers devant être faits par ledit Tancie de Heins. (Adopté.)

M. Victor Huguenin donne avis de motions qui à la prochaine séance du Conseil devant être tenue le 5 Juillet, prochain, il proposera un règlement aux fins d'indemniser M. Emery Sauret, pour fait des frais de chemin, qui il doit faire, pour sa terre du Baie Ste. Maguerite, dans le chemin de front dudit Baie, et attribuer cette somme à M. Joseph E. Parrotte, pour le terrain aboutissant à la terre dudit Emery Sauret. (Adopté.)

Léopold Casper Marchand  
J. B. Sauret Sec. Tré

Province de Quebec,  
Municipalité de St. Louis de Frontenac,  
Comté de L'Isle-Verte -

Une assemblée municipale et  
régulière du Conseil de la susdite  
Municipalité, tenue au lieu ordinaire  
des séances du Conseil, lundi le  
cinquième jour du mois de juillet -  
Mid-mufcent muf - six, à sept  
heures du soir, à laquelle seules  
sont présentes M. M. le conseiller  
sans:

Paul de Guion - H. G. J. J. F.  
de la Conseille, Daniel Savoie, V. C. André  
de la Conseille, Joseph Gagnon que  
l'assemblée soit adjournée - lundi, le  
12 Juillet 1926. D. C. Savoie, Secrétaire  
~~Le résultat de l'assemblée sera  
mis au courant de l'affaire.~~

Province de Quebec,  
Municipalité de St. Louis de Frontenac -  
Comté de L'Isle-Verte -

Une assemblée des  
Conseillers de la susdite Municipalité,  
assemblée d'apurement de l'assemblée  
devant être tenue lundi le cinquième jour  
de juillet, Mid-mufcent muf - six,  
heures au lieu ordinaire des réunions du  
Conseil, lundi, le douzième jour de  
juillet, Mid-mufcent muf - six,  
à sept heures du soir, à laquelle  
sont arrivés plusieurs et signifiés  
et dont l'original est déposé au  
lieu des personnes à laquelle  
sont arrivés, sans:

M.M. des Concierges:

Edmond Savary -

Joseph Langat -

Edmond Marchand -

Athias Lamotte -

Omer D'Iberville -

Le Compteur le Marais -

P. X. Marchand -

Le montant du revenu, sous la forme  
d'ordres de dépense, le Marais.

Les procédures de la dernière

session sont les et approuvées.

Il est proposé par le Conseil  
Edmond Marchand, secondé par le  
Conseiller Athias Lamotte que l'an-  
dition des biens de la Municipalité  
doit commencer à l'an prochain. — (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil  
Joseph Langat, secondé par le  
Conseiller Edmond Savary, que le  
les comptes énoncés soient acceptés;  
et chargés avec les taxes à que de  
droit servir. —

William Béchis : \$6.11

Donald Lusk : 5.82

Athias Martel : 1.20

(Adopté.) Et les comptes suivants

Joseph Lafrenière : \$5.00

William Béchis : 8.00

Alexander Langat : 1.00 (Adopté.)

Il est fait suite à l'avis

de motion faite par le Conseil

Victor Dieudonné, il est proposé

par le Conseiller Omer D'Iberville,

secondé par le Conseiller Edmond

P. X. Marchand

M. Marchand  
M. Marchand  
Champlain  
Savary  
Rang St. Magneville

{ Marchand, qu'il soit réglé; admis  
et statué et il est fait les présentes  
règles; admis et statué fait le mois de  
août d'entretien du Chemin de fer  
de Rang St. Magneville, ci-dessus attribué  
à M. Emery Savary, soit attribué à  
M. Joseph E. Germain.

Le Karrer Marchand Main  
J. C. Savary Sec. Fin.

Il est proposé par le Conseil

Omer Morin, secondé par le Conseil  
Edmond Marchand que le secrétaire  
finisse soit autorisé à versifier l'In-  
fektur du Maras des plaines, M.  
Léonard Beaumari, qu'il soit à faire  
faire un pont sur le ruisseau Janvier  
pas de chez M. Omer Beaumari,  
ci-jour appelle Pont Léonard  
Beaumari (Adopté) Et celle d'ici à  
grande joie.

Il est proposé par le Conseil  
Edmond Marchand, secondé par le  
Conseil Joseph Langal que le  
Comité fasse tout pour l'année  
1935-36, qu'il décline la somme  
de cinquante francs (\$ 50.00),  
pour entretien de Valéda Lamotte,  
fille d'Arthur Lamotte (Adopté)

Il est proposé par le Conseil  
Joseph Langal, secondé par le  
Conseil Arthur Lamotte que le tiers  
des loix intérêts tant en Banque,  
que sur tous ouvrage de taux soit

Pauvreté de  
\$ 50.00 pour  
Valéda Lamotte

Sous l'année 1825-26 et a l'avis  
Soit au Profil du Secrétaire - Pre-  
sident. (Adolphe.) (Veuillez à ce que nous.)

Le Maire Marchand

H. Savoye. Sec. Pres.

Province de Québec.

Municipalité de St. Léon de France,  
Comté de Chambly.

A une assemblée des Conseillers  
de la saidite Municipalité, tenus ce  
lundi ordinaire des séances du Conseil  
assemblés régulière et sans échelle, lundi  
le dixième jour du mois d'Avril.

Il y a suffisamment réunis six, à sept  
heures de l'après-midi - ces quelques  
séances sont présentes, M. M. les  
Conseillers:

Edmond Marchand.

Dominique Marchand.

Daniel Savoye.

Athanasius Lamarche.

Les Honneurs le Maire H. Marchand, formant  
quorum, sous la Présidence de ce der-  
nière.

Les procès de la dernière  
séance ont été étudiés et approuvés.

Il est rapporté par le Con-  
seiller Edmond Marchand, secondé  
Daniel Savoye que le compte présenté  
par l'Inspecteur Théophile Marchand  
au montant de \$ 2.25, soit payé  
et chargé à la Compagnie St-  
Maurice Lévis; (Adolphe)

Il est proposé par le Conseil  
Municipal, secondé par le Conseil  
des Marchands que le Secrétariat - Financier soit  
acheté un code Municipal - Assu-  
rement, éditionne par L. E. Vauv. Local.  
au prix de \$ 2.50 (Adoffi.)

L. H. Marchand -  
J. L. Savoie - Sec. Fin -  
May

Province du Québec.

Municipalité de St. Louis  
de France, Comté de Charlevoix.

Une assemblée municipale et  
régulière du Conseil de la saidite Mu-  
nicipalité, tenue au lieu ordinaire de  
réunions du Conseil, à l'heure des  
tours pris de Septembre, Mil neuf  
cent vingt six, à sept heures de  
l'après-midi, à laquelle place  
sera présent, Messieurs le  
Conseiller : -

Edmond Marchand -  
Paul Savoie -  
Victor Ducharme -

Sous Signature de Mme F. V. Marchand,  
sous la Présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière  
élection sont en cours.

Il est proposé par le Conseil  
Municipal, secondé par le Conseil  
Victor Ducharme que la taxe Municipale  
pour l'année 1926-27 soit de dix cents

Mallet et  
Municipalité par  
l'avis de M. Mallet  
ci-dessous:

(104) faire cent fiorins. (\$100.00).  
(adopte.)

Il est proposé par le Conseiller  
Hervé Savoie, secondé par le Conseiller  
Edmond Marchand, que le Secrétaire  
aux Finances soit autorisé à payer  
à M. Ernest Beaumier, inspecteur  
de Voies, la somme de \$134.81,-  
pour l'abattement des seuils du Pont Omer  
Lemire, ce montant devant être  
collecté sur intérêts versés.

(adopte.)  
Il est proposé par le Conseiller  
Edmond Marchand, secondé par le  
Conseiller Victor Ducharme que l'In-  
specteur du Rang Mr. Maguire soit  
autorisé à notifier les intérêts et  
avantages des lots situés dans le  
Rang dit Petit Mr. Maguire d'au  
Dessous le cales de l'île à faire  
le "decoratif", le long du Chemin  
dudit Rang. (Adopté.)

M. le Conseiller Edmond Marchand  
a donné avis de Motin qui à la fin  
d'année scolaire, devant être tenues le  
quatrième jour d'octobre prochain, il  
proposera au conseil municipal fixant le  
budget de la Ville Municipale pour  
l'année 1926-27. (adopté.)

Le docteur Marchand  
J. C. Sawyer - Secrétaire

Province de Québec.  
 Municipalité de St. Louis de Franc.  
 Comté de Champlain.

Il est assuré par la voix et  
 régulière du Conseil de la susdite  
 Municipalité, tenue au lieu ordinaire  
 des Séances du Conseil, lundi le  
 quatrième jour du mois d'Octobre,  
 Mil neuf cent vingt-sept, à sept  
 heures de l'après-midi.

A laquelle séance sont  
 présents MM. les Conseillers:

Edmond Marchand,

Lucien Moquin -

Arthur Lamotte -

Joseph Longpré -

André Larivée -

Sur Nom de Mait F. J. Marchand,  
 sous la Présidence de ce dernier.

Les procès de la  
 dernière séance sont les suivants:

Pour faire suite à l'avis  
 de Motions, lancé par M. le Con-  
 seiller Edmond Marchand, à  
 la dernière séance du Conseil, tenue  
 le 7 Septembre derni, il est proposé  
 par M. le Conseiller Edmond Marchand

, secondé par M. le  
 Conseiller Arthur Lamotte -

qu'il soit réglé, admis et statué:  
 Tel il est fait par les personnes réunies,  
 votant et statuant que la Taxe de la  
 Ville Municipale pour l'année 1926-  
 1927 (Juin 1926 à Juin 1927)

soit de dix centimes (10<sup>e</sup>) par cent  
piastres (\$100.<sup>00</sup>). - Adolphe -

L.-E. Marchand  
Mais -  
J.-C. Savoie -  
See Feu -

Province de Quebec.

Municipalité de St. Louis de Frontenac -  
Comté de Lévis -

Il nous a été demandé  
et régulier du Conseil de la前述  
Municipalité, faire au sein administratif  
des scandales du Conseil - Mais -  
Le deuxième jour de Novembre - le  
lundi étant un jour de Fête, il fut  
manifestement mardi - six - à neuf  
heures du matin -

À laquelle heure sont  
appelés - M. M. les Conseillers  
- Edmond Marchand -

Oscar Mais

David Savoie -

Arthur Lamothe - et  
Son A. membre le Maire P.J. Marchand  
sous la présidence de M. Denis,  
formant quorum -

Les procès de la dernière heure  
sont les et affirmerai.

Il est proposé par le Conseiller  
Arthur Lamothe - Seconde par le Conseiller  
Edmond Marchand qui il soit payé  
la somme de dix - piastres (\$10.<sup>00</sup>) -

X) M. Achille Laberte, pour travaux dans le fore de bois entre les propriétés de la St. Maurice Linié Co. et Achille Mercille, et devant ayant été collecté à ledit Comptoir de la St. Maurice Linié Co. (Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Achille Marchand Savoy secondé par le Conseiller Amédée Morin que les réqueris présentés par la commission du Rang Mariais des Glénines pour soient acceptés. (Adoptés.)

Il est proposé par le Conseiller Amédée Morin secondé par le Conseiller Edmond Marchand que l'Inspecteur du Rang Mariais des Glénines soit autorisé à faire élever le branlebas le long du chemin de fer du Rang Mariais des Glénines. (Adopté.)

Il est par le Conseiller Edmond Marchand, secondé par le Conseiller Achille Lamotte que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à payer le somme restant due pour repaire du Port Poliquin, et que les montants soient chargés aux intérêts : savoir :

Gaud Guindry ..	\$ 1.00
Vas. Joseph Houle ..	3.00
Achille Land Dule ..	2.50
Gustave Beaullé ..	1.75
Mrs G. Beaullé ..	4.25
Wilfrid Bourassa ..	4.25
Willie LePine ..	2.25
Poliquin Smith ..	2.25
Annick Houle ..	1.25
	<u>\$ 21.55</u>

Et tel que  
de la route  
à portage -  
Et. Et. M.

J.C.S.

formant un total de \$ 21.<sup>55</sup>, (adopté)  
 (Un remise en mains) à Mr Marchand  
 Mais.

J. C. Saenger -  
 Sec. Tré.

Province de Quebec -  
 Municipalité de St. Léon de Frontenac.  
 Comté de Beauce.

Une assemblée régulière  
 et mensuelle des Conseillers de la  
 saidite Municipalité, tenuz au  
 lieu ordinaire des séances du Conseil  
 lundi le sixième jour du mois  
 de Decembre. M. le maire eut  
 jusqu'à six et demie heures de  
 l'après-midi.

A laquelle séance sont  
 présents MM. les Conseillers  
 Louis Morin -  
 Jérôme Lamotte -  
 Son Amélie le Maire -  
 F. J. Marchand -

Une heure a été accordée  
 sans qu'il y ait "quorum" au  
 dépôt de Conseiller Jérôme  
 Lamotte, secondé par le Con-  
 seiller Louis Morin. L'assemblée  
 est adjointe à vendredi le  
 sixième jour du mois courant -  
 à neuf heures de l'après-midi.

J. C. Saenger  
 Sec. Tré.

Provinx St. Quebec -  
Municipalite de St. Louis de Frontenac -  
Comte de Champlain -

Il une assemblee d'assemblage  
de l'assemblee reguliere qui devait etre  
tenue vendredi 12 decembre prochain du mois  
de Decembre courant - ajournee faute  
de quorum - suivant avis d'avis d'assemblage  
signifie aux interies, il dont  
l'original est demeure annexe au  
livre des presents, tenue au sein  
ordinarie des seances du Conseil -  
rendue le dixiesme jour du mois  
de Decembre, M. J. neuf cent  
vingt - six - a neuf heures du  
matin -

Il laquelle seconde sont  
present, MM. les Conseillers: -

Edmond Marchand -  
Omer Morin -  
Paul Saray -  
Victor Guicharme -  
Joseph Langelier -  
Samuel Hamelin le Jeune -

Formant quorum sous la pres-  
ence de ces derniers.

Le procedes de la seconde  
seconde sont les et approuves: -

Il est propose par le Con-  
seiller Edmond Marchand - seconde  
par le Conseiller Paul Saray que  
le Secretaire - Tresorier soit autorise a faire  
les montants suivants pour repa-  
rison (L.R) d'un pont dans le Rang

S. Alexio - Jeuxets montants  
devant les étages aux entrées  
ravies duvante, saison:

Emile Bussières - \$ 80

Edmond Paganin - \$ 8.07

Auguste Labrecque - \$ 3.49

William Richez - \$ 10.17

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller  
Joseph Longsdorff, secondé par le  
Conseiller Oscar Morin que le  
Secrétaire-Tresorier soit autorisé  
à faire parvenir au Conseil  
le Compte de montant des taxes  
ayant atteint leur troisième année  
aux fins de faire vendre celle  
des propriétés sur lesquelles por-  
tent celles taxes, saison celle  
de M. Joseph Bussières -  
du Rang Maran des Plains -  
Donald Hult - du Rang St Alexio -  
Victor Léandre - du Rang Maran -  
des Plains - Alfred Macdonald -  
du Village - The St Maurice  
Co. Ltd. - (Adopté) Arthur  
Young (adopté)

Il est proposé par le Conseiller  
Victor Blucharme, secondé par le Con-  
seiller Edmond Macdonald que le  
Secrétaire-Tresorier soit autorisé à faire  
enregistrer une partie des proches  
relances déposées dans le bureau  
de la Municipalité jusqu'à  
concession de (\$ 100.00) cent

{Enregistrement  
des relances  
Quo: urbain}

gratuit pour les amis (Adopté)  
Le Dr. K. Marchand  
H. Saenger  
Sec. Per.

1927-

1927-

Province de Québec.  
Municipalité de St. Louis de French,  
Comté de Beauce.

A une assemblée des  
Électeurs Municipaux de la susdite  
Municipalité, tenue au lieu indi-  
qué du village du Conseil  
Président le douzième jour de  
ELECTION Janvier 1927, il résulte qu'il  
y a été élu à la charge de  
MAIRE. J. C. Sampson conformément à l'article  
et  
CONSTITUTION 245 de la  
Province de Québec et sans  
scrupule, Mme Justice, y a  
proposé. Il est affublé les dattes  
du 1er Janvier 1927. François  
Secrétaire-Trésorier; J. C. Sampson  
et President d'Electeurs, déclarent  
les élections de la saidé Mu-  
nicipalité, sous la présidence  
dudit J. C. Sampson.

Le President sus-  
nommé ayant surmonté le flanc  
à dit village précité, de l'autre  
midi, reçut les déclara-  
tions de déposition de monsieur  
Lionel Léveillé, par rem-  
placement de M. F. J. Thibault  
sortant de charge, et la monsieur  
mentionné de faire le meilleur

Le remplacement de M. G. Land  
Sarah, Mrs. Morris et Edmund  
Marchand - Soit trois Commissaires  
Sortants du Chapitre.

Il est proposé par MM.  
Les Eclectiques William A. Marchand -  
Et Horace Marchand que MM.  
F. V. Marchand soit vice-Maire -  
Pour la prochaine élection.

Il est proposé par MM.  
Les Eclectiques Eugene Leclerc et  
Freddy L'Amie que M. Edmund  
Marchand cultiveur, soit  
vice-Commissaire représentant  
le Baie des Cheneaux pour la  
prochaine élection.

Il est proposé par  
MM. Les Eclectiques Edmund Ma-  
rchand et Theodore Kueckame -  
que M. Alvin Morris - culti-  
vateur, soit vice-Commissaire  
représentant le Baie St. Jean.

Il est proposé par MM.  
Les Commissaires Eclectiques Augustin  
L'Amie et Alain Sarah, que  
M. Lucien Morris cultivateur,  
soit nommé Commissaire au  
remplacement de M. Alain  
Sarah.

Après l'énoncé des bulletins  
de présentation ci-dessous cités

PROVINCE DE QUEBEC,  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST.LOUIS  
DE FRANCE, Comté de Champlain,

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les électeurs de la susdite Municipalité, que la mise en nomination des Candidats à la Mairie, devant remplacer M.F.X.Marchand, Maire sortant de charge, et comme Conseillers devant remplacer MM. Les Conseillers Edmond Marchand, Omer Morin et David Savary, sortant de charge, aura lieu au lieu ordinaire des séances du Conseil, Mercredi, le douzième jour de Janvier, courant, de dix heures de l'avant-midi à midi, et que la votation, s'il y a lieu, se fera, aux bulletins secrets, suivant Règlement passé par notre Conseil, à cette fin, le lundi suivant, le dix-septième jour de Janvier, courant, de huit heures de l'avant-midi à six heures de l'après-midi.

Donné à St.Louis de France,  
ce premier jour de Janvier,  
Mil neuf cent dix-sept vingt-sept.

J.C. Sawyer  
SECRETAIRE TRESORIER.

Je, soussigné, J.C. Sawyer, Sécrétaires Trésorier de la susdite Municipalité, par les présentes, certifie avoir donné lecture de l'avis ci-dessus, à l'issu de l'Office Divin, Samedi, ce Premier jour de Janvier, Mil neuf cent vingt sept.

J.C. Sawyer

Le President (de) de la  
Société présente le décret  
l'accepte.

Il est proposé par les  
électeurs Joseph Lamotte et Hippolyte  
Ducharme que M. Edmund Mar-  
chand soit nommé Maire à  
remplacement de M. F. J. Mar-  
chand.

Après examen de ce décret  
bulletin, le President l'accepte.

M. Edmund Marchand -  
ci-dessous présent, renigne  
en faveur de M. F. J. Marchand.

Cette voix s'étant écoutée  
sans qu'il y ait de opposition,  
n'ayant pas suite de la resigna-  
tion de M. Edmund Marchand  
les voix de M. F. J. Marchand -  
n'ayant qu'un candidat - le  
Maire, le President proclame  
M. F. J. Marchand-Maire.  
N'ayant que le nombre souhaité  
de candidat comme conseiller, le  
President nomme M. M. Omer Morin  
Lucien Morin et Edmund Marchand -  
Conseillers - pour la nouvelle session.  
(Un vote négatif.)

Joseph Lamotte

Secrétaire d'Election

J. J. Saurez  
President d'Election

Province de Québec.  
Municipalité de St. Louis de Francs.  
Comté de Chambly.

Nous soussignés : F. J. Mar-  
chand - agent des Finances Monseigneur  
D'Amours la susdite Municipalité  
et Omer Marin Lucien Marin Edmond  
Marchand agent des Finances fait  
Conseillers de la même Municipalité  
faire lessives, faisons demander  
de bien et sûrement remplis le obli-  
gations de notre charge au meilleur  
de nos connaissances et affecte-  
ment - o

Muni que Dieu nous soit  
beauté.

J. J. Marchand  
Edmond J. Marchand  
Omer Marin  
Lucien Marin

Assentus devant moi  
à St. Louis de Francs  
le 15 juillet 1901  
Mil neuf cent vingt-sept -

J. C. Sawyer -  
Sec. Fin.

Province de Quebec.  
 Municipalité de St. Louis de France,  
 Comté de Hampshire.

Il est assuré que mensuellement  
 et régulièrement le Conseil de la sus-  
 dite Municipalité tenu à un  
 ordinaire des séances du Conseil.  
 Vendredi septième jour de mois  
 de Février, Mil neuf cent vingt-sept,  
 à deux heures de l'après-midi;  
 à laquelle séance sont  
 présents: John Horner le Maire.  
 J. T. Marchand -  
 MM. les Conseillers:

Lucien Morin -  
 Edmond Marchand -  
 Arthur Lamotte -  
 Uriel Blachard -  
 Ernest Morin -

Formant quorum pour la pre-  
 sidence de said Horner le  
 Maire.

Les procédures de la dernière  
 séance sont les et approuvées:  
 Il est proposé par M. le Con-  
 seiller Lucien Morin, secondé par le  
 Conseiller Arthur Lamotte que les  
 mandats - ayant atteint l'âge de  
 trois ans - échangent entre eux le rôle  
 sans:

Henri Lamotte, fils d'Arthur  
 Raoul Lamotte, fils d'Arthur  
Louis ~~John~~  
 Uriel Marchand, fils d'Edmond  
Stephen ~~John~~

Henelin Armand - fils d' Alfred -  
Camille Vérité - fils d' Achille -  
Joseph Savary - fils de David -  
Brochu Ernest -

Il est proposé par le  
Conseil d'Armand Marchand - Blanche  
par le Conseiller Louis Morin que  
le Secrétaire - Trésorier soit autorisé à  
notifier M. Majorique Blanche, épouse  
femme du comte Maran de Plaine,  
qui il ait à faire cette liste ci-dessous.  
(Adopté.) (Parité mots rares - Rats.)  
D. R. Marchand, Maire -  
J. C. Savary -  
Lc. Pie

Province de Québec,  
Municipalité de St. Louis de France,  
Comté de Champlain -

La présente assemblée municipale  
et régulière du Conseil de la suzdite  
Municipalité, tenu au sein ordi-  
naire de ses séances, lundi le  
DOMINATION - 1885 - jour du mois de Mar-  
tins - Mardi vingt-sept - Sept. -  
INSPECTEURS - vingt heures de l'avant-midi, à  
l'an 1907. Lesquelles heures sont fixées.  
MONS. les Gonseillers:-

Joseph Longpré -

Victor Michaud,

Louis Morin -

Ours Morin -

Edmond Marchand -

Sur l'ordre du Maire :  
M. J. Marchand - sous la  
Présidence de ce décret.

Des procès de la dernière  
séance sont les suivants.

Il est proposé par le  
Conseiller Joseph Longuet, secondé  
par le Conseiller Victor Blanchard  
et voté que M. Ernest Daugis  
soit nommé Inspecteur de l'école pour  
le Rang St. Jean - en remplacement  
de M. Ernest Marchand - sortant de  
charge (Adopté).

Il est proposé par le  
Conseiller Edmond Marchand - secondé  
par le Conseiller Lucien Morris - que  
M. Eugène Lefebvre, soit nommé  
Inspecteur de l'école, pour le Rang  
St. Sébastien, en remplacement de  
M. Louis Bourdeau (Adopté).

Il est proposé par le  
Conseiller Lucien Morris, secondé  
par le Conseiller Joseph Longuet  
et la voix de M. le Conseiller Pierre Blanpain,  
des Cuis. soit nommé Inspecteur de l'école  
St. Charles en remplacement de M. Bousquet  
Blanpain, sortant de charge, pour  
le Rang Marais des Claines (Adopté).

Il est proposé par le  
Conseiller Lucien Morris, secondé  
par le Conseiller Victor Blanchard  
que M. Simon Houot, soit  
nommé Inspecteur de l'école  
pour le Rang St. Etat - Maguerite,  
en remplacement de M. Frédéric Henrion.

sontant de charge (Adopté).-

Il est proposé par le Conseiller Edmond Maickand, secondé par le Conseiller Yves Marin que M. Théophile Duckeau soit nommé inspecteur de l'arrondissement de Verviers, dans le rang de M. Auguste Maguetti. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Victor Duckeau, secondé par le Conseiller Edmond Maickand que M. Paul Brassens soit nommé inspecteur de l'arrondissement de Verviers, dans le rang des chevaliers, en remplacement de M. Charles Colignon (Adopté.)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Lucien Marin, secondé par le Conseiller Georges Marin que M. Auguste Lemes soit nommé inspecteur d'agence, en remplacement de M. Joseph Beaumier, pour le rang d'adjudicat de l'arrondissement de Namur. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Joseph Longot, secondé par le Conseiller Edmond Maickand, que M. Thomas Rizard, soit nommé inspecteur d'agence, en remplacement de M. Eugène Defebvre, pour le rang de chevalier. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller André Marin, secondé par le Conseiller Victor Duckeau, que M. Edmond Maickand soit

nommés Inspecteur Agraire, pour le Rang des Cheneaux, en remplacement de M. Félix J. Mauchand.  
(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Joseph Longat, secondé par le Conseiller Lucien Morin que M. Lucien Mauchand soit démissionné nommé Inspecteur Agraire pour le Rang St. Jean.  
(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Edmond Mauchand, secondé par le Conseiller Vida Nechamie que M. Norval Lemire, soit nommé Inspecteur Agraire pour les Rangs Petit-St. Marguerite, St. St. Marguerite, en remplacement de M. Freddy Lemire.  
(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Oscar Morin, secondé par le Conseiller Joseph Longat, que M. M. Théophile Page, Jules Lamothe et Jean Lachance soient nommés Gardiens d'Écluses en remplacement de M. M. Jules Boudre, Ernest Saenger et Auguste Lemire assurant la charge.  
(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Edmond Mauchand, secondé par le Conseiller Oscar Morin que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à faire à M. Théophile

Huchamé, la somme de cent francs  
Et denis : - (H. 50). Ce montant devait  
être chargé à la compagnie dite :  
"The St. Maurice Lm. Ltd." pour  
gravure de chèques. (Adopté).  
(Un mot rajouté : - Un peu plus  
marge. bon.)

Il est proposé par le Conseil  
Aug. Morin, secondé par le Conseil,  
Lucien Morin que le Secrétaire-Tre-  
sorier soit autorisé à payer au Secréta-  
riement de la Province, la somme de  
deux cents francs (200.00), pour  
alimenter : Antonette Gendron et  
Valide Lamotta. Cinquante francs  
devront être fournis par M. Arthur  
Lamotta. (Adopté).-

Le Dr. Stéphane Mais -  
J. Languir.  
Sic. Pr.

Municipalité de St. Louis de France,  
Comté de Chambly P. Q.

Nous, soussignés ayant  
été nommés Inspecteurs ~~de l'ordre~~  
par le Conseil de la susdite Muni-  
cipalité, en date du 7. Mars 1927. Fai-  
sons serment de bien et fidèlement remplir  
les devoirs de notre charge, au meilleur de  
nos capacités et connaissances.

Ainsi que Dieu nous aidera.

Theophilus Ducharme.

Omer Germain

Eugène (sa marge) Lefebvre

Téléphone Page

Paul Lévesque

Léon (sa X marge) Houde

Province de Québec,  
Municipalité de St. Louis de France,  
Comté de Champlain - C. I.

Nous, soussignés, ayant  
été faits Inspecteurs Agraires par le  
Conseil de la susdite Municipalité;  
en date du 7 Mars 1906, faisons dé-  
ment de bien et fidèlement remplir  
les devoirs de notre charge, au  
meilleur de nos capacités et con-  
naisseance.

Chaque fois nous sort en aide.

Domingo Lévrier  
Dona Lévrier

Province de Québec,  
Municipalité de St. Louis de France,  
Comté de Champlain.

Nous, soussignés, ayant été  
dument nommés Gardiens d'Endroits  
par le Conseil de la susdite  
Municipalité, en date du 7 Mars, courant.  
Gardons scrupuleusement de bien et fidèlement

remplis les devoirs de notre charge, au mieux  
de nos capacités et commandes.  
Ainsi que nous vous soit en aude. —

Paroisse de Quebec.

Municipalité de St. Louis de France.

Comté de Chambly.

A une assemblée de Conseil  
de la所述 Municipalité tenue au  
lieu ordinaire des stands du Conseil,  
assemblée renouvelée et régularisée,  
tenue à sept heures du soir, lundi;  
le deuxième jour de Mai; Mil  
neuf cent vingt-sept, à laquelle  
assemblée sont présents suivants:  
MM. les Conseillers:

Edmond Marchand -

Omer Moisy -

Aubert Lamothe -

Louis Morin

Les Nommes de M. O. Morin P. J. Marchand,  
soit la Pléniére de ce devoirs  
formant quorum.

Les procédures de la dernière  
seance sont fait et approuvés.

Il est proposé par le

Préf. Conseiller

Mé

~~Secondé par le Conseiller~~

~~que le Secrétaire~~

~~Pourrie soit autorisé à faire au  
Gouvernement de la Province de  
l'ordre. La somme de deux cent  
cinquante ( $\$250.$ )<sup>00</sup>, pour part des  
nos amis, pour l'année 1925.~~

Il est proposé par le  
Conseiller Edmund MacLennan -  
Secondé par le Conseiller Arthur  
Lemire - que le Secrétaire  
Pourrie soit autorisé à faire  
au Conseil de l'ordre la somme  
de quatre-vingt-dix-neuf dollars  
et 75- pour répartition de  $\$727$   
et cinquante répartition prélevée.  
Pourtant réglement du 7 octobre  
1925. (Adopté.)

Le Conseil ayant appris que  
le Gouvernement de la Province de  
l'ordre est fait à prendre à ses  
charge l'entretien des chemins  
métalliques dans que les Municipalités  
intervenues en faisant la demande,  
les membres du Conseil sont à faire  
une demande soit fait à la  
Gouvernement d'accorder à l'agence  
l'entretien des chemins métalliques  
et en particulier les chemins métalliques  
traversant notre Municipalité  
comportant quatre milles et un tiers ( $\frac{1}{3}$ )  
de longueur. En conséquence il est

proposé par M. le Conseiller  
Victor M. Morin — secondé par  
M. le Conseiller Lucien Martineau  
— et résolu que le Par-  
lement de la Province de Québec,  
soit avisé de se charger, à l'avenir,  
des intérêts des chemins d'fers hauts  
désignés. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Arthur Lamont, secondé par le Con-  
seiller Edmund Macdonald que les  
comptes suivants soient payés et  
chargés à qui de droit : savoir : —

Fruct. William Ritchie:	\$ 6.75
— do — Rocheton George:	" 1.25
Route: Steandy Bank:	" 0.90
Fruct. " "	" 2.00
Route: Dame Joseph Houle:	" 3.00
Fruct. " "	" 10.00
Route: Melle Alice Robert.	" 0.75
Route: Soeurs Flaminianines	" 0.00
Route: Bauchant Félix	" 3.00
Route: Béreard Welford	" 4.50
<u>Lamont Joseph</u>	<u>\$ 9.09</u>
	<del>\$ 40.24</del>
Formant un total de \$ 37.28	<sup>\$ 37.28</sup>

A ce moment M. le Conseiller  
Victor Hockeau prend la parole.  
(Adopté.)

Le G. Maraghassal, Maine.

J. L. Souys.  
Sec. P.:

Province de Quebec.  
Municipalite de St. Louis de Frontenac,  
Comte de Champlain.

Jeune et assentie au present  
et rejetee du Conseil de la susdite  
Municipalite, Ainsi au lieu ordinaire  
des seances du Conseil, lundi, le  
sixieme jour du mois de Juin, Mil  
mille neuf cent vingt-sept, à sept  
heures de l'apres-midi, au lieu  
ordinaire des seances du Conseil  
à laquelle seance sont presents  
M. M. le Conseiller:

Edmond Mayrand -

Joseph Langlois -

Victor Huchonne -

Olympe Marin -

Lucien Morris -

Le Honorable M. J. J. Ma-  
chand, sous la Présidence de ce  
dernier.

Les Proceedings de la dernière  
seance sont lire et approuve.

Il est propose par le Conseiller  
Edmond Mayrand, secondé par le  
Conseiller Joseph Langlois que  
les comptes suivants soient payés:  
Et chargés aux intenses: sans:

Bonnie G. Leger: # 2.77

Hudson Jordan: # 2.10

Walter O'Connor: 14.17

Jeff E. Larose: 0.58

Daniel Joseph: 3.09

# 22.62

X

Joseph Blaumis	\$ 8.85
Weford Henry	\$ 0.69
James Paris	\$ 1.70
Blaumis Alfred	\$ 3.59
Austin Young	\$ 1.56
Blaumis Joseph	\$ 1.70
Brassard Joseph - Cap	\$ 1.70
	<hr/>
	\$ 19.29
	\$ 22.63

Somme en total de : - \$ 41.92

(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Dame Morris - Secondé par le Conseiller  
Victor Hudon que le Comité  
de notre Municipalité, par l'inter-  
médiaire de son Secrétaire finance toutes  
les procédures nécessaires entre M.  
Joseph Blaumis, cultivateur, de la  
ville Sainte de St-Louis de Frontenac,  
au fin d'obtenir facilement de  
ses denrées et de ses besoins.

(adopte.)

Il est proposé par le Conseiller  
Lucien Morris, Secondé par le Conseiller  
Joseph Longstaff que les biens de  
la Municipalité soient audités, et  
que pour cela faire le Secrétaire  
Tressier accepte l'aide d'un quelconque  
l'assiste à ceo la fin. (Adopté)

Il est proposé par le Conseiller  
Edmond Martelond, Secondé par le  
Conseiller Dame Morris que les  
comptes suivants soient payés :

X

et ensuite chargé aux intérêts  
par Mr. William Ricketts pour  
clôture : - \$ 6.60  
William Ricketts pour route \$ 6.25.  
George Rochelleau clôture \$ 1.20  
Piment au total de : \$ 13.85  
( adopté )

Il est proposé par le  
Conseiller Vilts Blucham, secondé  
par le Conseiller Joseph Langlois  
que pourront être érigées  
par les cultivateurs du Rang  
Masai des plaines M. Auguste  
Dempis, du Rang Masai des plaines,  
soit nommée surveillance des  
signaux qui devront être érigés  
dans un courant d'eau, située  
dans le Masai des plaines ( adopté )  
J. H. Marotzard (Mme)  
J. C. Langlois Sec. Pres.

Province de Québec  
Municipalité de St. Louis de France,  
Comté de Champlain

Il une assemblée des  
assentis re. Conseil de la susdite Municipalité  
Zulie et Monouelle. Ayez au sein ordinaire des sciences  
lundi le quatrième jour du mois  
de Juillet. M. Dufresne maire  
Sept, à sept heures du soir. Lors  
du ~~deuxième~~ ordinaire des actes d'ordre,  
à laquelle plusieurs sont présents  
MM. les Conseillers.

Aubert Lamontagne,

Omer Morin,  
Edmond Marchand,  
Victor Ducharme -  
Lucien Morin.

Sur l'apres le mane F. J. Marchand,  
avec la presence de M. Denier,  
formant quatuor.

Le procede de la deniere  
seance sont les et approuves.

Il est propose par le conseil  
ville Edmond Marchand, secondé  
par le conseiller Lucien Morin, que  
le Secrétariat-Tresorerie soit autorisé  
à payer à M. l'Inspecteur du  
Port St. Magdelain la somme  
de \$ 2.50. Ce montant devant  
être chargé aux dépenses des  
travaux de la compagnie dite  
"G. Marquis fils Co Ltd" pour  
la somme de \$ 1.00 pour deux  
messes. (adopté.)

Il est proposé par le conseillers  
Omer Morin, secondé par le conseiller  
Victor Ducharme que le Secrétaire  
Tresorerie soit autorisé à payer à M. l'avocat  
Bourgeois la somme de \$ 5.15. Pour  
\$ 0.50 pour telephone, pour une  
visite Conseiller à la demande  
de M. Joseph Command, à  
cause de mauvais état des  
chemins de fer et appartenant  
à M. M. Emile Bussières et  
M. Philippe Lamontagne. Le montant  
mentionné devant être chargé à M. Denier.  
(adopte.)

H. M. Linn  
42.52

Emile Bussières  
et  
Mr. Gamache  
\$ 3.95  
échelle

Il est proposé par le Conseiller Arthur Lamotte, secondé par le Conseiller Lucien Morin que l'évaluation des deux lots de Terre appartenant à Dame Dorothé Bernier, veuve Arsène soit réduite dans la concession de Chersault, soit portant les lots Nos : ~~4-5-6~~, 569 soit changée comme suit. D'après le loyer de \$ 700.00, soit tranché à \$ 300.00 (Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Omer Morin, secondé par le Conseiller Arthur Lamotte que M. J. L. Mackand, cultivateur, de ladite paroisse soit nommé "Inspecteur Supplémentaire" au même temps qu'il démissionnera devant l'assemblée tout désaccord évidemment avec les autres qui se font actuellement dans un cas d'élection dans la paroisse des plaines. (Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Victor Ducharme, secondé par le Conseiller Edmond Mackand que l'évaluation des lots de Terre Nos : 5-6, et 5-7, appartenant à M. James Forsyth, soit diminuée à \$ 250.00. par lot. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Omer Morin, secondé par le Conseiller Lucien Morin que le Secrétaire-Tresorier soit autorisé à verser la somme de \$ 0.50 à M. l'Inspecteur de Rang H. Gagnon.

et que cette somme soit chargée à  
M. Joseph E. Proulx, (Adjoint),  
et celle de \$ 12.00 aux fards des  
Salines des Iles. (Adjoint.)

L. B. Marceau, Marin  
J. P. Sawyer  
Sec. Tré.

~~Gouverneur de Québec,~~

~~Cooperation scolaire de la paroisse  
de St. Louis de France,~~

~~Comité de Chambly -~~

~~Mons., sursigne, Edmond  
Marchand,~~

~~ayant été demandé à Mr. commissaire  
de la saidite Association, pour les finan-  
cements, fairelement de leur et  
d'ument, le plus facilement possible les deniers  
de notre charge au meilleurs de nos  
conseils et attendement.~~

~~Ainsi que deux autres sont en aide.~~

Edmond Marchand

~~Les éléments seront versé  
à St. Louis de France,~~

~~a  
de , Milneuf  
Gard maig - sept.~~

Procès-de-Compte.

Municipalité de St-Louis de Fleurimont,  
Comté de Champlain.

D'une Assemblée mensuelle  
et régulière du Conseil de la susdite  
Municipalité, tenue au 1<sup>er</sup> ordinaire  
des séances du Conseil, lundi le  
premier juin du mois d'août - 1827 -  
à sept heures de l'après-midi,  
à laquelle seules sont présentes  
MM<sup>ss</sup> les Conseillers :

Edmond D'Archand -

Victor Duckaine -

Louis D'Orion

Arthur Lamotte -

Et son Homme de Main; T. J. Marchand  
formant quorum - sous la Direction  
du Secrétaire de ce Conseil.

Des procès-de-la-démission  
sont sur le sujet approuvés.

Il est proposé par le Conseiller  
Arthur Lamotte, secondé par le  
Conseiller Victor Duckaine que  
l'audition des Comptes de la Mu-  
nicipalité susdite par le Notaire  
Henri Gingras soit acceptée  
(adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Edmond D'Archand, secondé par le  
Conseiller Louis D'Orion que l'Impre-  
sion soit faite à la Rang des  
Chenauts, soit autour du lac refais  
le Port, dans le Rang des Chenauts.  
Il que les réparations soient changées  
au même. (Adopté.)

Dr. J. G. Mooghranot, Main

J. L. Saury - Sec. Tr.

Gouverneur de Quebec -

Municipalité de St. Lam.

de Flanee, Comté de Chambly

Il y a une assemblée mensuelle d'  
équipes du Conseil de la susdite  
Municipalité. Ainsi au lieu ordi-  
naire de ses séances, mardi le sixième  
jour du mois de Septembre - Mil neuf  
cent vingt-sept - à sept heure  
du soir, au lieu ordinaire des séances  
du Conseil, à laquelle séance  
sont présents MM. les Conseillers  
Lucien D. Orr,

Joseph Longpré -

Arthur Lamonde, Victor Ducharme -  
Son Honneur le Maire F. J. Mar-  
chand, sans la Présidence de ce  
dernier.

Les procès-de de la dernière séance  
ont été approuvés.

Le Conseiller Joseph Longpré  
donna avis de Motion qu'il faudrait  
prochainement faire au Conseil, qui  
aura lieu le date de 3 Octobre -

Prochain, à 7 heures du soir, il propose  
un Réglement, aux fins de fixer  
le taux de la taxe municipale.

Sur l'année 1927-28 la nuit  
cent (20%) du cent francs, (\$100.00)

Il est proposé faire le Conseiller  
Victor Ducharme, secondé par le  
Conseiller Arthur Lamonde qui il  
soit payé la somme de \$ 3.00 - à  
M. Charles Pélissier, pour tra-  
verser un pont dans le Rang  
des Chênaux, ce montant

X

dans les élections des Socies  
Dominicaines des Trois-Rivières.  
(adopté)

L.-R. Marchand, Mait  
J.-C. Savoie, Sec. Tr.

Province de Québec.

Municipalité de St. Paul de Franche,  
Comté de Beauce.

À une assemblée municipale et  
ordinaire du Conseil de la dite  
Municipalité, tenue au lieu ordinaire  
de ses séances, lundi le troisième  
jour du mois d'Octobre, de mil neuf  
cent vingt-sept, à sept heures  
du matin, à laquelle seules sont  
présents MM. M. les Conseillers -  
Arthur Lavoie.

Edmond Marchand -

Jean Marchand -

Lucien Marchand -

Victor Marchand -

Les hommes M. Mait F. J. Marchand -  
sous la présidence de ce dernier  
forment quorum.

Les procédures de la dernière séance  
sont les suivantes :

Pour faire suite à l'avis  
de motion donné par le conseiller  
Joseph Longstaff, à la séance du  
mois de Septembre, dernier, et tel  
qu'il fut fait le conseiller Edmond  
Marchand, secondé par le conseiller  
Lucien Marchand que la dépense  
municipale pour l'année 1927-28  
soit de vingt-cinq (25) francs

cent francs, et il est, par la fer-  
sente, réglé, statué et réglementé que  
la taxe municipale susdite soit  
de 30 \$ par cent francs.

L.B. Marchand, Maire.  
J.C. Savage. Sec. Trs.

Il est proposé par le Conseiller  
Arthur Lemoine, secondé par le  
Conseiller Lucien Normand que le  
Sociétair Tessier soit autorisé à  
écrire aux Inspecteurs Théophile  
Luchaire, d'agréer à faire reparer  
immédiatement le long chemin du  
Rang St. Maguerite, à l'entrée de la  
grande route, et à l'Inspecteur En-  
gine Lebel de Rang St. Alexis,  
de faire réparer le Chemin de  
l'embouchure du Rang St. Alexis, à l'entrée  
de l'école. - (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Victor Lucien Normand, secondé par le  
Conseiller Edmond Marchand  
qu'il soit donné au Sociétair Tessier  
soit autorisé à prendre en faire  
prendre toutes procédures néces-  
saires, aux fins de collecter l'au-  
rage des taxes. - (Adopté.)

M. le Conseiller Lucien Normand  
donne avis de motions qui  
la prochaine séance qui devrait être  
tenue en date du septième novembre pro-  
chain, à neuf heures de l'après-midi;  
il propose un règlement aux fins  
de rendre publique la côte dite "Côte  
de Roche", située dans le chemin de

font du Rang des Chenaux. Cette  
côte devant la L'aranci être entre-  
tenue par tous les propriétaires  
de la dite concession des Chenaux.

J. P. Marchand, Maire.  
J. C. Saenger Sec. Maire.  
Province de Quebec.  
Municipalité de St. Louis de Francs.

A une assemblée municipale  
et régulière du conseil de la saidelle  
Municipalité. Avers au lieu ordi-  
nair de ses réunions, mardi; le  
dernier jour du mois de Novembre.  
Midi nefant vingt-sept. ~~heures~~  
vingt heures de l'après-midi;  
à laquelle place sont fixés,  
MM. les Conseillers: -

Victor Ducharme,  
Lucien Morin,  
Omer Morin.

Edmond Marchand, son  
frère le Maire, F. V. Marchand,  
l'ordre futur de la fondation  
de ce décret.

Les procès de la dernière séance  
sont les et approuvés:

Il est proposé par le  
Conseiller Lucien Morin  
secondé par le Conseiller Victor  
Ducharme — — — qui une requête  
soit envoyée au Ministère de la  
Police aux fins d'obtenir l'amélio-  
ration des descentes et montées du  
font surmontant la voie ferrée, sur

la route, Grand' Rue - Trois-Pièces,  
à un point élevé, appelé "Junction  
des Rues," et d'obtenir l'élargissement  
du dit fait.

Il est proposé par le Conseiller  
Edmond Marchand, secondé par Anne Morin  
~~secondé par le conseiller~~, que le  
compte de \$ 2.00, produit par  
l'Inspecteur Théophile Duckham,  
soit accepté; et chargé au compte  
de M. Denis Groulx. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Edmond Marchand — secondé par  
le Conseiller Anne Morin —  
que la demande de M. Théophile  
Duckham, comme Inspecteur de Voies  
de Pont S. Auguste soit acceptée  
et que M. Vand Lamy.

soit nommé Inspecteur du remplacement  
de M. Théophile Duckham. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Lucien Morin,  
secondé par le Conseiller Edmond Marchand —

pour faire suite à l'avis de  
motion donné par le Conseiller  
Lucien, à la séance du 3 Octobre,  
dernier, il est proposé par ledit  
Lucien Morin, secondé par le  
Conseiller Victor Duckham, que  
la Côte-d'Ile Côte de Roseau, soit  
rendue publique, et qu'il soit fait  
les nécessaires règlementations, réglementé  
et ordonné; que à l'avis  
de cette côte soit rendue publique,  
il a la charge de faire la justi-  
fication de la concession des opérations.  
(un certain moyen)  
Edm. Marchand, Main.

J. G. Laverdière - Sec. Trés.

que le rôle de  
faire concrètement  
les travaux fait:  
dans le Comté de  
Mauricie Blain,  
ainsi que le  
rappel pour  
même cours  
d'eau, de tout  
presenté par  
M. le Comte  
René Auger de  
Laurier, soit  
accepté. (Adopté.)

Le T. M.  
J.G.S.

Province de Québec  
Municipalité de St. Louis de France.

Je renouvelle l'avis à David Savary,  
ayant été nommé inspecteur de  
l'ouvrage pour le Rang St. Marguerite.  
J'ai également fait je renouveler  
ma charge au maître des mes-  
sages et auxiliaire de mes  
connaissances et capacités.  
Ainsi que Dieu me soit en aide.

David Savary  
Atténuement franc  
moi à St. Louis de  
France, ce 8 Novembre 1927.  
J.C. Savary - See. Frz!

1998

- 1928 -

Province de Québec -  
 Municipalité de St. Louis de Thivierge,  
 Comté de Chambly.

À une assemblée des citoyens municipaux de la saidé Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, Mercredi le vingt-septembre du mois de Janvier, Mil neuf cent vingt-huit, à dix heures (10) de l'après-midi, conformément à l'article 845 du Code Municipal de la Province de Québec, et aussi suivant les statuts de la Société Fleurie J. C. Sawyer et President d'élection, suivant les exigences du Code Municipal, sous la Présidence dudit J. C. Sawyer.

Le President nommé -  
 Aimé ayant suivi la séance  
 à dix heures précises, requiert  
 les électeurs présents de proposer  
 la nomination de trois Conseillers  
 en remplacement de MM.  
 Joseph Longval, Victor Duckham,  
 et Arthur Lacombe, Conseillers  
 sortant de charge.

Il est proposé par  
 MM. Les électeurs Victor Duckham  
 secondé par Ernest Sawyer, que  
 M. Joseph Poirier Page, citoyen,

soit nommée le conseiller, en remplacement de M. Victor Schreiberme, sortant de charge.

Il est proposé par l'électeur Edmond Maillard, secondé par l'électeur Joseph Boivin que M. Julien Lamotte soit nommé Conseiller en remplacement de M. Arthur Lamotte sortant de charge.

Il est proposé par M. le conseiller l'électeur Louis Maillard, secondé par l'électeur Lucien Maillard que M. Louis Alain Dufresne, culturier, soit nommé le conseiller en remplacement de M. Joseph Longuet sortant de charge.

Après l'apport des bulletins de présentation ci-dessous établis le Président de l'assemblée a été déclaré accepté.

Mesdames et Messieurs s'étant prononcés qu'il y ait une opposition, et n'ayant que le nombre souhaité de candidats comme le conseiller, le Président proclame MM. Joseph Pierre Page, Julien Lamotte et Louis Alain Dufresne, tous culturiers Conseillers de la Municipalité.

J.A. Lamotte

Secrétaire d'élection

J.C. Sawyer

Président d'élection

Province de Quebec.  
Municipalite de St. Louis  
de France.

Vous vous imaginez sans-  
doute que Jules Lamotte et  
Joseph Pierre Boëgi, ayant été  
membres Conseillers de la  
soudite Municipalité, jas-  
te présente, faisons au nom  
de Dieu et fidèlement remplis  
la charge de nos charges, au  
meilleur de nos connaissances  
et affres capacités.  
Nous agissons non sans  
la aide.

Louis & Louis Pepin  
Jules Lamotte  
Joseph Pierre Boëgi  
Assentement devant moi  
à St. Louis de France,  
le vingt Juillet de l'an 1828.  
J. C. Sauvage A. S.

Préfect de Québec.

Municipalité de St. Lazare de Frontenac.

Comté de L'Assomption -

A une assemblée régulière et ins-  
tuelle du Conseil de la Bourgade Munici-  
pale tenue au lieu ordinaire de  
séance du Conseil, lundi le sixième  
jour du mois de Février, M. il  
meuf cent vingt trois, et neuf  
heures de l'après-midi,

A laquelle étaient présents  
M. M. les Conseillers Edmund  
MacLaren, Mme Mme, Joseph  
Percy Foy, L.-O. Dumas, Dufin,  
Julien Lamphier et son femme  
de Mme F. V. MacLaren, étant  
leur nom sur la résidence de  
ce dernier.

Les succès de ce dernier  
étaient portés et approuvés.

Il est proposé par M. le  
Conseiller Joseph P. Foy : seconde  
par le Conseiller Edmund MacLaren  
que le Secrétaire-Tresorier soit  
autorisé à faire à M. l'Inspecteur  
Auguste Lemire la somme de  
\$ 25. 34 - la somme due pour  
travaux dans le Comté de  
Mauricie des Chênes, comme  
suit : \$ 8. 30 balancé due par  
Edmund MacLaren, & 20. 94  
pour la somme d'abondant  
Gouland, autrefois ferme de Roffe,  
Gouland, ces montants devant  
être chargés aux intérêts (Adoff).

Il est proposé par M. le Conseiller  
Edmond Marchand, secondé par  
M. le Conseiller Julien Lamotte  
que son Honorabilité Mme  
G. J. Marchand, et le Secrétaire  
Président J. C. Sawyer, se  
rendent à L'Isle, au siège des  
Ministries des Travaux et des  
Forêts, afin d'obtenir une  
remise des Rentes Seigneuriales  
de la Paroisse de St. Louis  
de France, actuellement  
relâchées, et certaines déposées  
~~à la Ville~~ et que les  
dépenses du voyage soient  
éfragées à la Municipalité.  
(adoption.)

G. J. Marchand, Mme  
J. C. Sawyer, D. S.

### Province de Québec.

### Municipalité de St. Louis de France Canté de Champfèvre.

Il est arrêté à l'assentie universelle et  
unanimement de l'Assemblée de la susdite Mu-  
nicipalité, tenue au lieu ordinaire  
des séances de l'Assemblée, le  
vendredi 20 mai de l'an de N.-S. 1851,  
que neuf cent vingt-trois, à  
neuf heures de l'après-midi, à  
l'assemblée suivante soit présent  
MM. les Conseillers :

Julien Lamotte.  
Lucien Morin

Edmond Marchand,  
Son Honneur le Maire : F. J. Marchand,  
formant quorum son le President  
de ce dîner.

Les procès de la dernière séance  
sont finis et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller  
Julien Lemotte, secondé par le  
Conseiller Lucien que les mandats  
soient nommés Bradiatius, pour  
les propriétés de la saide Mu-  
nicipalité, savoir: MM. Joseph  
Boivin, Johnney Lefebvre et  
Edmond Marchand. Sans cat-  
égories de la paroisse de St. Louis  
de France; (Adopté)

Il est proposé par le Conseiller  
Edmond Marchand, secondé  
par le Conseiller Julien Lemotte  
que le conseil verse au mon-  
teur de \$2.87, soit pour tenir  
au port de la côte de Rock,  
soit payé à M. Paul Levesen,  
et soit chargé pour \$2.00 à  
Mme Elaine Blute et \$0.87  
à M. Anockel Waneel. (Adopté)

L. B. Marchand, Maire  
J. C. Lameyer H. S.

Gouverneur de Guadeloupe.  
Municipalité de St. Louis de France,  
Comté de Bouchardain.

A une audience immobilière  
et régulière et monnaciale de la  
part de la saidite Municipalité,  
Assise au lieu ordinaire des  
séances du Conseil, lundi, le  
deuxième jour de mars d'Orléans,  
Mil mille cent vingt-trois.  
où mesdames de l'assemblée  
sont venues.

Et laguelle séance ont  
présidé MM. les Conseillers  
Edmond Marchand, Jules  
Lemire, Joseph Guérin, Page,  
Lucien Voirin, Basile Morin  
et Jean Hervieu de Marceau.  
Marchand, formant question  
sur la résidence de ces derniers.  
Les procès de la dernière  
séance sont les et approuvés.

Il est proposé par le  
Conseiller Edmond Marchand,  
secondé par le Conseiller  
Lucien Voirin que Secrétaire  
Tenuer soit autorisé à payer  
la somme de deux cents francs  
Avec 183 francs, au Gouverneur  
ment de la Gouvernante Guadeloupe  
pour les dépenses de la séance,  
le sol-dit à-dire \$ 100.00 pour  
elle et sonnelette London  
et \$ 100.00 pour celle Valéda

Lemotte; et qu'il soit autorisé  
à faire au Conseil de la Ville  
la somme de deux mille francs  
et 75 centimes pour frais  
de 75 %, demandé réparation, du  
mois de Mars.

Il est proposé par le Conseiller  
Joseph Prieur Page que le contenue  
ment soit fait Police d'Assau-  
g. Anne Gagnon, sans aucunement de Mille  
francs ou moins si l'autorité  
compétente le veut à dire, si  
le Ministre des Affaires Mu-  
nicipales le permette.

J. E. Marchand, Maire  
J. C. Sawyer Sec. Pres.

Province de Quebec.  
Municipalité de St. Louis de France.

Il est assenté mensuelle et régulière  
du Conseil de la saidite Municipalité,  
tenue au lieu ordinaire des séances  
du Conseil, lundi le septième jour  
du mois de Mars; Mardi matin  
c'est vingt-huit, à sept heures du  
soir, à laquelle séance étaient pré-  
sent MM. les Conseillers  
Julien Lemotte, Joseph Prieur Page,  
et son寒子 St. Louis F. X.  
Marchand, sous la présidence  
de ce dernier.

Frank de quorum il est  
proposé par le Conseiller Julien  
Lemotte, secondé par le Conseiller  
Jos. Prieur Page que l'assentie

soit ajoutée au budget, mardi:  
Sixième jour du mois de Mai,  
comme à sept heures de  
l'après-midi. (Accepté.)  
L. R. Marguerat, Maire.  
J. B. Sawyer Sec. Tr.

Province de Québec,  
Municipalité de St. Louis  
de French.

La vingt-septième l'apres-  
mément de l'assemblée régulière  
du sept mai courant, tenue  
au lieu ordinaire des réunions  
du Conseil, mardi, le six-  
ième jour du mois de Mai;  
M. May et M. L. C. Gosselin  
et H. J. Dugas, Conseillers  
Victor Ducharme, Joseph Dugas,  
~~Paul Lépine Pepin~~, Omer Morin,  
Julien Lemire, Louis Alme Pepin  
Et son Honneur le Maire F. J.  
Marguerat, sous la Présidence  
de M. Denis, formant quorum.

Les Procès-de-Loi  
derniers réunis sont les d'apres:

Il est proposé que le  
Conseiller Joseph D. Dugas "que  
le contrepartie suivante soit  
acceptée, parmi les comptes fis-  
caux par Eugène Demerskey  
\$2,75 devant être chargé à  
George Rockwell, et \$5.00

secondé par  
Louis Alme  
Pepin

L. R. x M  
J. B.

devant être chargé à William Ritchie  
(Adopté), ainsi que les comptes  
suivants : -

Gaut Grandy : -	\$ 0.90
Mme Joseph Houle : -	3.00
Alice Rober : -	0.75
Sœur Dominique	5.00
Zacharie Forest	1.50
M. Bapte : -	1.50
Wilfrid Bourdil : -	4.50
Hame Joseph Houle : -	12.00
	<hr/>
	\$ 29.15

Et que ces comptes soient chargés aux  
intervenants. (Adopté)

Il est proposé par le Con-  
seiller Louis Morin, secondé par  
le Conseiller Joseph Cécile Page  
que le Secrétaire-Tresorier soit  
 autorisé à payer à l'Union  
 des Municipalités de la Province  
 de Québec, le frais nécessaire  
 et exigé de ladite Mairie pour la  
 faire partie. (Adopté)

Il est proposé par le Conseiller  
Julien Lamothé, secondé par le  
 Conseiller Louis-Antoine Lepine que  
 le Conseiller de la saidite Mun-  
icipalité intercède auprès du Sou-  
verainement de la Province de Québec,  
 aux fins d'obtenir de l'aide pour  
 renouvellement et réparation du  
 chemin de fer de Rang St. Jean.  
 Dans cette partie difficile et  
 dangereuse l'environnant le pont,  
 dit "Pont Alfred Hamelin"  
 et réfection de ce pont —

et que faire ce obtenu, une  
réunion des intérêts est faite  
de présenter au ministre. Et il sera  
envoyé au dit Gouvernement.  
(adopte)

M. le Conseiller Julien  
Lemire dans un de nos réunions  
le vendredi veille du conseil,  
avant que nous ne cinquième  
joue du mois de Juin, il propose  
un règlement des fins que  
M. William A. Marchand  
s'assure que faire que nous  
trois arpents au delà de la grande  
route pour l'entretien du chemin  
de front de Magog.

Il est proposé par le  
Conseiller Orme Morris, secondé  
par le Conseiller Joseph D. Ross  
que les compromis suivants soient  
acceptés et chargés aux intérêts  
dans la vente de la  
Beaumis Joseph: - 9.85  
~~Lefford Henri~~ 8.69

X Rank des Gars: -  
Beaumis Louis: - 1.90

Beaumis Joseph: - 1.90

Beaumis Joseph: - 1.20

(D'après rapport au ministre en  
(Adopté)  
L. P. Carter Marchand)

J. C. Sawyer Sec. Treas.

Province de Québec.  
Municipalité de St-Louis de France.

A une assemblée municipale et régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, mardi le cinquième jour du mois de Juin, Mille neuf cent vingt-huit, à sept heures de l'après-midi, à l'heure actuelle séance, sont présents MM. les Conseillers: Edmond Marchand, Louis Alain Lepis, Jules Lemire, Lucien Morin; Joseph Pierre Page.

Et son Honneur le Maire  
F. J. Marchand, portant gues-  
rum, dans la résidence de  
ce dernier.

Les procès de la dernière  
séance, sont lus et approuvés.  
Il est proposé par le  
Conseiller Edmond Marchand -  
Joseph P. Page, secondé par le Conseiller que  
le Dr G. B. L. les évaluations n'ayant pas  
de Secrétaire, M. J. C. Savage,  
portent dans le cours du mois  
de Juillet, prochain (1728) un  
nouveau rôle d'évaluation pour  
notre Municipalité.

Il est proposé par le  
Conseil, pour Almo Pefin —  
Secondé par le Conseil  
par Edmond Maillard —  
qu'il soit payé le salaire de  
\$ 8.75 à M. Auguste Léonie  
et celle de \$ 4.50 à son fils  
Adrien — Léonie fait travaux  
de cloîtres, faites chez M. Ernest  
Brocku, et montent devant  
les églises des deux dernières, et que  
les sommes suivantes soient acceptées  
et chargées aux intenses suivants  
Edouard Boulard \$ 4.17 ; Adolphe  
Boulard \$ 4.21 ; Joseph ~~Hillier~~  
~~Hillier~~ ; Ernest Brocku  
\$ 0.10 ; Henri Desforse \$ 0.69 ;  
Lucie Géenies \$ 1.20 ; Lucie  
Maillard \$ 4.68 ; Adèle  
Young \$ 1.56 ; M. Léonard (Cap.)  
\$ 1.25 ; Florat Jollet \$ 2.60 —  
Total : \$ 31.86 — ainsi que  
les sommes suivantes :  
Emile Pélissier : \$ 1.49 + 1.50 = \$ 3.99  
Napoléon Joudain : \$ 0.99 + 1.00 = \$ 1.99  
Hameland Hult : \$ 6.93 + 4.66 = \$ 9.21  
Total : \$ 18.98 (Adopté)

Il est proposé par le Conseil,  
Julien Lamotte, secondé par  
le Conseil Lucia Dossin  
par M. Camille Bouque, cultivateur  
de la paroisse de St. Louis de France —  
soit nommé officier éclaireur  
aux fins de faire observer

la loi d'hygiène, dans le cas de maladie contagieuse dans les limites de notre Municipalité, et voilà à faire observer les règlements relatifs aux exigences des dits lois. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Julien Lamothe, secondé par le Conseiller Joseph Pierre Page que le Secrétaire-Tresorier voit auvers à répondre à la lettre reçue du Ministère de la route de la Province de Québec, lettre de déclARATION en date du 28 mai 1938, pour les causes qui il n'y eut pas de négligence de l'entrepreneur de nos routes d'hiver, et que le Conseil de notre Municipalité fasse celle raison défense de faire le rapport produit par tel entrepreneur. (Adopté) vu que le chemin fut ouvert à temps. (Adopté.)

Pour faire suite à l'avis de motion faite par M. le Conseiller Julien Lamothe, à la dernière séance du Conseil, il est proposé par le Conseiller Julien Lamothe, secondé par le Conseiller Edmond Marchand, et il est fait savoir que il voit réglement, ordonne, statue et réglement, et il est par les présentes, reglit, ordonne, statue

et réglementé qui à l'avenir  
M. William G. Marchand ne  
fais que pour trois années  
au lieu de quatre appelle pour  
l'entretien du chemin de fer  
du Rang St. Marguerite. (Adopté)

Le Barre Marchand, Maire  
J. Lavoie - Sec. Trés.

Prise de Chèque,  
Municipalité de St. Léon de Francs.

À une assemblée mensuelle  
et régulière du Conseil de la  
saidi Municipalité, tenue au  
lieu Ordinaire de réunion du  
Conseil, mardi, le quatrième jour  
de mai de l'année Mil neuf  
cent soixante-neuf, à sept heures  
du soir, à laquelle réunion sont  
présents MM. les Conseillers

Edmond Marchand,  
Julien Lannepape -  
Joseph Pierre Pige.  
Louis Drouin,  
Lucas Moreau  
Louis-Elme Pige.

Et son Honneur le Maire H. J. Marchand,  
formant quorum sous le présidence  
de ce dernier.

Les procès-de le des-  
mises ci-dessous sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller  
Edmond Marchand \_\_\_\_\_  
secondé par le conseiller Louis Alma  
Pepin \_\_\_\_\_ que la taxe  
Municipale, soit de vingt cent (\$0.20)  
par cent piastres, pour l'année  
1928-29. (adopté)

Il est proposé par le con-  
seiller Louis Alma Pepin \_\_\_\_\_  
secondé par le conseiller Lucien Monin  
que le  
Secteur - Terres soit autorisé  
à faire MM. les Inspecteurs  
de Voies de Rangs M. Alexi  
et M. Jean que il soit à faire  
avant les propriétaires l'entretien  
Burrier, qui il ait à s'occuper d'ici  
une semaine son chemin de fer, d'ici  
à six jours, et faire M. Alexi le feu-  
chieras Joseph Lannier, Alexandre  
Loranger, les propriétaires de part de  
route, de réparer cette partie de chemin  
de fer qui est complété de la route  
nationale à l'école St. Alexi à aller  
de l'autre côté de la dernière épure,  
et elle d'ici à six jours, faute de  
quelque Inspecteur soit par les  
présentes autorisés à faire ou faire  
faire les travaux, et chargez telles  
dépenses aux intéressés. (adopté)

Il est proposé par le conseiller  
Lucien Monin, secondé par le conseiller  
Julien Lamotte \_\_\_\_\_ secondé par le con-  
seiller que les comptes suivants  
soient acceptés, et payés, et chargés

aux intérêts, servir pour part  
de taxes d'eau:

<u>Gaud Grandis</u>	: - \$ 3.00
<u>Dame Jos. Houle</u>	: - 3. 00
<u>Melle Alice Robert</u>	: - 3. 00
<u>Dame bland black</u>	: - 3. 00

Repartition du chèque pour  
Gaud Grandis : - \$ 8.00

<u>Gluck</u>	: - 5. 00
<u>Mme Jos. Houle Gluck</u>	: - 3. 00
Anticetion de Cordon: <u>Gaud Grandis (Houle)</u>	\$ 4. 00
Gluck que le compte de M. Emile Piché, pour <del>\$ 5.35</del>	\$ 4. 00
Gluck ( <del>\$ 2.35</del> )	: - \$ 0. - Anticetion du chèque de fond. (Adolphe)

Il est proposé par le Con-  
seiller Joseph Léon Lavoie, secondé  
par le Conseiller Julien Lamotte que  
les amendements suivants soient  
faits au rôle, savoir: - que l'art. 573  
appartenant au barreau St. Louis  
de France, devienne à \$ 10000. 00;  
que le lot No. 592 soit évalué à  
\$ 2 000. 00, donc soit évalué à \$ 4 000.;  
ce lot appartient à Dame Yves Zoc  
Hein; que le lot No. 487 appartienne  
à M. Charles Tremblay soit  
évalué à \$ 2 000. 00; le lot No. 394 apparten-  
tient à M. Lucien Caron, évalué à \$ 1 000. 00;  
le lot No. 103 de M. Rodolphe Gionly, évalué à \$ 100. 00;  
le lot No. 488 appartient à Jeanne Et Ch.  
Philippe Landry soit évalué à \$ 100. 00.

Il est proposé par le

Conseille, Amherstburg, secondé par le Conseiller Jules Lemire qui le rôle d'évaluation fait au mois de Juillet, démis. (1828) soit tout homologué avec les amendements faits à la résolution du date de ce jour. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Jules Lemire, secondé par le Conseiller, par Louis Alme Pepin que M. Charles Tumbay, cultivateur, soit nommé Inspecteur Agricole en remplacement de M. Auguste Lemire, et démis, ayant quitté le service. (Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Edmond Marchand, secondé par le Conseiller Joseph F. Page que l'Inspecteur de l'Orne du Rang St. Maguire soit autorisé à faire cesser ou accuser le forçage du chemin de fer du Rang St. Maguire, partant sur la Besançonne, et il est aussi proposé et secondé par les mêmes Conseillers que l'Inspecteur Agricole du Rang St. Alexis soit autorisé à faire la pleichage du Rang St. Alexis. (Adopté.)

L. X. Marchand,

Maire

J. C. Sawyer Sec. Fin.

Promis de Dues  
 Municipalité de St. Louis  
 de France,  
 Comté de Charente -  
 A une assemblée membre  
 et régulière du Conseil Muni-  
 cipal de la saidte Municipalité.  
 tenue au lieu ordinaire  
 de séances du Conseil. Vend-  
 redi le 21 Novembre 1871, Mil  
 cent sept - huit, ~~soixante~~  
~~soixante et huit~~. midi  
 à laquelle se sont joints :  
 à dit heure de l'après-midi,  
 à laquelle se sont joints  
 MM. les Conseillers : -  
 Edmond Marchand,  
 Joseph P. Gage,  
 Julien Lamotte,  
 Oscar Morris,  
 L. Almon Peifer  
 Lucien Morin  
 Les hommes de Maistre H. J. Marchand,  
 sous la direction de ce dernier.  
 Les procès de la des-  
 rive science sont pris et approuvés.  
 Il est proposé par le  
 Conseiller Edmond Marchand,  
 secondé par le Conseiller  
 Oscar-Almon Peifer que  
 MM. Philippe Lamotte et Eugène  
 Peifer ~~sont~~ nommés experts aux fins de régler  
 la question des or des fosses  
 à être fait entre MM. Mme de  
 Montigny, Lucien Hamelin et

du mois  
 de Novembre  
 1871

J. J.  
 J. J.

Emile Hamelin. (Adopté)

Il est proposé par le Conseiller  
Joseph Louis Dage, secondé par le  
Conseiller Pierre Morin que l'entière-  
tient des ventes à compter du  
jeudi du Rang Mr. Maguire  
si elle suit la division de St. Louis  
et Cap de la Madeleine, sur un  
parcours d'un peu plus quatre  
milles, soit à moins d'un huit  
le plus au devant des îles  
des îles qui cengevent entier-  
tient les îles, pour un homme  
et un cheval, et de vingt-cinq  
centimes pour un homme  
seul. Ces ventes seront vendues  
publiquement et c'est enclavis  
que doivent donner à ceux qui  
l'acceptera au plus bas prix.  
(Adopté). Le Conseil ne re-  
suscite pas le droit de ~~reprendre~~ refuser  
en aucun temps l'entretien  
surdit à tout entrepreneur que  
le Conseil jugera ne pas  
faire son devoir dans tel  
entretien. (Adopté.)

Dr. Vabardonot, Maire

J. C. Sawyer, Dr. Sec. Fin.

Provost de Quebec  
Municipalité de St. Louis de Franc-

Il est assuré à l'ordre du Jour  
du conseil de la susdite Municipalité  
pour ce jour ordinaire des séances  
du Conseil. Lundi le troisième  
jour du mois de Décembre. Mardi  
neuf cent vingt-huit, et mardi  
de l'an prochain. midi, à laquelle  
seance sont adjointes  
M. le Bourassa, Julien Lamontagne  
et Son Honorabilité Mme F. J.  
Marchand.

Vus savez s'étant réunis  
sans que d'autres membres  
du Conseil se présentent,  
et comme il n'y a pas  
quorum, à la demande de  
Son Honn. le Maire F. J.  
Marchand, et de M. le  
Bourassa, Julien Lamontagne,  
la présente séance est adjointe  
à lundi le dixième  
jour du mois de Décembre, con-  
joint, à neuf heures de  
l'après-midi.

J. C. Savage Sec. Pro.

Gouvernement de Quebec.

Municipalité de St. Louis de Frontenac -  
Comté de Champlain -

A une assemblée s'assem-  
blant de l'assemblée régulière, du  
mois de Decembre, venant, tenue  
en l'an ordinaire des Stances du  
Conseil, lundi, le dixième jour  
du mois de Decembre, Mil neuf  
cent vingt-huit, à sept heures  
du soir, assis aux émoluments  
signifiés, à laquelle étaient  
tous présents, Messieurs  
les Conseillers:

Edmond Mauchard,

Jean Morin,

Joseph G. Gaye;

Lucien Lamothe,

Jules Lamothe,

Et Don Honore le Maire F. Y.  
Mauchard, formant quorum  
sous le Présidence de ce dernier.

Les procès de la Somme  
élevée pour le et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller  
Jules Lamothe secondé par le  
Conseiller Edmond Mauchard  
que le compte au montant  
de \$ 7.<sup>30</sup>/<sub>44</sub> soit payé au Gouvernement  
de la Province de Quebec, et cela pour  
avoir fait dans nos routes un  
printemps dernier. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Jules Lamothe, secondé par le  
Conseiller Edmond Mauchard que  
les termes portant les numéros

472, 8. 504, 494, 496 497, 498 appartenant à M. Joseph Beaumier, soient vendus au Comte de l'Amie,  
 faute de faireval des bages.  
 Principales, sauf que le  
 Secrétaire portent les numéros.  
 P. 77, 78, P. 79, doré du badge  
 officiel du Comte de l'Amie  
 pour la faireval de St. Maurice,  
 le tout pour être vendus faute  
 de bages, par le Conseil du Comte  
 au nom de Mme Juchan, et  
 le Secrétaire-Tresorier soit autorisé  
 à agir en conséquence, et faire  
 le nécessaire (adopté).  
 Dr. H. Mayrand  
 G. Saenger N.S.

appartenant  
 à M. Donald  
 Shute

Secrétaire  
 G. Saenger N.S.

1929

/ 9 9 9

Province de Quebec.

Municipalité de St. Louis le France,  
Comté de Beauce.

Il est assuré dans les élections Municipales de la susdite Municipalité, ayant acquitté leurs charges municipales, l'heure au lieu ordinaire des réunions du Conseil de la susdite Municipalité, mercredi le vingt-septième jour du mois de Janvier, Mil neuf cent vingt-trois, de six heures de l'après-midi à midi, le tout suivant suivant ainsi publié ci-dessous et affiché en date du 25 Décembre, 1928, suivant les exigences de l'article 345<sup>e</sup> du Code Municipal de la Province de Quebec, par J. C. Sawyer, Secrétaire-Tresorier et Gendre d'élection sous la Présidence de ce dernier.

Le Gendre sous-mentionné ayant souhaité la tenue à six heures précises, requiert les électeurs favorables de proposer la nomination de trois conseillers en remplacement de M. M. Omer Morin, Lucien Morin et Edmond Marchand, tous Conseillers sortant de charge, ainsi que la nomination

d'un Maire, en remplacement de M. Francois-Henri Marchand, sortant de charge.

Il est proposé par MM. les électeurs Joseph Lamotte et Philippe Gage que M. Paul Lemaire soit nommé Conseiller en remplacement de M. Edmond Marchand, M. Paul Lemaire étant cultivateur de la saidite Municipalité.

Il est proposé par MM. les électeurs Joseph P. Gage et ~~Philippe Gage~~ et Paul Faray que M. Philippe Gage, cultivateur, soit nommé Conseiller en remplacement de M. Lucien Morin.

Il est proposé par MM. les électeurs Paul Lemaire et Joseph Lamotte que M. Emery Salvayre, soit nommé Conseiller en remplacement de M. Amédée Morin, sortant de charge.

Il est proposé par MM. les électeurs Miss de Montigny et Joseph Bouque que M. Edmond Marchand, cultivateur de la saidite Municipalité soit nommé Maire, en remplacement de M. Francois-Henri Marchand, sortant de charge.

Il est proposé par MM.  
les élécteurs Joseph G. Gage,  
et Philippe Gage, que M.  
François Harel Marchand  
soit élu Maire de la susdite  
Municipalité, pour le mor-  
nar deux.

Apres examen des bulletins  
de présentation ci-dessous re-  
latifs, le President les déclare  
tous acceptés.

Plusieurs heures s'étant écoulées  
sans que d'autre Conseiller  
soit proposé, et n'ayant que  
le nombre voulu de trois pro-  
posés au Conseil, le President  
déclare MM. Paul Larivière,  
Philippe Gage et Emery Savoie  
Conseillers de la susdite Mu-  
nicipalité.

Comme il y a deux pro-  
posés à la Maire, le President  
déclare et avoit qu'il y a une  
rotation, aux bulletins reçus,  
lundi le quinzième jour du  
mois de Janvier, courant,  
de huit heures du matin à  
six heures de l'après-midi.

J.-P. Gagné  
Président d'Élection

1929

Florins - 4

1929

et Paul Brattier

J. S.

Municipalité de St. Louis de  
France  
Promesse de Guette.

Monsieur son signeur, Philippe Page  
et Emery Saury, ayant été  
nommés Conseillers de la susdite  
Municipalité, et François-Louis  
Marchand, monsieur l'Ami,  
faisant présent faire au  
ment de bien et fidèlement  
renouvelé les termes de leur  
charge, au meilleur de leur  
connaissances et capacités.  
Monsieur leur signeur et le reste .  
Philippe Page. Paul Brattier

Emery Saury

F. L. Marchand

Assentis devant moi,  
à St. Louis de France, et  
Emery Saury monsieur de  
Florins, Mid neuf  
cent vingt-neuf. —

J. S. Saury, Sec. Fec:

Gouverneur de Guette,  
Municipalité de St. Louis de France.

Il est assentis de l'Assemblée  
de la susdite Municipalité, tenus  
au lieu ordinaire des séances du  
Gouverneur, lundi le quatrième jour  
du mois de Janvier, Mid neuf  
cent vingt-neuf, à neuf heures  
du matin, midi, à laquelle Assemblée  
sont présents MM. les Conseillers

Joseph Guérin Page, Philippe Page,  
 Georges Saunier et le Dr Monnier  
 Et Mme le Prof. V. Marchand -  
 Forment quorum, sous la  
 Présidence de M. Denys.

Les Accides de la dernière  
 séance sont les suivants.

À ce moment le Conseiller  
 Julian Lamotte prend la parole.  
 Il est proposé par le  
 Conseiller ~~et~~ Joseph B. Page,  
 secondé par le Conseiller Philippe  
 Page que Monseigneur Louis-Émile  
 Pepin soit reçu de tous les  
 droits, et fourni au Conseil  
 de la saidte Municipalité, aux  
 fins de surveiller quelconque  
 qui voulait la traverser avec  
 chariot et autres  
 machines, ~~et~~ que lui don-  
 nant le pouvoir soit lui  
 défendu de ~~faire~~ traverser  
 dans nos chemins, soit pour  
 faire passer la traversée, mais  
 à la condition expresse qu'il  
 l'assure en chemins bien  
 passable, et d'autre part  
 suffisante pour permettre la  
 circulation facile pour tous,  
 et de les notifient à assurer  
 faire disparaître tous ceux ou  
 quelques qui seraient de nature

o rendre la circulation difficile, (~~admettre~~)  
et d'étendre la neige qui fait  
un rebord trop étroit chaque côté  
des routes. (admettre)

J. J. Marchand, Maire  
J. C. Saenger Sec. Sec.

Province de Quebec,  
Municipalité de la paroisse  
de St. Lami de France.

A une assemblée s'assemblant  
le 1<sup>er</sup> juillet de l'assemblée régulière du  
mois d'Avril, devant cette fene-  
mardi, en date du 2 Avril, concert  
et cérémonie, faute de quorum. Tenu  
en date du 9 Avril, Mil neuf  
cent vingt-neuf, à sept heures  
du matin, devant ces deux dernières  
significies, tenus au bureau ordi-  
naire des élections du Causier,  
à laquelle seules sont présentes  
MM. le Conseiller

Emery Sawyer.  
Joseph P. Gage.  
H. Elmer Taylor.

et ass. Honore le Maire F. H.  
Marchand, sous la pres-  
idence de ce dernier.

Le procès de la  
dernière élection est levé et  
affirmé.

Il est proposé par le conseiller  
Joseph P. Page —  
 Seconde : par le Conseiller J. Alme  
Ripin — que Monsieur  
Marcel Lamotte — soit nommé Inspecteur de  
 l'ordre pour le Rang St. Jean,  
 en remplacement de M.  
Ernest Blangis, sortant de  
 charge. (Adopté.)

Il est proposé par  
 le Conseiller Ernest Savoie —  
 Seconde : par le Conseiller  
J. Alme Ripin —  
 que M. Ernest Renaud —  
 soit nommé Inspecteur de  
 l'ordre pour le Rang St. Alex'.  
 (Adopté.)

Il est proposé par  
 le Conseiller Louis-Alme Ripin  
 Seconde : par le Conseiller  
Emery Savoie — que M.  
Alphonse Marchand —  
 soit nommé Inspecteur  
 de l'ordre pour le Rang  
 Marais des plaines. (Adopté.)

Jules Bussières St. Hippolyte Job	<p>Il est proposé par le    Conseiller Louis-Alme Ripin,    Seconde : par le Conseiller  <u>Emery Savoie</u> que M.  <u>Joseph P. Page</u> soit nommé    Inspecteur de l'ordre pour le    Rang St. Maguerite et    M. Joseph L. Page —    pour le Rang Sainte Maguerite    (adopté.)</p>
--	--

Il est proposé par le Conseil  
Joseph L. Gagné  
 Secondé par le Conseil  
 Louis-Alme Gépin —  
 que M. Charles Gagnon —  
 soit nommé Inspecteur de  
 l'Office pour le Rang des  
 Orpailleurs. — (Adopté.)

Il est proposé par le  
 Conseil, Ernest Sawyer —  
 Secondé par le Conseil  
 Louis-Alme Gépin que  
 MM les seigneurs soient  
 nommés Inspecteurs Agricoles —  
 M. Charles Tremblay —  
 pour le Rang Marie-des-Prairies,  
 M. Thomas Renaud —  
 pour le Rang St. Alary;  
 M. Lucien Marchand —  
 pour le Rang St. Jean  
 M. Edmond Marchand —  
 pour le Rang des Orpailleurs —  
 M. Sébastien Lemire —  
 M. Jean le Rong St. Magne —  
 etc. (Adopté.)

Il est proposé par le  
 Conseil Joseph L. Gagné  
 Secondé par le Conseil  
 Louis-Alme Gépin —  
 que M. M. Camille Bourassa  
 Édouard St. Pierre et Philippe Heurt  
 soient nommés Gardiens d'Indiens —  
 (Adopté).

Il est proposé par

le Conseiller Louis-Alme Géfin,  
second par le Conseiller Joseph  
G. Page

que le Compte au montant  
de \$ 112.<sup>00</sup>, montant d'une  
réclamation de la part de ~~M. Théophile~~  
~~M. Théophile~~ Blachard et  
Melle Rita Blachard, pay  
suite d'un accident qui leur  
fut occasionné, à cause de  
manoeuvres des chemins  
dans la route entre les Paroys  
St. Marguerite et St. Jean  
soit ~~Page~~ accepté, et le  
Secrétaire Financier autorisé  
à payer tel compte, et  
charge aux intéressés de  
verser St. Jean, ~~par~~ ~~112.00~~  
~~St. Marguerite (adopté)~~

Il est proposé que le Con-  
seiller Joseph G. Page, second  
par le Conseiller Léonard Sawyer,  
que le Secrétaire Financier soit  
autorisé à payer la somme  
de \$ 100.<sup>00</sup> pour débours de  
la Municipalité (adopté).  
E. J. D. Marchand, Min.

J. L. Sawyer -  
Sec. Min.

Province de Quebec  
Municipalite de la paroisse  
de St. Pierre de Francs.

A une assemblée municipale  
et régulière du Conseil de la susdite  
Municipalité tenue au lieu indi-  
qué de l'assemblée du Conseil,  
lundi le sixième jour de mai  
de M<sup>me</sup> 1851 à sept heures de l'apre-  
midi, à laquelle assemblée sont  
présents MM<sup>es</sup> les Conseillers  
Jules Panache,

Eugène Sawyer,  
James Almon Peifer,

Joseph J. Page,

Philippe ~~Hans~~ Page,

Daniel Desrochers, formant  
quorum, dont la présidence  
de ce dernier.

Les procès-de-la-clé des  
assemblées sont les et apparaissent :

lettres qui en différents endroits  
de la Province le conseil de Municipalité  
et divers habitants et que cette  
habitude tend à se répandre  
de plus en plus, cependant que il  
est de bon de l'autorité constitutive  
de régler au maximum, soient et  
de faire observer les lois. Le conseil  
de la Corporation de St. Pierre de  
Francs offre instantanément la  
autorité provinciale de rognons bien  
qu'il n'y ait moyen de faire observer  
parfaitement la loi de Municipalité —

D'est proposé par le Conseiller Joseph Gauvage, secondé par le Conseiller Philippe Pigeot, suivant  
 la section 43 du Chapitre 35 des Statuts Réformés - 1925, M. l'Inspecteur de Voirie de Rang St. Magneut soit autorisé et  
 est de fait autorisé à dépendre et arrêter le trafic local, et spécialement le trafic par camion-automobile par cette partie du chemin de fer de Rang St. Magneut et corrigier de la voie publique.  
 (Bris-Rivière. Second Meir) à aller aux lieux appartenant à M. J. Achelle  
 Voilet, et qui affiche voies faites en conséquence, et que tout réfractaire à telle défense soit soumis à toute amende ou privation d'amende par la loi; et que cette partie du chemin soit fermée pour un temps de temps nécessaire par ledit Inspecteur pour l'achèvement du déjet de tel chemin. (adopté.)

D'est proposé par le Conseiller Joseph G. Gauvage, secondé par le Conseiller Philippe Pigeot que tous les Inspecteurs de Voirie de notre Municipalité soit autorisés à fermer tous chemins sous

Le contrôle de Mots Municipale,  
ou tropic hund, le tout suivant  
la forme de la resolution ci-  
dossée, siels le jugent à  
propos. (Adopté.)

J. K. Marchand, Maire  
J. C. Sawyer Sec. Sec.

Province de Quebec.

Municipalité de St. Paul  
de Brabant.

A une assemblée enjointe  
et régulière du Conseil de la Mu-  
nicipalité, tenue par  
lui ordinaire des séances du  
Conseil, mardi, le quinzième  
jain du mois de Juin, Mil  
neuf cent vingt-neuf, à sept  
heures du soir, au lieu ordi-  
naire des séances du Conseil,  
à laquelle séance sont pré-  
sentés MM. Mr. L'Asselle,  
Emery Sawyer.

Resolu

St. Paul d'Ormeau le Maire  
J. K. Marchand, sans la  
présence de je démis.  
Les procédures de la se-  
nière séance sont les et ap-  
prouvées.

C'est proposé par

Gouverneur de Grecce -

Mme le Gouverneur de la fauress  
de St. Louis de France

Mon, rouvignis, Jules

Burrières et Donat Landotte  
ayant été nommés Inspec-  
teurs de Voies; Théodore  
Inspecleur Légat, Camille  
Bouvois, Gardien d'Enclôts  
et Lucien Marchand, Ins-  
pecteur Agricole, faisons ce-  
ment de faire et fiducialement  
engager les deux de notre  
Chambre au meilleur de  
nos connaissances et d'après  
tous que diez mons. soit  
en aide.

Jules Burrières

Charles Poliquin

Donat Landotte

Camille Bouvois

Lucien Marchand

Abonnement Jeant

mais à M. Louis de

Fleuret, ct le Mai

1928 -

J. S. Sawyer N. Y.

et Charles  
Poliquin  
Inspecteur  
de Voies  
J.S.

Conseil de Chêne -  
Municipalité de St. Louis  
de France.

À une assaut régulier  
et menuelle du Conseil de la  
saidé Municipalité, tenus  
au lieu ordinaire des séances  
du Conseil, Mardi, le qua-  
trième jour du mois de Juin.  
Midnight - Deuf - i.  
Sept heures du Soir, à Saguenay,  
Séance sont ouvertes MM.  
les Conseillers.

Eugène Sawyer -  
Louis Alphonse Gagnon -  
Joseph L. Dage -  
Julien Landry -  
Philippe Dage

Et lors d'après le Maire  
F. J. Mackand, lors la  
présidence de ce dernier.  
Les procès de la  
dernière séance sont pos-  
tés affranchis.

Il est proposé par le  
Conseil Eugène Sawyer -  
Secondé par le Conseiller  
Julien Landry. — que les  
comptes suivants soient  
approuvés et chargés aux  
Intérêts, et le Secrétaire-Tres-  
sorier autorisé à les payer -  
soit:

Les comptes présentés par  
M. l'Inspecteur Édouard Mackand

Route des Fins,	Grenier Gervais :	S. 575 = P. 574. P. 506 - P. 507	
Entretien d'huis,	Hoffmairas Wellis:		\$ 3.75
	Martin Joseph:		\$ 1.00
	Léonard Joseph:		1.00
Route Ternay,	Boulard Edouard:		\$ 4.25
Entretien d'huis,	Boulard Alexandre		4.30
	Laurier Joseph:		3.15
	Leclerc Victor		2.00
	Larolle Joseph		6.15
	Desfossés Henri		0.70
St. Alphonse Sud	Dufort Horat		2.03
Entretien d'huis,	Ricker William:		3.63
Entretien du } Cordon	Ricker William		6.40
	Napoléon Joudain:		14.50
Route St. Marc	Desbiens Michèle		0.81
quartier	Campagne Camille Ste:		1.61
	<del>St. Michel</del> : -		<del>1.61</del>
St. Lambin.	Gagné Joseph Ste:		<del>3.27</del>
	<del>Gagné Joseph fils:</del>		<del>3.12</del>
	<del>Gagné Joseph fils:</del>		<del>3.12</del>
	Dufre Diane David:		14.58
	Total:		\$ 79.00

(adossé)

Monsieur le Conseiller  
 Joseph Guérin Dage donne avis de  
 M. Mon sieur qu'à l'assentie du mois  
 de Juillet prochain, il se prop-  
 osera au Régiment, assurer le  
 soins des blessés Philippe  
 Lamotte, Eugène & Simon nommés  
 par le Conseil de Notre Mu-  
 nicipalité, auxquels il sera  
 nécessaire pour l'accompli-  
 du chemin de front de Rang

"Lefèvre  
 2 km.  
 J. B."

Mr. Jean, dans la ligne limitant  
les terrains de M. Lucien Hamelin<sup>1/2</sup> au Nord-Ouest et celle  
de M. Ulric de Montigny au  
Nord-Est du terrains de Mr.  
Kergis, et cette ligne s'étend  
également de M. Ernest  
Reynald, et de la descendante  
vers la ligne limitant le  
terrains de M. Jean Hamelin<sup>1/2</sup>  
et Ernest Reynald jusqu'à  
l'orifice de la route Matomais.  
Trois-Rivières - Grand-Mere  
Et que le barame et face  
de tel fosse et de leur entretien  
soit effectué également entre  
M. Hamelin, Ulric  
de Montigny pour le premier  
~~et le deuxième~~ égale-  
ment par les trois successeurs  
Lucien Hamelin, Ulric de  
Montigny et <sup>1/2</sup> Ernest Reynald  
pour le dit fosse jusqu'à  
dans la ligne Reynald et Hamelin  
~~successeur~~. Pour la partie finissant  
les terrains de M. Alcide Denner  
et Ulric de Montigny, et des  
quatre enterrées pour la dernière  
partie dudit fosse.

Il est proposé de faire le  
Conseiller Louis-Alma Lefèvre  
secrétaire du Conseiller Joseph  
P. Sage que M. l'Inspecteur  
du Rang des Cheminées soit  
notifié et autorisé à faire

faire au plus tôt possible les  
réparations nécessaires dans  
la Côte dite Côte de Rock  
dans ledit rang des Cheneaux  
(Adolphe) H. J. Marchand, Maire  
J. L. Sawyer M.

Le Bourg de Quebec.  
Municipalité de  
St. Louis de Frontenac.

A une assemblée du  
Conseil de la susdite Municipa-  
lité, tenue ce jour ordinaire des se-  
ances, lundi le cinquième jour  
du mois d'août, M. le maire a été  
élu maire, à sept heures de  
l'après-midi, à laquelle heure  
sont présents M. M. les Con-  
seillers:

Dubois Dugotte,  
Philippe Dage,  
Joseph P. Dage,  
Paul Larivière.

Et bon homm le Maire, H. J.  
Marchand, sous la présidence  
de ce dernier.

Les procès de la dernière  
seance sont lus et approuvés.

Il est rapporté par le Con-  
seiller Joseph P. Dage, secondé  
par le Conseiller Philippe Dage  
que les comptes suivants  
sont approuvés:

N<sup>o</sup> de M. Joseph Gagné, pour  
 1/2 somme d'ouvrage des b.  
 Fait de chêne de M. Nef Joudain  
 au montant de \$ 1.50.

Pour faire suite à l'avis  
 de Monsieur domine par le Conseil,  
 Joseph Gagné Gagné, à la veille  
 du mois de Juin dernier, il est  
 proféré par ledit Joseph Gagné  
 Gagné, second par le Conseil  
 à l'ordre d'ensemble à l'unanimité.  
 Et que il soit réglé  
 réglement et statut il est  
 fait par les frères régis.  
 Statut et réglement qui il  
 soit creusé un fossé à  
 complir du chargement du Rang  
 St. Jean, dans la ligne légitime  
 des terrains de M. Lucien  
 Hamelin et Alcide Denney, au  
 Sud-Est de l'emplacement de  
M. Alcide Denney et  
 que de M. Alcide Denney  
 et au Nord-Ouest du terrain  
 dudit Lucien Hamelin, et celi  
 jusqu'à l'emplacement de  
M. Ernest Reid, et de la  
 descendance dans la ligne  
 suivant les terrains dudit  
 Alcide Denney et Ernest Reid  
 jusqu'au fossé de la route  
Nationale Trois-Rivières Grand.  
 Mais il que les terrains face  
 ouvrage de tel fossé et de  
 son entretien soit équitablement

repart entre les deux villes de  
 Montigny, Abbeville-Damme et  
 Lucien Hamelin. ~~et son voisin~~  
~~voisin~~: Et le bûcher Renard,  
 comme suit, savoir : -  
 Sur la partie limitant les  
 terrains desdits villes de  
 Montigny et Lucien Hamelin,  
 les terrains seront repartis entre  
 les deux dernières : Et des  
 quatre moulins entourés  
 sur l'autre partie ~~de la terre~~  
 du fossé, deux devant  
 commençeront à brûailles  
 des que le fossé touchera  
 à son enjambement et de  
 la fosse au del fossé de  
 la ville route Nationale

Dr. H. Marshand, Maire  
 J. C. Sawyer Sec. Trs.

Il est proposé par le  
 Conseiller Judic Panotte  
 Second par le Général Paul  
 Pernier, et rendu à l'assem-  
 blée que le Conseil de  
 la saidé Municipalité  
 devient se charger et pro-  
 fiter des avantages de la loi  
 de prévention des incendies  
 de cette forme, savoir et  
 demande à l'Assemblée Municipale  
 des Traroux, Gubbio et du  
 travail de bien voir faire  
 faire l'expansion des lieux et  
 de faire rapport au moulis

Conseil des meilleures mesures  
à prendre pour la protection  
des bateaux de notre Municipa-  
lité. (Adopté). —

Il est proposé par le Conseil,  
Philippe Gagné, secondé par le Conseiller  
Paul Lavoie, que la répartition  
concernant la réparation réparation  
de la Côte dite Côte de Rose, dans  
le Rang des Chenaux. (Adopté)  
soit faite suivant la grandeur  
des terrains. (Adopté).

Il est proposé par le Conseil,  
Philippe Gagné, secondé par le Con-  
seiller Julien Lamonde que le  
montant de Cent piastres (\$100.00)  
proposé par l'Inspecteur des  
Pêcheries à M. Ernest Marchand  
pour réparation à la Côte de Rose  
soit accepté et chargé aux  
intervenants. (Adopté).

Il est proposé par le Con-  
seiller Julien Lamonde, secondé  
par le Conseiller Joseph P. Gagné  
que les comptes suivant soit  
accepté:-

X Wilfrid Boissard: - #4.50 Entretien

Paul Grandjean: - #4.00 <sup>d'herbe</sup> charron front  
— do — 0.90 Route.

G. E. Marchand, Mais.

J. C. Savoie n. s.

Gouvernement de la Province  
Municipalité de la paroisse  
de St. Louis de Baiecomes.

À une assemblée municipale  
et régulière du Conseil de la  
dite Municipalité, tenue  
au lieu ordinaire des Séances  
du Conseil, mardi le troisième  
jour de mois de Septembre Mil  
Sept cent vingt-neuf, à sept  
heures de l'après-midi, à  
laquelle seules sont présentes  
MM. les Conseillers -

Louis-Alme Pépin,  
Joseph-Bonnie Payé -  
Philippe Payé -  
Jules Lamothe -  
Emery Sawyer -

Et sur Hameau le Marin F. D.  
MacLennan, formant question  
sur la fiduciance de et des  
mêmes.

Les Assemblées de la dernière  
seance ont été étudiées et approuvées.  
Il est proposé par le Con-  
seiller Emery Sawyer, secou-  
de, par le Conseiller Louis-  
Alme Pépin, que les compta-  
gements soient acceptés et  
payés, et chargés aux entre-  
prises, savoir : -

X William Riddie, pour marchandis corpes  
\$ 1.75; Auguste Labrecque pour  
réparation de chemin - \$ 5.00;  
William Riddie pour corpes d'ea-

H. 1. 5<sup>e</sup>, Joseph Lacombe, comte  
D'elan \$ 5.50 -; (adopte.)

Il est proposé par le Conseil  
Julien Landry, secondé par le  
Conseiller Philippe Page  
que M. le Maire Henri  
Pingat, soit nommé  
auditeur des tenues de la susdite  
Municipalité pour les deux  
dernières années. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil  
Julien Landry, secondé par le  
Conseiller Louis Belme Pichot  
que ~~comme~~ pour faire suite  
à l'octroi au montant de \$ 500.00<sup>00</sup>  
accordé par le Ministère de la  
Colonisation pour amélioration  
du Rang St. Jean, dans le territoire  
de cette Municipalité, ~~les~~  
les propriétaires intérieurs fournissent  
sont de leur part un quart  
autant que l'octroi accordé;  
Et que les tenuans soient  
épaulés par les intérieurs de dit  
Rang St. Jean, — les sommes  
susdites sont dépensées pour le  
renouvellement de la tout sous  
la surveillance de M. F. J. Marchand,  
comme ~~docteur~~ à condition. —  
(Adopté.)

Il est proposé par le  
Conseiller Philippe Page, secondé.  
par le Conseiller Julien Landry  
que la tene Municipale soit  
de Vingt cent (0.20) par élève  
français. (\$ 100.00).  
pour l'année 1928-30.

Le Dr Marchand (Mme J. C. Savage Sec. Per.).

Pionnière de Québec -  
 Municipalité de St. Pierre  
 de l'Île d'Orléans -

A une assemblée spéciale  
 du Conseil de la susdite Mu-  
 nicipalité, tenue par lez so-  
 dainz, mardi, le 27 Septembre  
 pour le mois de Septembre, Mil  
 neuf cent vingt-neuf, assurant  
 avec spéciale décret signé  
 et est lez et affiché à la porte  
 de l'église paroissiale, dimanche,  
 le 29 quinzième jour du mois  
 de Septembre, concert, et  
 lors de l'annual demeure des  
 au lieu des festivités à laquelle  
 furent élu les

Assent sous  
 Jeunesse MM.  
 le Conseiller  
 Philippe Gagné  
 Joseph Boisvin  
 Paul Tessier  
 Julien Lamotte  
 Léonard Savary  
 Elphonse Hamel  
 le Marin F. X.  
 Mathurin  
 fermant que-  
 uen sous le  
 serment de  
 fiducie -

*J. Gagné  
 J. Lamotte*

La présente assemblée  
 ayant été convoquée dans  
 le but de traiter la perfection  
 d'un nouveau rôle d'évaluation  
 et la révision d'un de  
 leurs électoraux.

Il est proposé par le  
 Conseiller Philippe Gagné -  
Secondé par le Conseiller Julien  
Lamotte -  
 soit fait au plus tôt possible  
 un nouveau rôle d'évaluation  
 dans les limites de notre  
 Municipalité et qui a cette  
 fin MM. Joseph Boisvin,  
 Omere Hamel, Alfred Savary -

soient nommés évaluateurs  
 dans le but de perfectionner  
 un nouveau rôle d'évaluation.

Il est proposé que le Conseiller  
 Joseph Gagné Secondé fasse le  
 Secondé fai le Conseiller  
 Emery Sawyer - que les sui-  
 vant soient établis comme  
 ayant droit de vote aux  
 Élections provinciales et  
 Municipales, savoir : -  
 Charles Edouard Blomberg  
 Leon Laroche -  
 Charles Houlech  
 Emile Houel  
 Rossine Ducharme -  
 Anna Longsdal  
 Leon Pocayif -  
 Ovide LeFebvre -  
 Joseph Tremblay -  
 Rodolphe Troudt -  
 Apres que la séance est  
 levée : -  
 Dr. D'Archambault, Mme :  
 J.C. Sawyer  
Sec. Pri

Gouvernement de Québec  
 Municipalité de St. Louis de France -  
 Comté de Champlain -  
 A une assemblée spéciale  
 du Conseil de la saidelle Muni-  
 cipalité, tenue au lieu ordinaire  
 de ses séances Jeudi le 24 Octobre  
 Mil neuf cent vingt-neuf, -  
 sept heures du soir, d'après les  
 spécimens dûment signifiés aux

Conseillers, en date du 21 Octobre,  
concernant, aux fins de traiter  
l'entretien d'une des routes pro-  
mises par la Municipalité,  
à laquelle place sont presents  
M. M. les Conseillers:

Joseph Denis Tagt;

Philippe Payet;

Pauline Abigaïle Pichot;

Julien Panotthe.

Emery Sawyer;

Et son Frere le Maire  
H. L. Marchand, formant  
quorum, sans la présence  
de ce dernier.

Il est proposé par le Conseiller  
Joseph Denis Tagt, secondé  
par le Conseiller Julien Panotthe  
Et résolu à l'unanimité:

Tout le Conseil s'engage à payer  
au Département de la Voie de cette  
Province, voy à un entrepeneur né-  
cessaire, la somme de 6 Cinqcents  
Francs (FF 50.0) de mille, se trouvant  
dans les limites de cette Municipa-  
lité, pour l'entretien du chemin  
d'accès, sur la route Trois-Rivières  
Spaningen - Grand-Mére, pour  
la saison commençant le 1<sup>er</sup> Janvier  
mars 1828, jusqu'à l'ouverture  
que la saide Municipalité  
soit libérée de toute responsabilité  
succéderont.

H. L. Marchand

J. L. Sawyer

See. G.

Province de Quebec.

Municipalité de la paroisse  
de St. Louis de Frontenac.

A une assemblée spéciale  
du Conseil de la dite Muni-  
cipalité au sein ordinaire des plancs  
dudit Conseil, mardi le trente  
juin du mois de Novembre Mil  
septcent vingt-neuf, à sept  
heures du soir, suivant ces  
lettres ci-jointes signifiées  
à laquelle plancs sont joint  
MM. les Conseillers.

Joseph Guérin Page.

Philippe Page.

Louis Alain Repen.

Julien Lamotte.

Faisant gloire pour le Con-  
seil de St. Louis le Maire  
M. F. R. Maubrand.

Ladite assemblée spéciale  
ayant été convoquée dans le  
but d'ordonner le censage d'une  
fossé mis à la propriété  
de M. Lucien Hamelin, au  
côté Nord-Est, le long de  
la route Nationale Paris-Rivière  
Grand' Mère.

Il est proposé par le Conseiller  
Louis Alain Repen, secondé par le  
Conseiller Joseph Guérin Page et  
résolu à l'unanimité que le Secrétaire  
soit autorisé à notifier le

Gouvernement de la Province de  
Quebec, par l'entierrest du Mi-  
nistre de la Justice d'ors i s faire  
immédiatement en force le  
long des propriétés de M. Lucien  
Pamelin au site Nord-Est  
~~del est d'el~~, lequel force  
longe la route Trois-Rivières  
Harrington. -- (Adopté).  
L. B. Marchand, Maire  
J. C. Sawyer  
Sec. Sec.

Province de Quebec.  
Municipalité de St. Louis de France.

À une assemblée générale et mu-  
suelle du Conseil de la dite Mu-  
nicipalité, tenue au lieu ordinaire  
de ses séances, lundi, le  
quatorzième jour du mois de No-  
vembre, à Sept heures du soir,  
à laquelle seules sont pre-  
sentes MM les Conseillers  
Julien Lamotte.  
Pierre Belme Giffon  
Emery Sawyer.

Et son Honneur le Maire  
F. X. Marchand, formant  
quorum sur la présidence  
de cet assemblée.  
Les procès-de la

derniers stances sont les et apparaissent.

Il est proposé par le Conseiller Lucien Landolt, secondé par le Conseiller Louis Alma Delpin que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à M. Joseph Baum, la somme de cent francs, pour avoir fait le décompte des taxes et factures électricité ou de téléphone aux fins d'évaluation. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Louis Alma Delpin, secondé par le Conseiller Ernest Savoie que les taxes ou deniers d'ements soient versées sous tapes, au Conseil de la Ville, savoir : - Partie des lots Nos. - 1489 et 513 appartenant à Alfred Beaumé; partie du lot No. 278, 546, 8. 547, 549, 540 appartenant à Daniel David Nault; lots Nos. - 459, 599 appartenant à Théophile Blachère; partie No. 526, appartenant à Valois Léonard; partie No. 69 appartenant à J. Adolphe Elio; partie No. 464 appartenant à Henri Guay; partie No. 513, appartenant à Alexandre Allouez; Nos. - 509 et 510 appartenant à Adolphe Lemoyne. - Partie - 502, appartenant à Alexandre Georges; Nos. 89, 92 et 93 appartenant à Edmond Saquin; 512 appartenant à Robert Richard; Nos. 71, partie 101 et 102 appartenant à Robert Richard;

lots No. 78 et partie 77 et 79  
appartenant à Donald Hults.

Et que le Secrétaire Travers,  
soit autorisé à lever les taxes  
de placement à trois cents  
qui ont de l'assayage. (Adopté.)

Il est proposé que par le  
Conseiller Julien Lamotte, secondé  
par le Conseiller Louis Alphonse  
Dufresne que les routes dans la  
légende de notre Municipalité  
soient rendues à l'heure pour  
l'année courante, sauf l'ex-  
Artic d'hiver. (Adopté.)

Et chaque concessionnaire sera  
responsable des accidents ou autres  
défauts assurés survenant dans  
tous ces routes respectives, et  
il fera une de (H.O. 50) cinq cents  
cents pour un homme et un  
cheval et de (H.O. 25), vingt-  
cinq cents pour un homme  
seul. (Adopté.) Le Conseil  
se réservé le droit de retirer son  
engagement sans aucun de  
préavis, et pour des raisons  
qu'il jugera à propos. (Adopté.)

Il est proposé par le  
Conseiller Emery Sawyer, secondé  
par le Conseiller Julien Lamotte  
que l'évaluation du lot No. 532,  
appartenant à Paul Desrochers -  
soit diminuée de \$ 5.00.  
que les lotteaux de bois de la North  
Shore Road soient diminués de  
\$ 2.00 par lotteau, et les taxes  
de ferme \$ 2.50. Et que cent  
pièces pour le lot No. 72, appa-  
rtenant à Eugène Pefebvre. (Adopté.)

~~Il est proposé par le Conseiller  
Emery Sawyer, secondé par  
le Conseiller Louis Alma  
Dufresne~~

Moyssieu le Conseiller  
Emery Sawyer, doyen des  
de Notarii, qui a la prochain  
seance du Conseil, le date du  
quatrième Decembre, prochain  
(1929) - il propose en Regle-  
ment aux personnes faites de lot  
No. 527 et le lot No. 528 ap-  
partenant à Monsieur Horace  
Marchand, doyen à l'heure  
considérée comme faisant  
partie de l'avondissement  
St. Jean, Et qu'il ne  
comptent plus aucun re-  
futation ou autres faits dans  
l'avondissement des bernards.

Gouvernement  
Municipalité de St. Louis de France. —

A une assemblée du Conseil  
de la dite Municipalité, tenue  
au lieu ordinaire de ses séances,  
lundi le dixième jour du mois  
de Decembre - M. le maire a été nommé  
à neuf heures de l'aval-midi;  
à laquelle heure sont fixées

M. M. les Conseillers:

Joseph P. Page;

Philippe Page;

Paul Tessier;

Jules Lemire;

et son Honneur H. V. Mackland  
formant quorum sous la  
Présidence de ce dernier.

Les procédures de ce dernier  
seance sont les et approuvées:

Il est proposé par le Conseiller  
Philippe Page, secondé par le  
Conseiller Jules Lemire que  
les tenues vestimentaires soient rendues  
sous Taxis, savoir:

Lot No. 459 3-99 appartement à

Olymphile Ducharme;

Garter 69 - appartement à Fé-  
dinand Léon;

Garter 5-13 appartement à

Alexandre Stevens;

No. 78, 79 et partie 77 appa-  
rtement à Alphonse Dubé;

Il est proposé par le Con-  
seiller Paul Tessier, secondé  
par le Conseiller Jules Lemire  
que le Conseiller Philippe  
Page soit autorisé à faire  
faire un affiche aux fins  
d'indication des chemins d'hiver  
(adopté)

Il est proposé par le  
Conseiller Joseph P. Page,  
secondé par le Conseiller -

pour 1930.

Fait à Lévis, que les comptes  
suivants soient acceptés et payés:  
Pour Port William McTeekie : \$1.80;  
Hôpital Lévis : \$1.20; Célébration  
Dommages : \$0.30. (Adopté.)

Il est proposé par le Con-  
seiller Julien Lamontagne, secondé  
par le Conseiller Charles Philipp Ragoz,  
que, pour satisfaire à la demande  
générale de l'Assemblée des propriétaires  
du Rang St. Jean, le Secrétaire  
Trésorier s'adresse à Monsieur  
le député J. W. Grand, aux fins  
d'obtenir l'aide du Gouvernement  
pour terminer les réparations en  
grande dudit Rang St. Jean, (adopté.)  
Et que semblable demande soit  
faite pour le Rang St. Maguire.  
(adopté.)

Pour suite à l'avis de motion  
donné lors de la dernière séance  
par le Conseiller Ernest Sawyer,  
il est proposé par le Conseiller  
Julien Lamontagne, secondé par  
le Conseiller Paul Lemerre,  
Et vu qu'à l'unanimité que il  
soit réglément et règle et il  
soit fait règle, il réglement  
que les parties du lot 5-25,-  
~~soient~~ le lot 5-25, appartenant  
à M. Honoré D'Albion  
soient à l'avenir considérées comme  
faisant partie de l'arrondissement  
St. Jean. Et que ces deux terrains

à l'avenir ne comporteront plus  
aucune répartition ou autres  
frais dans l'assouplissement  
des chemins. (Adopté.)  
L. L. Marchand,  
Maire  
J. B. Sawyer  
Sec. Tré.

Gouvernement du Québec -  
Municipalité de St. Louis  
de Huon.

À une assemblée spéciale  
du Conseil de la saidte Muni-  
cipalité, tenue au lieu ordinaire  
des séances du Conseil, mardi  
le quinzième quatuoraine Jour  
du mois de Décembre - Mil  
mille quatre cent quinze - neuf, - à  
sept heures du matin, dimanche  
avant élection, devant signifier,  
aux fins de traiter et pourvu  
à l'entretien de certains chemins  
de front et rando, délaissés  
par le propriétaire.

À laquelle il furent présent  
Messrs Morris le Conseiller  
Ferry & Sawyer -  
Julien Lamotte  
Joseph L. Page  
Paul Larivière

Et son Honneur le Maire

F. Y. D'Amourland, formant guerre  
sous la Juindine de ce décret:

Il a été que l'entretien de  
certains chemins de front ou roulé  
a été abandonné par certains entre-  
preneurs, et qu'il est urgent de  
voir à l'entretien desdits chemins  
de front et roulés, sans cependant  
annuler le Réglement déjà pris.  
Et nos négociants que la nécessité  
et nécessité, il est proposé par  
le Conseiller Joseph P. Legg,  
Second jas le Conseiller Julien  
Lemire. Et, rendu à l'unanimité  
que les chemins de front ou  
roulé des Roulés Roulé des Genis et  
Roule Tremblay soient de nouveau  
rendu (il) publiquement à l'usage,  
(il) Et soit rendu au Jus  
la nécessité. (adopté) (Assensio-  
n) Carron Marchand

J. L. Savoie M. 8.

l'entretien  
g. 30  
J. S.

Election des  
Conseillers

= 1930.

Gouverneur du Québec  
Municipalité de St. Paul de Frére.  
Comté de L'Assomption

A une assemblée des électo-  
teurs Municipaux de la saidéti  
Municipalité, tenue au lieu or-  
dinaire des séances du Conseil,  
Mercredi, ce huitième jour du  
mois de Janvier. Mardi matin  
cent quatre, de six heures de  
l'après-midi à midi. Succé-  
sis poublié le et affiché en  
date du 23 Décembre 1939.

Succéss les exigences de l'article  
"345" du Code Civil de la  
Province de Québec, par  
Le Secrétaire - Secrétaire - Tré-  
sorier de la saidéti Municipa-  
lité et Gérident l'élection  
pour la Géridence de ce  
district.

Les Géridents ayant  
ouvert l'assemblée à des  
heures précises, reçurent les  
électeurs venus ayant  
acquitté leurs taxes Munici-  
palles de proposer la no-  
mination de trois Conseillers  
en remplacement de MM.  
Louis Léonard Gépitis, Félix  
Dionne et Joseph Guérin

Gage, sortant de charge

Il est proposé par  
l'électeur Philippe Gage, secondé  
par l'électeur Lucien Morin  
que M. Freddy Lemire, culti-  
vateur, soit nommé Conseiller  
en remplacement de M. Joseph  
Pierre Gage.

Il est proposé par l'électeur  
Julien Lamotte,  
secondé par l'électeur Emery  
Sawyer \_\_\_\_\_ que Monseigneur  
Pierre Caouan - Frégéon \_\_\_\_\_  
soit nommé Conseiller en  
remplacement de M. Joseph  
Lamotte.

Il est proposé par l'électeur  
Ernest Marchand,  
secondé par l'électeur Arthur  
Hamor, \_\_\_\_\_ que Monseigneur Agafit St. Pierre  
Cultivateur \_\_\_\_\_ soit nommé  
Conseiller en remplacement de  
M. Louis-Albert Gagné.

Deux heures s'étant  
écoulées sans que d'autres Con-  
seillers soient proposés, le  
Président d'Élection déclara  
les suivants élus Conseillers  
de la saidite Municipalité  
pour le nouveau terme, dans :  
Pierre Caouan - Freddy Lemire et  
Agafit St. Pierre.

Ernest Daroff - Léonard

J.C. Sawyer Gouverneur d'Élection

Municipalité de St. Louis  
de France.  
Gouverneur de Québec.

D'après, d'ouïe, Agapit  
St. Germain, Louis Gauvin, et Freddy  
Lemire, ayant été nommés Co-  
seiller de la saidite Municipalité.  
J'agréerai la nomination qui leur  
sera faite le 8 Janvier, pourront faire  
assermentation de leur décret.  
Tous deux rempliront les devoirs de  
notre charge au meilleur de  
nos connaissances et croissance.  
Priez que Dieu nous soit  
à l'aide.

Yves Laroche  
Freddy Lemire

Vestments, devant moi  
J. Cipriani Sawyer -  
26 Décembre — Jours  
du mois de Janvier.  
Mil neuf cent vingt-  
sept

J. C. Sawyer Sec. Trs.  
Municipalité de St. Louis de France.  
Gouverneur de Québec.

A une assemblée mun-  
icipale et régulière des Caisseilles  
de la saidite Municipalité, tenue  
en lieu ordinaire des réunions  
du Conseil, lundi le troisième  
jour du mois de Janvier, Mil  
neuf cent trente, à neuf heures  
de l'après-midi, à laquelle  
seulement sont présents MM. les

Conseillers : -

Philippe Gagné -

Gaud Lévesque -

Freddy Lemire -

Domin Guay -

et son Honneur le Maire M. X.

Marchand, soit la présidence  
de ce décret.

Les procédures de la dernière  
marche sont les suivantes :

Il est proposé par le Con-  
seiller Gaud Lévesque, secondé  
par le Conseiller Freddy Lemire  
que le compte produit par

M. Edmond Marchand, au  
montant de \$ 5.<sup>00</sup> - pour faire  
le rapprochement de sorties, cause

des pertes du manoir état  
de la vente dite "manoir Tremblay"  
soit payé, et que cette  
somme soit chargée au compte  
de l'intérieur Charles Tremblay -  
(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Philippe Gagné, secondé par le Conseiller  
Gaud Lévesque, que la demande  
de M. J. B. Préfontaine, de faire  
certaines rapprochements avec fin d'abaisser  
nos routes, à compter de la fin de  
la Cap de la D'Addario - aller  
avec Rang Ste. Marguerite,  
pour charroge à deux chevaux,  
soit acceptée. En attendant qu'il  
fera un chemin uni, et se

soumettra aux ordres de l'Ins-  
pecteur du Rang M. Jean Morisset  
Blondin Lamontagne. (Adopté.)

Le 1er, proposé par le  
Conseiller André Jannin, secondé  
par le Conseiller Paul Tessier  
que le Secrétaire Trésorier soit  
tenté à négocier avec les  
entrepreneurs de charbon et kien  
d'avois à produire à tous les  
mois leurs comptes à date  
(Adopté).

Le 1er, proposé par le  
Conseiller Paul, secondé par  
le Conseiller Philippe Dage.  
Et voté à l'unanimité, que  
le Conseil de la dureté Municipale  
soit établi absolument  
contre la libération de la  
soie pour les biens imparables  
existant dans les limites de  
notre Municipalité, lequel  
biens sont la propriété  
des corporations productrices  
d'électricité, et qu'en conséquence  
elle entend conserver ces droits  
de taxes sur tels biens. (Adopté).

Le 26 Mars 1901, Marie

J. L. Lange Sec. Tré

Gouvernement de l'Inde :  
 Municipalité de St. Louis de France.  
 A une assemblée spéciale  
 du Conseil de la saidte Municipalité  
 tenue au lieu ordinaire de réunions  
 du Conseil, lundi, le dix-septième  
 jour du mois de Février, à sept heures  
 du soir, suivant avis spécialement  
 demandé signifié, à laquelle  
 cette assemblée fut convoquée dans  
 le but de considérer la demande  
 d'ouverture de route N° 6 : Rue Jean  
 Et St. Mauret, à la circulation  
 pour automobiles, faite par la  
 Compagnie des Bains St. Louis  
 de France, Limitée, à laquelle  
 bains sont présents M. M.  
 les Conseillers :

Freddy Lemire,  
 Emery Sawyer,  
 Louis Gaudet  
 Philippe Page

Et son Frère le Monsieur F. J.  
 Marchand, formant quorum  
 sous la présidence de ce  
 dernier.

Il est proposé par le Conseiller  
 Philippe Page, secondé par le Conseiller  
 Emery Sawyer - Et vu que à l'unanimité  
 que la demande faite par la Compagnie  
 des Bains St. Louis de France d'ouvrir  
 les chemins ou routes nationale à  
 la circulation des automobiles soit  
 acceptée aux conditions suivantes,  
 savoir : -

- 1<sup>o</sup>. La dite Compagnie sera en faire l'ouverture à ses frais et dépens;
- 2<sup>o</sup>. Elle sera assuré les dites routes sur toute leur longeur, afin qu'elles aient une largeur nette de ~~quatorze~~  
~~feuillages~~, quatorze, et l'entretien sera à elle;
- 3<sup>o</sup>. De celle entretiens telles routes jusqu'à la fin de la saison d'herbe,  
c'est-à-dire jusqu'en Juillet,  
Mai, prochain (1730)
- 4<sup>o</sup>. Quelle entretiens lesdites routes unies, la dite Municipalité ayant le droit, dans tous les cas de négligences de faire les travaux nécessaires dans lesdites routes aux frais de ladite Compagnie;
- 5<sup>o</sup>. Que ladite Compagnie soit à faire l'ouverture desdites routes, après les tempêtes, aux heures égales par la Loi;
- 6<sup>o</sup>. Que ladite Compagnie se tienne responsable de tous accidents se servant dans lesdites routes;
- 7<sup>o</sup>. De celle fin ladite Compagnie, dans le but de quarante plus un mille tons de ferrés, dépose à la Banque Royale du Canada Trois-Rivières, une somme de deux mille francs, comme garantie cautionnement, lequel est remboursé aux frais de ladite Compagnie, lorsquée

toutes les conditions actuellement imposées, auront été intégralement accomplies, faute de quoi l'adité somme ou toute partie s'y échappera sera retenue aussi longtemps que le Conseil le jugera à propos.

8<sup>e</sup>: Que l'adité Compagnie se présente par son Président et son Gérant devant une auto au portique, sur lequel elle se tienne renversée de tous deffers, dommages occasionnés par l'ouverture des susdites routes, dans les limites de la paroisse du Cap de la Madeleine et aller au Royaume Magenta.

9<sup>e</sup>: Que l'adité Compagnie s'oblige à refuser tout chantage à tout propriétaire de Camion Automobile, contre lequel il y aurait des plaintes fondées de maniement conduits ou abus de moto que sur considération serait cause de danger ou de risques pour les conducteurs de voitures tractées par chevaux;

10<sup>e</sup>: L'adité Compagnie aura le droit de faire celle ou certaines procédures à la satisfaction du Conseil les cautionnement ci-dessous imposés;

L. K. Marchand Magis

J. C. Sauvage Sec. Fin.

"ans  
d'ami"

L. K. Magis

Gouvernement de Quebec -  
Municipalité de St. Louis de France -

A une assemblée régulière et  
mensuelle du Conseil de la saidé  
Municipalité, tenue au lieu ordinaire  
des séances de l'assemblé, lundi,  
le troisième jour du mois de Mai,  
Mil neuf cent trente, à quinze heures  
de l'après-midi, à laquelle  
séance sont présents MM. le  
Conseiller Philippe Gagné, Paul  
Pérouseau, Louis Bacon, et  
Son Honoré le Maire F. J. Marchand,  
~~qui~~ formant quorum pour  
la transaction de ce document;

Monsieur le Conseiller  
Louis Bacon donne avis de  
Motu proprio la prochaine séance  
du Conseil de la saidé Municipali-  
té, le lundi, le septième  
Jours du mois d'Avril prochain.  
Mil neuf cent trente, il pro-  
pose un règlement aux fins  
d'annuler un Règlement déjà  
formé, par lequel on obligait  
Monsieur Ulric de Montigny dans  
frais de creusage et d'entretien  
d'un fossé devant tenir les  
propriétés de ce dernier avec  
les propriétés des voisins Sud Est  
du Village de St. Louis de France,  
par lequel amendement ledit  
Ulric de Montigny sera tenu être  
tenu de tout engagement et  
obligation concernant tel fossé.

Il est proposé par le Conseiller  
Philippe Page, secondé par le Conseiller  
Gael Lepersen que le Secrétaire  
Tronquie soit autorisé à payer à  
la Banque Municipale, une carte  
annexe d'abonnement. (adopté)

Il est proposé par le Con-  
seiller Philippe Page, secondé par  
le Conseiller Gael Lepersen  
que M. Hercule Lacour soit  
nommé inspecteur de Voies  
en remplacement de M. Ernest  
Rouet, sortant de l'école.  
(adopté)

D. R. Marchand, Maire  
J. L. Savoie  
Sec. Grc.

Président de la Chambre  
Municipalité de St. Lami de France

Une assemblée mensuelle  
et régulière du Conseil de la saidite  
Municipalité, tenue au lieu ordinaire  
des séances du Conseil, lundi le  
septième jour du mois d'août.  
Hil neuf cent trente, o huit  
heures de l'après-midi; à laquelle  
séance sont présents Messieurs  
les Conseillers: -

Emile Savoie -

Paul Bacon -

Philippe Page

Freddy Poirier et son frère

le Maire F. J. Marchand, formant  
quorum sous le presidente de et  
Seniors.

Les procès de la Seine  
blanche sont bon et approuvés.  
Pour faire suite à l'avis  
de Monsieur domme par le Bas-  
seiller Louis Cauvin, cest  
il est proposé faire ce décret  
second par le Conseiller Philippe  
Gage, et résolu à l'unanimité  
qu'il soit réglé et statué qu'il  
est, par les presents, réglé  
et statué que le Réglement  
obligant Monsieur Alain  
de Montigny aux travaux de  
fossés, situé du côté Sud-Est  
de son emplacement, situé  
au village de la paroisse de  
St. Louis de France, et limitant  
son emplacement avec ceux  
de Pierre Hamelin, Alcide Henry  
et Ernest Bisard, soit annulé  
et est de fait annulé, à  
toute fin que de droit, de sorte  
que ledit Alain de Montigny  
est décharge de tous travaux  
dans les fossés.

L. X. Marchand, Maire

J. L. Sauret Sec. Gie.

Le Secrétaire-Tresorier donne lecture  
d'une <sup>lettre</sup> de M. Fernand Fresnel-  
Arrest, reclamant la somme de

cent francs, au nom de Monsieur Henri Gagné, pour rembourser ce denier de la partie de son chien, et mort des suites d'un accident survenu dans le Rang Ste. Marguerite, et attribué par le reclamant au mauvais état des chemins.

Il est proposé par le Conseiller Louis Laroche, secondé par le Conseiller Freddy Lemire que le Secrétaire-Tresorier soit autorisé à répondre à M. l'avocat Fernand Tremblay, que le Conseil de la susdite Municipalité refuse d'acquiescer à la réclamation de M. Henri Gagné, jugeant que les chemins étaient en bon état à l'endroit de l'accident.  
(adopté) Philippe Page

J. L. Laroche, M. S.

Gouvernement du Québec  
Municipalité de St. Louis de Francœur

A une assemblée régulière et ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue en lieu ordinaire de ses Séances - lundi, le deuxième jour de mois de Juin, Mil neuf cent trente, à Sept heures de l'après-midi, à laquelle étaient présents MM. les Conseillers : -

Gaut Personnes.  
 Agapit St. Pierre  
 Edney Sawyer -  
 Louis Baron -  
 Freddy Denis  
 Ghislippe Page  
 formant quorum, sans la présence  
de M. Ghislippe Page; M. Denis  
s'absent

Les procédures de la dernière  
 séance sont les et approuvées.

Il est proposé par le Comité  
 des délégués Agapit St. Pierre -

Secondé par le conseiller Freddy  
 Denis que les

Comptes suivants soient acceptés  
 Et chargés aux entreposés, Barons -  
Route Tremblay et de Gaspé -

Henri Guérin : -	14 0. 85 ✓
Willie Laffosse : -	0. 80 ✓
Joseph Lévesque : -	0. 80 ✓
Geoffrey Chardiet : -	3. 75 ✓
Joseph Beaumier : -	9. 85 ✓
D. Alme Jepin : -	8. 24 ✓
Joseph Léveillé : -	5. 54 ✓
Henri Lefèvre : -	0. 63 ✓
	30. 46

#### Route St. Jean

Jean Marchand : - 12. 86 ✓

#### Route des Chenaux

Wilfrid Boisvert : -	2. 05 ✓
Hame Landry : -	3. 93 ✓
Gaut Grandjean : -	1. 63 ✓
M. Maurice Lemaire Co. : -	2. 60 ✓

#### Route St. Alexis - Nord

Edmond Legault : -	12. 80 ✓
--------------------	----------

Louis Peflue : -	0. 40 ✓
------------------	---------

#### Somme de tout des Chenaux

Gaut Grandjean : -	14 3. 00 ✓
--------------------	------------

Hippolyte Bauteau : - 0. 80 ✓  
Léonie Martin : - 0. 68

Route St. Alexi - Sud

Hippolyte Bauteau : - 2. 44 ✓  
Eugène Lefebvre : - 6. 66 ✓  
Donald Duke : - 5. 14 ✓  
William Ritchie : - 9. 19 ✓

Chemin Petit - St. Maginette

entretien d'herbe

Hans Hans Duke : - 10. 40 ✓  
Emile Hamelin : - 4. 86 ✓  
Zephirus Pessarre : - 2. 00 - ✓  
(adopté) 17. 26

Cordon St. Alexi -

Auguste Labrecque : - H 2. 50 ✓  
George Rockeman : - H 2. 50 ✓  
William Ritchie : - H 2. 00 ✓  
Emile Bussières : - H 2. 00 ✓ 15. 00  
(adopté)

Il est proposé par le Conseiller Paul Perron, secondé par le Conseiller Freddy Janis que M. Henri Gingras, 910 ans, soit nommé membre des lices de la Municipalité pour l'année finissant le 30 Juin - suivant -  
(adopté)

Il est proposé par le Conseiller Louis Marchand, Maire

J. L. George M. S.

Grenier de Fosse.  
Municipalité de St. Louis de Troisrivières.

A une assemblée régulière et  
mouverte du Conseil de la duditte  
Municipalité, tenue en lieu ordinaire  
des séances du Conseil, lundi le  
septième jour du mois de Juillet,  
Mil neuf cent trente, à sept heures  
du soir, à l'heure de laquelle sont  
présents Messieurs les Conseillers

Freddy Lemire

Louis Gauvin

Agapit St. Germain

Philippe Gagné

Emery Savoie

Et les Honneurs le Maire Fr. X.  
Marchand, formant quorum avec  
la présidence de ce dernier.

Les procédés de la dernière  
séance sont lis et approuvés.

Il est proposé par le  
Conseiller Freddy Lemire,

Secondé par le Conseiller Emery  
Savoie que le Secrétaire-Tresorier  
soit autorisé à répondre à la  
demande ou réclamation de M.  
Denis Boisvert, que le Conseil  
jugent que le chemin St. Maguire  
n'est pas dans un état  
~~trop mauvais~~ trop mauvais, refuse  
d'acquiescer à la réclamation de  
M. M. Denis Boisvert.

Il est proposé par le  
Conseiller Agapit St. Germain, secondé  
par le Conseiller Philippe Gagné.

que la répartition concernant les  
terres, être fait dans le chemin  
de fer de Rang St. Alexis soit  
effectué et l'Inspecteur autorisé  
à en faire la collectioin. (Adopté)

Il est proposé par le  
Conseiller Louis Baier.

Secondé par le Conseiller Agust  
St. Guirg.

que les propriétaires du Rang  
St. Jean soient faire le quai  
autant que l'Octroi au montant  
de Mille francs (#1000.0) accordé  
par le Ministre de la Colonisation  
pour réparation dudit Rang St. Jean.  
Et que les terrains commencent  
inlassamment; et qui à la division  
du conducteur des terrains, les  
propriétaires dudit Rang St. Jean  
soient les premiers admis à faire  
des terrains. (Adopté).

Il est proposé par le Conseiller  
Philippe Gagné secondé par le  
Conseiller Louis Baier que  
M. F. X. Marchand, soit  
nommé Conducteur des terrains  
du Rang St. Jean. (Adopté) --

Il est proposé par le Conseiller  
Philippe Gagné; secondé par le Con-  
seiller Louis Baier que il soit  
payé une partie et sonante-quinze centimes la  
mille corde pour chaque pied de la  
grande à compter de l'Anse Gamelin  
~~qui est au Rang St. Jean~~ (Adopté) --  
une fois vendue dans le Rang St. Jean,  
achat de la grange et chargez complé-  
et il sera loisible à chacun de

H. L. J. propose la le Conseille  
Pour l'ain, Seconde  
prendre la grande ou il rouvre,  
Par autant que le Jeuille sera  
acceptée par le Conducteur  
des forage. (Adopté) —

Il est proposé par le Sas.  
seiller Lemay Saury - Seconde  
par le Conseiller Legault St. Pierre  
que l'Inspecteur de l'Orne de  
Rang St. Albin soit notifié d'ava  
i faire reparer la ~~jeuille~~ petite  
route dudit Rang St. Albin —  
(Adopté)

J. C. Marchand, Maire

J. C. Sawyer Sec. Trs.

Gouverneur du Quebec.

Municipalité de St. Louis de Francs.

Il une assemblée régulière  
et mensuelle du Conseil de la  
duditte Municipalité, tenue au  
lieu ordinaire des réunions du Conseil,  
tous le quatrième jour de mois  
d'août Mil neuf cent trente,  
à sept heures du soir, à laquelle  
réunies sont furent M. D. D. D.  
les Conseillers : —

Philippe Page

Louis Gauvin

Lemay Saury

Journal est sur l'ameublement du Maire  
H. L. Marchand, sous la pré-  
sidence de et devin.

Les procès de la dernière

seance sont lus et approuvés. -

Il est proposé par le Conseiller  
Philippe Gagné, secondé par le  
Conseiller Emery Sawyer, que les comités suivants soient

acceptés : Comité produit par

l'Inspecteur de Voies Joseph

Gagné, payable à Lucien Morin,

\$ 1.50. devant être chargé à

Nefoden Jourdan : - Un autre

de M. Ernest Bertrand ~~pour ce~~<sup>94.75</sup>

demandé devant être chargé à Honorat

Honrat, Husk : Pour réparation

du fossé de ligne de ce dernier. -

(Adopté.) : le comité de M. Edmeard

Raguen au montant de \$ 5.00

est payable par Honorat Husk,

pour intérêts du chemin de fer de

ce dernier : (Adopté). -

Il est proposé par le Conseiller

Philippe Gagné, secondé par le

Conseiller Lucien Barres que

l'Inspecteur de Voies de Rang

St. Alexie, MM. Hercule Lacroix,

soit autorisé à faire réparer à

vers la Cabotte dudit Rang

St. Alexie, et charger les frais

aux intérêts. - (Adopté). -

Il est proposé par le

Conseiller Emery Sawyer, secondé

par le Conseiller Lucien Barres que

M. Lucien Morin -

soit nommé Inspecteur des Transports

demandé devant être établis dans le Rang

M. Maguire. Et que les Transports cor-

respondent à ce comité de M. Victor Duckham

en allant vers St. Maurice. (Adopté). -

M. Emery Savoie - donne  
Avis de Moscou qui à la prochaine  
Séance du Conseil devant être  
lue au mois de Septembre pro-  
chain et ~~donne~~ proposera  
en conséquence une fin à que le  
Chemin d'Amur devra être  
ouvert sur une largeur de  
cinq pieds de la Maréchausse  
et que tout entreprenneur de  
compté devant couler les chemins,  
et qui a l'avis des chemins  
d'Amur devra verser un  
frais fixe.

Il est proposé par le  
Conseiller Philippe Gagné, secondé  
par le Conseiller Louis Baill  
que le Secrétaire-Tresorier soit  
 autorisé à envoyer au Dr l'honorable  
Ministre de la Voie  
fin de lui demander de faire  
accuser les fortes bordure de la  
route Nationale Trois-Rivières  
Grand-Mère, dans les limites  
de notre Municipalité et  
étant donné que ces fortes sont  
dans un mauvais état, et  
que les cultivateurs souffrent  
du manque d'accès  
des terres. (Adopté.)

L'lt Marchand, Main

J. C. Savoie  
Sec. Pr.

Province de Québec  
Municipalité de St. Léon de Francs -

À une assemblée du Conseil  
de la susdite Municipalité, assem-  
blée d'assemblée de l'assemblée  
régulière, tenue au sein ordinaire  
de ses mœurs, lundi le huitième  
jour du mois de Septembre -

M. il respectant tantôt, à sept  
heures du soir, laquelle séance  
sont présents M. M. les  
Conseillers Emery Sawyer -  
Pierre Galan  
M. Philippe Gagné  
Freddy Dennis

et les Honneurs le Maire H. D.  
Marchand, formant quorum, pour  
la transaction de ce document. —

Les procédés de la dernière  
séance sont, lus, et approuvés.

M. Philippe Gagné donne  
avis de Motions qui à la prochaine  
Séance du Conseil, devant être  
lues au mois d'Octobre, il  
proposera un règlement aux  
fins que le Conseil municipal  
pour l'année 1930-31 soit  
le sortant des contes par  
cinq feux.

Ainsi fait suite à son  
avis de motions, M. Emery  
Sawyer, secrétaire M. Philippe  
Gagné second qui il soit réglementé,  
régle et statué et il est par le

presenté réglement, règle et statut que les chemins d'hiver,  
si l'assentiment devrait être soumis  
et entretenu sur une voie largeur  
de cinq pieds, les entrepôts  
devant les routes, et que  
lesdits chemins soient vendus  
à prix fixe. - (adopte.)

Il est proposé par le Cons.  
seiller Huddy Lemire, secondé  
par le Conseiller Daoust-Caron -  
que le comité du Conseil  
de la ville au montant de  
\$ 82.61 soit approuvé et  
payé. (adopte.)

Il est proposé par le  
Conseiller Paul Baron, secondé  
par le Conseiller Hippolyte Gagné  
que M. Amel Lemire soit  
nommé Inspecteur régional  
pour le Rang ~~du~~<sup>à</sup> Madeline, en  
remplacement de M. Schulte  
Frumburg, maintenant domicilié  
sur la route du Cap de la Madeleine.  
(adopte.)

S. J. Maropand, M. Mais  
J. L. Harvey. Sec. Tréz.

Province de Quebec.

Municipalité de St. Louis de Franc.

Il est assentis à une assemblée mensuelle  
et régulière du Conseil de la  
Municipalité Municipalité tenue  
au lieu ordinaire de ses réunions -  
lundi, le cinquième jour du  
mois d'Octobre. Mal négocié

l'enté, à sept heure du matin.  
Toutes les séances sont fermées  
M. M. les Conseillers -

Louis Gagnon -

Emile Lavoie -

Philippe Dage -

Gaud Lévesque -

Alphonse St. Pierre -

Heddy Lévesque

et la Honneur le Maire - F. V.  
Marchand pour le President  
de ce dernier.

Les procès de la dernière  
Séance sont pris et approuvés.

Il fut fait suite à l'avis  
de motion donné par le Con-  
seiller Philippe Dage; à la dé-  
marche Séance du Conseil, en  
date du huit Septembre dernier,  
il est proposé par ledit

Philippe Dage: Seconde par le  
Conseiller Gaud Lévesque -

qu'il soit règle, statut et règle-  
ment; et il est fait par les  
présentes règle, statut et règle-  
ment fait par la table municipale

Fait à Paris l'année 1930 - 31  
soit de \$ 0.70 par \$ 100.00

L. Marchand - Maire -

J. Lavoie - Secrétaire -

Il est proposé par le  
Conseiller Louis Lévesque -

Seconde par le Conseiller Philippe  
Dage: que le Conseiller Philippe  
Dage soit Secrétaire - Trésorier soit autorisé

à envoier des avis d'avis à  
faire leur faire à tous ceux  
qui ont des arreux, aussi  
que à tous les fonctionnaires  
résidant hors de l'arrondissement  
de notre Municipalité,  
et que pourraient faire  
une liste contre tous  
ceux les débiteurs d'arriége  
n'ayant pas acquitté.  
Mais compte de faire quelques  
journeys affaires étrangères des  
Paris le 1er octobre et d'arriver  
à faire leurs tâches, —  
Et qu'une copie de la  
présente résolution soit envoyée  
aux châques amis vendredi.  
(adopté.)

Il est proposé par  
le Conseiller Agapit St. Pierre  
seconde par le  
Conseiller Freddy Lemire  
que les comptes suivants  
soient acceptés, et chargés  
aux intérêts suivants:

Port St. Alexis

Wonal Hinkie:-	\$ 11.75
William Belknap:-	\$ 12.35
Gagnon Edmond:-	5.43
Bussiere Emile:-	3.48

Cabrette St. Alexis

Hinkie Wonal:-	\$ 4.32
Belknap William:-	4.55
Gagnon Edmond:-	2.23
Bussiere Emile:-	1.28

Gouvernement - Mairie - Auge et Cie  
Perris -

¶ d. 25. -

Il est proposé par le Conseiller  
Agapit St. Pierre —  
Secondé par le Conseiller Paul Légeron —

~~La~~  
Municipalité de St. Pierre de France  
s'engage à payer au Département  
de la Voie de la Gironde de Pau  
une somme de vingt-cinq francs  
(25:00) — du millier de francs —  
pour l'entretien de la route  
qui aboutit au dit Gouvernement  
située dans les limites de notre  
Municipalité, dite route  
Trois-Rivières - Grand'Mere,  
~~lorsqu'il~~ pour la saison  
commençant le premier jour  
de Novembre 1930, jusqu'  
que ledit Gouvernement s'engage  
à entretenir celle route sur  
toute la longueur qu'elle a à l'île,  
au moyen d'une machine  
à ~~souffler~~, et de celle  
route qu'il n'y ait aucune  
rouille de manière à ne pas  
avoir chargeage sur route.  
Et se chargement ~~à faire~~ de faire  
le chargeage nécessaire dans  
le village, et vis-à-vis les  
maisons, ~~afin~~ et que la dite  
Municipalité soit déchargeée de  
toute responsabilité quelconque  
concernant la dite route.  
(adopté) —

Il est proposé par le  
Conseiller Philippe Gagné \_\_\_\_\_  
secondé par le Conseiller Louis Gagné  
que le démissionnaire du conseiller  
Paul Lévesque, étant donné  
que ce dernier a quitté la faculté,  
soit acceptée, et que Monsieur  
Joseph Dugas - soit autorisé  
nommer Conseiller en rempla-  
cement de M. Paul Lévesque.  
(adopté)

Il est proposé par le Con-  
seiller Paul Lévesque \_\_\_\_\_  
secondé par le Conseiller Léonard  
Léveillé que le  
Son Honoré le Maire F. J. Marchand  
et le Secrétaire-Tresorier J. C.  
Lavoie - soient autorisés à emprunter  
une somme de deux cents piastres  
(\$ 200.00) à la Banque Royale  
du Canada, à Rivière-du-Loup,  
et que ils  
soient autorisés à signer tous  
documents à cet effet. (Adopté)

Il est proposé par le  
Conseiller Freddy Lemire, secondé  
par le Conseiller Agafit St. Jean  
que les rapports des dépenses  
concernant certains travaux  
faits dans le Rang St. Jean  
au montant de \$ 2 000.00  
le ministre de la route devait  
payer 30 % de tel coût soit  
approvisé et confirmé par le  
Secrétaire-Tresorier, savoir : -  
Un compte de \$ 587.50

Mr de # 545. 2  
 Mr de # 394. 75  
 Mr de # 345. 25  
 Mr de # 341. 50  
 Mr de # 193. 75

*(Adopté)*

Il est proposé par le Conseiller  
 Louis Lamo, secondé par le  
 Conseiller Philippe Gagné que  
 il est résolu à l'unanimité  
 qu'il soit donné que la somme  
 de # 2000.  $\frac{00}{xx}$  a été dépensée pour  
 Marans dans le Rang St. Jean -  
 Et # 500.  $\frac{00}{xx}$  dans le Rang St.  
 Maguire, laquelle somme  
 est à titre d'octroi, les pro-  
 priétaires des saids Rangs -  
 ne sont plus responsables de  
 faire que Marans épuise  
 dans les saids Rangs -  
 (Adopté)

20 Marchand, Marie

J. C. Sawyer  
 Sec. Tr.

Gouvernement de Quebec -

Municipalité de St. Pierre de Francs -

Il y a une assemblée municipale  
et régulière du Conseil de la  
Municipalité de St. Pierre de Francs  
au sein ordinaire le mardi second,  
heures - le troisième jour de  
Novembre - à dix-neuf  
cent trente et sept heures  
du soir, à laquelle étaient  
présents M. M. MM. les  
Conseillers:

Philippe Gagné,  
Laurier Bacon -

Emile Lavoie -

Joseph Blouin -

Freddy Lemire -

Agapit L. Guérin -

Et son Honneur le Maire  
H. K. Marchand - formant  
quorum sous la prési-  
dence de ce dernier.

Les procédures de la dé-  
mocrate sont les et  
affaires. -

Il est proposé par le  
Conseiller Joseph Blouin,  
secondé par le Conseiller Emile  
Philippe Gagné et avoué que ce  
Conseil, après avoir pris connais-  
sance des réponses données au  
questionnaire ci-dessous du Ministre  
des Travaux Publics et du Financier

approuve les dites réponses -  
(adopté) -

By J. Marchand, Maire -

J. C. Savary

Sec. Tr.

Gouverneur de Quebec.

Municipalité de St. Louis  
de France.

A une assemblée mensuelle  
et régulière du Conseil de la  
municipalité, tenue  
au lieu ordinaire de ses séances  
lundi le premier jour du  
mois de Décembre, Milcneuf  
cent trente, à sept heures du  
soir, à laquelle seules sont  
présentes M<sup>s</sup>rs les Conseillers

Emery Savary -

Agapit St. Louis

Philippe Gage -

Freddy Lemire

James Brown -

Joseph Auger -

Et son Homme le Maire F. X.  
Marchand - formant quorum,  
sans la présence de ce dernier.

Les procès de la  
dernière séance sont lus et  
approuvés.

Attendu que, après mince  
considération, le Conseil de  
notre Municipalité, jugeant  
notre Municipalité trop pauvre  
pour faire faire la guerre -  
part soit la somme de  
douze cents piastres, pour

refonde aux réglements du  
Département des travaux publics  
et du travail, demandant  
cette surdité grande fait.  
En fournit au moins une somme de deux mille  
francs, pour venir en  
aide aux hommes -

Attendu que cette  
grande fait mettrait notre  
Municipalité dans une  
situation financière difficile  
Il est proposé par le  
Conseiller Philippe Gagné, secondé  
par le Conseiller Joseph Blouin  
Et résolu à l'unanimité que  
le Secrétaire-Tresorier soit au-  
torisé à écrire au surdit  
Département aux fins d'ef-  
figer la réception de cette  
Municipalité. Et ~~demander~~  
qu'au Département que  
notre Municipalité serait  
faite à accepter tout montant  
que il proposera par le Départe-  
ment. En autant que notre  
Municipalité ne recevra pas  
appelé à fournir aucune  
part (adopté),

Attendu que l'existence des  
villes constitue en renforcement  
des droits réglementaires. Il est  
proposé dans un très grand  
nombre de Municipalités  
de la Province: -

affirme que l'épidémie de ces malades causé des émissions considérables à ceux dont les terrains ou les lots de villes sont affectés.

Il est proposé par le Conseiller Legafit M. Guen, secondé par le Conseiller Louis Cézard et rejeté à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de St. Lô et de France fait le renouvellement de la Proclamation de Quette d'adopte au cours de la prochaine session une loi basée sur celle de 1929 - pour abolir les ventes seigneuriales. - (dopté)

Il est proposé par le Conseiller Georges Saury - secondé par le Conseiller Freddy Février que les taxes appartenant à Zephirus Devance - et désigné comme suit. savoir : - 587.

P. 471. P. 538 et P. 566 - soient produites au Conseil de Compte pour être rendues pour taxe - il n'en moins que telle taxe - soient acquittées à l'ici au 15 Décembre - concernant ; (adopté)

~~aussi que l'implacement ainsi que l'emplacement de M. Donald Gage~~ - portant le No. P. 471.

Il est proposé par le Conseiller Philippe Gage, secondé par le Conseiller Legafit M. Guen soit de 670 - sur toutes ventes de lots dans la Municipalité

accordant cependant avec  
l'avis de l'auto-entente. -  
Sous ceux qui acquiescent  
nous tous avons le Jeune  
Jésus, chevet orné. -  
(adopte).

Attendu que la route  
Nationale Trois-Rivières - Grand  
Rivière est trop étroite; -

Attendu que le chaussage  
de cette route est dangereux;  
Etant donné le grand nombre  
d'automobiles passant par  
cette route;

Il est proposé par le  
Conseiller Louis Lacombe -  
Secondé par le Conseiller  
Freddy Lemire que le  
Conseil de notre Municipalité  
s'adresse au Ministère  
des Travaux Publics pour  
demander l'élargissement  
de la route dans  
les limites de notre Municipalité  
(Adopté).

~~Le Conseiller Lacombe~~  
Lemire  
D.P.  
D.S.  
Le Conseiller Lacombe  
donne avis de motion  
que la prochaine séance  
du Conseil de notre Municipalité  
soit fixée au <sup>jeudi matin</sup> pour finir  
les vendredis de finir  
dans les limites de notre  
Municipalité, nos ventes.  
Des pains ~~de~~ d'une  
grandeur uniforme de

six livres, ou trois livres fra  
 dement fait et une livre et  
 deux livres fra  
 dement fait de pain,  
 et une livre  
 par sac  
 de pain.  
 (20)  
 J.C.  
 Il convient de faire  
 le vendre faisable d'au moins  
 de pas moins de dix francs  
 pour chaque infraction.  
 Il au jugeant réglement  
 et faire une copie du Réglement  
 lorsque il sera en force soit  
 arrêté à tout entier.  
 (Deux mois au moins.)  
 L. Marchand,

Marie -  
 J. C. Sawyer  
 Sec. Tre.





Election d'un  
Maire et de  
~~trois~~ deux -  
~~trois~~ deux -

1930

Gouvernement de Quebec.  
Municipalité de St. Louis  
de Franck.

A une assemblée des électeurs  
municipaux de la saidite  
Municipalité, tenue au lieu  
ordinaire des séances du Com.  
scil. Mercredi ce quatre-  
vingt jour du mois de  
Janvier Mil neuf cent  
soixante-un, de ces lieux  
et l'assemblée midi à midi,  
suivant avis publics les  
et affichés en date du 11  
cette - 1930 -, suivant les  
dispositions de l'article 245  
du Code Municipal de la  
Province de Quebec, par  
J.C. Soucy - Secrétaire -  
Pierre Tel. President d'élection,  
sous la présidence de ce  
dernier.

Le Président ayant  
ouvert l'assemblée à des  
heures spéciales, requiert  
les électeurs présents, de  
septembre octobre 1930, la  
nomination d'un Maire au  
remplacement de M. H. K.  
Marchand. Maire sortant  
de chaise et de trois Conseillers

en remplacement de M. M. Emery  
Saurey - Philippe Gagné et  
Joseph Dugas - sortant de  
charge.

Il est proposé par les  
Électeurs Philippe Gagné et  
Philippe Montigny que Monsieur  
Octave Ham - échevin de St.  
Louis de Trois-Rivières soit  
nommé en remplacement de  
M. F. X. MacEachern - sortant  
de charge.

Il est proposé par les  
Électeurs Emery Saurey et  
Louis Gagné que M. Camille  
Bouguereau - échevin soit  
nommé Conseiller au rempla-  
cement de M. Emery Saurey  
sortant de charge.

Il est proposé par les  
Électeurs François Tremblay et  
Pélephone Gagné que M.  
Joseph Dugas - cultivateur,  
soit nommé Conseiller pour  
le Rég. des Chenaux -

Il est proposé par les  
Électeurs Philippe Lavoie  
et Freddy Lemire que  
M. Philippe Gagné soit  
nommé Conseiller pour le  
Rég. Ste. Marguerite.

M. M. les Électeurs François  
Héroux et Pélephone Gagné ayant  
refusé leur proposition, il

Propose par les Electeurs  
Joseph Dugas et Charles Po-  
lquin que M. Omer  
Hureau soit nommé  
Conseiller en remplacement de  
M. Joseph Dugas.

Mesdemoiselles s'étant  
écartées sans que d'autre  
Candidat soit proposé,  
le President d'Electeur déclare  
Monsieur Octave Hureau,  
Maire de St. Denis de  
France, faire le concession  
Aenne et Mme Messieurs Lamille  
Bouguer, Christophe Dugas  
et Omer Hureau Conseillers  
au Conseil de la susdite  
Municipalité faire le nom-  
bre Aenne.

Lucien Neud

Secrétaire d'Electeur

J.C. Sawyer  
President.

Gouvernement du Québec -  
Municipalité de St. Louis de Francœur -

Nous, soussignés, Octave  
Héon, ayant été fait Maire de  
la susdite Municipalité; en date  
du quatorzième jour de mois de  
Janvier l'an deux mille et quatre-vingt-dix-neuf, et  
Philippe Page, Camille Bourque et  
Omer Germain ayants été  
faits Conseillers de la susdite  
Municipalité en la susdite  
~~date~~ date, par le présentés,  
faisons remettre de bon et  
durablement les devoirs de  
nos charges respectives au  
meilleur de nos connaissances  
Et crozance -

Octave Héon  
Omer Germain  
Camille Bourque  
Philippe Page

Assentement devant moi  
J.C. Sawyer - Secrétaire  
Personnel et des Septembre  
jane de Janvier Mil  
mille neuf cent trente - un -

J.C. Sawyer -  
Sec. Pers.

Gouvernement du Québec  
Municipalité de St. Louis de Francs.

Re: Chomage

A une assemblée spéciale  
du Conseil de la dite Muni-  
cipalité, tenue au lieu a-  
dossant le village, samedi  
le dix-septième jour de  
Janvier de l'an Mil neuf  
cent quatre-vingt-un à huit  
heures du soir, devant ou-  
bliquement affiché, les membres  
du Conseil ayant renoncé  
à l'obligation d'être assis  
par école, par le Secrétaire  
Président, devant crosses  
formellement renonçant à date  
du 14 Janvier, devant  
laquelle assemblée fut  
spécialement convoquée par  
M. M. les Messieurs Freddy  
Dumas et Louis Lacombe  
après de tracté de respons-  
abilité de notre Conseil  
avec les Gouvernements  
Provincial et fédéral pour  
ce qui est des argents accu-  
més pour vider un chômage  
dans les limites de notre  
Municipalité, et de quelle  
manière il faut que celle-ci  
ces argents dans l'emploi.  
Les deux derniers points  
à la dite assemblée sont  
MM. Philippe Page

Freddy Dennis -  
 Louis Gauvin -  
 Camille Bouguere -  
 Odile Berman  
 Désiré St. Guire  
 Et Son Homme le Maire ~~T. H.~~  
~~Dominique~~ Octave Heim, for-  
 mand gérant sous la  
 présidence de ce dernier. —

Il est proposé par le  
 Philippe Gage, secondé par le  
 Conseiller Louis Gauvin et voté  
 à l'unanimité que le Conseil  
 de la dite Municipalité  
 rectifie le contrat concernant  
 l'oléoréfinerie subvenant au chômage  
 intérieur et signé entre notre  
 Municipalité et les Gouver-  
 nements Provincial et Fédéral  
 et accepté toute et chacune  
 des clauses et obligations  
 ci-dessous contractées. — (adopté). —

Il est proposé par le  
 Conseiller Camille Bouguere,  
 secondé par le Conseiller  
 Freddy Dennis qui a même  
 les sommes accordées face le  
 chômage une somme de  
 quatre cents francs (\$400.00).  
 Soit attribué pour faire un  
 avertissement à tout étranger dans les  
 limites du village de notre  
 Municipalité, tel quel étranger  
 sera tenu de verser de feu;

une somme de deux cent  
piastres pour le Marais des  
Plains; une somme de  
deux cent piastres pour  
le Rang des Cheneaux - et  
la balance se partit entre  
les Rangs de St. Marguerite  
et St. Léon, pour acheter  
et chaussage de lais.  
Pour amélioration des domaines,  
il fut donné au tout que le  
gouvernement des domaines vendit  
les feux, les bois  
châtaigniers devront céder  
très bientôt.

Il est proposé par le  
Conseiller Louis Caum -  
secondé par le Conseiller  
Emile Gérin que  
M. M. M. Edouard Gamache  
soit nommé surintendant  
général pour acheter et chaussage  
de lais - il que Monsieur  
L'André, Gouverneur sus-  
mentionné fasse cesser  
de faire. - (adopté.)

Ottone Stein  
J. C. Savoie  
Geo. Fie:

Province de Québec -  
Municipalité de St. Louis de Thivierge -

A une assemblée régulière et  
mensuelle du Conseil de la saidite  
Municipalité tenue au lieu ordinaire  
des séances du Conseil, lundi le  
dixième jour du mois de Février,  
Mil neuf cent trente-un, à  
soit heures de l'après-midi; -  
telle(s) séance(s) sont presidé(e)s  
par M. le maire: -

Joseph Lemire,

Philippe Gagné

Camille Bouguer

Freddy Denis

Magali St. Pierre

Louis Lam

Et son adjointe la Marie  
Octave Henr. ague la présidence  
de ce dernier, formant quorum -

Les deuxièm(e)s de la der-  
nière séance sont lire et approuvés.

Il est proposé par le Conseil

Philippe Gagné, secondé par le  
Louis Lam que une somme de  
\$ 15.<sup>00</sup> soit payée par notre Conseil  
pour l'éclairage de la lamp

de Sacré-Coeur -, située sur  
le village de notre Municipalité  
(alors offerte) -

Il est proposé par le Con-  
seiller Freddy Denis, secondé  
par le Conseiller Camille Bouguer

Re: Octroi  
pour lumières  
du Sacré-Coeur

que toute l'attention et  
la considération soit faite  
à la lettre de M. le Gouverneur  
de la Province, concernant cette  
certaine tâche devrait être en-  
fervie à tout travail et  
échappement dans les limites  
de notre Municipalité", et  
que les décisions concernant  
telle suggestion soient  
remises à la prochain réunion  
du Conseil, devant être  
tenue le 1<sup>er</sup> de Mars -  
L'Assemblée - (1931) (adopte.)

~~Il est proposé par~~  
le Conseiller Louis Camille  
concernant seconde je le Conseiller appelle  
l'élargissement St. Pierre que la lettre de  
l'entraînement M. le Gouverneur S. Gagnon  
soit pris en considération et  
quand il fut une assemblée officielle  
O. de  
J. P.  
soit enquêté à cette fin  
pour vendredi prochain. Le  
septième jour de St. Pierre  
concernant à huit heures  
du matin, les Conseillers  
soit formellement à l'avis  
de considération. (Adopté.)

~~Il est proposé par~~  
M. le Conseiller Camille  
Briarque, secondé par le  
Conseiller Omer Tremblay  
que M. le Secrétaire-Tresorier  
soit autorisé à répondre à  
M. P. J. Gagnon, la lettre  
de M. B. P. Gagnon -

Et de lui exprimer le regret de notre Conseil concernant l'acte de faire faire la ~~exécution de~~  
pour amélioration de nos chemins;  
Et que il n'y eut aucune ~~malice~~  
malice de la part de notre Conseil  
mais futot décision affentante.  
(adesso: ) —

Votre Hérr

J. C. Savoie ~~et~~  
~~Sec. Tr.~~

Gouverneur de Guelph -  
Municipalité de St. Louis de France.

1931-  
Re-nomination et renouvellement du Conseil de la  
ses.  
Inspecteurs.

D'une assemblée régulière  
du conseil et membre du Conseil de la  
municipalité tenue  
au sein de la séance du conseil  
lundi le deuxième jour du mois  
de Mars - Mid en un cent  
cent - un, à une heure de  
l'après-midi, à laquelle seance  
sont présents (D.D.D). les  
Conseillers : -

Philippe Page -  
Camille Bourque -  
Heddy Denis -  
Omer Lemire,  
Agapit St. Pierre,  
Pierre Biron -

Et son Honneur le Maire  
Octave Hérr formant grecum  
pour la présidence de ce conseil

Les procédés de la dernière  
seance sont les et approuvés.

Il est proposé par le  
Conseiller Philippe Gage, se-  
conde fois par le Conseiller Barnabé  
Dionne et reçu à l'as-  
semblée que M. Georges  
Lemire

soit nommé inspecteur de  
Voirie pour le Rang St. Jean.  
En remplacement de  
M. Horat Lacombe.  
M. Honore Robert

Inspecteur de Voirie pour  
le Rang St. Alepi, en rem-  
placement de M. Hercule  
Lacivit; M. Amel Lemire

Inspecteur  
de Voirie pour le Rang  
Marais des Claires, en  
remplacement de M. Adolphe  
Marchand. M. Adolphe  
Graunt

Inspecteur de Voirie pour  
le Rang St. Maguire,  
en remplacement de M.  
Jules Brusseau, et  
Roméo Gage

Inspecteur de Voirie pour  
le Rang Petit St. Maguire  
en remplacement de M.  
Joseph Charles Page  
(Adopté) M. Joseph Page

Inspecteur.

de Vouie pour le Rang des Cheneaux -  
en remplacement de M. Charles  
Edouard Goliens. — (adopté).

Il est proposé par le Con-  
seiller André Lemire, secondé  
par le Conseiller Agapit St. Pierre  
et rejeté à l'unanimité que  
les les suivants soient nommés  
Inspecteurs à temps, sans : -  
M. Joseph Beaumais ; -

Pour le Rang des Marais de  
Glanie ; M. Eugène de Montigny  
pour le Rang St. Aefis ; -  
M. Emile Caon. —

Pour le Rang St. Jean ; M.  
Edgar Marchand - pour  
le Rang des Cheneaux - M.  
Paul Sarrazin - pour le Rang  
St. Maguerite : -

Il est proposé par le Con-  
seiller Louis Caon, secondé par  
le Conseiller Freddy Lemire  
et rejeté à l'unanimité que  
les deux suivants soient nommés  
Gardiens d'incendie, sans : -  
Joseph Hamelin, Louis Courteau  
et Léopoldine Page.

Il est proposé par le  
Conseiller Philippe Page,  
secondé par le Conseiller Louis  
Caon, que le Secrétaire-Tie-  
souir soit autorisé à payer  
la somme de \$ 10.00 pour un  
an d'abonnement à la Presse  
Municipale (adopté.)

Il est proposé faire le Comité  
 déposé à M. Gélinas, seconde  
 faire le Comité à Philippe Sage.  
 Et résolu qu'il s'assurements que  
 le Secrétaire Trésorier soit  
 autorisé à s'adresser au Gou-  
 vernement de la Province  
 de Québec - au Département  
 de la Colonisation aux fins  
 d'obtenir de tel du ministre  
 Département octroi aux  
 fins de couper la forêt  
 dont se trouvent à  
 l'entrée du chemin de  
 fer de Rang St. Léonard,  
 de manière que ce soit  
 la route publique Trois-  
 Rivières - Grand'Mère  
~~soit~~ nous affirmons  
 directement la deuxième  
 cause. Tel renversement  
 étant nécessairement  
 fait devant nager par  
 le des entretiens avec  
 Charron tel qu'il est  
 actuellement, tel et pour les  
 dangers qu'il occasionne,  
 et qui en octroi, soit  
 aussi demandé faire  
 construction de l'ancien  
 du Rang St. Maguire  
 et après l'arrachement  
 du Rang St. Jean (~~adopté~~)  
 ainsi que pour le Rang  
 Marais des Blanches (~~adopté~~)

Il est proposé par le Maire, M. Camille Bouguet, seconde par le député M. Léon et voté à l'unanimité que M. Louis Léon soit nommé Juge de Paix de la dite Municipalité. - (adopté).

Octave Stein  
Maire  
J. Lamy Sec. Exe.

Gouverneur de Gascogne -  
Municipalités de St. Léon  
de Toulouse.

Monsieur, souvenez-vous  
Horace Robert - Armand Lemire -  
Rodolphe Trouly -  
Georges Lamothé -

ayant été fait à l'assemblée de  
Toulouse, par les présents, faisant  
llement de confier les dossiers  
de notre charge, au meilleur de  
nos connaissances et compétence.  
Attesté que Mme nous soit  
en aude.

Horace Robert -  
Armand Lemire  
Rodolphe Trouly  
Georges Lamothé

Gouvernement du Québec -  
Municipalité de St. Louis de France

Mesdemoiselles, soussignées, ayant  
été faites inspectrices générales de  
la saidite Municipalité, par  
lesdites personnes faisant démenti  
de remplies les devoirs de notre  
charge au meilleur de nos  
connaissances et croissance.  
Ainsi que Dieu nous  
soit en aide.

Elzetta Marchand  
Daud Savary

Déposantes devant moi  
J. Cyprien Savary -  
S. St. Louis de France  
Le quinzième  
jour du mois de Mars  
Mil neuf cent trente - un  
J. C. Savary. Sec. Gén.

Gouvernement du Québec -  
Municipalité de St. Louis de France  
Mesdemoiselles, soussignées, ayant été  
faites Gardiennes d'École - pour la  
saidite Municipalité, par lesdites per-  
sonnes faisant démenti de remplier  
les devoirs de notre charge, au  
meilleur de nos connaissances et  
croissance.

Ainsi que Dieu nous soit en aide  
Joseph Hamel, J. Cyprien Savary  
Assentante de moi, J. Cyprien Savary  
le 26 Jours du mois de Mars 1931

Province de Quebec -

Municipalité de St. Louis  
de Frederic -

A une assemblée spéciale  
du Conseil de la saidit Muni-  
cipalité, tenue au lieu ordinaire  
Henri Lagrue de ses séances, lundi le neu-  
vième jour de mois de Mars -  
Mil neuf cent trente - un , à  
dix heures de l'après - midi ;  
à laquelle sera suivant  
avis spéciallement appelle  
à la porte de l'Eglise paroissiale,  
apres avoir été le , les  
membres formeront le saidit  
Conseil, ayant tous été  
spécialement convoqués , et  
tous ayant renoncé à  
la signification d'avis fait  
écris , le tout dans le  
débat roulus par le los  
à laquelle décret sarà  
présent M. D. D. les conseillers  
Garnill & Daugier .

Denis Gauvin -

Ames Germain -

Agafie St. Pierre -

La présente assemblée  
a été spécialement convoquée  
dans le but de traiter et  
decider quelle sera  
l'attitude de la Municipalité  
concernant une demande  
interjetée contre elle par  
M. Henri Lagrue devant  
Cause portant le - 158 Cour  
Supérieure - 1931 -

En l'absence de  
Son Honneur le Maire  
Octave Hamel et du Maire  
du Village, il est proposé  
par le Conseiller Camille  
Bouque, secondé par  
le Conseiller Louis Géroux -  
que le Conseiller adjoint  
M. Guérin soit nommé  
Mais "ad hoc" et Président  
de la présente assemblée,  
formant quorum.

Il est proposé par le  
Conseiller Oscar Germain,  
secondé par le Conseiller  
Camille Bouque que  
le Secrétaire Travers soit  
 autorisé à engager les services  
 de M. François Lajoie,  
 avocat, de la bâtie des Pins -  
 Rivières aux fins que  
 ledit Grosvenor rempasse au  
 nom de la dite dite  
 Municipalité, qu'il demande  
 service de la cause formant  
 l'objet de la présente  
 assemblée, à la veillante  
 prochaine. (adopte.)

Il est proposé par  
le Conseiller Louis Géroux -  
secondé par le Conseiller  
Oscar Germain, Camille  
Bouque et également M. Guérin  
que le Secrétaire Travers

convoqué une assemblée spéciale,  
 aux mêmes fins susdites,  
 C'est à dire définir l'attitude  
 de la susdite Municipalité  
 concernant le pourvoit,  
 susdit, fait devant le  
 Procès-verbal, le 14 Mars. Composé  
 à 7 heures du matin (Adopté)  
 Agapit St Pierre  
 J. C. Savigne  
 Sec. Fis.

Gouvernement de Quebec.  
 Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée spéciale  
 du Conseil de la susdite Municipalité,  
 convoquée par les Conseillers Louis Lacombe -  
 Agapit St. Pierre; Camille Bouque, Osse Guérard, les  
 autres Conseillers ayant renoncé  
 à faire partie du Conseil. Faisant  
 leur ordonnance de seconde  
 du Conseil, Samedi le  
 quatorzième jour de Mars  
 de l'an mil neuf cent  
 quatre-vingt-dix-sept heures  
 de l'affreux-mardi, à laquelle  
 étaient présents  
 M. Dr. les Conseillers  
 Louis Lacombe -  
 Osse Guérard

Camille Bouague,  
 Philippe Gagné -  
 Agapit St. Pierre  
 Freddy Lemire

Octave  
 Hébert  
 & C.  
 J.P.J.

Et les Honneurs le Maire  
~~et M. Maillard~~, formant  
 quorum, sous la Présidence  
 de ce dernier.

Comme le présent  
 assemblée est spécialement  
 convoquée dans le but de  
 décider quelle sera l'attitude  
 de la前述 Municipalité  
 concernant une plainte  
 intentée contre cette dernière  
 relativement à un accident  
 qui est survenu au cheval  
 d'un nommé Henri  
 Gagné - le ou vers le 7 Mars -  
 1930 -

Il a été proposé par le  
 Conseiller Philippe Gagné  
 second par le Conseiller  
 Freddy Lemire -

Et vu que l'unanimité  
 que le Conseil de la前述  
 Municipalité soit ~~décide~~  
 se défende contre le coupable  
 concernant responsable  
 de l'accident survenu au  
 cheval dudit Henri Gagné,  
 décide de se défendre contre  
 l'accident survenu au cheval  
 dudit Henri Gagné, et

En conséquence, le Secrétaire -  
Trésorier, soit autorisé à autoriser entre  
l'avocat de la dite Municipalité,  
M. M. François Lajoie, à faire  
faire les procédures y nécessaires  
et adopter.

~~Article~~. Cependant  
le Conseil de la dite  
Municipalité, voulant se  
séparer d'un accord et amiable,  
et sans se reconnaître re-  
ponsable des dommages  
occasionnés au dit Henri Gagné  
par suite du susdit accident,  
Et sans se départir de  
ses droits, autorise l'enfant  
par le conseiller Louis Gauvin.  
Second par le conseiller  
Omer Hamelin, recèle à  
l'unanimité, le Secrétaire -  
Trésorier et l'enfant au dit  
Henri Gagné une compensation  
ne dépassant pas centante  
francs. (H. 50. <sup>av</sup>) Pour dommages  
à lui occasionnés par suite  
de l'accident survenu à  
son cheval le vendredi le  
7 Mars - 1931. (Adopté.)  
(Unanimité - en majorité - bon.)

Ottobre Hénr. Marie -

J. L. Lavoie  
Sec. Tré.

Gouvernement du Québec.  
Municipalité de St.  
Pierre de l'Île d'Orléans.

À une assemblée publique et municipale du Conseil  
de la susdite Municipalité  
tenue en lieu ordinaire de  
ses séances, mardi le  
septième jour de mois d'août  
Mil neuf cent trente-un -  
à sept heures de l'après-  
midi, à laquelle séance  
sont présents, MM. MM.  
les Conseillers :

Camille Bruneau,  
Philippe Gagné  
~~et également M. M. St. Pierre,~~

Et lors d'assemblée le 10 mai  
M. Octave Héroux formant  
prochain, sous le siège  
du conseil de St. Pierre.

Les procès de la  
dernière séance sont  
lus et approuvés.

M. le Conseiller Camille  
Bruneau donne ~~à~~ lire  
le 10 mai, qui est la prochaine  
séance du Conseil, devant  
être tenue en date du 4 Mai  
prochain, qu'il propose un  
réglement, par lequel tout  
journalier ou ouvrier étranger  
à l'île de la susdite Municipalité

dans l'oyer une taxe de deux francs (F. 2.<sup>00</sup>) par année. Pour  
que avoir le droit de transire dans  
les limites de notre Municipalité.  
Et que tout journalier ou occupant  
domicile dans les limites de  
la dite Municipalité devant  
payer une taxe de une francs  
(F. 1.<sup>00</sup>) par année. Pour la  
même fois.

Il est présent que le  
Conseiller Philippe Page,  
second, que le Conseil  
a agréé M. Guise que le  
comptes suivants soient  
acceptés. Et payés, et que  
ces comptes soient chargés  
aux intitulés suivants:

Sur entretien du chemin de  
front du Rang St. Alexie -  
(Entretien d'hiver). -

William Betchis : -	F. 8. <sup>00</sup>
M. <del>Georges</del> Labey : -	F. 3. <sup>00</sup>
M. George Rockelton : -	
M. Ernest Marchand : -	F. 1. <sup>00</sup>
M. <del>George</del> Bessette : -	F. 2. <sup>00</sup>
(Adopté)	

Acte en Stein, Maine

J. L. Sawyer N. S.

1931  
comptes  


Gouverneur du Quebec -  
Municipalité de St. Louis  
de France -

Il y a une assemblée mensuelle  
et régulière du Conseil de la  
dite Municipalité depuis  
au moins ordinaire des séances  
du Conseil - lundi - le  
quatrième jour de mois de  
Mai - Il y a moyen d'entendre  
que, si sept années de son  
échéance, laquelle échéance sont  
passées M. M. les bon  
seillers.

Philippe Page:

Camille Boileau -

~~Emmanuel Lavoie~~ -

Omer Lemire -

Agapit St. Pierre -

Et les hommes le Mai  
Octave Henrion, formant ces  
mêmes, sous la présidence  
de ce dernier.

Les procès de la  
dernière réunion sont les  
ci-après :

Il est proposé par le  
Conseiller Philippe Page, secondé  
par le Conseiller Agapit St. Pierre  
que M. le Conseiller Omer  
Lemire soit autorisé à  
faire une enquête concernant  
les faits ou le mauvais état des  
chemins entretenus par M. St. Pierre.

Frankley, - concernant un accident  
qui fut survenu à M. Edmund  
Marsland, devant l'Ass. de  
1929- #930 - et que le Com-  
m. a sa demande veu  
que la réclamation dudit  
Edmund Marsland est  
bien fondée. ( adopté ) -

Il est proposé que le  
Conseiller Camille Daugue -  
secondé par le Conseiller  
Omer Lemire, et croire  
à l'unanimité que le Com-  
m. de la vendue Mars-  
land serait très reconnaiss-  
sant à M. B. J. Tripponie,  
d'employer autant que  
possible l'effet des bénit-  
fices domiciliés dans le  
lumière de la Famille de  
Sh. Loyer de France, dans  
~~l'application de la~~ la Famille  
de Loyer que ledit B. J.  
Tripponie effectue actuel-  
lement, dans le Rang No.  
D'agréable de notre Famille.  
Et que une copie de la  
dernière résolution soit  
transmise à ledit B. J. Tripponie  
( adopté )

Gouverneur de Québec -

Municipalité de St. Louis de Steene.

Une assemblée municipale et régulière du Conseil de la dite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi, le 29me jour du mois de Juin. M. le maire et adjoint  
Pantevin, à sept heures du matin, à laquelle se sont joints les échevins MM. Dr. Léonard, le  
Conseiller : -

Camille Bouquelet,  
Presto Jérôme.  
Mme. Lemire,  
Léopold St. Pierre,  
Père Brown.

Et son Homme le Dr.  
Octave Héroux, formant  
quorum sous la prési-  
dence de M. Steene.

Les procès de la  
dernière séance sont lus  
et approuvés.

Il est proposé par  
le Conseiller Mme. Lemire,  
secondé par le Conseiller  
Léopold St. Pierre que les  
comptes suivants soient  
acceptés et le Secrétaire - Pro-  
souci autorisé à la page  
suivante :

Roulé Petit St. Maixent

Jephraim Perreault: 2. 00

Lupien W. 1.62

Napoleon Jordan: 2. 08

Walker O'Connor: 10. 50

Emile Haenlein: 4. 90

X

Roule St. Léonard

Hippolyte Courteau	\$ 3.97
Edouard Toupin	1.31
Bacon	2.79
Ernest Jacob	3.72
Martial Bruneau	8.32
Auguste Labrecque	4.25
William Bitcher	15.00

St. Léonard Nord

Dame Vic George Bruneau	\$ 1.60
Antoine Page	1.90
Hippolyte Courteau	1.60
Alphonse Lacombe	0.64
Roule Tremblay	
Agapit St. Pierre	7.60
Geffrin Chabot	3.30
Geffrin Jallat	3.30
Victor Gervais	0.05
Victor Letendre	1.60
Ernest Brochu	0.05
St. Jerome Rejean	7.32
Agapit St. Pierre	2.15
Paul Verfond	0.56
Paul Lebel	
Edouard Toupin	1.26
Bacon	2.70
Leon Rockeford	1.14
Ernest Jacob	3.60

St. Denis

Passage fait par Lucien  
Morin, chemin de la Savane,  
au compte de Napoléon B.  
Gaudet

Il est proposé par le  
Comme il est dit dans l'avis  
second fait par le Comme il est

Camille Bouque que MM M.  
 Miss de Montigny, Louis  
 Lacombe, Anne Lemire  
 Et soient autorisés à la  
 quinzième de la valeur d'une  
 pompe à incendie, offerte  
 par le Gouvernement d'Yamachiche  
 au huitième arrondissement  
 et à faire leur rapport à  
 la prochaine séance du  
 Conseil, devant être tenue  
 au mois de Juillet, pro-  
 chain. (adopté.)

Il est proposé que le  
 Conseiller Freddy Lemire,  
 secondé par le Conseiller  
 Léger dit Pierre que  
 M. Charles Tremblay soit  
 obligé de payer la somme  
 de cinq francs (5:-),  
 pour accident survenu à  
 M. Edmond Darchownd.  
 (adopté.) -

Philippe Page, Geo. Marie  
 J. C. Savoie  
 Sec. Sec.

Province de Quebec.  
 Municipalité de St. Louis de France -  
 A une assemblée des  
 Conseillers du Conseil de la saidite  
 Municipalité tenue au lieu  
 ordinaire des séances du Conseil  
 lundi le vingt-sept juillet de l'an  
 de Jésus-Christ, Mil neuf cent  
 quatre-vingt-sept heure  
 de l'après-midi, à laquelle  
 seconde, sont présents Dds. mrs.  
 les Conseillers : -

Orme Lemire -  
 Camille Bourque,  
 Louis Gauvin -  
 Philippe Page -  
 Freddy Léveillé -

Formant quorum. Mrs. le  
 Président de Ds. Philippe  
 Page - Mr. Denis,  
 le Maire étant absent  
 pour cause de santé.

Il est proposé par le  
 Conseiller, Freddy Léveillé -  
 seconde par le Conseiller Camille  
 Bourque - que les comptes  
 courants soient acceptés, et  
 le Secrétaire Trésorier autorisé  
 à les faire : -

Rang St. Jean: Entretien d'herbe:

Paul Ruchans: 1.50

Walter O'Gorman: 0.40

Rang des Cheneaux:

Robert Ville Clicq: # 8.62

H. Maurice Léveillé... 3.22

(adopté.)

Il est proposé que le Conseiller Camille Orme Germain -  
secondé par le Conseiller Camille Bourque que  
le Conseil de la saidite  
Municipalité accepte de  
la faire sortir d'Yamachiche  
une somme à concasser  
d'un franc de \$ 160.<sup>00</sup>; soient  
port \$ 4.<sup>00</sup>, 200 pieds de  
Boissons à \$ 40.<sup>00</sup> du 100 pieds;  
Serrureries \$ 172.50 lancé  
et les \$ 15.<sup>00</sup>, pourront  
les. Total de \$ 371.<sup>00</sup> et  
que le Secrétaire-Tresorier  
soit autorisé à payer  
sel compte; et que le  
Secrétaire-Tresorier soit  
autorisé faire une exaction  
spéciale à cette fin, s'il  
y a lieu. (Adopté.)

Il est proposé que le  
Conseiller Louis Caron -  
secondé par le Conseiller  
Orme Germain que le  
Secrétaire-Tresorier soit au-  
torisé à verser à DD 200.  
~~l'abonnement à la~~ et de l'assu-  
tance de la route à la  
des chemins sociaux à  
leur surveillance. (Adopté.)

Il est proposé que  
M. le Conseiller Orme  
Germain, secondé par le  
Conseiller Freddy Lévesque

que la dernière de M.  
Léger de Montigny, comme  
l'opposition Agacée du Rang  
St-Léger soit refusé, les  
raisons alléguées ne ayant  
pas été jugées suffisantes.  
(adopté.)

Octobre M. Léon. Mais

*L. Lavoie*,  
Sec. Tr.  
Province de Québec -  
Municipalité de St-Louis  
de Frontenac.

Après assemblée du Conseil  
de la susdite Municipalité,  
tenue au lieu ordinaire des  
séances, vendredi le troisième  
jardin du mois d'août. M. le  
maire, dont le nom est  
Septembre de son, et laquelle  
séance sont présents MM. les  
Conseillers :

Philippe Dago.

Freddy Lemire.

Yves Léman.

Dominic Gauvin.

Agapit St-Denis.

Et son honneur le Maire F. H. Odier  
~~Méheux~~, sur la résidence  
de ce dernier.

Les procédés de la  
dernière séance sont lus et  
approuvés.

Il est proposé que le  
Commissaire Philippe Sage :  
secondé par le Commissaire  
Freddy Dennis que les  
comptes suivants soient  
acceptés et payés ; et décharge  
aux intéressés, savoir : -

Com. d'Am St. Léopold

Marcel Bussien : - A.D. 50  
Samz George Bussien : ~~4.69~~ 5.69  
Lettres d'ordre : - 1.25

Il est proposé que le  
Commissaire Louis Baron -  
secondé par le Commissaire  
Freddy Dennis que M.  
Philippe Sage soit nommé  
surveillant des travaux q  
de Voirie qui seront faits  
dans le Rang St. Magneult -  
Et Julien Domonque pour  
le Rang St. Jean - Et  
que son nommee le Maire  
Et M. D. les Commissaires  
Louis Baron et Philippe  
Sage ~~soient~~ ~~soient~~ engagés  
Et Freddy Dennis ~~soient~~  
à sa charge des opérations  
de la gravelle et de la  
pierre et autres matériaux  
qui pris d'application  
des divers chemins et  
que ils fassent rapport  
au susdit Commissaire Louis  
St 11 mois. Jucham. (adopté)

X  
Il est proposé par le Conseiller  
Omer Leman, secondé  
par le Conseiller Agapit  
St. Pierre que le Secrétaire -  
Trésorier soit autorisé à faire  
une somme de \$ 8.<sup>00</sup> à  
l'entretien de la route de  
Grinis. Il montant devant  
être ajouté à la répartition  
de l'année 1932. (adopté.)

Octave Gleim  
J. C. Sawyer Sec. Trés.  
Trompe de Quebec.

Municipalité de St. Louis de Fourche.

Il une assemblée spéciale  
du Conseil de la dite Muni-  
cipalité, assemblée spécialement  
convoyée dans le but de délivrer  
le permis des bateaux, à être  
faits dans les Baies St. Marguerite  
et St. Jean, et assent être donné  
convoyé pourtant sans publier  
la date du 6 ~~juillet~~ le ~~avril~~  
concernant, tenue au lieu ordi-  
naire des séances du Conseil,  
lundi, et délivré sous le  
mouvement d'août. Dit neuf  
ont tenu le mardi; à sept  
heures du matin, à laquelle  
séance, sont présents -

M. M. les Conseillers  
Philippe Pagni

Freddy Lemire

Omer Leman

Et son Honneur le Maire

Octave Henrion, sous le fisc  
dans le cas de ces deniers, formant  
quorum. —

Il est proposé par le  
Conseiller Philippe Page,  
secrétaire du conseiller d'Orselle, Mons.  
Grenier, que les deniers  
de charrage de grange soient  
aménagés du Puy St. Jean  
comme suit le Plan fait  
Fossille. Et que il soit  
payé à 35% le rite pour  
l'achat de grange, et à 10%  
le rite pour le charrage.  
Et que le Secrétaire du  
Puy St. Marguerite, M.  
Philippe Page, soit autorisé  
à acheter la paille au plus  
bas prix, et si le prix  
offert est le moins d'acheter  
telle paille, de toutes les  
carrières à paille de St. Léon  
de Flandre, et qu'il n'y  
aura que les contribuables  
de St. Léon de Flandre  
qui seront admis à char-  
rager et à se servir dans  
les diverses chemins. — Et  
que le rite du charrage  
de la paille dans le Puy  
St. Marguerite soit de  
10% la somme pour la paille  
concourse et de 10% pour  
la grosse paille (adoucie.)  
Et que le rite des journaliers  
soit de 8 francs par jour. Et

élu des succulent de \$ 20.50  
(adopté)

Ottave Hénry. Maire -  
J. C. Savoie Sec. Trés.  
Gouverneur du Quebec -  
Municipalité de St. Lami de Troisrivières.

A une assemblée mensuelle  
et régulière du Conseil de la  
dite Municipalité, tenue  
au lieu ordinaire de ses séances -  
mardi le huitième jour du mois  
de Septembre - 1931 - à sept heures  
des soix. beneficiant d'être faites  
legales, à laquelle séance sont  
présents MM. les Conseillers  
Philippe Page -

Camille Bouguer -

Freddy Lemay -

Agapit St-Pierre -

Omer Gérard -

Dominic Gagnon -

Et son Honorable Maire Ottave  
Hénry, formant quorum pour  
la présidence de ce conseil -

Les procédures de la dernière  
séance sont lues et approuvées -

Le Secrétaire-Tresorier ayant  
fait rapport des Revenus et dépenses  
de la dite Municipalité pour la  
année dernière, et rapport  
à été accepté à  
l'unanimité -

M. le Conseiller Louis  
Gagnon \_\_\_\_\_ donne avis  
de Motions qui se prochaines séances

Le Conseil il propose un  
 Réglement fixant le taux de  
 quarante - la taxe Municipale à réa -  
 glementé ci-contre est fixé -  
 Ainsi pour l'annuité nouvelle -  
 Il est proposé par le Conseil,  
 Philippe Dugas -  
 seconde par le Conseil Camille  
 Daigle que les comptes  
 de Banques de saidite Municipa -  
 lité soient transférés de la  
 Banque Royale du Canada  
 à Trois-Rivières à la Banque Canadienne  
 de Commerce - Trois-Rivières  
 et que le Secrétaire-Tresorier  
 soit autorisé à signer tout  
 acte nécessaire à tel transfert  
 et qu'il soit autorisé à  
 signer pour le nom de  
 la saidite Municipalité tout  
 chèque, billet ou autre article  
 de Banque en rapport avec  
 les susdits comptes.

Le Conseil fait ensuite  
 la révision des listes Electorales.  
 Et il est proposé par le  
 Conseil

seconde par le Conseil  
 que les noms  
 suivants soient apposés et  
 inscrits sur les listes électorales  
 savoir : - Wallis Léonie; Alfred  
 Baird; Martial Brusson;  
 H. S. Bapler; Antonius Belliveau.  
 René Beaumier; Richard  
 Beaumier; Emile Brusson;  
 Joseph Boisvin; Horace Boulé;

Alfred Baile; Leon Savary; Arthur Véilleux; 273  
René Poirier; Freddy Page; Auguste Page;  
André Cormier; Romeo Page; Marcel Pepin;  
Gros. Edouard Piquem; Rodolphe Dauphin; Charles D'Amour;  
Freddy Charette; Ferdinand Charette; Michel  
Lavoie; Alphonse Lavoie; Charles Lavoie; Dominique Ducharme;  
Rosalie Ducharme; Joseph Lafreniere; Daniel Lavoie;  
Charles Lavoie; Charles Edouard de Montigny; Georges  
de Montigny; Armand Lemire; Pierre Houle; Rossano  
Hamelin; Zephirus Jallot; Jean Lacroix; Hervé  
Lacroix; Ernest Lemire; Lucien Lemire; André  
Lionglet; Yves Lionglet; Pierre Lévesque; André  
Lefebvre; Camille Lefebvre; Hervé Lefebvre; Annie Lebeau;  
Jean Lefebvre; Roland Lemire; Édouard Lepage;  
Alfred Lepage; Stevens Mackland; Paul Mackland;  
Walker O'Gorman; Céleste Mackland; Mrs. Sophie Lajoinie;

Le Conseil de la saidelle  
Municipalité ayant pris connaissance  
des arrêts de la Société municipale,  
il est proposé par le Conseiller

Annie Lemire - secondé par le  
Conseiller Philippe Page.

Et résolu à l'unanimité que le  
Secrétaire-Tresorier soit autorisé  
à envoyer de son envergure  
à tous ceux qui ont de l'amergo,  
un bon chèque au N° 35-Jas.  
ouï, demander les explications

du Code Municipal de la Province.  
Et que il soit autorisé à remettre  
à son trône, tous comptes  
non acquittés d'ici au 15-

Octobre prochain, (1831) - afin  
que procédures judiciaires y  
nécessaires soient intentées  
contre tous ceux qui n'auront  
pas acquitté les amergos  
de toutes et de toutes dudit 15-  
Octobre prochain ( adopté )

Il est proposé par le Conseiller  
Freddy Lemire, secondé par  
le Conseiller Cézair St. Pierre  
que Mme Léonie Cormier —

soit nommée Secrétaire de  
Police pour le rang St. Alexis  
en remplacement de M. Honoré  
Robert. Ce dernier ayant  
quitté la paroisse. (Adopté.)

Octave Stépin, Maire  
J.-C. Sauvage - Sec. Fin.  
Province de Québec  
Municipalité de St. Léon de Francs  
À une assemblée spéciale  
du Conseil de la dite Municipalité,  
tenue au sein même  
de ses mœurs, mardi le  
vingt-deuxième jour du mois  
de Septembre Mil-neuf-cent  
soixante-dix-sept heures du  
soir, suivant un arrêté  
d'ordre du vingtaine jour  
du mois courant, spécialement  
convoqué dans le but de  
discuter de la nécessité de  
faire un prêche verbal pour  
un cours d'eau du rang  
St. Alexis, à laquelle assemblée  
seront présents Dds M. les  
Conseillers

Freddy Lemire,  
Philippe Sagé,  
Camille Bruneau  
Omer Monnin,  
Cézair St. Pierre

Louis Gauvin -  
 et son Homme le Maire Octave  
 Klein, furent écoutés.  
 Le secrétaire - Personne ayant  
 donné lecture, comme sur dit  
 de but de l'assemblée, il est  
 proposé par le Conseiller Philippe  
 Page; Secundo par le Conseiller  
 Ernest Yemant, et troisième  
 l'unanimité qu'il soit décidé  
 un procès verbal, où la requête  
 presentée au Conseil par les  
 citoyens Eugène de Montegny  
 et Marcel Bussières, laquelle  
 requête est acceptée, que Monsieur  
~~Adrien Léonard~~ J.C. Savoie -  
 soit nommé Intendant spécial  
 pour juger de la nécessité qui est  
 à de dresser un procès verbal  
 pour un cas d'assassinat le  
 Prof St. Aefin — , et  
 que tel procès verbal soit  
 présenté pour homologation  
 au Conseil de la saidette  
 Municipalité, à sa réunion  
 du quatrième — Juin d'Octobre,  
 l'an de Grâce 1930. Et que au cas  
 où ledit Intendant ne  
 jugera pas nécessaire  
 de dresser un tel procès verbal -  
 qu'il sera bien de faire  
 son rapport à la saidette  
 réunion de ce Conseil du mois  
 d'Octobre l'an de Grâce. Et que

Province de Quebec -  
Municipalité de St. Louis  
de Frontenac.

J. C. Savoie. Pour cause  
ayant été nommé Juge de Paix -  
Sur le Conseil de la susdite  
Municipalité, par le juge  
qui demandé de faire et d'envoyer  
remplir les deniers de ma charge  
au trésorier de mon commandement  
et confiance -

Bien que dans une ville  
je ayde.

Louis le avr  
Testamente devant  
moi - le 8 iens jour  
du mois de Septembre -  
Mil neuf cent quatre-  
vingt.

J. C. Savoie  
Ses té

l'edit Lurentdant soit à  
consigner une assemblée des  
intervenants dans les délais susdits  
Et faire tout ce que regarde de  
la loi ~~jeux~~ aux jeux susdits.

Octave Héon  
Maire  
J. C. Sawyer  
Sec. Tré.

Gouvernement du Québec -  
Municipalité de St. Louis de Francs -

A une assemblée du Conseil  
Municipal de la susdite Municipalité,  
tenue au lieu ordinaire de ses  
séances, lundi le cinquième jour  
du mois d'Octobre - Mil neuf  
cent trente-un - à sept heures  
du soir, assemblée régulière et  
publique, à laquelle se sont  
souscrits MM. les  
Conseillers :

Daniel Baum -

Emile Bouguer -

Philippe Page -

Freddy Lemire -

Et l'ouïe de Maire Octave Héon -  
faisant jurement, sous la  
Présidence de ce dernier.

Les procès-de la der-  
nière séance sont alors approuvés.

Le Secrétaire-Tresorier donne ensuite lecture du Mémoire de la Ville, concernant l'élargissement de la route nationale Trois-Rivières - Grand'Mere. Puis fait suite à l'ensemble de motions donnée, à la dernière séance de l'an dernier, par Louis Bacon, et est suivi par le Conseiller Louis Bacon, secondé par le Conseiller Freddy Perron, que le budget de la Ville municipale pour l'année courante soit fixé à \$ 0.45 par cent francs. (adopte.)

Puis fait suite à la lecture de ci-dessus mentionnée, et est suivi par le Conseiller Louis Bacon, secondé par le Conseiller Dubreuil, que la question de l'achat du terrain concernant l'élargissement de la route nationale Trois-Rivières - Grand'Mere, soit pris en considération, et l'avis à une assemblée ultérieure. (adopte.)

Le Secrétaire-Tresorier donne ensuite lecture d'un rapport verbal concernant un immeuble situé dans le Parc St-Léphé dit le pavillon de St-Louis de Trosset, communément appelé "maison

"Lefebvre-Robert"; procès-verbal  
décrit par le Secrétaire-Tres-  
sorier, agissant comme tenu-  
seur d'assemblée, et il est  
proposé par le Conseiller  
Philippe Page, seconde par  
le Conseiller Camille Bourque  
que tel Procès-Verbal soit  
homologué, et entre en  
disposition en force, Et soit  
considéré comme le seul  
Procès-Verbal, en force, con-  
cernant tel ~~procès~~  
~~adopte~~ décret (adopté)

Il est proposé par le Conseiller Philippe Page, seconde par  
le Conseiller Camille Bourque, chancelle l'unanimité  
que le nom d'Étan de Rong St. Jean soit donné et  
que M. Emery Sawyer, soit nommé surveillant de l'école

Octobre 1880 St. Jean de Terre-Neuve  
Propriété de l'Assemblée Tres.

Municipalité de St. Jean de Terre-Neuve.

À une assemblée spéciale  
du Conseil de la saidte Municipalité,  
tenu au lieu ordinaire de ses  
séances, mardi, le treizième jour  
du mois d'Octobre Mil-neuf  
cent quatre-vingt-un, à sept heures  
du soir, conformément convoquée  
suivant avis spécial, en date  
du dixième jour du mois d'Octobre  
courant. Laquelle séance  
sont présents MM. les Conseillers  
Camille Bourque,

Philippe Page  
Freddy Dennis

Agapit St. Pierre  
Dresser Gérard

Et son frère le Maire  
César Héon, sous la Présidence  
de ce dernier

La somme faite présente as-  
semblée est spécialement dans  
le but de décider de l'attitude  
de notre Municipalité  
concernant l'élargissement  
de la route Nationale Trois-  
Rivières - Grand-Méch, laquelle  
route traverse notre Mu-  
nicipalité.

~~Il est proposé à l'Assemblée que~~  
~~la route Trois-Rivières soit~~  
~~élargie à deux voies, et qu'il soit donné~~  
~~la concession de deux~~  
~~ans pour construire cette~~  
~~cette route.~~

~~Il est proposé à l'Assemblée que~~  
~~la route Agapit St. Pierre~~  
~~soit élargie par la bousculée Omer~~  
~~Gérard~~  
~~Municipalité s'engage à~~  
~~verser la somme de deux cents~~  
~~francs (4200.) par an à la~~  
~~caisse de trésorerie nécessaire~~  
~~à l'élargissement de la~~  
~~sundelt Municipalité~~  
~~en autant que la présente~~  
~~l'exception de ces sommes~~  
~~la summe d'au moins local~~  
~~soit employée de préférence~~  
~~à toute autre.~~

César Héon, Maire

J. G. Lavoie Sec. Fin.

O. J.  
J. G. L.

Il est proposé par le Conseiller  
 Philippe Page, Secondé par  
 Conseiller Agafit St. Gens,  
 Et émis à l'unanimité, que  
 le Conseil de la dite Ville  
 cipalte, au son état financier,  
 Et la faimte de ses  
 contribuables, se reconnaît  
~~infaillible~~ incapable de faire  
 quoique ce soit pour l'achat  
 Du terrain nécessaire. -  
 S'chargeraient de la vente  
 Trois-Rivières - Grand'Mais  
 (adossé).  
 Octave Héon, Marie -  
 J. C. Sawyer,  
 Sec. Grc'.

Gouverneur de Guadeloupe -  
Municipalité de St. Louis de France: -

A uns ensemble mensuelle et  
équitable du Conseil de la saidite  
Municipalité, tenues au sein  
ordinaires de ses séances, lundi  
le dixième jour du mois de  
Novembre, Mid rite cest  
l'heure - un , et sept heures  
du soir à laquelle étaient  
présents Messrs M. M. les  
Conseillers : -  
 Amel Gérard,  
 Camille Bouque  
 Philippe Bage,  
 Freddy Janex

Et les Honnnes le Maire  
 Octave Henr, formant quorum  
 sans la présence de ces  
 derniers.

Les procès de la  
 dernière séance sont les et  
 approuvés.

Il est proposé par le  
 Conseiller Amel Gérard -

Secondé par le Conseiller  
 Philippe Bage -

Et Résolu  
 à l'unanimité que le Secrétaire  
 particulier de la saidite Municipalité  
 M. J. C. Savary - est par  
 les Gouvernements autorisé à faire  
 accepter, signer et remplir tous  
 billets à ordre, cheques, mandats

d'argent et lettre de change; si payés  
et à percevoir tous deniers et à en donner  
quittance; si cédés et à transporter  
à la Banque toutes actions, obligations  
et autres valeurs; si empruntés, si  
l'occasion de l'argent de la  
~~Banque~~ Banque Canadienne de Commerce  
soit effectué à ~~deux~~, et au  
gratuit, par le nom de la  
sundite Municipalité de St.  
Paul de François de Trévoë,  
aux dudit Banque toutes  
les affaires qui il fera et  
propos.

Et que ledit Secrétaire -  
Fournis de, J. C. Sawyer -  
soit, par les Gouverneurs autorisés, pour et  
au nom de la sundite Municipalité  
si négocié, si déposé ou à transporter  
à ledit Banque tous billets et  
ordres, chèques, mandats d'argent,  
lettres de change et autres effets  
négociables, et, à ces fins, si les  
endosser comme Secrétaire -

Fournis de la sundite Municipalité  
et aussi, si l'occasion, de produire,  
veuler, balances et recettes tous  
les lînes et comptes intertenant  
conjointement la sundite  
Municipalité et la sundite  
Banque! Et si recevoir tous  
les chèques payés pieces pes-  
antes et à régler la forme  
de règlement de comptes et  
de quittances de Banque. —

Il est proposé par le Conseiller  
Omer Guérin, secondé par  
le Conseiller Philippe Sagé.  
Et rendu à l'unanimité que  
le rôle de Secrétaire au  
montant de quatre-vingt-  
ouze francs et vingt-  
cinq centimes, concernant  
les hautes élections dans  
le comté d'Iles de Boucherville,  
soit accepté et  
approuvé.

Il est proposé par le  
Conseiller Omer Guérin,  
secondé par le Conseiller  
Freddy Lemire que son Honneur  
le Maire Octave Hévré, Monsieur  
le Curé J. P. L.-Pothier Saguenay,  
M. le Secrétaire-Trésorier J. C.  
Sauvage et un de Conseillers  
soient autorisés à aller rencontré M.  
Grenon, président  
du Comité du Chômage, aux  
fins de traiter des questions  
nécessaires à notre Municipa-  
lité, et que toutes dépens  
à cette fin soient chargées  
à la sundite Municipalité.

Octave Hévré, Maire.

J. C. Sauvage D. S.

+ pour être collecté  
avec les taxes de 1932 }

Gronnec de Quebec -  
Municipalité de St. Lami -  
de France -

A une assemblée municipale et régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de sa séance, lundi, le septième jour du mois de octobre - Mil neuf cent trente-neuf, à sept heures de l'après-midi; à laquelle séance sont présents MM. les Conseillers :

Camille Bourgues,  
Philippe Page;  
Louis Gauvin -

Emile Héroux;  
Agapit St. Jocie -  
Freddy Lemire.  
Et par bonne le Main  
Octave Héroux, formant  
quorum, sous la présidence  
de ce dernier.

Les procès-de-comptes de la  
dernière séance sont  
bien et approuvés.

Il est proposé par le  
Conseiller Freddy Lemire, secondé  
par le Conseiller Louis Gauvin -  
et résolu à l'unanimité que les  
comptes suivants soient acceptés:  
faire réparation du chemin de  
front de Long Sault St. Maguerite,  
~~vers~~ vers 9 hrs d'ouvrage

dans le Chemin de Lucien Marchand  
à 35cts de l'heure: # 3.15; Paul  
Luchmans 8 heures : # 2.80; Napoleon

Juv. Oct. 1932

1937

Jardinerie 6 francs -  $\$ 2.16$   
 Total payable à Ferdinand Charette -  $\$ 8.55$   
 Emile Hamel 3 francs -  $\$ 1.05$   
~~Walt C. Lefebvre~~ 14 francs  $\$ 4.20$   
 Total payable à Alfred Lefebvre  
 $\$ 5.90$  (adopté) -  
 Il est proposé faire le  
 Conseiller Camille Bouguereau,  
 Secrétaire du Conseil des Ormes.  
 Hamer et roulé si l'assaini-  
 ment que le Conseil de  
 la saidite Municipalité  
 s'admette à l'Honorable  
 Ministre de l'Agriculture  
 Godbout, et M. T. Baudouin  
 pour leur demander de  
 faire faire une loi pour  
 faire disparaître les tortes  
 sauvages, les qui causent  
 des dégâts depuis longtemps et qui causent  
 courte fréquemment aux a-  
 griculteurs et qui causent  
 profits surtout à la classe  
 agricole, et qui une copie  
 des projets soit adressée  
 à nos Honorable Ministres  
 et Lefebvre, (adopté) -  
 Le Secrétaire-Tresorier ayant  
 ensuite donné lecture d'un  
 rapport de M. Henri Bruneau  
 au montant de  $\$ 15.25$  francs  
 dommages à un "frêcheur"

Le Conseil prend le compte  
en considération et prend  
une décision à la prochaine  
séance du Conseil. (adopté.)

Attendu que la faim de St. Louis  
de France est sans industrie, d'abord,  
par des raisons à chaux et à pierre ; au  
second lieu, par le grand nombre de  
journaliers travaillant à l'habitude soit  
dans les îles avoisinantes, soit dans les  
chantiers, et qui composent une grande  
partie de sa population ;

Attendu que suivant un rapport, dont  
copie est jointe avec la présente,  
il y a soixante-quatorze sans-travail  
dans les îles de cette Municipalité,  
dont quarante-un jeun de famille,  
tel que l'attestent les listes ci-  
annexées, comprenant à la sans-  
travail et les misérables ;

Attendu que le sundit sans-  
travail se croît dans la misère et  
que nous compsons au moins dix-  
sept familles devant cette municipalité  
et entretenuent dans le nom de  
l'île par cette Municipalité,  
Et que déjà nous avons com-  
mencé à distribuer de nos ;

Attendu que la misère s'aggrave  
de jour en jour, par la flambée de  
virus sur sundis de chaux et de  
pierre, unique par le fait que nos  
journaliers ne trouvent pas d'ouvrage  
dans les îles avoisinantes ou dans les chantiers.

Attendu que la Municipalité  
de St. Louis de France, est une  
des plus pauvres du Comté de Charlevoix,

lettende que la saidte Muni-  
cipalité ne fuit pas elle-même sub-  
venu à tous les besoins des ministres : -

Il est proposé par le Conseiller Phi-  
lippe Sage, secondé par le Conseiller  
Camille Bouque il résulte à l'unan-  
imité que le Conseil de la saidte  
Municipalité s'adresse au Ministre  
des Travaux Publics et du Travail, de paye-  
ment de l'aide aux Chômeurs, afin  
d'en obtenir, outre, un certain mon-  
tant comme décaissement direct,  
certaines achats qui permettraient  
l'exécution des travaux suivants, savoir :

1<sup>o</sup> Port de l'usine d'agencement sur  
un parcours approximatif de cinq  
milles, afin de procurer l'ac-  
essible à tous les occupants du  
Rang "Bou St. Jean", ces travaux  
devant être réalisés par le chômage.  
Et le travail de déneigage à la  
felle à mains, du tout total  
et approximatif de trois mille  
hectares.

2<sup>o</sup> Acheter l'amélioration du Rang  
St. Maguerite au moyen de  
l'offre concordée : -

M. B. les faisant les Gaudin,  
à Jevre, qui n'assurent pas de  
journalier suffisant pour porter  
pour eux un certain temps, les  
cultivateurs du dit Rang St. Maguerite  
s'engageant à faire le charroyage  
à leur gré tout.

Le coût total approximatif  
sera de quinze cents francs (1500.-).

3<sup>o</sup> Fractionnaison Chêneau à  
travers la forêt, afin d'éviter

une partie d'un coursé dit : "Grande Route de Paris à Calepin"; laquelle route est quasi imperméable, traversant un terrain bos ou massif marécageux. Les travaux de défrichement donnent de l'ouvrage à quelques chômeurs, et le coût approximatif sera de Mille dollars (\$ 1,000. <sup>00</sup>) -

Il est donc wish à l'administration  
qu'une copie des résolutions ci-dessus  
soit adressée au Ministre des Travaux  
Publics, et de faire immédiatement le  
Honorable Secrétaire de ce Département  
de considérer nos demandes, tant  
pour ce qui est du secours direct, spé-  
cialement qu'il nous en coûte une  
somme approximative de Mille pi-  
astres, pour subvenir aux besoins  
des maréchaux de notre Missis-  
sippienne, tant pour l'érection  
des travaux susdits, lesquels  
ne pourront être effectués qu'avec  
l'aide précieuse des Gouverne-  
ments Fédéral et Provincial,  
sur lesquels nous comptons.  
(adopté.)

Octave Léon, Paris.

J. L. Léon  
Sec. Tré.

Election de  
trois Conseillers

- 1932 -

Gouvernement du Québec -  
Municipalité de St. Louis  
de Frontenac -

Il est assemblée des  
Électeurs Municipaux de la  
municipalité de St. Louis, tenue  
au sein ordinaire des Séances  
du Conseil, Mercredi, le  
quatrième jour du mois de  
Janvier, Mille neuf cent  
soixante-deux, de l'an courant  
de l'ancien-midi à midi,  
suivant avis public donné  
lu et affiché, le date de  
25 Décembre 1931, le tout  
suivant les exigences du  
Code Municipal de  
la Province de Québec, article  
245. Par J. C. Savoie -  
Secrétaire - Procureur et Pre-  
sident d'élection.

M. Lemire Savoie  
a été nommé Secrétaire  
de la Gouvernance d'élection  
ou nomination.

Le Président ayant  
ouvert l'élection à 10 h.  
heure de l'ancien-midi,  
requeint la élection ayant  
acquisse deux fois mu-  
nicipales de proposer la  
nomination de trois Conseillers  
en remplacement de M. M.

Freddy Lemire, Agapit St. Pierre  
et Louis Gauvin, votant elle  
droite.

Il est proposé par l'électeur  
Louis Gauvin, secondé par l'électeur  
Camille Bouguer que M. Camille  
Gauvin, cultivateur, soit nommé  
Conseiller de la saidte Municipalité  
au siège de M. Louis  
Gauvin.

Il est proposé par l'électeur  
Eugène de Montigny, secondé  
par l'électeur Horace Perraud  
que M. Louis Belme Leclair  
~~soit nommé~~ soit Cultivateur,  
soit nommé Conseiller de  
la saidte Municipalité  
au siège de M. Agapit  
St. Pierre. —

Il est proposé par l'électeur  
Philippe Page, secondé par l'électeur  
Freddy Lemire que M. Lucien  
Morin soit nommé Conseiller  
en remplacement de M. Freddy  
Lemire. —

Deux liens s'étaient écoulés  
sans que d'autre candidats  
aient été proposés. Le Général  
d'Élection croit que les deux  
Emile Laroche, Louis Clément  
Régin et Lucien Morin —  
conseiller de la municipalité  
Municipalité face le  
mouvement. —

J.C. Savoie  
Président d'Élection

Assentement des Conseillers - 1932  
Nous, soussignés, Emile Caron -  
Louis Alma Pepin et Lucien  
Morin \_\_\_\_\_ ayant été  
nommés Conseillers de la  
dite Municipalité, par les  
Électeurs, à la nomination qui  
eut lieu le date du 13 Janvier  
1932, faisons présent,  
faisons serment de remplir  
les devoirs de notre charge,  
au meilleur de nos con-  
naissances et capacités.  
Ainsi que Dieu nous  
soit en aide.

Assentement devant  
moi - J. C. Sawyer -  
Secrétaire-Tresorier  
et Notaire tit  
jus de moins de  
Quatre-vingt-deux.

{ Louis Alma Pepin  
Lucien Morin  
Emile Caron

J. C. Sawyer  
Sec. Tréz.

Gouvernement de Québec.  
Municipalité de St. Louis de France.

Une assemblée spéciale  
du Conseil de la susdite Munici-  
cipalité, tenue au lieu ordi-  
naire de ses séances, samedi  
le vingt-troisième jour de  
mars de l'an mil neuf  
cent quatre-vingt-deux, à sept  
heures du soir, durent  
convoquée par son Honneur le  
Maire Octave Henri,  
aux termes desquels il a été  
dit qu'il fallait faire faire  
au nom de la susdite Mu-  
nicipalité, pour aider  
aux travaux, à laquelle  
assemblée sont présents  
MM. les Conseillers  
Philippe Page,  
Emile Baron -  
Dr. Alma Pépin,  
Léonard Bourque,  
Lucien Morin -  
Dame Lemire -

~~Il est proposé que~~ Son Honneur le  
Maire Octave Henri, forward  
gicorum sous la signature  
de ce dernier. -

Il est proposé que  
le Conseiller Philippe Page,  
secondé par le Conseiller Emile  
Baron, et avisé à l'unanimité,  
que pour faire suite à la demande

fait au Gouvernement. Il de certain  
 octroi pour l'expédition des travaux  
 devant être effectués dans la limite  
 de la所述 Municipalité, et  
 ce et étant donné que il fut  
 accordé un octroi total de  
 la somme de trois mille cinq  
 cents francs, une somme  
 de douze cents francs soit  
 attribuée pour continuer l'amé-  
 lioration du chemin de fer  
 du Rang St. Maguerite; une  
 somme de six cents francs  
 pour ouvrir un nouveau chemin  
 d'accès du Rang St. Aléxis.  
 Et une somme de six cent  
 francs francs pour l'instal-  
 lation d'un aqueduc, aux  
 fins de desservir les occupants  
 du Rang Bas St. Jean - , le  
 tout devant être réservé  
 de demande à celle fera.  
 Et en tant que pour ce qui  
 est du said aqueduc,  
 les Intendants du Rang Bas St. Jean  
 viennent en entente avec les propriétaires  
 de l'aqueduc actuellement  
 existant. - (adopté.) -  
 Il est proposé par le  
 Conseiller Camille Brongne,  
 secondé par le Conseiller  
 Louis-Elie Répin, que  
 les travaux susdits con-  
 tinuent immédiatement

Et se contentent, en autant  
que j'arrive, finir à faire  
l'expédition. Et que le feu  
nécessaire pour l'~~émission~~  
l'expédition desdits travaux  
soit acheté des deux Compa-  
gnies dites Canons St. Maria,  
Et Canons St. Louis, les  
faits égale. (adopté.)

Il est proposé par  
le Conseiller Lucien D'Orme,  
secondé par le Conseiller  
Omer Léman, que MMes  
Apolinère Dage soit nommée  
surveillante des travaux pour  
le Bas St. Maguire,  
(adopté), et que Mme  
Eustache Brochu soit nommée  
surveillante de la Baie  
St. Célestin - Et Mme  
Julien Lamotte pour le  
Bas St. Jean.

Il est proposé par le  
Conseiller Omer Léman, secondé  
par le Conseiller Camille Bouquez,  
Et résolu à l'unanimité que le  
résolution de dernière concerneant  
l'achat de la pierre soit annulée,  
Et qu'il soit à la direction  
des intérieurs d'acheter où  
ils le voudront, ~~en tenant~~  
~~compte~~ desdits acheteurs de  
la Compagnie qui sera en  
mesure de donner le plus  
d'avantage aux chômeurs. (adopté.)

Ottone Stein, Mai.  
J. C. Savage Sec. Tr.

Province de Québec -  
 Municipalité de St. L'Orme  
 de France -

À une assemblée générale et  
 régulière du Conseil de la susdite  
 Municipalité, tenue au lieu  
 ordinaire de ses séances, tenues;  
 le premier jour du mois de  
 Décembre, Mil neuf cent trente  
 deux, à midi heure, de  
 l'assant-midi, à laquelle  
 séance sont présents

M. M. les Conseillers  
 Fénielle Caron -  
 Philiph Gagné;  
 Léonie Lepin.  
 Lucien Morin;  
 Camille Bruneau -

Sur proposition de M. Paul  
 Delisle Hébert, formant  
 quorum, pour le pré-  
 sidium de la dernière.

Les frévoles de la  
 dernière séance sont les  
 ci-après:

Il est proposé par le  
 Conseiller Philiph Gagné, secondé  
 par le Conseiller Léonie-Alma  
 Lepin que le compte présenté  
 par M. Eugène de Dorstigny  
 au montant de \$ 3.50 soit  
 versé dans la caisse  
 à M. Robert-Lefebvre soit  
 accepté et chargé à l'intendance  
 M. M. Georges Brousseau  
 (adopté).

Il est proposé par le  
 Conseiller Emile Baum -  
 secondé par le Conseiller  
 Louis-Arthur Gagnon que son  
 Honneur le Maire Octave  
 Léon soit autorisé à engager  
 pour et au nom de la dudit  
 Municipalité sur constat  
 d'achat d'une certaine  
 partie de terrain pour  
 nécessair à l'ouverture  
 d'une nouvelle route  
 à l'entrée du Bas St.  
 Jean, et faire gagner  
 de M. Joseph Lavoie  
 du Café de la Malibec,  
 pour le faire et nommer  
 la Cingante Vieille  
 (adopté) - Et le Seau-  
 Paris - Tenu à une séance  
 à payer la dudit somme  
 de Cinqante piastres (adopté)

Il est proposé par le  
 Conseiller Philippe Gagné,  
 secondé par le Conseiller  
 Omer Morris; et résolu  
 si l'importunité que les  
 travaux de construction  
 d'un aqueduc pour le Bas St.  
 Jean commencent  
 immédiatement, tel  
 que spécifié dans les  
 résolutions antérieures à cette  
 fin, et ayant en entente

entre les intérêts, ~~comme~~, des propriétaires  
des intérêts des propriétaires  
de la décharge de Saint-Hubert  
M. Jean - Et que Monsieur  
l'ingénieur Monsieur  
soit autorisé à préparer les  
estimations, plans et devis  
à cette fin. - (adopté.)

Octave Hénin, Marie -  
J. C. Sawyer  
Sec. Gén.

Gouvernement du Québec -  
 Municipalité de St. Pierre  
 St. Pierre -

A une assemblée  
 spéciale du Conseil de la  
 dite Municipalité, tenue  
 en lieu ordinaire des séances  
 du susdit Conseil, mardi  
 le seizième jour du mois de  
 Février, Mil neuf cent quatre-  
 dix-sept heures du morn-  
 gueau l'an officiel  
 suivant et signifiée aux mem-  
 bres du susdit Conseil,  
 samedi, le 14 Février  
 devant ; assemblée spé-  
 cialement convoquée dans  
 le but de décider quelle(s)  
 devront être les dispositions  
 du susdit Conseil contre  
 un Monsieur G. Thom-  
 mason, qui s'est fau-  
 té faire l'ouverture avec  
 violence à l'entrée de certains  
 chemins situés dans les  
 limites de la dite Mu-  
 nicipalité, ~~et dont il a été  
 condamné~~ et cela en  
 malgré la défense qui  
 fut faite au dit Thom-  
 mason par M. le Juge  
 de Paix de la dite Mu-  
 nicipalité, et contrairement  
 aux exigences du Code

Municipal de la Province de Quebec, et laquelle devant  
sort devant M. le Maire le  
Conseiller :

Philippe Dago,  
Emile Drouin,  
L. Alma Pepin,  
Emile Gauvin,  
Cornille Bourque,  
Emile Léman  
Et son Honneur le Maire  
Octave Henrion pour  
deuxième voix le Président  
de la Session.

Attendu que d'après l'article  
480 et suivants du Code Mu-  
nicipal de la Province de Quebec.  
Les Municipalités Rurales sont  
absolue le contrôle des chem-  
nes (voies) qui se trouvent dans les  
frontières et limites des  
rues situées dans les limites  
respectives, pour l'entretien  
d'elles, tout en obtenant  
le contrôle, absolu de l'entretien  
d'elles des routes situées dans  
les limites de leurs territoires  
absolument respectif.

Attendu que chaque Mu-  
nicipalité est responsable  
de ces deux chemins d'elles.

Le Syndic qui à cette fin  
*elle* *peut* la Municipalité  
de St. Louis de France  
à nommer certains entrepren-  
reurs devant exécuter

% ont tracé de l'entretien des dits chemins  
et auront la route:

les chemins  
pour les  
voitures  
d'hiver

O H.  
J.C.

Attendu que les dits  
entrepreneurs, au temps  
d'oston, c'est à-dire  
lorsqu'il y eut une épi-  
sode de neige suffisante  
aux chemins d'hiver, et  
que déclenché les bâches,  
et que dans la ville de  
Municipalité de la Province  
de Québec;

Attendu que sans une  
permis spéciale du  
Conseil de la dite Muni-  
cipalité, aucun per-  
sonne n'a fait changes  
des tracés faits par les  
entrepreneurs, ces derniers  
ayant vu le dicté  
des inspecteurs:-

Attendu qu'en Mons-  
ieur Charles Thompson  
de Shannigan Falls,  
sans autorisation ~~de~~  
au peuple et cie  
à été fermé de faire  
certains travaux dans  
les routes traversant le

Nord-Ouest au Sud-Est  
la dite Municipalité,  
travaux consistant à  
ouvrir les belles routes aux  
~~bonnes~~ voitures d'été,  
Et cela au moyen de

chances ou autres outils apportés  
à des camions-automobiles ;  
affirme que ledit Charles  
Phormarion a refusé d'obéir  
aux ordres de M. Louis  
Garon, Juge de Paix de la  
principale Ville Municipale,  
lorsque ce dernier, suivi de  
ordre de son Honneur le  
Maire, ordonna aux dits  
charrois, de faire Phormarion de  
discontinuer les dits services ;

affirme que l'état  
de la route des dits charrois.  
L'état de dites routes n'est  
pas avantageux pour char-  
rager sur chose chère,  
et que dans la cause de nom-  
breux accidents ;

affirme que lors du  
déplacement de la neige  
il s'est fait de nombreux  
accidents, et qu'en cas  
de tempête, la neige s'y  
annoncerait, ce qui rend  
les routes dangereuses  
les dits charrois, et  
qu'ils sont obligés de  
charriger sur chose chère ;

affirme que la Muni-  
cipalité de St. Louis de  
France entend user  
de ses droits ;

Il est professé par le  
 Conseiller Philippo page,  
 secondé par le Conseiller  
 Emile Bacon, et assis à  
 l'entrevue, que la  
 dite Municipalité  
 prende par l'entente  
 d'auant de M. maire l'Avocat  
 Charles Bourgeois, toutes  
 Procédures, judiciaires  
 y nécessaires, dans le  
 but de recouvrer, du dit  
 Charles Thomasset  
 le montant maximum  
 que la loi lui permet  
 de reclamer, dans l'oc-  
 casion, et qui a été  
 pris pourqu'il soit  
 immédiatement intenté  
 contre ledit Charles Tho-  
 masset. ~~et déclaré~~  
 Et que son honneur  
 le Maire Clark Hem  
 soit autorisé à signifier  
 tout document de cette  
 partie (Adopté) (Un certificat  
 enjoint son). Tenu (le 20 juillet 1888.)  
 à l'ordre de Hem, Maire

J. C. Sawyer  
 Sec. Pro.

Grenier de Québec.

Municipalité de St. Louis de Témiscouata -

Une assemblée spéciale  
du Conseil de la saidé Municipa-  
lité fut tenue au lieu ordinaire de  
ses réunions, mardi le  
vingt - cinquième jour du  
mois de Février, pour une  
cent trente - deux et sept heures  
de l'après - midi, précisément  
commencée dans le but de  
d'adresser au Gouvernement  
de la Province de Québec -  
département de Chaudière,  
une pétition d'obtention d'autorisation  
octroyée aux fins de terminer  
la construction d'un aqueduc  
derrière le bureau des occupants  
du Rang ~~Bois~~ <sup>Bluff</sup> de la casse - à laquelle  
réunion sont présents  
M. M. les Conseillers :

Joseph Léonard,

Philippe Poirier,

Lucien Dufour

Camille Bourque,

Camille Cayer -

D. Alphonse Pépin -

Et son Honneur le Maire  
Octave Léon - formant quorum  
dans la Présidence des  
dés dénominations.

Il est proposé par  
le Conseiller Camille Léon  
Secondé par le Conseiller

Philippe Sage, et rendu à  
 l'immunité que le Com-  
 mité de la saidite Mun-  
 icipalité s'adonna au Con-  
 cilement de la Province  
 de Québec, Département  
 du Chaudière, aux fins  
 d'obtenir un nouvel Octroi  
 de \$ 2000.<sup>5</sup>, aux fins  
 de son financement, la Cons-  
 titution d'un acqueduc  
 étant fait lequel acqueduc  
 a déjà été question dans  
 des résolutions antérieures,  
 Elles faisaient, ~~au~~ et  
~~à~~ nos adorables  
 considérablement nos  
 honneurs.

Acte de Leon  
 J. L. Mans  
 J. L. Sawyer  
 Sec. Pro.

Gouvernement du Québec -  
Municipalité de St. Léon  
de Francs -

Il y a une assemblée générale  
du Conseil de la susdite Muni-  
cipalité tenue au sein même  
de ses réunions, lundi le  
septième jour de mars de  
Mars - M. le maire et  
Sous - deux - à sept heures  
du matin, cinq voix étaient  
voté pour la somme de  
les Conseillers :

Godefroy Page;

Louis Monin;

J. A. Lépine,  
Emile Bacon,

Camille Bouyer.

Omer Lemire.

Et son adjoint le Maire  
Octave Henrion, formant  
l'assemblée dans le tiers  
étage de ce dernier.

Les procès de la  
dernière séance sont tous  
d'approuver.

Il est proposé par le  
Conseiller Godefroy Page;  
secondé par le Conseiller  
Omer Lemire; et pris  
à l'unanimité que son adjoint  
le Maire Octave Henrion, ~~soit autorisé~~  
et le Secrétaire François J. L.  
Lauzier soient autorisés à  
signer pour et au nom  
de la susdite Municipalité.

de la Banque Canadienne  
de Commerce, Trois-Rivières,  
nous sommes de l'avis  
que plusieurs tentes furent faites,  
aux fins de faire élire  
qui ont travaillé pour le  
Comptoir de la dite Municipalité,  
sans les tracasseries  
nécessaires pour empêcher  
leur élection, tel que  
ce fut M. Ward et  
le Secrétaire Tremblay, soient  
apostoliques à regner dans  
toutes les villes francophones, dans  
documents et y mes-  
mées. (Adopté.)

Il est proposé par le  
Conseiller Simard, (non secondé)  
par le Conseiller Lucien  
Morin, qui en rapporte à  
la lettre de M. Gérard  
d'Hornescens, que le conseil  
de la dite Municipalité  
est absolument satisfait  
de ses dispositions, et  
qu'en autant qu'il verra  
enfourné des accidents  
qui pourraient survenir dans  
nos routes, il fera con-  
sulter l'ouverture de dites  
routes pour la saison d'été.  
(adopte.)

Octave Hénry.

J. S. Savoie  
Sec. Tré.

Gouverneur de Québec -  
 Municipalité de St. Louis de Trois-Rivières.  
 A une assemblée régulière  
 et ordinaire du Conseil de la  
 dite Municipalité, tenue  
 au lieu ordinaire de ses séances -  
 lundi, le vingt-septième jour de mai  
 de l'an mil neuf cent quatre-  
 vingt et sept heures de soixante  
 à l'heure où lesdites séances sont ouvertes  
 sont présents M. M. les  
 Conseillers : -

Louis Léonard Pepin.  
 Philippe Sagé -  
 Fernville Bourque -  
 Ernest Marion -  
 Orme Steeves -

Et Son Honneur le Maire  
 Octave Henrion, formant quorum  
 sous la Présidence de M. Marion.  
 Les procédés de la  
 dernière séance sont lus et  
 approuvés.

Il est proposé par  
 le Conseiller L. Alma Pepin -  
 Secondé par le Conseiller  
 Orme Steeves  
 que Son Honneur le Maire  
 et le Secrétaire-Tresorier  
 soit autorisé à donner, au  
 nom de la Municipalité  
 un billet d'assurance  
 en faveur de M. J. S. Thibodeau

au montant de huit cents francs.  
 (800.-) —  
 Son accomplissement pour achat  
 de biens nécessaires à  
 l'acquérance du ~~sous-sol~~  
 Rang Bois St. Louis -  
 ce billet devrait être donné  
 en attendant que le G.  
 A nous recevions l'argent  
 accordé par le Gouvernement  
 de la Province de Quebec -  
 Pour venir au aide aux  
 Chômeurs. (Adopté.)

Victorin Hénry, Maire.

J. L. Lemire Sec. Tré.

Gouverneur de Quebec.

Municipalité de St. Louis  
 de France.

Une assemblée mensuelle  
 et régulière du Conseil Muni-  
 cipal de la susdite Municipalité;  
 tenu au lieu ordinaire de  
 ses séances, lundi, le dix-  
 ième jour du mois de Mai,  
 1861 nuf. dans trente-deux,  
 à sept heures de l'apres-  
 midi, à laquelle réunie  
 sont présents : -

M. D. le Conseiller : -

Omer Lemire,  
 Emile Baron.  
 Panille Bouquey -

Philippe Poge

Et son Frere le Maire Octave  
Hervé, formant quorum voix  
la Présidence de ce décret.

Les procès de la  
dernière lance sont finis  
et approuvés.

Il est proposé par le  
Conseiller ~~Dom~~ Philippe  
Poge, secondé par le  
Conseiller André Gérard

que les Honneurs  
le Maire Octave Hervé et  
le Secrétaire-Tresorier J. C.  
Sauvage soient autorisés  
à signer un billet promis  
soit de deux cent francs  
sur l'ordre de M. J. E.  
Thibaudet. Il est à dire  
aussi, ~~et~~ ~~comme~~ il a aussitôt  
que les truyants rendus  
par ledit J. E. Thibaudet  
à la saidite Municipalité  
seront sur les lieux de  
leur destination, et que ils  
auront été soumis, ~~et~~ et  
ajustés, et approuvés. (Adopté.)

Il est proposé par le  
Conseiller André Gérard, secondé  
par le Conseiller ~~Dom~~ Louis  
Léon Bouquet, que MM.  
Darius Bacon et Alain de Montigny

Mons. Josselin, Philippe Pogi  
et Fredy Lemire proposent  
M. Pierre Morin, commissaire  
consulaires de la Municipalité  
de St. Louis de France, au sujet  
de Fredy Lemire.  
St. Louis de France - 13 Janv. 1938  
Philippe Pogi  
Fredy Lemire

*A. Lefebvre*

Pour entretien de chemins  
Georges Rochefeuille \$ 2.75  
Richer \$ 8.00

Engine Demontage

sont nommés surveillants  
de la forme et encendie,  
de manière qu'ils soient  
soujuers sur état de bon  
fonctionnement, et qu'ils  
~~soient~~ soient autorisés à  
acheter les accessoires néc-  
essaires à ladite forme. Et  
que les voies fayez sus-  
tenant les barans que les  
réclament. (adopté.)

Il est proposé par le  
Conseiller Camille ~~Boisjoly~~, secondé  
par le Conseiller Émile Gau-  
vre l'Inspecteur de l'Office  
du Marais les flancs soit  
autorisés à faire <sup>pour</sup> les réparations  
nécessaires par un déboulis  
fait dans la route des pins.  
Et que les barans soient  
réclamés partout le long  
dans les barans de ladite  
route. Et que l'édit in-  
specteur soit autorisé à  
~~faire faire une fosse pour~~  
M. Lépine à l'entrée  
un fossé ~~pas d'au~~ de  
terre afin d'éviter de nouveau  
déboulis. (adopté.)

Octave Hénry, Maire

J. C. Savoye  
Sec. Pr.

Chambre de Commerce.  
Municipalité de St. Pierre  
de France.

Il une assemblée régulière  
et immuable de la saidé  
Municipalité, tenue au lieu  
ordinaire de ses séances, lundi  
le sixième jour de mois  
de ~~Octobre~~, Mil neuf cent  
soixante-deux à sept heures  
de l'après-midi, à laquelle  
séance sont présents MM<sup>es</sup>  
les Conseillers

Philippe Jago.

J. Alme Depois

Camille Bouygues -

Emile Lemain -

Et les Honneurs le Maire  
Octave Heur, formant  
quorum sous la présidence  
de ce dernier.

Les procès de la  
dernière séance sont les  
ci-après.

Philippe Jago.	Il est proposé par le Conseiller Camille Bouygues secondé par le Conseiller que les deux dernières voient mention des traductions des actes faits de confé- rence sur monsieur le Sénéchal en mai de
O. H.	
J. L.	

Jules Léopold, Fréchard, saison  
 Joseph Bourin -  
 Joseph Larivière -  
 Edmond Morelson -

Huit francs payés par le  
 Conseiller L. Léon Dépin -  
 Secrétaire du Conseil  
 Omer Gérard  
 pour les compléments suivants  
 soient payés et chargés  
 aux intendants, saison  
Rang Petit St. Maguerite, par l'In-  
specteur Philippe Page payable à  
Général de Gaulle - Entrée d'Hab.  
Jean Lebel: - 1.00  
Malle C' Connor: - 9.25 } Total: - \$ 14.58  
Emile Hamelin: - 4.33  
Rang St. Maguerite: Inspecteur Rodolphe  
Frank: - Entrée d'Hab (route)  
Payable à Philippe Lamotte: -  
Arthur Lemire: - 0.33  
Melle A. Véillet: - \$ 0.66 } Total: - \$ 3.30  
Cuthus Verley: - 0.33  
Camille St. Louis: - 0.99  
Rang Marci des Plaines: Route Tremblay  
Inspecteur André Lévesque: Entrée d'Hab  
Gérin Lévesque: 0.05  
+ Joseph Beaumier: \$ 6.05  
Victor Leclerc: \$ 1.20 } Total: - \$ 7.77  
Ernest Brodeur: \$ 0.05  
Henri Verfoste: \$ 0.42  
Route des Pins:  
Adelard Lemire: \$ 6.2  
Godefroid Beaumier: \$ 1.32 } Total: - \$ 11.94  
+ Joseph Beaumier: \$ 1.00  
Richard Moreau: \$ 1.00  
Antoine Gosselin: \$ 1.00  
Hebert Alexandre: - 3.00

St. Alexis Sud : Entretien d'Hiver.

Inspecteur : Mairie Comitéan Jayable :  
Fondation Marchand :

+ Mme Mr George Bussiere - \$1.20 +

Georges Houle #3.60

Martial Bussiere #4.59

Arthur Martin #1.02

Auguste Labrecque #2.92

Emile Leblanc #3.06 succ William Ritchie 8.22

Adolphe Faquin (cap) #0.72

+ Marie Laprise #3.57 Total: - #33.83

proj. Georges Robert #6.12

+ Marie Laprise entretien chemin de fer

#2.00

St. Alexis : Entretien d'hiver. Chemin de Fer

Inspecteur Mairie Comitéan

+ Mme George Bussiere 2 arpents: #2.00

George Rochebaud #1.2 #1.50

Auguste Labrecque: - 3 1/2 #3.50

Succ. William Ritchie 7 arpents #7.00

Rang de Chénalys : Route d'Hiver Mr. Joseph Blouin

The Shannigan Valley 8 acres: - #2.00

Il est proposé par le Com.  
seiller L. Edme Repin, seconde  
par le Rémouillé Pierre Lemire

que l'Inspecteur du Rang St.  
Alexis soit autorisé à faire  
faire les travaux nécessaires

dans la Table Route du Rang  
St. Alexis, et à cette fin  
forcer les intéressés à faire

ces travaux si et dans le  
cas de refus engagez le

maire à verser les travaux nécessaires  
il sera cependant loisible

aux intéressés de terminer le  
garnissement de la route.

me actuellement en cours d'écriture, et il est aussi approuvé que M. Thomas Girard soit autorisé à entreprendre de faire de trouver un acheteur pour la vente de la place dans la nouvelle route, après avoir préparé le terrain à cette ~~et dégagé~~ fin et cela faire le pris ou ramme de quarante pieds sur la balance d'argent restant encor à verser l'ordre du Gouvernement. (adopté.)  
 (Goumits raya : nul : un peu en moy. bon).

Octave Héroux, Maire

J. C. Sawyer, Secrétaire

Gouverneur du Québec,

Corporation Municipale de St. Louis de France.

A une assemblée du Conseil Municipal de St. Louis de France, tenue ce jour ordinaire de ses séances, lundi le sixième jour du mois de juillet, Mil neuf cent trente deux, à sept heures de l'après-midi, tenue dans la dernière séance à laquelle étaient

Octave Héroux,

de la dernière séance sont  
 sont présents MM. les Conseillers : Philippe Gagné,  
 Camille Bourque, André Hamelin, Emile Gosselin  
 et son Homme le Maire Octave Héroux, formant  
 quorum, sur la demande de ce dernier.

Assemblée  
6 Juillet 1932

Les procédures de la dernière séance sont  
lues et approuvées.

Il est proposé par le  
Conseiller Camille Bouquey —  
secondé par le Conseiller  
Emile Caron — que Monsieur  
Henri Lingman, Notaire soit  
nommé Auditeur des Comptes de  
la saidite Municipalité, et  
qu'il lui soit payé la somme  
de quinze francs (\$15.00) —  
pour telle condition. (Adopté.)

Il est proposé par  
le Conseiller Omer Leman —  
secondé par le Conseiller  
Camille Bouquey — que  
les comptes établissent par  
l'Inspection de l'Office  
Georges Lamothé, pour toute  
émission soient acceptés, et  
qu'ils soient classés au  
Intérêts, raison.

Joseph Caon : -	\$ 3.03
Pierre Pepin : -	1.55
Emile Tessier : -	0.90
<hr/>	<hr/>

Il est proposé par le  
Conseiller Omer Leman, secondé  
par le Conseiller Emile Caron —  
que une somme de huit francs  
soit payée à la Reine Municipale  
pour abonnement journal au 1<sup>er</sup> Mars.  
1933 (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Philippe Dage, secondé par le Con-  
seiller Camille Bouquey que Monsieur

soit notifié  
d'avoir

O. H. J.

Nomination  
de M. VICTOR  
DUCHARME  
comme Con-  
seiller

L'Inspecteur de Voies, Monsieur  
René Léonard, a fait faire  
les réparations nécessaires dans  
les routes d'Asper et Fauville -  
(adopte.)

Comme Monsieur Lucien  
Morin a donné sa démission  
comme Conseiller de la  
surdite Municipale, il  
est proposé par le Conseil  
Philippe Page, Secrétaire  
du Conseil, Emile Savoie  
que ce siège soit l'inauguré  
par Monsieur Victor Ducharme,  
cultivateur, soit nommé  
Conseiller pour le siège ci-  
désormais occupé par ledit  
Lucien Morin (adopte.)

Il est proposé par le Conseil  
Philippe Page, Secrétaire du  
Conseil, Ernest Hamelin-  
cultivateur, soit nommé Inspecteur  
agricole pour le Rang St. Jean -  
en remplacement de M. Emile  
Savoie, maintenant Conseiller -  
(adopte.)

Ottave Léon-Maire

J. C. Sawyer

J. C. T.

Province de Québec.  
 Municipalité de St. Louis de France -  
 Je, soussigné, Victor  
 Ducharme, ayant été nommé  
 au conseil de la susdite Mu-  
 nicipalité, le date du 6 Juillet  
 1932, fais sciemment de mon  
 emploi les devoirs de ma charge,  
 au meilleur de mes connaissances  
 sonne et croyant.

Cet acte dû me soit  
 en telle.

Victor Ducharme

Attestement devant moi  
 ce 1er juillet de  
 l'an 1932. M. le maire  
 est trente-deux.

J. G. Sauvage  
 Sec. Tré.

Province de Québec.  
 Municipalité de St. Louis de France

A une assemblée municipale  
 et régulière du Conseil de la  
 susdite Municipalité, tenue  
 au lieu ordinaire de ses réunions,  
 lundi, le premier juillet de l'an  
 d'aoust 1932. M. le maire est trente-  
 deux, à sept heures du matin,  
 à laquelle réunion sont présents,

M. M. les Conseillers:  
 Dme Lemire,  
 Camille Bouque,  
 Victor Blachard,  
 Philippe Sage,  
 L. Alma Siepin,  
 Ch. des Forces de l'Air, Octave  
 Henr. formant quorum, sous  
 la présidence du 1<sup>er</sup> dévise.

Les procès de la dernière  
 séance sont lus et approuvés.

Le Secrétaire-Tresorier donne  
 lecture d'une lettre  
 de M. Moroal J. D. Hudon,  
 concernant les routes des  
 Rivières et Tremblay, il est  
 proposé par le Conseiller Camille  
 Bouque, secondé par le  
 Conseiller Dme Lemire,  
 qu'une copie de la susdite  
 lettre soit renvoie à M. l'Ins-  
 pecteur General Lemire, avec  
 ordre de faire exécuter les  
 travaux les plus nécessaires  
 et faire rapport au Conseil.  
 (Adopté.)

Le Secrétaire-Tresorier  
 ayant donné lecture d'une  
 réclamation au montant de  
 \$ 5.75, présentée par M.  
 James A. Thompson, pour  
 avoir cassé un verre de  
 son automobile dans le  
 chemin de fer de M. Adonis

Lansotthe, telle est faire au  
concession. (adopté)

Il est proposé par le  
Conseiller Victor Bluchard,  
secondé par le Conseiller  
Philippe Page que le compte  
de \$12.00 soit pris au fonds des taxes  
des frères du Rang.

Comme Monsieur Joseph  
Kamelan est déjà titulaire d'Embois-  
et qu'il a droit de refuser d'être  
l'effectuer à nouveau, il est proposé  
par le Conseiller L. Belme Dufin,  
secondé par le Conseiller Ernest  
Klemann que M. Joseph Lansotthe  
soit nommé M.

Effectuer à nouveau pour le Rang St Jean  
en remplacement de M. Emile  
Baron, maintenant Conseiller  
(adopté.)

Philippe Page, Marie  
J. C. Sawyer  
Sec. Fr.

Province de Quebec,  
Municipalité de St. Louis de Francon.

A une assemblée spéciale  
du Conseil de la saidite Munici-  
cipalité, tenue ce hui ordinaire  
de ses séances, jeudi, le  
Quinze juillet de l'an de Sep-  
tembre Mil neuf cent trente-  
deux, à sept heures du  
soir, suivant avis spécial  
donné en date du vingt-six  
août dernier, le et affiché  
à la porte de l'Église de  
St. Louis de Francon, dimanche,  
le 28 août - 1932 -

Sont présents M. M.  
les Conseillers :

Omer Hamelin,  
Comille Bouques,  
Philippe Sagé;  
Emile Gérard,  
Victor Ducharme.

M. Alain Depuis - Furent  
nommés dans la présidence  
de M. Philippe Sagé. —  
Les Maire.

Comme la présente  
assemblée a été spécialement  
convoyée dans le but de  
~~l'efface~~ nommer un  
Maire, en remplacement de  
M. Octave Héon, décédé ré-  
cemment, il est proposé  
par le Conseiller Comille Bouques  
secondé par le

Conseiller Emile Lemoine que  
M. Philippe Page, soit nommé  
Maire, en remplacement de  
M. Octave Henrion.

Comme M. Philippe Page  
est déjà Conseiller, et que c'est  
ici présent, il donne, par  
les présentes, sa démission comme  
Conseiller, afin d'être admis à  
la charge de Maire.

C'est professé par le  
Conseiller Dr. Edme Pepin,  
secondé par le Conseiller  
Victor Ruchaud, et seules  
c'est l'unanimité que cette  
démission soit acceptée.

Philippe Page  
J. C. Sauvage Sec. Tré-

Gouverneur du Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France.

M. E. soussigné, Philippe  
Page, ayant été nommé Maire  
de la susdite Municipalité, par  
son Conseil, au date de ce  
juri. par les présentes, fait  
serment de remplir les devoirs  
de ma charge au meilleures  
de mes connaissances et  
croix.

Ainsi que dieu me soit  
témoin et témoins  
l'assument devant  
moi, ce 1er Septembre Philippe Page  
1932 -

J. C. Sauvage Sec. Tré

Gouverneur de Guadeloupe -  
Municipalité de St. Louis de France :

Il a été assemblé mardi  
et régulier du Conseil de la  
sudite Municipalité, tenus  
au lieu ordinaire de ses réunions -  
mardi le dixième jour de mois  
de Septembre - Milcneuf cent  
quarante deux, le lundi ayant  
été fete religieuse, tenus à  
sept heures du soir.  
L'assemblée a été présidée par  
M. M. les Conseillers :

Camille Bourque -  
Emile Baum

Victor Huotmane,  
J. Alma Pépin

Omer Germain

Et son Homme le Maire  
Philippe Rose, formant  
gouvernement le lendemain  
de ce dernier.

Les procès de la dernière  
réunion ont été approuvés.

Tout en dépit de la dernière  
réunion, ~~le conseil~~ fut nommé  
Homme le Maire Octave  
Houyot décide le Conseil  
de la sudite Municipalité  
d'élire un décret. Et il est  
proposé par le Conseiller  
Omer Germain, secondé  
par le Conseiller Camille  
Bourque, et rejeté à l'unanimité

que les sympathies de conseil  
de St. Jean de France soit  
adressé à la famille, avec ses  
plus sincères rejets, et que  
qu'une somme de mille  
francs fût versée (1834) soit  
faite pour faire échouer  
ses Grandes Dames. Pour  
le repos de l'âme de nos  
chers Henri - (Adopté.)

Il est proposé par le  
Conseiller Odile Gérard, secondé  
par le Conseiller Victor Puchaine.

abandonné,  
ont fui  
un nomable  
du le Conseil  
de la前述  
Municipalité  
de mille francs soit accordée  
à la Société de l'Académie d'Art  
St. Jean et pour le temps et  
le place de mille francs à  
compté de ce jour. Ce accordant  
à ladite Société le droit exclusif  
de fournir de l'eau à tous ceux  
les vivant dans le territoire du village  
de la paroisse de St. Jean.

Le Conseiller de France, pourvu que le type de  
Emile Gauvin, dans

Il est proposé par le  
Conseiller Camille Bouygues,  
qui le prochain secondé par le Conseiller  
secondé par le Conseiller  
de la Municipalité que M. Jules  
en date du 30 octobre 1932, il propose  
que le Conseiller de France soit nommé  
un règlement, au fin de la loi  
de la Municipalité  
pour la nouvelle  
concession soit de  
100.45 parts 100.5.

Il est proposé par le  
Conseiller Camille Bouygues, secondé  
par le Conseiller Victor Puchaine.  
Pour le repos de l'âme de nos  
chers Henri - (Adopté.)

Province de Québec -  
Municipalité de St. Louis  
de Francs -

J. L. Bourassa,  
Administrateur de la Fabrique de St. Louis  
de Francs, ayant été fait  
Conseiller de la dite Municipalité,  
en date du 6 Septembre  
1932, fait les présentes - fait  
souvent de remplir les devoirs  
de ma charge, au meilleur  
de mes connaissances et  
rungance.

Tenu à que il est une voie  
à aider -

Jules Bourassa

Testamento devant  
moi, ce 10 Septembre -  
Mil neuf cent  
Treize - deux -

J. L. Bourassa J. P.

Province de Québec -  
Municipalité de St. Louis de Francs -

A une assemblée générale  
et mensuelle du Conseil de la  
dite Municipalité, tenue  
ordinaire de ses séances, lundi  
la troisième jour de octobre,  
Mil neuf cent treize - deux -  
à sept heures du soir à laquelle  
sont présents M. M.

les Conseillers:

Camille Bouque,  
Omer Hermant -  
Emile Baon -  
Victor Buechaume -  
Jules Bessiere

et son Honneur le Maire  
Philippe Roge, formant ensemble  
sous la Présidence de ce dernier  
Le procès de la dernière

Monsieur le Maire Philippe  
Roge refuse de signer les  
procès de la dernière  
dernière séance et demande la  
seconde pour l'approuver.  
Pour faire suite à l'avis  
de motion donné par le Conseiller  
Emile Baon, à la dernière séance  
du Conseil, le soir du 6 Septembre  
dernier, il est proposé par le Con-  
seiller Emile Baon:

Secondo par le Conseiller Victor  
Buechaume — et ceci «  
en la révolution d'innocuité, et que il soit par  
accordement les présentes, règlements et statuts  
provisoires à greve le temps de la hâte Municipale  
l'Aqueduc. Pour l'année courant du 1er juillet  
Haut-St-Jean 1732 au 30 Juin - 1733 soit

soit être étudiés et quarante-cinq cent (\$ 45.)  
en numéraire par cent francs, et il est par  
lui approuvé les présentes règlements et statuts  
les autres pro-greves le temps de la hâte Municipale  
cedé, au con. Pour l'année ci-dessus men-  
tionnée soit de quarante-cinq cent.  
par cent francs —

Il est proposé par le  
Conseiller Camille Bouque,  
Secondo par le Conseiller Omer

P D  
JL

Germann, et rende à l'ensemble  
que le Secrétair - Trésorier -  
J. C. Savoie soit autorisé  
à notifier M. l'Inspecteur  
de Voirie du Rang St. Aleph  
qu'il s'est conté négligé de  
faire faire les travaux nec-  
essaires d'aménagement et  
de réparation dans la partie  
sous le St. Aleph, et que  
l'ayez l'ensemble que  
l'envoie le Code Moni-  
cipal de la Province de Quebec,  
et que les travaux soient  
faits nécessairement  
(adopté.)

Il est proposé par le Con-  
seiller Victor Dechaine, secondé  
par le Conseiller Oscar Germann  
que l'Inspecteur de Voirie  
du Rang St. Marguerite soit  
notifié à faire faire les  
réparations nécessaires au fort  
à ses frais de M. Joseph  
Pothier Lapierre (adopté.)

Il est proposé par le  
Conseiller Jules Bouchard,  
secondé par le Conseiller  
Camille Bourget que le  
compte suivant soit  
approvée et chargée aux  
intervenants : un compte de  
l'Inspecteur Eugène de Montigny  
pour le pris de travail dans  
le fort envers M. Eugène Pefelan

Et Melle Marie Lafleur, payée  
par cette dernière au dit Eugène  
Lefebvre - 412. 2.

Compte produit par l'inspecteur  
Rodolphe Boulay, pour réparation  
en faveur de M. Daigremont, et  
devant être chargé aux suivants:  
Arthur Kellie : 40. 25  
Louis St. Louis : 0. 77  
~~Honoré Gagnon~~ : 0. 25 }  
Hervé Gagnon : 1. 11 }  
Arthur Lemire : 0. 26 - 2. 64  
(Adopté)

Il est proposé par le  
Conseiller Victor Ducharme,  
secondé par le Conseiller  
Jules Guérin et rejeté à  
l'unanimité, que le rôle  
d'évaluation fait dans  
le cours du mois de Juillet  
dernier soit homologué tel  
qu'il fut rédigé. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Camille Bourget, secondé par  
le Conseiller Oscar Germain  
et rejeté à l'unanimité que  
le Conseil de la susdite  
Municipalité s'admette aux  
autorités de la Compagnie  
Canadian Pacific Railway,  
les gérant de leur station  
Vieux et ouvrir une gare à  
l'endroit appelé Station des  
Piles, ce qui serait un  
grand avantage pour les résidents

de notre favorise. Et que une copie de la présente resolution soit adressée à M. le député Wallie Hunt, et une autre aux autorités du G. du Canadian Pacific Railway. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Amos Leman, secondé par le Conseiller Victor MacLennan que le Secrétaire-Tresorier s'adresse à M. l'abbé Begeur, l'hon. Colonsalem aux fins de demander un octroi d'un franc de M.

Alfred Hélis, monseigneur Viger et monseigneur Cuthbert de Notre Dame. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Camille Bourque, secondé par le Conseiller Jules Guérin, que le Conseil de la susdite Municipalité achète des drapeaux bannière pour être placés sur les rachats. Et que l'abbé Bourassa une de ces drapeaux gratuitement à l'abbé Hélis qui en a obtenu deux ou plus, et que M. Ernest Sawyer soit chargé d'acheter telles drapeaux et qu'il les revende une conditions ci-dessus. (adopté.)

Philippe Rogé, M. M.

J. S. Sawyer  
Sec. Tr.

Province de Quebec.  
Municipalité de St. Louis  
de Brébeuf. —

A une assemblée régulière du  
génie du Conseil de la saidé  
Municipalité, tenue au lieu ordi-  
naire de ses séances, lundi  
le septième jour du mois de  
Novembre. Il y eurent trente-  
deux, à sept heures du matin,  
à laquelle d'abord sont présentés  
M. le Maire. les Conseillers : —

Emile Leclair

Camille Bourque.

Omer Lemire;

Victor Blanchard,

Fr. Alme Lepine,

Jules Brouard

M. Son Horner le Maire  
Philippe Paye; forment  
quorum sous la présidence  
de C. Lemire. —

Les procès-de la  
dernière séance sont faits et  
approuvés. —

Il est proposé que le  
Conseil Emile Leclair, secondé  
par le Conseil Omer Lemire,  
et veillé à l'exactitude que le  
Secrétaire-Trésorier donne commu-  
nication de M. Alfred Hamel  
des lettres qu'il a reçues de  
Messrs. Bureau, Bigot et Gauvin  
et qu'il le tienne responsable  
de tous dépenses que les lettres  
et autres procédés occasionnent

à la susdite Municipalité.  
(adopte)

Connue que M. C. Thomassin  
de Strassiger Frallo a obtenu  
rien de Chemins ruraux longeant la Municipalité  
de St. Louis de Trois-Rivières, sans  
lequel, dans laquelle il demande  
la permission d'entretenir les  
chemins d'hiver dans les  
limites de notre Municipalité  
grâce au trafic automobile.

C'est proposé par le Con-  
seiller Ernest Caugier, secondé  
par le Conseiller Jules Bussières,  
et résolu à l'unanimité que  
M. M. Claude Thomassin  
le Conseil de la susdite  
Municipalité ~~procure~~ audil  
M. Thomassin que le  
droit d'entretenir la route  
Trois-Rivières - Grand-Mere,  
dans les limites de Notre  
Municipalité, ouverte au  
trafic d'hiver, en autant  
qu'il tiendra la dette route  
ouverte au bon état en  
tout temps, sur une largeur  
raisonnable; devant dé-  
blayer les entrées des chemins  
la Transversale; d'ouvrir  
la route pour le passage  
du Postillon, une heure  
réglementaire; de se tenir  
un journable de tous accidents  
qui pourraient survenir dans

les dits routes, en à cette fin  
 fourni un caoutchouc qui sera  
 approuvé par le Conseil;  
 Et des compensation, en autant  
 cependant qu'il tiendra ledit  
 en bon état pendant toute  
 la saison d'hiver, le Conseil  
 à la fin de la saison d'hiver,  
 s'engage à payer audit  
 Charles Thomasson une  
 somme de cent francs  
 (100.-) pour le totalité  
 des routes fournis à  
 l'exploitation dudit Charles  
 Thomasson (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil  
 Camille Bouquey, secondé par  
 le Victor Lachance, et secondé  
 à l'unanimité, que le Conseil  
 de la susdite Municipalité  
 s'adresse au Ministre de la  
 Voie, afin de lui demander de  
 lui souloir emprunter Mr. In-  
 génieur pour faire la révise  
 de deux ponts situés dans le  
 Rang St. Jean dont l'un  
 est chez Joseph Lamotte  
 et l'autre chez Alfred  
 Hamelin, afin d'établir les  
 denr' nécessaires pour refaire  
 ces deux ponts suivant les  
 lois du Ministre de la  
 Voie. (Adopté.)

Ponts du Rang  
 St. Jean pour  
 obtenir de VIS  
 - 1992 -

M. le Conseiller Victor Guichard  
 — donnez leur de M. Otis  
 qui a la prochaine séance  
 du Conseil, devant être tenue  
 en date du 5 Décembre.  
 Prochainement, il proposera un  
 règlement aux fins d'accorder  
~~à l'usage~~ la Société de l'Ac-  
 queduc Saint St. Jean, le  
 privilège exclusif de fournir  
 l'eau ~~aux~~ pour le quartier  
 St. Jean et le Village  
 de St. Léon de Ste. Agathe, devant  
 se limiter avec le ligné sep-  
 vant actuellement les terrains  
 de M. Ernest Haig et avec  
 celles de M. Oscar Bolduc.  
 Et cela pour le temps et  
 l'espace de quarante ans  
 à compter de la promulgation  
 dudit règlement, et dans  
 devant être rendu auquel  
 ce projet est érigé par l'article  
 408 du Code Municipal  
 de la Province de Québec.

Il est proposé par le  
 Conseiller G. Elmer Ripley. Secrétaire  
 par le Conseiller Oscar Lemire  
 Et résolu à l'unanimité que  
 le comité de K 14.75 soit approuvé.  
 Compte produit pour dommages  
 et intérêts au camion automobile de  
 Gori située dans le rang St. Marguerite  
 près de chez Joseph E. Lavoie.

par M.  
 Lucien Heon

P.D.  
 J.O.J.

et que l'Inspecteur de Voies,  
M. Rodolphe Goulet soit notifié  
d'avoir à collecter tel montant  
des entreprises. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Victor Ducharme, Secondé par le  
Conseiller Camille Bourque que  
les contribuables payent par l'Inspec-  
teur de Voies du Rang St. Célestin  
soient affranchis et chargés dans  
intervalle suivant, M. Tremblay  
dans la route et Rang St. Célestin  
sous :

pour les Taxes de 1933	Auguste Labrecque : -	H. 2. 70
	William Pichot : -	H. 2. 70
	Emile Leblanc : -	0. 60
	Emile Buvreson : -	0. 60
	L. J. Bacon : -	0. 80
	Marie-Lafosse	2. 00
	(Adopté) -	

Attendre que le jasoin de St. Louis de  
France est semi-industriel.

Attendre que avant un certain  
date ~~le~~ dont il n'a pas été fixé de date  
convenie il affect que dis-sept  
familles, ~~soit~~ une famille comprenant  
dis-sept chefs de famille et  
quatre-vingt-sept dépendants, soit  
plus l'indigence, et qu'ils ont  
besoin d'aide pour subvenir à  
leur existence; ~~à leur subsistance~~

Attendre que notre Municipalité,  
une des plus pauvres de la Province  
de Québec ne peut pas elle-même  
suffire aux demandes de secours  
qui lui <sup>sont</sup> faites:

attendre que la mesme s'oppose  
de plus en plus face aux familiers  
des industries de chauss et de  
peins, lesquelles manufactures  
se trouvent situees dans les  
limites de Notre Municipalite.

Il est propose par le  
Conseil Camille Sauvage,  
Second par le Conseiller L.  
Alma Pepin, et Resolu c'esse-  
niente que le Conseil de  
la ditzite Municipalite s'adresse  
au Ministre des Travaux Publics  
et du Travail, Departement de  
l'Aide aux Hommes, afin  
d'en obtenir le montant suffi-  
sant pour aider, comme  
~~et secourir~~, pour venir en  
aide aux inscrites de la  
ditzite Municipalite.

Il est aussi resolve  
l'unaniment qu'une copie de  
presente voit envier au Minis-  
tère des Travaux Publics et du  
Travail. (Adopté.)

Philippe Page, Maire.

J. C. Sauvage Sec. Ex.

Province de Québec.  
Municipalité de St. Louis le François.

A une assemblée générale  
et régulière du Conseil Municipal de  
la dite Municipalité, tenue en leur  
ordinaire de ses séances, lundi le  
cinquième jour du mois de Décembre -  
Mil neuf cent trente-dans, à  
sept heures du soir, à laquelle  
séance sont présents M. Mr. et  
les Conseillers :

Amédée Lemire,  
Émile Bacon,  
René Bougie,  
L. Alain Gagnon,  
Victor Ducharme,  
Jules Bussières

Et son Honneur le Maire Philippe  
Traggi, formant quorum sous  
le Président de ce dernier.

Les procès de la dernière  
séance sont lus et approuvés.

Pour faire suite à l'avis de  
Motion donnée par le Conseiller  
Victor Ducharme, à la séance  
du 7 Novembre-dernier (1832) -  
il est proposé par le Conseiller  
Victor Ducharme —

Seconde par le Conseiller

Amédée Lemire — et Resolu  
à l'unanimité qu'il soit réglé;  
réglément et statut et il est,  
par les présents Règle, Régllement  
et Statut que le Conseil de

La susdite Municipalité accorde  
 à la Société dite "L'Agence de  
 Haït St. Jean; le privilégi est  
 réservé de fournir et procurer  
 l'eau pour à tous les ayants  
 droit à Haït St. Jean, demeurent dans le  
 Bas Haït St. Jean, et  
 dans le Village de la paroisse  
 de St. Louis de France, le lacoues  
 devant se limite à la ligne  
 séparant actuellement les  
 terres appartenant à M. Mr.  
 Ernest Dangis et Orme Bolduc,  
 en bas du susdit Village,  
 et que le susdit privilégi  
 soit accordé pour le temps et  
 le prix de quinze ans, à  
 compter de ce jour, et que le  
 présent Réglement fasse  
 effet aussitôt après sa pro-  
 mulgation. (Adopté à) Philippe-Poë, Main  
 le 1<sup>er</sup> juillet 1882. Sec. Gén.  
 Il est signé par le  
 Conseiller Orme Lemire, Secrétaire  
 par le Conseiller Victor Lachance,  
 et rendu à l'unanimité, que  
 le Secrétaire-Tresorier soit autorisé  
 à déposer une liste devant  
 la Porte de l'assemblée qui sera  
 conservée de trois ans dans le  
 Cabinet de l'assemblée, et que  
 celle liste soit adressée au  
 Conseil de Contrôle, après que  
 les immobiliers appartenant  
 à cette qui sont à propos  
 énumérés, soient rendus pour

- Taxes, taxes:
- ✓ Joseph Beaumier, lots Nos.: - 482 -  
483; 484; P. 483; 496; 497; 498.
  - ✓ Alfred Belliveau: - P. 555; P. 559;  
P. 562; 556
  - ✓ Paul ~~Oppeneyde~~ Martel: - P. 476;
  - ✓ Emile ~~Hamelin~~: - P. 77
  - ✓ Emile Clement: - P. 252; P. 310; 311
  - ✓ Norbert Cossette: - P. 493;
  - ✓ Véronique Durand: - P. 256;
  - ✓ Emile Godin: - 483; 484; 485; 484; 485-
  - ✓ Emile Hamelin: - P. 514.
  - ✓ Frederic Jallot: - P. 464;
  - ✓ Gaspard Larivière: - 582; P. 471; P. 539
  - ✓ Joseph Longst: - 108; 110.
  - ✓ Marchand Marc Larivière: - 507;
  - ✓ Walter O'Connor: - P. 278; 546; P. 547; 548; 540
  - ✓ Roger Edmond: - 89; 92; 93.
  - (Adopté.)

Attendu que le Chemin  
de front de Rang St. Jean, a.  
été grande;

Attendu que le Gouverneur  
en chef de la Province de Quebec  
est prié à prendre à ses  
charges l'entretien de tel  
Chemin, si la condition est posse-  
sible que les intérêts du dit Rang  
soient chargés de l'entretien et  
confection des ponts et poin-  
tées situés dans le dit  
Rang, aussitôt longtemps  
que les dits ponts et  
poinsettées seront faits et  
confectionnés sans aucun

les Plans et devis imposés par  
 le Ministère de la Voie  
 il est proposé par le Conseiller  
 Camille Bourque, secondé  
 par le Conseiller Emile Gagnon  
 Il résulte de l'unanimité que  
 le Conseil de la saidelle Mu-  
 nicipalité s'adresse au Gou-  
 vernement de la Province de  
 Québec, Ministère de la Voie  
 afin qu'il accepte pour  
 l'assainissement de chemins  
 de fer du Rang St-Jean,  
 les intérêts dudit Rang  
 se chargeant de l'entretien  
 et de la réparation des ponts et fondations  
 situés dans le dit Rang  
 aussi longtemps que ils  
 n'auront pas refait ces  
 ponts et fondations d'après  
 les Plans et devis imposés  
 par le Ministère de la Voie  
 Il est qu'il soit fait ledit Mi-  
 nistère de la Voie de  
 leur volonté acquiescé à  
 leurs demandes, et de leur  
 faire verser des plans et  
 devis nécessaires à la cor-  
 fication desdits ponts et  
 fondations. (Adopté)

Il est proposé par le  
 Conseiller L. Elmé Lebel, secondé  
 par le Conseiller Jules Bussière,  
 et secondé par le Conseiller Bégin  
 si l'unanimité que M. l'Inspecteur

de Voies de Rang Haut St. Marguerite  
soit notifié d'avance faire reparer le  
bord charrin qui n'est pas encore  
réparé dans le Rang St. Marguerite,  
soit au moyen de ferre, soit au  
moyen d'autres matières propres  
à celle réparation. (Adopté.)

Philippe Page, Maire  
J. C. Sawyer D. P.





- 1933 -

Gemees de Gueter,  
Municipalite de St. Louis  
de France -

Il est assentie des  
Electeurs municipaux de la  
sundite Municipalite, faire  
au lieu ordinaire des seances  
du Conseil, Mercredi, le  
vingtaine trois de mois de  
Janvier, Mil neuf cent Trente  
trois, de dis hores de l'ave  
midi à midi, suivant ces  
publics lieux et affectes, en date  
de Gueter, Janvier, vingt  
et dont l'original demeure  
dans les archives de la mun  
icipalite Municipalite, le tout  
suivant les dispositions du  
Code Municipal de la Re  
publique de Gueter, article 245,  
par J. C. Sauvage, Secrétaire  
Fiscal et President d'Election.

Le President ayant  
ouvert la seance à dis  
hures fixées, regarde les  
Electeurs present, ayant  
acquitté leur taxe immo  
rielle, de l'apres la  
nomination d'un Maire,  
en remplacement de Monsieur  
Philippe Gage, sortant de  
charge, et de trois Conseillers

en remplacement de M. M. Camille Bourgès, Jules Brousse et Omer Lemire, sortant de charge.

Il est proposé par les électeurs Joseph Buckham, Augustin Lemire, Ernest Marchand, Joseph Lévesque, Philippe Hezon, Henry Lemire, François Hezon, Greenfarge, Pierre Léveillé, Victor Buckham, Mme Mme Lucie Houcet, Philippe Lamotte, Rodolphe Buckham, Joseph Lévesque, Arthur Kellay, Wilfrid Lemire, Alain Le Montigny, Georges Le Montigny, que M. Monseur J. Achille Villalob soit nommé Maire en remplacement de M. Philippe Page; sortant de charge.

Il est proposé par les électeurs Philippe Lamotte et Rodolphe Buckham, tous deux cultivateurs que M. Joseph Edouard Lévesque, cultivateur, soit nommé Conseiller en remplacement de M. Jules Brousse, Conseiller, sortant de charge.

Il est proposé par l'électeur Philippe Page, secondé par l'électeur ~~Jules~~<sup>et</sup> Achille Lamotte que M. Monseur Jules Lamotte, cultivateur, soit nommé Maire, en remplacement de M. Monseur Philippe Page; sortant de charge.  
(adopté)

Il est proposé par le  
l'Électeur Camille Bourque,  
Secondé par l'Électeur Emery  
Sawyer que Messieurs Ernest  
Hage, soit nommé Conseiller  
scelle, en remplacement  
de M. Camille Bourque.

Il est proposé par  
l'Électeur Louis Lareau  
Secondé par l'Électeur  
Julien Lamotte que  
Messieurs Omer Gérard,  
cultivateur soit nommé Con-  
seiller.

Deux heures s'étaient écoulées  
sans qu'il y ait d'autre  
proposition aux charges de  
Conseiller, le President d'Élection  
proposant M. Mr. Joseph  
Ferdinand Laroche - Omer Gérard,  
Ernest Hage, Conseillers  
de la saidé Municipalité  
pour le nouveau terme.

Comme après les deux heures  
ce n'étaient pas la loi sont  
écoulées, et qu'il y a deux  
proposés à la charge de Mairi  
M.M. J. Achille Heude  
et Julien Lamotte, le Je.  
soumis à l'appréciation Sawyer  
President d'Élection, mais  
en nomination tendue J. Achille  
Heude et Julien Lamotte,  
et la rotation avec lui, vendredi;

Le seizième jour de mois de  
Janvier, devant, de la part  
de mes deux témoins à mes honorés  
du nom -

François Théor

Secrétaire d'Élections

J.-C. Sawyer

Président d'Élections

Gouverneur du Québec -

Municipalité de St. Louis de France -

Le soussigné, J. Achille  
Disile, eh. Maire de la susdite  
Municipalité, je, soussigné,  
Joseph Levassor, eh.  
Conseiller de la susdite Mu-  
nicipalité, Je, soussigné.

Ernest Haig, eh. Conseiller  
de la susdite Municipalité,  
j'assurement et j'jure que  
je renonce à la charge de  
ma charge, au meilleur de  
mes connaissances et croyances  
lorsque cette ren-  
soit en aise.

J. A. Disile

Joseph Levassor

Assentement devant moi

J. Cyprien Sawyer - Notaire  
et Secrétaire - Procureur, &  
St Louis de France, ce

Dimanche - 1933 - J.-C. Sawyer  
Sec. Gps.

Gouverneur de Quebec.

Municipalité de St. Louis de French.

J. C. Sawyer, Ernest Dargy,  
citoyens domiciliés en la paroisse  
de St. Louis de French, ayant  
été nommés secrétaires, de la  
sundite Municipalité, par les  
Présents, fais serment de  
remplir leur et fidèlement  
les devoirs de ma charge, au  
meilleur de mes connaissances  
et capacités.

Nous que Dieu nos  
soit en aide.

Ernest Dargy

Assessement des  
moyens St. Louis de  
French le dixième  
jour du mois de  
Février Mil neuf  
cent quatre-vingt-

J. C. Sawyer  
Sec. G.

Gouverneur de Quebec.

Municipalité de St. Louis de French.

Tous assentis au  
melle et régularie du conseil  
de la sundite Municipalité, tenus  
au lieu ordinaire de ses séances,  
lundi, le dixième jour de Février,  
Mil neuf cent quatre-vingt,  
à sept heures du matin à  
laquelle réunion sont présents:

M M les Conseillers : -

Emile Baier -

Ernest Vaugé -

Omer Gérard -

P. Alme Pépin -

Joseph Laroche -

Victor Bluchman -

Et la forme le Maire

J. A. Deschênes, formant  
quorum, & sous le pres-  
idence de ce dernier.

Le procès de la des-  
niet lancé et été lu et  
approuvé.

Il est proposé par le  
Conseiller Joseph Laroche -  
Secondé par le Conseiller P. Alme  
Pépin - Et rendu l'avis que  
le Conseiller Emile Baier -

soit nommé  
M. Maire de la susdite  
Municipalité, pour le nouveau  
terme. - Adolphe

Il est proposé par le  
Conseiller Emile Baier. Secondé  
par le Conseiller P. Alme Pépin -  
Et rendu l'avis que les  
comptes produits pour aides  
aux chômeurs de notre Muni-  
cipalité, pour les mois de  
Octobre - 1932 - Et Janvier  
1933 - au montant total  
de \$ 154.88, soit approuvé et  
que ~~soient~~ les comptes  
produits par le fournisseur de  
marchandise acceptés, au taux

à cette fin, le Secrétaire  
l'envoie à l'agent des comptes.  
(adopte.)

Il est proposé par le  
Conseiller Joseph Lévesque -  
Seconde, par le Conseiller Ernest  
Duguay, et Résolu à l'unanimité  
par le Conseil de la susdite  
Municipalité accorde le permis  
aux d'ingénier et constructeur  
de lignes de téléphone à la  
Compagnie "The Bell Telephone  
Company of Canada"; le tout  
selon la demande au Conseil  
~~électrique~~ produite au susdit  
Conseil, et portant les Nos -  
1, 2 - 3, 4, 5, 6, 7 et 8 des systèmes  
de ladite compagnie portant  
le No. 2720. En outre  
~~qu'il soit fait~~ que cette  
autorisation ne puisse être  
mise aux intérêts de la  
susdite Municipalité, et  
que ~~elle~~ elle ne soit pas  
la susdite compagnie devra  
en faire (Adopté.)

Mouvement du Conseiller  
Joseph Esdras Lévesque donne  
L'avis de Motions que ce la  
prochaine séance du Conseil,  
devant être tenue en date  
du 6 Mars prochain, il  
proposera un Réglement aux  
fins d'accorder à la Société  
dite "Acqueducs St-Marguerite

le droit exclusif de fournir l'eau  
et comples de l'embouchure de  
l'adet acquise à elle à l'école  
dudit Rang - St. Marguerite,  
Et cela pour le temps et l'effet  
de vingt - ans -, le tout tel  
que relaté par une requête  
à cette fin, laquelle requête  
veut à être lue au Conseil.

~~(attaché)~~

J. A. Desilets Mars -

J. C. Savoy Sec. Tr.  
Provost de L'Isle -  
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée régulière  
et mensuelle du Conseil de la  
mairie Municipale, tenue au  
lieu ordinaire de ses séances,  
lundi, le sixième jour du mois  
de Mars, Mil neuf cent  
trente-trois, à dix-sept heures  
du soir à laquelle séance  
sont présents : -

M. M. les Conseillers : -

Joseph Hayes -

Emile Loam -

Omer German -

Felix Bluckhart -

Joseph E. Lassau - .

Et son homme, le Marin J. A.  
Boulet, formant quorum pour  
la présidence de ce conseil. -

- 1933 -

Les procédés de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par les Conseillers Ernest Marois -  
Secondé par le Conseiller Emile Gauvin -

que les agents soient nommés Inspecteurs de Voie pour le nouveau terme, savoir : -  
M. Ernest Bobbey - Culpester,  
pour le Rang St. Jean ; -

M. Louis Hould -

pour le Rang St. Sébastien ;

M. Alphonse Fréland,

pour le Rang Marin Les plaines ;

M. Pancrace Fréon -

pour le Rang Bas - St. Marguerite ;

M. Léopold Véilleux -

pour le Rang Haut - St. Marguerite ;

M. Charles Daigeler -

pour le Rang des Cheneaux ; -

Il est proposé par le Conseiller Joseph E. Lessard -  
Secondé par le Conseiller Oscar Lemire -

que les agents soient nommés Inspecteurs Aquatiques, savoir : -

M. Joseph Beaumier -

pour le Rang Marin Les plaines ;

M. Eugène LeFebvre -

pour le Rang St. Sébastien ;

M. Joseph Tremblay -

pour le Rang St. Jean ;

M. Louis Lafrenière -

pour le Rang des Cheneaux ;

M. Louis Houcet

pour le Rang St. Marguerite ;

{ Inspecteurs  
de  
Voie }

{ Inspecteurs  
Aquatiques }

Il est proposé par le  
Conseiller Victor Michaud -  
Secondé par le conseiller Emile  
Cauvin - que les suivants soient  
nommés à Gardiens d'Enclos, savoir :  
M. ~~Edouard~~ Léonidas Edward.  
M. Pancrace ~~Hector~~ Hubert.  
M. Arthur Martin -  
M. le conseiller Joseph E.  
Lemire donne l'avis de M. Dufour  
qu'il ne propose pas le Règlement  
pour l'agrandissement du Magasin  
qui devait s'inscrire de trois  
millions francs (1933) -

Il est proposé par le  
conseiller Joseph Lemire - Secondé  
par le conseiller Emile Cauvin -  
qui après avoir pris connaissance  
des applications données par la  
Compagnie dite Canadian Rock  
Products Limited, l'évaluation  
municipale des propriétés, et mise  
notées sur la Paroisse de St. Louis  
de France, Comté de Champlain,  
appartenant à ladite Compagnie,  
soit au diminuer à la somme  
de deux mille pieds (adopté).

Le Secrétaire-Tresorier ayant  
fait rapport que la Résolution du  
Conseil ayant fait à l'acceptation  
de l'Acte, au montant de \$ 130,-  
accordé par le Gouvernement de  
la Province de Québec, pour venir  
en aide aux nécessités de notre  
Municipalité, a été versé dans

Le present titre des délibérations  
du Conseil, il est proposé par  
le Conseiller Oscar Léonard,  
Secondi par le Conseiller  
Joseph Léonard - et Rende  
Le Gouvernement, que ledit  
Acte a été ~~lue~~ et est fait  
les présentes diement - accepté  
aux conditions imposées par  
ledit Gouvernement pour  
l'obtention de tel Acte, il  
que la susdite Municipalité  
faisse, comme de fait, elle  
la déjoue faire les titres de tel  
Acte (Adopté.)

Attendu que les avis reçus  
pour la présente séance ont été  
donnés:

Supposé par le Conseiller Vito Hudon,  
Secondi par le Conseiller Ernest  
Lapointe.

La ville de Matane est fait  
les présentes donnes, qui  
la prochaine séance du Conseil  
qui sera tenue le mardi  
Jain ~~décembre~~ de Mars - vingt -  
1933 - si l'induit ou les séances  
du Conseil se tiennent à sept  
heures de l'après - midi, un  
Règlement sera proposé pour  
accorder une franchise à la  
Compagnie Shawinigan Water  
et Paper Company, pour la  
distribution de l'électricité, de la

chaleur et de la force motrice dans  
les limites de la Municipalité.  
Et un contrat avec la dite Compagnie  
pour l'usage des usines et autres  
bien. - (Adopté.)

J. P. Desilets, Maire

J. C. Savoie  
Sec. Trés.

Réglément

Gouverneur du Québec -

No - 1 - 1933

Municipalité de St. Louis  
de France -

~~Assemblée~~ Assemblée spéciale  
du Conseil de la saidte Munici-  
cipalité, tenue au lieu ordinaire  
de ses séances, lundi, le  
vingt-deuxième jour du mois de  
Mars, Mil neuf cent trente-  
trois, à sept heures du soir;  
Présent le sieur Dubois, demandé  
affidgi en date de 17 Mars - 1933.  
Et devant lui à l'issu de  
l'Office Horaire, en date du  
17 Mars - 1933 - :

Sont présents  
MM. les Conseillers  
Louis Clémenceau  
Joseph E. Lescens  
Victor Blaisdell  
Omer Gémain  
Ernest Daigle  
et son homm  
Le Maire <  
J. A. Desilets,  
lement nomm  
sous le gouv  
dence de ce  
denui.

J. P. D.  
J. C. S.

Attendu que un avis  
de motion a été donné;

Attendu que les avis publics ont été donnés;

Attendu qu'il est de l'avantage des contribuables de la  
municipalité d'avoir le service de l'éclairage, la chaleur  
et la force motrice.

Attendu que la Compagnie Shawinigan Water & Power  
Co. va offrir à la municipalité un projet de contrat  
ci-après relaté.

Attendu que le dit projet est tenu avantageux;  
Il est proposé par : Joseph E. Lescens -  
Seconde par : Ernest Daigle —

Qui il soit, par les piéantes, piege et statut comme suit, savoir ; —

Que la proposition suivante entre la Compagnie

~~Shawinigan Water & Power Co.~~ et la municipalité,

Il que ci-après relative soit acceptée ;

1<sup>o</sup> En considération des avantages qui elle retirera, en s'assurant, pour elle et ses contribuables un service électrique ou autre, capable de répondre à tous les besoins qui pourront se présenter, la Corporation accorde à Shawinigan Water & Power Co., le droit d'installer et maintenir, dans la municipalité tout l'appareillage électrique ou autre nécessaire ou utile à produire l'éclairage, la chaleur ou la force motrice ;

2<sup>o</sup> En considération du droit d'exploitation que la municipalité lui accorde, la Compagnie s'engage à maintenir l'appareillage nécessaire à ses fins ;

3<sup>o</sup> La Compagnie aura le droit d'établir, construire, réparer, remplacer et enlever dessous ou sur la sur la propriété de la Corporation, les voies et appareils de transmission et de distribution électrique ou autre, et ce, en tout temps durant la période du présent contrat ;

4<sup>o</sup> Il sera tenu à la Compagnie, par la Corporation un passage clair pour ses lignes, aux endroits où elle passera dans les rues ou chemins ou places publiques, ce qui comprendra l'emondage des arbres, lequel se fera

sous la direction d'un officier de la Corporation nommé à cette fin. La Compagnie payera le coût de l'ennondage. Un avis par écrit de huit (8) jours du temps où l'ennondage devra se faire sera donné à la Corporation. Si celle-ci n'envoie pas un officier pour diriger cette opération, la Compagnie en assumera la direction pour la corporation mais devra la faire de la façon la moins dommageable possible. Dans le cas d'urgence, la compagnie fera le travail sans avis.

5° La Compagnie sera responsable des dommages qui elle pourra causer aux propriétés de la Corporation par suite des travaux entrepris en vertu des présentes. Elle sera aussi tenue de garantir la corporation contre les dommages causés aux tiers, mais seulement dans les cas où les tiers pourront légalement réclamer contre la Corporation, et que les dommages auront été causés par suite des travaux entrepris en vertu des présentes.

6° Tous les poteaux de la Compagnie éistant actuellement sur les propriétés de la Corporation sont reconnus comme étant placés à un endroit convenable. Pour l'avenir, la Compagnie devra s'intendre avec la Corporation quant à la localisation des poteaux additionnels qu'elle désirera ajouter. A défaut d'entente après huit (8) jours d'avis, la Corporation Compagnie les placera aux endroits les plus convenables pour

elle-même. Tous déplacements demandés par la Corporation seront à la charge de cette dernière.

7°

Lorsque la Compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques, elle devra remettre le tout dans le même état qu'avant les travaux, et ceci, sans délai inutile.

8°

Toute énergie ou pouvoir dont la Corporation pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la Corporation, chauffage électrique ou force motrice, etc., etc... sera acheté de la Compagnie qui s'engage à fournir le tout aux taux de la Compagnie filiale à la Commission des Services publics du Québec, et aux conditions établies par les règlements de la dite commission. Ces taux seront basés sur ceux en vigueur dans les territoires ruraux identiques, desservis par la Compagnie.

9°

La Compagnie ne payera que vingt-cinq (25%) pour cent des taxes qui sont ou qui seront imposées contre la Compagnie suivant l'article 656a du Code Municipal tel que pris par la loi 21 George V, chapitre 119. La Municipalité accorde à la Compagnie une commitment de taxes quant à la balance. Cependant cette commitment ne s'appliquera nullement aux lignes supportées par des toits ou pignons d'ailes.

10°

Le présent contrat est fait pour une période de dix ans (10) années,

à commencer le premier jour de mars,  
1933 et épuant le premier jour de mars,  
1943.

11o Le paiement des comptes dûs par la Corporation à la Compagnie se fera dans les quinze (15) jours de l'envoi du compte suivant passage du collecteur. La Compagnie aura le droit de charger six pour cent (6%) d'intérêt sur tout compte dû ou en souffrance pendant plus de trente jours. Tous les paiements devront être faits sans réduction pour réclamation ou contre-réclamation que la Corporation pourra prétendre avoir contre la Compagnie. Toute telle réclamation de la Corporation contre la Compagnie devra être faite par écrit et soumise à la Compagnie, à son bureau-chef dans les trente (30) jours qui suivront le fait lui donnant naissance. Tous les comptes seront payables au bureau le plus rapproché de la Compagnie.

12o

Il est entendu que rien dans le présent contrat ne doit être interprété comme donnant un privilège exclusif à la Compagnie quant à la fourniture du courant aux particuliers ou contribuables de la Corporation.

13o

Pu cas d'interruption totale dans la fourniture de l'électricité, pour l'éclairage des rues, résultant de quelque cause ou raison que ce soit, pour une période de hui-déjà de vingt-quatre (24) heures consécutives, une

remise proportionnelle sur le compte de la Corporation lui sera faite pour cette période d'interruption. Ce rabais est strictement limité en compte de l'éclairage municipal. La Compagnie ne sera pas responsable d'aucune perte, dommage ou accident résultant de toute interruption quelconque qui échoue dans la fourniture de l'électricité dans la Municipalité, soit pour l'éclairage municipal ou autre distribution électrique quelconque à la municipalité ou aux particuliers sauf le rabais ci-dessus mentionné.

14. La Compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'énergie électrique au delà d'une distance de trois cents pieds du dernier poste du réseau actuel.

15.

Si la Compagnie met en vigueur une réduction de taux dans la Municipalité, la Corporation en bénéficiera, nonobstant le présent contrat.

16. Que la susdite Municipalité décrive justifié des taux fournis par la Compagnie, suivant lettre adressée à notre Municipalité, en date du 24 Novembre - 1922. L'agrandir cette déclaration dans demandes au contrat a été signé entre notre Municipalité et la dite Compagnie :

17. Que Son Honneur le Maire est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation un contrat avec

La Compagnie Shawinigan Water & Power Company fait des le présent Réglement

M. D'Amble, Maire  
J. C. Savoie  
Sec. Fin.

Attendu que un Octroi de \$150.- fut accordé, dans le Courant du mois de Septembre, l'an (1932) à la mairie Municipale pour venir en aide à nos assentiments ;

Attendu que ce montant est totalement dépensé, et qui à l'époque actuelle, une somme appropriée de Cent cinquante Dollars est dépensée.

Attendu que la mairie Municipale nous accorde en aide à ses membres, messieurs Jean Léonard de Montréal, commandant El Arat, Juchan (1933) - ne

présentant aucune justification du point de nos finances, avant le mois de Mai - Juchan ;

Il est proposé par le Conseiller Victor Richard, Second-joint, le Conseiller Ernest Guérin, et René : l'instant grise une nouvelle demande soit faite au Ministre des Finances

Publier à la finit, l'importement du drame, afin d'obtenir un nouvel octroi de trois cents Dollars, devant servir

i connis les défenses déjà  
faites, il i connaît les défenses  
futives, pour les armes  
de Main et Corse (1933)  
(Adopté.)

F.G.Désilets, Main

J.C. Savoie  
Sec. Tré.

Assessments <sup>for</sup>  
Offices

1933:

Province de Quebec -

Municipalité de St. Louis de France.

Monsieur sauvignon, Daniel Bolduc,  
Pierre Hould, Alphonse Bertrand, Georges  
Hébert, Arthur Keillor, Charles  
Gobignon, ayant été nommés Ins-  
pecteurs de Voies pour le nouveau  
Tome - 1933 - 1934 - faisant sensent  
de remplir les devoirs de notre  
charge - au meilleur de nos  
connaissances et croissance -

Ministère des Finances  
en date

Pierre Hould  
Alphonse Bertrand  
Daniel Bolduc  
Georges de Gobignon  
Arthur Keillor

A 25% petite place

H. Lévesque

Assessments devant nous -  
le 15-juin - pour la  
mois Mai - Mai  
nous est faites - nous

J. C. Sawyer, M. P.

Promis le Quebec -  
 Municipalité de St. Louis de Trois  
 Rivières, soussigné Joseph Beaumier,  
 Eugène Lefebvre - Joseph Hamelain  
 Henri Lafrenière, Secrétaire  
 ayant été nommés Inspecteurs  
 Maçaires de la saidte Mu-  
 nicipalité, pour le nouveau temps  
 faisant présentement - chacun pour  
 soi de remplir les devoirs de  
 notre charge - au meilleures de  
 nos connaissances et cognances.  
 Ainsi que Dieu nous soit  
 en aide.  
 Eugène (soy maçain) Lefebvre -  
 Joseph Hamelain

Assument devant  
 moi - à St. Louis de  
 Trois-Rivières et  
 pour le moi d'assur -  
 Mil neuf cent trente trois -

Promis le Quebec -  
 Municipalité de St. Louis de Trois  
 Rivières, soussigné,  
 François Dubé - Edward Lamontagne  
 ayant été  
 nommés Gardiens d'Escrocs -  
 faisant présentement remplir  
 les devoirs de notre charge, au  
 meilleures de nos connaissances  
 et cognances.

Mais Heis que dieu me  
soit en aide.

Toujours de l'Urb

Hub Lamotte

Province de Quebec -

Municipalite de St. Pierre de Tracy.

A une assemblee municipale et reguliere  
du Conseil de la duditte Municipalite, tenu:  
le troisiens jours de mois d'Avril Mil neuf cent  
cent trente-tres, c'est lez de soi, c'egualle  
seance, sont present MM. les Conseillers L. Alme  
Pepin, Joseph E. Germain, Ernest Mayot, Omer Ger-  
main et son Honneur le Maire J. A. Desilets, for-  
mant quorum sous la Présidence de M.  
Alme.

Les procedes de la daccine seance  
sont pris et approuves.

Il est propose par le Conseiller Omer  
Germain, secondé par le Conseiller  
Joseph E. Germain - et vu que c'ins-  
trument fiscal complé auvent orient  
approuve, et le Secrétaire Trésorier  
l'autorise les payes.

# 27d 46 des aduers commerçants  
soin secours direct:

# 2.31 à Joseph Lemire pour \$1.40 pour  
Alfred Adie et \$0.91 pour René Lavoie.  
# 5.06 à Lucien Hamelin pour faire  
jouini à René Lavoie.

Il est propose par le Conseiller Ernest  
Mayot, secondé par le Conseiller Omer Germain  
que les intérêts sur les arreux de taxes  
soient comple et calculé pour une anné  
entière, et comple de la Mai - juillet (adopté)  
J. A. Desilets J. A. Savoie Sec. Trés.

Gouverneur du Québec -  
Municipalité de St. Louis  
de France -

A une assemblée spéciale  
du Conseil de la susdite Mu-  
nicipalité, tenue au lieu ordi-  
naire des ses séances, samedi,  
le quinzième jour de mai  
d'Anno Domini Mil neuf cent quatre-  
vingt-neuf, à sept heures du soir,  
s'ouvrant trois d'heure affichés  
et adressés aux membres du  
susdit Conseil en date  
du 9 avril - comtant, (1928) -  
sont present MM M. les  
Conseillers : -

Vidéo St. Louis,

Le. Elmee Papin,

Omer Lemire,

Bernard Daigle -

Joseph G. Lévesque -

Fernand Caouon - et

Les Honneurs le Maire J. Achille  
Bischoff furent présentés, sous  
la conduite de ce dernier.

Tout comme la présente assemblée  
a été spécialement convoquée  
dans le but d'accepter un  
mandat octroyé par l'Assemblée  
Fédérale et provinciale, au  
montant de 4422\$. pour sub-  
venir aux besoins des institutions  
de la susdite Munic-

Le Vendredi que suivait  
lettres en date du 31 Mars - dans

(1933) - Et M. Leon L. Vallee,  
le Gouvernement Provincial et  
Gouvernement accorde à la susdite  
Municipalité, un montant Octroi  
de \$ 225.<sup>00</sup> francs subvenis au  
levier des nécessités de la  
susdite Municipalité : -

Attendu que cet octroi  
est accordé à la condition que  
la susdite Municipalité fasse  
le tiers de cet octroi : -

Il est proposé faire le bon-  
sai de la ville Pointe Daigle, Secondo  
par le Conseiller Denis Gies-  
mann, et Resolu à l'unanimité  
que le susdit octroi au  
montant de \$ 225.<sup>00</sup> et  
que la susdite Municipalité  
contribue faire un tiers  
dudit montant.

En second lieu : -

Attendu que le Conseil  
de la susdite Municipalité a,  
depuis, le premier juillet d'Anno  
current, changé son mode  
de subvenir aux besoins de  
ses nécessités, en supplantant  
au mode actuel les queues  
à domicile, et qu'en consé-  
quence aucun demande d'octroi  
n'a été fait pour le mois d'août  
courant, ~~mais qu'il a été effectué~~  
~~pour les~~ et l'expert fournit ainsi  
subveni aux besoins de ses né-  
cessités pendant plusieurs mois et

soit  
accepté

PP

l'effende que le montant total dépensé depuis le mois de Décembre dernier (1932) - s'alle au 1er juillet - kommt de chiffre à \$ 426. 46 !

l'effende que le montant total des actions accordées se chiffre à la somme de \$ 375.  $\frac{2}{2}$  ;

l'effende que le déficit final est de \$ 51. 46 ;

Il est proposé par M. le Conseiller Louis Baron, Secondé par le Conseiller Joseph E. Lévesque et Remy à l'unanimité qu'un nouvel acte de \$ 51. 46 soit accordé concuramment avec le susdit acte de \$ 375.  $\frac{2}{2}$ , et aux mêmes conditions, acceptant à l'avance toutes et chacune des conditions de tel acte (adopté).

J. A. Daigle

J. C. Lévesque

Sec. Pres.

Gouverneur de Québec.

Municipalité de St. Louis de French -

A une assemblée municipale et régulière du Conseil Municipal de la paroisse de St. Louis de French tenue ce lieu ordinaire de nos réunions, lundi le 24 mai 1865, à sept heures du soir -

de Mai - M. le maire présent toutefois - à sept heures du soir -

laquelle réunion sont présents MM. les Conseillers -

Ernest Haugé -

Emile Lacombe -

Victor Blanchard -

Dr. Celso Pépin -

Et son frère le Marie J. B. Félix, formant quorum pour la procédure de ce décret.

Le procès de la dernière réunion sont lire et approuvés :

First rapport fait le Consulat, Emile Lacombe.

Second fait le Consulat,

Victor Blanchard. que le compte au montant de £ 375<sup>00</sup> fous débours de l'année 1864 soit approuvé et le Secrétaire François Antoine soit en effet la fairement (Adopté)

Attendu que l'an dernier en réunion placée a été fait pour dire la petite route St. Alexis;

Lettrende que des travaux  
 ont déjà été faits : -  
 Il apprend que le défrichage  
 a été fait et qu'au cours de  
 ces derniers mois le  
 travail de l'ouvrage a été fait : -  
 Lefflande qui une requête  
 signée par onze commünales,  
 son intérieur demeure  
 route, ait demandé la  
 construction de la nouvelle  
 route, et qu'ils sont faites  
 à l'ouvrage ébracur dans ci  
 bres jours de deux temps  
 après l'aide des ouvriers : -  
 Il est paroît que le Conseiller  
 M. Alphonse Delpin, secondé par  
 le Conseiller Ernest Haug,  
 et Rende à l'unanimité que  
 M. l'Inspecteur de Voies  
 soit autorisé à tenir les  
 travaux de construction de  
 la nouvelle route telle  
 qu'actuellement tracée.  
 Et qu'en vertu que les  
 signataires de la saidite  
 requête, placent participer  
 aux travaux comme buralis,  
 les intérieurs soient forcés  
 à faire leur part de travaux  
 comme les autres, et que  
 les travaux soient faits  
 dans le temps le plus po-  
 sible sous les conditions  
 d'autant plus telle route  
 à la direction de l'Inspecteur

Et les termes ne devront concerner que les personnes qui ont mis en vente ou qui ont été vendues dans l'arrondissement de Paris par M. l'Inspecteur de Police (adossé à la partie 1 de l'art. 2).

Il est proposé par le Conseiller  
Do. Alain Pepin, secondé par le  
Conseiller Victoire Ducharme - Et  
peut-être à l'unanimité que M.  
Louis Baron soit autorisé à  
allonger les voies de la fonte  
à incendie de manière que les  
voies d'assaut puissent avoir  
la même portée que celle d'aujourd'hui  
et qu'il fasse un "balconie"  
(elle) pour cette fonte -  
(adopté)

Attend que l'assemblée  
de la Province de Québec, par  
l'intermédiaire de son ministre  
des Transports, fasse  
faire certains travaux d'aménagement  
sur la route Trois-Rivières -  
Grand-Mécatin ; -

Attendue dans le but  
d'annihilation à la côte dite  
de la Rivière - Cachis a été  
fracassé ;

Atendrá que hable con  
los dijós que traean de  
acuerdo con el que se ha  
defectado con la dila cota  
que dijó tres veces;

Attenda que la gente nrod  
est tres florones, de sorte que  
le digo apropia est de dous  
fiefs ~~de la~~ ~~de la~~ ~~de la~~ St. Peter

que l'ancienne côte ; -

Affendu que les travaux  
seront faits pour une date  
plus approchable ; -

Affendu que pour la bonne  
amélioration de la côte route  
il faudrait un chaussement  
d'un mètre dans pied  
de la côte nord de ladite  
route ;

Il est proposé :  
1<sup>re</sup> par le  
Conseille Bureau Léger,  
2<sup>me</sup> par le Conseille  
Emile Lavoie et Reiche  
à l'unanimité que le  
Conseil de la saidite  
Municipalité s'adresse  
à l'Honorable Ministre  
des Travaux Publics, et  
lui demande de leur souhait  
s'aguerre à la sur l'humble  
suggestion que lui est pas-  
sionnément faite d'abaisser  
d'un mètre dans pieds la  
route ou ~~route~~ côte nord  
de la côte de la Rivière Cadet  
sur la route Trois-Rivières  
Grand-Mécat et que  
copie de la présente résolution  
soit adressée à l'Honorable  
Ministre des Travaux Publics  
et à M. J. W. Head  
Député du Comté de  
Champlain (adopté.)

15 Mai

le Pende qui un nomal octroi de  
 # 51. 46 a été accordé à notre  
 Municipalité par le Ministre  
 des Finances Publiques, Département  
 du Commerce, afin de couvrir la  
défense des dernières défenses  
 encouvertes par notre Municipalité,  
 pour minier les aids au  
 ministère de notre Paix :

Il est proposé par le Commissaire  
 Victor Duckham, seconde par  
 le Commissaire L. A. Clark Peffer,  
 et mesme à l'unanimité que  
 ledit octroi soit accepté, et  
 que notre Municipalité  
 fasse un tiers de tel octroi,  
 et que toutes les conditions  
 imposées pour l'obtention de  
 tel octroi soient observées.  
 (adopte.)

J. A. Desilets, Maire

J. S. Sawyer

Sec. Sec'

Cronie de Lacle -  
Municipalité de St. Louis de Trois-Rivières.  
Il y a une assemblée communale  
et régulière du Conseil de la  
syndicale Municipalité, tenue aux  
lieux ordinaires des réunions  
lundi, le cinquième jour de  
mois de Juin, à sept heures  
du soir, à laquelle étaient  
présents MM DD. les  
Conseillers : -

Omer Gérard,  
Victor Duckham,  
Ernest Auger -  
J. Alain Beaubien,  
Joseph E. Léandre -

Et son honneur le Maire

J. A. Léger, formant quorum  
sous le Président de ce conseil.

Le procès-de la  
dernière séance sont lus et  
peut en date approuvés. -  
du 3 Juillet

Il est proposé par le  
procès (1833) Conseiller Louis Alain Beaubien,  
secondé par le Conseiller  
Victor Duckham que l'avis de  
Motin est fait les présentes  
soient qu'il la prochaine séance  
du Conseil, un Règlement  
soit proposé où l'effet de  
~~ceux~~ remplace la partie  
route St. Léger, celle par  
une autre route, dite Traci,  
et à l'effet que cette dernière  
soit reconnue comme route  
publique. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Anne Hermann, Secondé la  
le Conseiller Ernest Dargis,  
que les comptes suivants  
soient acceptés, et le Secrétaire -  
Puisseur Antoine a les frais et  
les charges aux entiers.

Comptes produits par l'Impératrice  
Baronne Waller Parag. Petit

Mme G. Marguerite : (Ecole de Bes.)

Alfred Lepine : 0.75 "

Alph. Julesmair : 1.50 "

Emile Hamel : 2.20 "

Gaston Lassus : 2.00 " (1933-1934)

Par Joseph Blaumis pour  
Expenses d'Amis pour Cordon Maçonn.  
See Blaumis :

J. Morgan : \$ 8.25 payé.

Felix Leblanc : 1.75 "

Julien Lamotte : 2. "

Mr Pierre Mandrand : 1. "

See Gras Hould. Pour vente  
d'huile St. Alegre - Sud.

Hippolyte Courteau : 0.86

St. Gagni : 0.29 } Mais - Louis

P. Beau : 0.60 } Lepine -

Leon Rockeford : 1.26

Emile Jacob : 0.85

Marcel Bignon : 1.00

Auguste Légaré : 0.77

Mme Waller Ritchie : 3.23

8.86

St. Alegre - Nord

Hippolyte Courteau : 0.72

Paul Hippolyte St. Gagni : 0.75

X

Thomas Merand  
maire Gouverneur  
et  
Gouverneur et du Commissaire  
de l'Instruction d'enseignement  
front St. Léger.

Sala William Ritchie      \$ 5.25-

Auguste Labrecque :      2. 40

Joseph Lacombe :      3.    00

X      De l'inspecteur Charles  
Lobrigain, pour construction d'un  
chemin de front St. Léandre :

Alfred Belliveau :      1. 35 -

Mme Wilfrid Boisvert :      4. 00      part

St. Maurice Léandre :      1. 75 -      5.10

Donald Morgan :      0. 50

(adopté.)

Un compte de \$12.00 à solder  
par E. J. Dailey & Fils pour  
l'aide fourni par les Compagnies  
de St. Maurice pour la  
Mme Léandre (adopté.)

Il est proposé par le  
Bourville Mme Lemire,  
Second par le Bourville  
lundi 24 juillet que la propos-  
osition du Réglement soit  
accordé à une franchise -  
l'ayant demandé M. Maquieira  
soit remis à la franchise  
stérile du Bourvil (adopté.)

Il est proposé par le  
Bourville lundi 24 juillet, Second  
par le Bourville, Lodine Lassau-  
teau à l'unanimité que demande  
soit immédiatement faite  
au Ministère de la Colonisation  
afin d'obtenir des octrois ordinaires,

H. Tremblay, 18 Rue - 1 Homme 377.  
5 " 1 " 61/87

E. madame 2 h et 1/2 h. 2 francs

Il est proposé par le Conseil  
One St. Jean, Secrétaire du  
Conseil à M. Celme Pépin et veille  
à l'ensemble que le décret de  
l'Assemblée travaille dans les coulées  
pour l'entretien d'ici soit le  
suivant : -

1 homme seul : - # 0. 25 de francs -

1 homme et 1 cheval : # 0. 40

2 hommes et 1 cheval : # 0. 75 ..

Et que (~~admettre~~) le conseil suivant  
soit accepté, et chargé aux  
intervenants et le Secrétaire - Faisons  
autorisés à la juge, savoir : -

~~On fait face au conseil - produit~~  
~~par l'Inspection Générale du Canada~~  
~~pour l'entretien d'ici soit~~  
~~St. George Tremblay~~ :

M. Pierre Agard : - # 3. 33

Lemire Ernest : - 1. 80

Bégin Joseph : - 6. 03

Peladeau Victor : - 1. 20

Valois Joseph : - 2. 16

Desroches Henri : - 5. 42

Bonin J. H. Tremblay : - 2. 57

Rapport des Recis

Floeght Gordon	3. 35- papier
Wells Kaufman	5. 25-
Gressault J. Bé.	1. 90
Young Arthur	0. 65-
Lemire Ernest	0. 60
Bégin Joseph	0. 50
Frances Julian	0. 50
Totalisation chèque fourni Mais -	
Loprin par Thomas Rynd : # 2 -	
J. A. Desilets Mais (adopte.)	
J. B. Savoye Sec. Trés.	

G

Province de Quebec.  
Municipalité de St. Louis  
le François.

A une assemblée spéciale  
du Conseil Municipal de la  
susdite Municipalité, tenue au lieu  
ordinaire de ses séances, lundi,  
le douzième jour du mois de  
Juin, Mil neuf cent quatre-  
vingt trois, à sept heures du soir, à  
~~l'agence~~ demandé pour spécial,  
l'avant signifié et affiché, en  
date du 9 Juin, comme, et dont  
l'original demeure annexé au  
livre des présentes, à laquelle  
séance sont présents Monsrs.  
les Conseillers : -

Victor Blouet, -  
Le Alme Pepin, -  
Joseph L. Tessier, -  
Dose Lemire, -  
Emile Bois, -  
Ernest Darge, -  
Et son Homme le Maire J. A.  
Dionne, formant quorum  
dans la séance de ce même.

La demande que Monsieur Edouard  
Lafrenière, par l'intermédiaire de son  
avocat, M<sup>me</sup> Rodolphe Desaulniers,  
a faite au nom du Conseil  
de la susdite Municipalité, que il  
soit rendue réclamation en justice de  
la susdite Municipalité, une  
somme de \$ 1000.<sup>00</sup> pour dommages  
qui il croit avoir subis, à  
la suite de l'accident d'Etat des  
chemins dans le Rang St. Marguerite

et St. Jean.

Attendre que le chemin de Rang Haut St. Marguerite fasse faire une grande ferme bantie (ple) et pas fond, ~~que~~ sur lequel passage il est visiblement exigé en chemin trop soigne;

Le Hende que l'autre chemin de sortie pour Monsieur Edouard Thompson Lupier est le chemin de Rang des Cheneaux - lequel chemin, sur les propres déclarations dudit Edouard Lupier faites au Bureau de Seigneur D'Yvré, en le Cité des Trois-Rivières le 22 sur le même jour du mois de Juin, courant (1733) était état sur pres son état, q'il l'effectuer d'un pont, alors defectueux, et pour cequel ledit Edouard Lupier demandait des réparations, ce qui fut fait dans un délai ~~plus~~ plus court que l'exige le Code Municipal;

Attendre que ledit Edouard Lupier s'est alors déclaré satisfait en autant que les réparations demandées furent faites;

Attendre qu'en effet ainsi

de mauvais état du chemin  
de Rang Haut St. Marguerite  
fut donné au susdit Conseil  
par ledit Edouard Lepine,  
et ayg plus de deux ans, et  
qu'après les réparations jugées  
nécessaires furent faites.  
Et que depuis ledit Edouard  
Lepine à l'exception de  
l'entretien, n'a fait  
aucune plainte au susdit  
Conseil, d'où il faut le  
appeler ~~égoïste et envia-~~  
~~temphale~~ qui il aurait  
subit de dommages pour  
une valeur de \$ 1000.00 can.  
ce qu'il ait fait avant ce  
jours aucune réclamation;

Le témoignage dans le cours  
du mois de Mai - deuxies  
(1933), ledit Edouard Lepine  
a déclaré à son honneur le  
Maire J. A. Desilets, que au  
Conseil de la paroisse  
Municipalité ne demandait pas  
la reconstruction des latrines  
détruites par incendie, et  
~~l'autorisation~~ demandait ledit  
Conseil pour une somme  
de cinq cents piastres, l'où  
il faut déclarer lors son  
l'avis de réclamation ci-dessus  
~~reçue~~ mentionné, une reu-  
garde, plutôt qu'une récla-  
mation bien fondée;

affirmé que ce jour  
ledit Edouard Lepier a été  
notifié d'ici l'assemblée  
la présente assemblée, afin  
de donner toutes les expi-  
cations que le Conseil  
aurait besoin, afin de  
jurer si véritablement l'ass.  
de Réclamation avait ou-  
raison d'elles.

affirmé que pour la  
bonne administration des  
affaires municipales, le  
Conseil de la dudit  
Municipalité aurait le  
droit de demander à quel  
Edouard Lepier d'être  
présent à la présente  
assemblée.

affirmé que auvers  
l'heure date du 12 Juin  
comme ledit Edouard Lepier  
a refusé de venir, pour  
au Conseil tous les consei-  
gnerement que il est en droit  
d'avoir.

& des Chemins

J.M.  
J.C.

affirmé que ce jour  
le Inspecteur de Police de  
Mon. Mr. Marquette Ch.  
Sous les Polices a été fermé  
ceci d'avis dudit Edouard Lepier  
avant ce jour, que ledits  
chemins étaient des mauvais état  
et que ledit Edouard Lepier  
aurait volontairement causé des dommages.

Leffende que il est evident  
que ledit Edouard Lefèvre ma-  
nifeste de la maniere volontaire ;  
leffende que si illement  
ledit Edouard Lefèvre aurait  
oubli certain dommages il  
aurait fait de son mieux bien  
averti que de droit, et le second  
meilleur domme detail de tel  
dommages au fur et à mesure  
qu'il les a subis. apres de  
l'enterrer au said Council  
de sa mort immidatement  
de l'au le vingt de ce dom-  
mage.

~~Leffende~~ Il est propre  
que le Conseiller Victor Bluckman,  
Second juge le Conseiller Omer  
German, et moi à l'unanimité  
que le Council de la saidette  
Municipalité ~~soit et compo~~  
~~soient et~~ reconnaissent le  
mal fondé de l'avis de  
restitution ci-dessus mentionné,  
refuse tout paiement, jas-  
sance le paiement de mes  
droits, mais sera toujours  
fait, dans la mesure du possible,  
de satisfaire aux reclamations  
justes justes et raisonnables  
faits contre lui, et que une copie  
de la présente resolution soit  
a divers so à Monsieur le Procureur  
udit Edouard Lefèvre. M. le  
Rodolphe Brankac. (testafte.)

J. A. Desilets Marie

J. C. Lefèvre  
S. G.

Province de Quebec -  
Municipalité de St. Louis de Frontenac -  
Une assemblée mensuelle  
et régulière du Conseil de la dite  
Municipalité, tenue au lieu ordinaire  
de ses séances, lundi, le troisième  
jours du mois de Juillet. Mil  
neuf cent trente-trois, à sept  
heures du matin, à laquelle séance  
sont présents M. et Mme. les Cons-  
seillers : -

Victor Huchamie -  
Omer Hermann -  
P. Alma Pépin -  
Joseph E. Guérard -  
Ernest Dargis -

Et Son Honneur le Maire  
J. O. Hébert, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.  
Les procès de la dernière  
séance sont lus et approuvés.

On fait suite à l'ordre

Reg. No. 2. de motion donnée à la dernière réunion  
1733 - régulière du Conseil, par le Conseiller  
Petite Route Luce Alma Pépin, il est  
proposé par le Conseiller  
P. Alma Pépin, secondé par  
le Conseiller Victor Huchamie -  
et revoqué à l'unanimité que il  
soit décreté que les futures  
règles, règlements et statuts que  
la petite route dite "Petite  
Route St. Léger" soit remplacée  
telle que elle est actuellement par

une autre route, qui est déjà  
 tracée, et arrachée, et pour la  
 confection de laquelle il y a  
 déjà d'un certain quantité  
 de pierre de vendue sur les  
 lieux, et que la nouvelle  
 route soit reconnue comme  
 telle route dite petite route  
 St Alepis, et que aussitôt  
 que ~~l'ordre~~ le présent Règlement  
 aura été promulgué, l'In-  
 specteur de Voies soit à faire  
 faire les travaux et démolis-  
 sions pour la confection  
 et le parachevement de la  
 nouvelle route, et celle ja  
 les intérêts dans ladite  
 route du ~~St~~ ~~Alepis~~ et évident  
 actuellement, dite petite route  
 du Rang St Alepis - Et si  
 l'avenir ~~laisse~~ leur fait  
 dans la dite route sera  
 transporté, en suivant  
 la même proportion, dans  
 la nouvelle route, et comme  
 plusieurs contribuables  
 n'ayant aucun fait dans  
 la dite route, se sont engagés,  
 par réquête présentée au  
 saidit Conseil, à faire les  
 gros fûts des travaux  
 nécessaires pour le parachevement  
 de ladite route, tous les régu-  
 toirs de ladite réquête devront  
 doré donner leur fait de

transit conjointement avec  
les entreprises, mais déclai-  
ment pour le parachèvement  
de la dette route, l'entrepreneur  
à l'origine devant rester éligible  
à la charge de deux grecs au  
des parts de route dans la  
route actuelle.

Le present Réglement  
sera désigné sous le nom  
Réglement de la Route Pont  
St. Alex. - No 2 - 1933.  
~~Il est fait à la date ci-jointe~~ (adopté)

J.A. Gicelle, Maire  
J.C. Savoie,  
Sec. Trés.

Il est proposé par le  
Conseil Victor Dubois -  
secondé par le Conseiller Oscar  
Lemire et vu que l'intérêt  
que les Comptes d'entretien soit  
approvisé et payé; et chargé  
aux entreprises, savoir:

Comptes produit par l'Inspecteur  
Charles Pélissier, pour Pont  
des Cheneaux:

St. Maurice Lemire : - # 1.65 -

Magasin Jourdan : - 0.95 -

Gauj Laverdiere : - 1.50 -

Comptes produit par l'Inspecteur  
Poncette Héroux - pour entretien  
du pont St. Marguerite :

Tramis St. Maurice : - # 1.75 -

Il est proposé par le Conseiller  
Anne Lemire, secondé par  
le Conseiller Ernest Daigle,  
Et vu que l'unanimité que le  
compte au montant de 10 8<sup>00</sup>  
francs par M. Eugène Lefebvre  
contre Monsieur Paul Richard  
ne soit pas payé par le Muni-  
cipalité, il est donné l'autorisa-  
tion de ~~l'aff~~ la reclamatiōn.  
(adopté.)

Ensuite à l'avis de  
motion donnée la veille de mon  
de François, demeuré par le Conseiller  
Le Joseph G. Lassonde, il est  
proposé par ce dernier, secondé  
par le Conseiller Anne Lemire,  
Et vu que il soit et il est  
que les présentes règlementation  
et statut, que le Conseil de  
la saidite Municipalité accorde à  
la société dite "Béguedre" St.  
Marguerite le privilège exclusif  
d'exploitation pour une année et  
l'habilité publique, un acqueduc  
dont le passage complète de la  
terre de M. Paul Richard et  
aller à la partie Résidence, ~~vers~~  
passant près de M. Victor  
Ducharme, avec droit et obligation  
de procurer l'eau à toutes personnes  
qui le désireront, sur la saidie  
passage et que le saidie  
privilège soit accordé pour le temps  
d'un espace de quinze ans et  
accompagné de l'entretien régulier

Le present Règlement, et  
que les clés a être chargé  
soit fait au nom de la  
ville par le Conseil de la  
Dordite Municipalité, au  
nom de décret d'envoyer les  
formes suivant le tableau ci-dessous.

(Le présent Règlement  
est entré en force immédiat  
après sa promulgation, le  
Jour de No - 3 - 1938.)

Règlement concernant les  
échelles (adopté.)

J. P. Desilets, Maire

J. C. Sawyer, Sec. Tré.

Il est proposé par le  
Conseiller Joseph E. Bertrand, secondé  
par le Conseiller Victor Blucharme,  
~~secondé par le conseiller et~~  
secondé à l'unanimité que le  
Maire le Maire J. P. Desilets  
soit autorisé à acheter une échelle  
à incendie, laquelle sera  
faire partie des accessoires  
à la pompe à incendie (adopté.)

J. P. Desilets, Maire

J. C. Sawyer, Sec. Tré.

Gouverneur de Quebec -

Municipalité de St. Louis le François -

Une assemblée municipale et régulière du Conseil de la saidé Municipalité, tenue au bureau administratif de ses démarches, lundi le septième jour du mois d'août. M. le maire présent trente-huit, cinq-sept heures du soir, à laquelle étaient présents M. et Mme. les conseillers : -

Victor Blucharme -

Joseph E. Lévesque -

Jos. Alma Pepin -

Emile Berger -

Emile Gagnon et son frère  
le Maire J. Achille Deslauriers -  
formant quorum pour la  
présidence de ce conseil.

Les procès de la dernière séance étaient votés et approuvés.

Monsieur le Conseiller L.  
Alma Pepin ayant été chargé  
de faire l'inspection du fossé  
entre MM les deux M. Moral  
Rivard et Eugène Lefebvre pour  
ce qui est de la réparation au  
montant de \$ 8.00 il fait rapport  
que le fossé tel qu'il est actuel-  
lement est en bonne condition  
mais que la réparation au montant  
de \$ 8.00 trop élevée ; En conséquence  
il est proposé par le Conseiller  
Joseph E. Lévesque, secondé par

le Conseil Émerit Haiges, que  
la réclamation de M. Eugène  
Pefebvre soit déniée - la  
somme de quatre francs (44.-)  
et que M. Daniel Rivoal soit  
obligé de payer telle somme -  
(adopté.)

~~X~~ Il est proposé par le Conseiller  
L. Alain Depin, Secrétaire  
du Conseil, Émile Baum  
et moi à l'unanimité que les  
comptes produits par l'Inspe-  
cisseur technique Bellier, pour  
l'année ~~1932~~ soient décausés dans  
le chemin de fer de Bruxelles  
petit filé Marguerite, soit  
acceptés, et payés - et chargés  
aux intérêts, savoir dans le  
chemin de fer d'Émile Baum  
40 francs à 0.10 de franc : 44.-  
dans le chemin de fer de  
M. Napoléon Jourdon  
35 francs 80.- \$ 3.50  
(adopté.)

Monseigneur le Conseiller  
L. Alain Depin, donne  
avis des motions que le  
Prochain jeudi du Conseil,  
qui aura lieu, mardi, le  
vingtième jour de mai de  
l'année prochaine, à sept  
heures du soir, il proposera  
l'annulation formellement et  
unifermment du Règlement portant  
le No. 2-1933. Et ayant

Sur objet l'Assemblée d'une  
nouvelle route devant remplacer  
la route dédié "Petite Route St. Aloys"

Il est proposé par le Cen-  
selle Emile Caou - Second par  
le Censelle Ls. Alme Peller  
Victor Ducharme que le Séminaire  
Ferme soit autorisé à écrire à  
M. l'Inspecteur de Voiries afin  
de l'autoriser à faire faire les  
opérations nécessaires à un  
fossé longeant la terre de  
M. Lucien Marchand, lequel  
fossé fait des débouts: (~~adopté~~)  
Et que il l'autorise que certains  
travaux devront être effectués dans  
le fossé longeant le Rang St. Jean -  
(adopte.)

J. A. Desilets, Maire  
J. C. Savoie, Secrétaire  
Province de Québec -  
Municipalité de St. Pierre de Francs -

Une assemblée mensuelle  
et régulière du Conseil Municipal  
de la sordite Municipalité tenu  
au lieu ordinaire de ses séances  
mardi, le vingtaine jour du  
mois de Septembre - Tard aux  
cert trente-trois, à sept heures  
du matin, à laquelle séance sont  
présents M. M. le Cen-  
sellez;

Victor Ducharme.

Joseph E. Leinen -

Emile Caou -

Amé Lemire,

Et son Honneur le Maire.  
A l'Assemblé, formant Guerre  
sous la présidence de M. Denis.  
Les procès de la  
dernière séance sont les et  
approuvés.

Pour faire suite à  
l'avis de Motion donné à la  
dernière séance du Conseil par  
le Conseiller St. Alphonse Lefebvre  
qui est proposé par le Joseph E.  
Leverrier le Second fait  
le Conseiller Omere Leinen -  
et Résolu à l'unanimité que il  
soit dit est fait les présentes  
règles, règlement et statut avec  
le Règlement fondant le  
No. 3-1733 ~~sous lequel il a été adopté~~  
~~lorsqu'il a été concue~~.  
La petite route de Rang  
St. Alphonse soit elle est fait  
les présentes arrondi prece-  
mment et simplement. P. D. Desjardins Maire  
Il est proposé par le  
Conseiller Joseph E. Leverrier -  
que que le Conseiller Joseph E. Leverrier -  
procès-verbal signé par le Conseiller Omere  
Leinen déjà étant <sup>V. G. Sauveur des Fr.</sup>  
(s'il y en a un) ~~signé~~ et Résolu  
à l'unanimité que la demande  
de plusieurs contribuables de  
Rang St. Alphonse il soit fait  
un procès-verbal dans le but  
de décider de l'opportunité d'ouvrir  
une nouvelle route devant remplacer  
la route actuelle dite "petite route"  
St. Alphonse et de la manière

J. B. /  
J. B. /

Et proportion avec lesquelles toutes de conférences et d'entretiens devront être réparties; (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Charles Léonide Baïon —  
Secondé par le Conseiller Victor Ducharme — Et Résolu à l'unanimité que M. Adrien Lévesque de St. Maurice soit nommé Secrétaire Général Spécial concernant les Procès Verbaux ci-dessous mentionnés. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Joseph E. Lévesque — Secondé par le Conseiller Léonide Baïon — Et Résolu à l'unanimité que le Secrétaire — François — soit autorisé à adresser une lettre à tous ceux qui ont fait un don au cours d'une campagne d'enseignement aux deux dernières années pour solliciter la somme de 100 \$ par mois pour collecter. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Victor Ducharme, secondé par le Conseiller Omer Léman, — Et résolu à l'unanimité que toute somme de deux francs et deniers par mois (42.50) — soit attribuée à M. le Professeur Alfred Maude, pour le remboursement de l'entretien de celle des séances et aussi dans le but de l'aider à encourager l'instruction dans

les limites de la Municipalité.  
(adopté.)

Il est proposé par le  
Conseiller Bertrand Bailliu, Secrétaire  
par le Conseiller Victor Ducharme  
et Régis à l'unanimité que  
M. J. A. Desilets, Maire -  
soit autorisé à acheter à son  
frère deux écus ~~de~~ pieds  
de tuyau pour compléter  
les accès ou de la conduite  
à incendie. (~~adopté~~) avec  
les accompagnements y nécessaires.  
(adopté.)

M. le Conseiller Orme  
Lemire donne avis de motiver  
qu'à la prochaine séance du  
Conseil, devant être tenue en date  
du 2 Octobre, présente, il proposera  
un règlement aux fins de fixer la  
taxe forcier municipale à  
quarante centimes par \$ 100. —

J. A. Desilets, Maire  
J. C. Savoie,  
Sec. Tr.

Gouverneur de Quebec  
Municipalité de St. Louis le François.

On a une assemblée municipale  
et régulière du Conseil de la  
municipalité, tenu au  
lieu ordinaire de ses séances,  
lundi le deuxième jour du mois  
d'Octobre - Mil neuf cent quatre-  
vingt, à sept heures du soir,  
à laquelle seules sont présentes  
MM. les Conseillers:

Omer Mengan -  
Joseph E. Lévesque -  
Pierre Blanger -  
Émile Baillargeon -

Et Son Honneur le Maire  
J. A. Gélinas, portant devant  
lors la présidence de ce  
séance.

Les procédures de la dernière  
séance sont les et affirme  
dans faire suite à l'abs-  
sence de motion donnée par le bas-  
ciller Omer Mengan, à la  
dernière séance du Conseil  
il est proposé ledit Omer Men-  
gan  
par le Conseiller Joseph E. Lévesque -  
Le Résolu à

l'unanimité que il soit et il  
est fait les présentes, réglé,  
réglement et statué que la  
taxe foncière pour la municipalité  
pour l'année courante soit

10-3-1933

Réglent  
éte 1933-34

de quinze-cinqs (40.40) francs  
cent francs. (adopte) Réglement No. 3-1933

J. A. Desclés Maire  
J. C. Saucy

Sec. Tré.

Il est proposé par le  
Conseiller Omer Hamon, secondé  
par le Conseiller Emile Baum -  
que M. le Notaire A. J. O. Bégin  
de St. Genesius soit nommé  
auditeur des biens de la saidite  
Municipalité pour l'année - Juin  
1932 à Juillet 1933. (adopte.)

Il est proposé par le  
Conseiller Emile Baum, secondé  
par le Conseiller Joseph E. Desclés  
et Rendu à l'unanimité que le  
compte pour loyer de la Salle  
Favorable au montant de \$ 15.00  
soit payé à M. le Cap. J. L.  
Lamy. (adopte.)

\* Il est proposé par le Conseiller  
Joseph E. Desclés, secondé par  
le Conseiller Ernest Haugis que  
le Secrétaire-Tresorier soit autorisé  
à verser aux personnes  
qui ont fourni certains marchan-  
tises pour les recours dans le  
mois de Mars et Avril - 1933.  
Tirage à concurrence de la  
somme de : \$ 102.16 (adopte.)

J. A. Desclés Maire

J. C. Saucy

Sec. Tré.

Municipalité de St. Louis de France.  
Gouverneur du Quebec.

Une assemblée mensuelle et régulière du conseil de la saidte Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses réunions, lundi le septième jour du mois de novembre - M. le maire présent tout le soir, à sept heures du soir, si laquelle séance sont présents M. Mr. le Conseiller Charles Gérin,

Victor Marchand -

Emile Lacombe -

Le. Alphonse Pepin

Ernest Daigle -

Et son Frère le Maire J. A. Mercier -  
sous la présidence de ce dernier,  
formant quorum.

Les procédures de la dernière  
réunion sont par elles approuvées.

Il est proposé par le  
Conseiller Victor Marchand -

Secondé par le Conseiller

Le. Alphonse Pepin - Et résolu à  
l'unanimité que les comptes  
suivants soient approuvés et  
le Secrétaire - Trésorier autorisé à  
les payer:

# 240.00 : Service de l'Assistance Publique  
pour hospitalisation pour des malades : Mme Louise Leblanc,  
Camille Lefebvre et Jean Marchand;  
Paul E. Bergeron - pour occasion de fompe  
- vendredi # 95.00 : Corporation du  
Comté de Chambly # 40.00; S. V. Agotte  
pour deux fournitures # 7.71;  
# 35.00 : Adrien Lassance pour Service Metal  
de la route "Petite Route St. Omer".

Le Secrétaire-Général ayant donné lecture à M. Denis Vérel decreté par M. Adrien Lemoine-Saint-Martin l'adoption d'un règlement établissant l'intersection d'une route devant remplacer la route dite "petite route St. Célestin" il est proposé par le Conseiller Oscar Demain, secondé par le Conseiller Emile Lam

Il résulte de l'examen que ledit décret Vérel soit, et il est fait les procédures nécessaires tel que rédigé, et qu'une copie soit adressée au Bureau d'Enregistrement du Comté de Chambly pour enregistrement. (adopte.)

Il est proposé par le Conseiller Victor Ducharme

Secondé par le Conseiller

Le Conseiller Pépin demandant que le Secrétaire-Général soit autorisé à faire admettre des lettres recommandées, à tous ceux qui doivent trop emporter de l'argent, et des avis, par lettres recommandées à tous ceux qui ont une année ou deux années d'arrangements de l'argent, et que le frais de tel avis seront chargés aux intérêts. (adopte.)

Il est proposé par le Conseiller Louis-Alphonse Pépin secondé par le Conseiller Oscar Demain et, résulte de l'examen que le rôle de faire présent par M. Sorcier Savoie concernant certains accords spéciaux dans le sens d'au dit "Savoie" soit approuvé tel que rédigé. (adopte.)

Il est proposé par le Conseiller  
P. Alma Depin, secondé par le  
Conseiller Ernest Dugas et Résolu  
à l'unanimité que M. Armand Lemire  
soit nommé Inspecteur de Voies  
du Bas Marais des Flumes à  
remplacement de M. Alphonse  
Ferland, Inspecteur non  
qualifié. (adopté.) -

J. A. Desilets maire

J. C. Sawyer  
Sec. Gen.

Ville de Quebec.  
Municipalité de St. Louis le France.  
Le Bourgmestre, Armand Lemire,  
ayant été nommé inspecteur  
de Voies pour le Bas Marais  
des Flumes, fais devant ce  
remplir les devoirs de son charge  
au meilleur de ses connaissances  
et croissance. ~~Armand Lemire~~  
Muni que le 22 octobre 1833.  
Armand Lemire

Assentement devant moi :  
le 6 Novembre 1833.

J. C. Sawyer  
Sec. Gen.

Gouvernement de Quebec -  
Municipalité de St. Louis de France -

À une assemblée régulière  
Extraordinaire du Conseil de  
la syndicale Municipalité, tenue  
en lieu ordinaire de ses séances -  
lundi le quatrième jour du  
mois de Decembre - Mil neuf  
cent trente-trois, à sept heures  
du matin, à laquelle étaient nommés  
Président MM. les Conseillers : -  
J. Alma Bégin.  
~~Joseph E. Gauthier~~  
Victor Ducharme -  
Emile Haigis -  
Orme Stevani -

Et Son Honneur le Maire J. A.  
Béville formant quorum sous  
le présidence de ce dernier.

Les procédures de la  
dernière séance sont prises et approuvées.  
Le Secrétaire - Tous les agents  
dorme-lecteur ayant donné lecture d'un rapport  
de l'auditeur des finances de la  
syndicale Municipalité pour la période  
s'étendant du 1er Janvier jusqu'au  
mois de Juillet - Mil neuf cent trente  
et un au premier jour du mois de  
Juillet - Mil neuf cent trente -  
Trois - ~~il est fait rapport~~ et le Conseil  
ayant pris connaissance complète  
de l'entier rapport, ainsi que  
des revenus et dépenses effectuées dans  
ludit laps de temps, ainsi que

Il est proposé par le conseil municipal de la ville de Lévis dans le présent rapport, ainsi que dans le avis de la saidite municipalité, d'approbier ledit rapport tel que rédigé par l'auditeur, M. J. O. Beugnon, approuvant tous les documents qui ont été faits dans ladite période concernant la pension pour le mois de Juillet. Mil neuf cent trente-trois au moins au moins de Juillet - Mil neuf cent quatre-vingt-trois, afin de nos supplis en défaut d'autorisation en temps et lieu, Et ratifie tout ce qui a été fait et effectué dans la période susdite, et même depuis l'époque antérieure jusqu'à la date de Juillet pour le mois de Juillet. Mil neuf cent quatre-vingt-trois -

Il est proposé par le conseil municipal de Lévis approuver le rapport de l'auditeur, M. J. O. Beugnon, concernant la pension pour le mois de Juillet - 1932, à la somme de vingt-cinq dollars (25:-) et il est également proposé par le conseil municipal de Lévis pour la période d'étendant de Juillet 1932 au Juillet 1933. (adopté)

Le Secrétaire - François, ayant donné lecture d'une lettre signée par Alfred Lepage

concernant certaines réclamations  
pour entretien de chemin, il  
est proposé par le Conseiller  
Omer Gérinai, secondé  
par le Conseiller Vicki Mackay.  
Tel résolu à l'unanimité que aucun  
deut soit donné à cette  
lettre étant donné que les  
réclamations sont illégales -  
sans fondement juridi-  
que. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Omer Gérinai, secondé  
par le Conseiller Ernest Haigis  
tel Résolu à l'unanimité que  
les comptes annuels soient  
approuvés et le Secrétaire  
soit autorisé à les payer :  
\$ 7.50 à J. V. Ayotte pour un  
rôle de perception; \$ 6.75 à  
monsieur Louis Mackay  
pour travaux dans la route  
nationale dans le cours du  
mois de Mars-dernier (1933);  
\$ 29.80 à M. Louis Bacon  
pour deux voitures (construction  
de routes d'hiver) et d'être élégié pour  
la faute à incendie. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller  
Ernest Haigis, secondé par le  
Conseiller Omer Gérinai, tel Résolu  
à l'unanimité que le salaire  
du Secrétaire - Février soit de  
dix dollars et demi par mois  
(\$12.50), et que ce salaire  
soit rétroactif à compter de  
1er juillet du mois de Juillet-dernier.

(1923), et salaire devant être payé  
tout le travail sera appeler à faire  
dans les charge de Secrétaire-Tresorier,  
agent cependant doit à des  
provisions spéciales pour couvrir  
tous les frais d'évaluation, pour  
élection des membres du Conseil,  
et pour frais d'avis adressés  
aux contribuables pour collection  
de taxe. Le Secrétaire-Tresorier  
est autorisé à effectuer les  
paiements immédiatement, lui  
donnant à cette fin autorisation  
générale. — (adopte.)

Il est proposé par le  
Conseiller M. Alphonse Lepin —  
Secondé par le Conseiller

Ernest Haugis — et résolu  
à l'unanimité que les routes actives  
dans les limites de la susdite Ville  
soient rendues à l'enclavis  
publics et à l'entreprise (Job) —  
et donné à l'entreprise au moins  
l'an prochain. (adopte.)

Il est proposé par le Conseiller  
Ernest Haugis, secondé par le  
Conseiller Ernest Léman et résolu  
à l'unanimité que le Secrétaire  
Tresorier soit autorisé à faire  
un paiement des échéances, au nom  
de la Municipalité de St. Louis de  
France. (adopte.)

Il est proposé par le Conseiller  
Ernest Léman, Secondé par le Conseiller  
Victor Blachère et Résolu à l'unanimité  
que le Secrétaire-Tresorier, soit

autorisé à écrire à M. Charles Thomas  
l'instant qui étaut donné les  
signes de l'insécurité et le manque  
d'assentiments propres à enterrer  
les morts canadiennes pendant  
la guerre mondiale présent  
soit à l'heure, et dans une  
de faire faire nos coules  
aux débarquements, ou autre  
mouvement d'armes si  
faire l'assassinat des morts.  
(acte 1<sup>e</sup>)

J. A. Deschêne Maire  
J. C. Savoye S. P.

Page 72

celot d'un Coffre fort

Muséal 50  
Scolaire 75.

Règlement Agricole de Marguerit  
Page 385 -

Règlement Agricole du Village  
Page 387